

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة أبي بكر بلقايد - تلمسان

Université Aboubakr Belkaïd – Tlemcen –

Faculté de TECHNOLOGIE



THESE

Présentée pour l'obtention du **grade de DOCTORAT 3^{ème} Cycle**

En : Architecture

Spécialité : Architecture

Par : HAMMOUMI Yasmine

Sujet

Le rôle des espaces publics dans l'amélioration de la qualité de vie dans les villes algériennes- Approche par la participation citoyenne au niveau de la ville d'Oran

Soutenue publiquement, le 15/02/2026

, devant le jury composé de :

Mme DJEBBAR Khadidja El Bahdja	MCA	Univ. Tlemcen	Présidente
Mme BELKAID Asma	Professeur	Univ. Tlemcen	Directrice de thèse
Mr HAMMA Walid	Professeur	Univ. Tlemcen	Examineur 1
Mr YOUSSEFI Badreddine	Professeur	Univ. Oran 2	Examineur 2
Mme CHAREF Nadia	MCA	Univ. Tlemcen	Invitée

Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude la plus sincère à Pr. BELKAID Asma. Son expertise scientifique, sa rigueur méthodologique, sa disponibilité constante et la confiance qu'elle m'a accordée ont été déterminantes à chaque étape de cette recherche. Ses conseils éclairés et son regard critique ont profondément enrichi ce travail. Qu'elle trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Ma gratitude s'adresse également aux membres du jury qui me font l'honneur d'évaluer cette thèse. Je les remercie pour le temps consacré à sa lecture, pour la qualité de leurs remarques et pour l'intérêt porté à mes recherches. Leur expertise constitue un apport précieux qui a contribué à renforcer la portée scientifique de ce travail.

J'adresse aussi mes sincères remerciements à TOUATI Oumelkheir pour la relecture attentive qu'elle a bien voulu consacrer à cette thèse. Ses observations pertinentes, sa rigueur et la finesse de ses remarques ont grandement amélioré la clarté, la cohérence et la qualité finale du manuscrit. Je lui suis profondément reconnaissante pour le temps et l'énergie qu'elle y a consacrés.

Enfin, je remercie chaleureusement toutes les personnes et institutions qui ont facilité le déroulement de cette recherche en particulier les habitants de la ville d'Oran qui ont accepté de partager leurs expériences et perceptions des espaces publics. Leur contribution a été essentielle à la dimension empirique de cette étude.

Dédicaces

À la mémoire sacrée de l'être le plus cher « *Maman* », je dois l'achèvement de cette thèse à ta force et au courage que tu m'as transmis. Que cet écrit soit un humble témoignage de mon amour et de ma reconnaissance éternelle.

À mon père, pour ton soutien, tes conseils précieux et ton engagement constant. Tu as fait de chaque étape de ce parcours une source de force et d'inspiration.

À mon époux qui a été un pilier durant ces années. Merci pour ton expertise, pour m'avoir soutenue quand tout semblait difficile et pour tes conseils qui m'ont toujours portée plus loin.

À notre fils, ma plus belle source de joie et d'inspiration tout au long de ce parcours.

À mon frère et à mes sœurs ainsi qu'à leurs époux et enfants pour votre aide précieuse et votre soutien constant.

À ma belle-famille pour votre présence, votre affection et vos encouragements.

À toute ma famille.

Résumé

Cette thèse examine la relation complexe entre les espaces publics, la qualité de vie urbaine et les processus de production urbaine dans le contexte algérien, en prenant comme terrain d'étude la ville d'Oran. Le diagnostic initial met en évidence une déconnexion structurelle entre les impératifs contemporains d'une qualité de vie élevée et le mode de fabrication des espaces publics, héritier d'un modèle de planification centralisé et fonctionnaliste qui a engendré un déficit de qualité, de pertinence et d'appropriation.

L'hypothèse centrale postule que l'intégration effective d'une démarche de participation citoyenne réellement adaptée aux spécificités locales d'Oran est le levier fondamental pour garantir la pertinence, l'appropriation sociale et la gestion durable des espaces publics et ainsi optimiser leur contribution à la qualité de vie. Les principaux résultats empiriques confirment cette hypothèse : les espaces publics ont un impact positif sur la qualité de vie notamment en termes de bien-être social et de sentiment d'appartenance mais cet effet est limité par des déficits de qualité perçue. Par ailleurs, un potentiel participatif réel existe au sein de la population oranaise qui manifeste un intérêt pour s'impliquer dans les projets urbains. Cependant, ce potentiel reste sous-exploité en raison de freins institutionnels et socioculturels soulignant un écart important entre le cadre juridique et les pratiques effectives sur le terrain.

En conclusion, la thèse démontre que l'amélioration de la qualité de vie dans les villes algériennes nécessite de passer d'un urbanisme imposé à une fabrique partagée. En s'appuyant sur ses résultats, ce travail propose un modèle de gouvernance participative ainsi qu'un guide opérationnel d'aménagement des espaces publics visant à institutionnaliser les leviers d'action citoyenne pour garantir la pérennité et la légitimité des projets urbains à Oran et au-delà.

Mots-clés : Espaces publics, Qualité de vie, Participation citoyenne, Gouvernance urbaine, Fabrique urbaine, Oran, Algérie.

ملخص

تتناول هذه الأطروحة العلاقة المعقدة بين الفضاءات العامة، وجودة الحياة الحضرية، وعمليات الإنتاج الحضري في السياق الجزائري، مع التركيز على مدينة وهران كدراسة حالة. يُبرز التشخيص الأولي وجود انفصال هيكلي بين متطلبات الحياة الحضرية عالية الجودة في العصر المعاصر وطرق إنتاج الفضاءات العامة، الموروثة من نموذج تخطيطي مركزي. ووظيفي أدى إلى نقص في الجودة والملاءمة والتمكين الاجتماعي.

تفترض الفرضية المركزية أن الدمج الفعال لمقاربة مشاركة المواطنين، المتكيفة بشكل حقيقي مع الخصوصيات المحلية لوهران، يمثل رافعة أساسية لضمان ملاءمة الفضاءات العامة، وتمكينها الاجتماعي، وإدارتها المستدامة، وبالتالي تعزيز مساهمتها في جودة الحياة الحضرية. تؤكد النتائج التجريبية الرئيسية صحة هذه الفرضية: فالفضاءات العامة لها تأثير إيجابي على جودة الحياة، خصوصاً من حيث الرفاه الاجتماعي والشعور بالانتماء، إلا أن هذا التأثير محدود بسبب النقص الملحوظ في الجودة المدركة. بالإضافة إلى ذلك، هناك إمكانات حقيقية للمشاركة بين سكان وهران، الذين يظهرون اهتماماً بالمشاركة في المشاريع الحضرية، غير أن هذه الإمكانيات ما زالت غير مستغلة بشكل كامل بسبب الحواجز المؤسسية والاجتماعية والثقافية، مما يبرز فجوة كبيرة بين الإطار القانوني والممارسات الفعلية على الأرض.

خلاصة القول، توضح الأطروحة أن تحسين جودة الحياة في المدن الجزائرية يتطلب الانتقال من التخطيط الحضري المفروض إلى نهج تشاركي ومشارك في الإنتاج. واستناداً إلى النتائج، تقترح الدراسة نموذج حوكمة تشاركي ودليلاً عملياً لتطوير الفضاءات العامة، يهدف إلى إضفاء الطابع المؤسسي على آليات مشاركة المواطنين لضمان استدامة ومشروعية المشاريع الحضرية في وهران وخارجها.

الكلمات المفتاحية

الفضاءات العامة، جودة الحياة، مشاركة المواطنين، الحوكمة الحضرية، الإنتاج الحضري، وهران، الجزائر

Abstract

This thesis examines the complex relationship between public spaces, urban quality of life, and urban production processes in the Algerian context, focusing on the city of Oran as a case study. The initial diagnosis highlights a structural disconnect between the contemporary imperatives of high-quality urban life and the modes of public space production, inherited from a centralized and functionalist planning model that has resulted in deficits in quality, relevance and social appropriation.

The central hypothesis posits that the effective integration of a citizen participation approach, genuinely adapted to the local specificities of Oran, is a key lever to ensure the relevance, social appropriation, and sustainable management of public spaces, thereby optimizing their contribution to urban quality of life. The main empirical results confirm this hypothesis: public spaces have a positive impact on quality of life, particularly in terms of social well-being and sense of belonging, but this effect is limited by perceived deficiencies in quality. Furthermore, a genuine participatory potential exists among the population of Oran which shows interest in being involved in urban projects. However, this potential remains underutilized due to institutional and sociocultural barriers, highlighting a significant gap between the legal framework and actual practices on the ground.

In conclusion, the thesis demonstrates that improving quality of life in Algerian cities requires a shift from imposed urbanism to a shared, co-produced approach. Based on its findings, the study proposes a participatory governance model and an operational guide for the development of public spaces, aimed at institutionalizing citizen action levers to ensure the sustainability and legitimacy of urban projects in Oran and beyond.

Keywords: Public spaces, Quality of life, Citizen participation, Urban governance, Urban fabric, Oran, Algeria.

Sommaire

Introduction générale

PREMIERE PARTIE : Fondements théoriques et conceptualisation

Introduction de la première partie

Chapitre I : Concept et évolution des espaces publics

Chapitre II : La fabrique des espaces publics urbains

Chapitre III : Qualité de vie et espaces publics urbains

Chapitre IV : Participation citoyenne et gouvernance urbaine dans la fabrique des espaces publics

Conclusion de la première partie

DEUXIEME PARTIE : Analyse Empirique de la Fabrique des Espaces Publics, de la Participation Citoyenne et de la qualité de vie à Oran

Introduction de la deuxième partie

Chapitre V : Planification urbaine, production des espaces publics et participation citoyenne en Algérie

Chapitre VI : Méthodologie de la recherche

Chapitre VII : Perception, usages et qualité de vie dans les espaces publics à Oran

Chapitre VIII : Analyse et évaluation du rôle de la participation citoyenne dans la fabrique des espaces publics et l'amélioration de la qualité de vie à Oran

Conclusion de la deuxième partie

Conclusion générale

Bibliographie

Annexes

Table des matières

Liste des figures

Figure 1: Articulation des trois concepts principaux.	20
Figure 2: l'agora de Millet.	36
Figure 3 : Plan du Forum impérial	37
Figure 4: Typologie des espaces publics.....	45
Figure 5 : Modèle d'analyse de la dynamique de la place publique urbaine -	52
Figure 6: Les configurations urbaines selon Zepf (1999).	59
Figure 7: Les spécificités et enjeux de la production d'un espace public urbain.....	63
Figure 8: Les différentes phases d'un projet d'espace public.	67
Figure 9: Les acteurs de la fabrique des espaces publics.	70
Figure 10: Le modèle de la qualité de vie	86
Figure 11: Schéma conceptuel des dimensions horizontales et verticales de la qualité de vie urbaine.....	89
Figure 12: Bien-être et statut fonctionnel en tant que composantes subjectives et objectives de la qualité de vie.	91
Figure 13: La relation entre les espaces publics et la qualité de vie	100
Figure 14 : L'échelle Arnstein de la participation citoyenne.	110
Figure 15 : Les échanges verticaux et horizontaux	113
Figure 16 : Typologie de la participation	114
Figure 17: Les enjeux de la gouvernance dans un contexte urbain.....	117
Figure 18: Dispositifs de participation dans la fabrique des espaces publics.	121
Figure 19 : Les acteurs de la production des espaces publics en Algérie	137
Figure 20: Mécanismes formels et informels de la co-production urbaine en Algérie	145
Figure 21: Schéma des obstacles à la co-production urbaine en Algérie.....	147
Figure 22: Situation de la ville d'Oran.....	153
Figure 23: Carte topographique du site d'Oran	155
Figure 24: Plan de la place d'Oran 1732	157
Figure 25: Plan d'Oran, 1881.....	160
Figure 26: Vue d'Oran prise des pentes de Santa Cruz vers 1875.....	161
Figure 27: Les jardins de Létang, le Bois des Planteurs, Santa Cruz et le Santon.....	162
Figure 28: Répartition de l'échantillon par genre et tranches d'âge	175
Figure 29 : Répartition de l'échantillon par niveau d'instruction, situation matrimoniale et statut socio-professionnel.....	176
Figure 30 : Répartition de l'échantillon selon le quartier et la durée de résidence	177

Figure 31 : Significations du mot « Espaces publics » chez la population questionnée	178
Figure 32: Front de mer d'Oran	180
Figure 33: Espaces alentours du stade olympique Miloud Hedfi.....	181
Figure 34: Parc urbain "Hadikat El Houriya" à Es-seddikia	182
Figure 35 : Modèle perceptif de l'espace public chez l'habitant oranais	183
Figure 36 : Types d'espaces publics fréquentés à Oran	185
Figure 37 : Fréquences d'usages des espaces publics à Oran	186
Figure 38 : Activités pratiquées dans les espaces publics à Oran	187
Figure 39 : Facteurs de fréquentation des espaces publics à Oran.....	192
Figure 40 : Dysfonctionnements et obstacles à la fréquentation.....	197
Figure 41: Solutions proposées par la population	198
Figure 42 : Principaux obstacles à la participation citoyenne à Oran	207
Figure 43: Jardin Ibn Badis (ex : promenade de Létang).....	210
Figure 44: Campagne nationale de plantation d'un million de plants d'arbres	211
Figure 45 : Participation citoyenne à Oran : rôles et modalités	214
Figure 46: Guide opérationnel du projet participatif d'espace public à Oran	224

Liste des tableaux

Tableau 1 : Critères de classification des espaces publics	44
Tableau 2: Dimensions et indicateurs de la qualité de vie urbaine	94
Tableau 3: Indicateurs de la qualité de vie urbaine des citoyens	101
Tableau 4: Items relatifs à la participation citoyenne, à la qualité de vie et à la fabrique des espaces publics à Oran	171
Tableau 5: Analyse de la variance du modèle (ANOVA).....	190
Tableau 6: Coefficients de régression	190
Tableau 7: Résumé du modèle de régression	191
Tableau 8 : Impact des facteurs clés sur l’usage des espaces publics selon les profils d’usagers	194
Tableau 9: Évaluation des actions proposées par les citoyens	199

Liste des sigles et abréviations

APC : Assemblé Populaire Communale

APW : Assemblée Populaire de Wilaya

DE : Direction de l'Environnement

DGF : Direction Générale des Forêts

DUAC : Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction

EPIC Oran-Vert : Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial chargé de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des espaces verts publics de la wilaya d'Oran

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PAW : Plan d'Aménagement de Wilaya

PCD : Plans Communaux de Développement

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PLU : Plans Locaux d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

PUD : Plan d'Urbanisme Directeur

SCTU : Schéma de Cohérence du Transport et de l'Urbanisation

SCU : Schéma de Cohérence Urbaine

SDAAM : Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

SPV : Schéma de la Politique de la Ville

SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

URBOR : Centre d'Études et de Réalisation en Urbanisme

VRD : Voiries et Réseaux Divers

ZHUN : Zones d'Habitat Urbain Nouvelles

INTRODUCTION GENERALE

Introduction

Depuis le début du XXI^e siècle, l'urbanisation s'impose comme l'un des phénomènes les plus structurants de l'évolution sociale et géographique de la planète. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit en zone urbaine, un seuil historique selon le United Nations Population Fund (UNFPA) et la tendance ne fait que s'accroître : les projections tablent sur des villes peuplées par près de 5 milliards d'humains d'ici 2030 atteignant près de 68% d'ici 2050 (UN DESA, 2018). Ce basculement démographique s'accompagne d'une mutation profonde des territoires : nouvelles densités, extension spatiale des zones bâties et recomposition des dynamiques économiques et sociales. L'ère actuelle est ainsi fondamentalement marquée par une accélération sans précédent des dynamiques urbaines sous l'effet d'une pression démographique persistante.

Cette croissance démographique et spatiale concentrée dans les aires métropolitaines a déplacé l'épicentre des préoccupations politiques vers la qualité de l'environnement urbain et le bien-être de ses habitants. L'urbanité contemporaine est toutefois confrontée à une série de défis majeurs qui menacent la durabilité de ce développement. D'une part, l'expansion rapide des surfaces urbaines suit un schéma convergent qui affecte la stabilité des systèmes urbains (Zeybekoglu Sadri, 2020) exerçant une pression considérable sur les infrastructures et les ressources naturelles (eau, énergie, espaces verts). D'autre part, cette dynamique entraîne congestion, insalubrité et renforce les contrastes socio-spatiaux aggravant ainsi les inégalités sociales, la ségrégation et la pauvreté urbaine (Cheshmehzangi, 2025; Veloso et al., 2024). Ces écarts ont un impact direct sur le bien-être et la santé publique des populations depuis les années 1990.

Par ailleurs, les villes subissent de plein fouet les effets des changements climatiques et de l'évolution des mobilités. L'artificialisation croissante des sols combinée au climat rend les villes vulnérables face aux canicules et aux inondations (Filho et al., 2019) tandis que la dépendance à l'automobile intensifie la congestion et la pollution (Cavoli, 2021). Ainsi, si les villes représentent aujourd'hui des pôles de croissance et de modernisation, elles cristallisent également les tensions liées au développement durable et à la justice sociale. Face à l'ampleur de ces transformations, l'objectif n'est plus seulement de faire fonctionner la ville mais de garantir une qualité de vie urbaine satisfaisante et durable pour tous les citoyens nécessitant une réorientation des modèles urbains vers des solutions plus inclusives et résilientes.

La qualité de vie urbaine : nouvel impératif des politiques publiques

Face à l'intensité et à la complexité des défis de l'urbanisation mentionnés précédemment, l'objectif des politiques publiques a évolué au-delà de la simple gestion fonctionnelle ou de l'impératif de la croissance économique. Désormais, l'amélioration continue de la qualité de vie urbaine s'impose comme une finalité essentielle et un indicateur de performance pour les sociétés. Le UN-Habitat affirme d'ailleurs que l'urbanisation durable doit viser non seulement l'expansion et l'économie mais surtout « une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation » (UN-Habitat, 2022).

La qualité de vie urbaine est comprise comme une notion multidimensionnelle combinant des dimensions objectives : l'accès aux infrastructures, les services, l'habitat, l'environnement bâti et les transports et des dimensions subjectives tels que le bien-être, la satisfaction et la perception de l'environnement. Des travaux anciens comme ceux de William Coulet (1993) soulignaient déjà que la « qualité de la ville » est intimement liée à la qualité de vie des habitants justifiant d'intégrer la qualité de vie urbaine dans les processus de planification urbaine (Coulet, 1993).

Cette importance croissante de la qualité de vie se reflète dans les agendas internationaux notamment l'Objectif de Développement Durable (ODD) 11 de l'ONU qui vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables (UN (ONU, 2015). Les travaux de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) soulignent également que la qualité de vie urbaine est indissociable du concept de « bien-être » et qu'elle est directement influencée par la qualité de l'environnement physique et social (OCDE, 2020).

Dans ce contexte, l'aménagement urbain n'est plus vu uniquement comme une technique de construction mais comme un levier stratégique visant à optimiser l'environnement quotidien pour le bien-être collectif. L'évaluation de la qualité de vie urbaine qui repose désormais sur des outils combinant données spatiales, indicateurs et analyses subjectives (Przybyłowski et al., 2021) est devenue un champ de recherche prioritaire. Les politiques doivent ainsi s'appuyer sur des stratégies favorisant l'inclusivité et la durabilité à l'image de l'amélioration des transports publics et de la réduction des inégalités socio-spatiales (De Guimarães et al., 2020) ce qui implique nécessairement une réflexion sur la conception et l'usage des espaces fondamentaux de la vie citadine.

Les espaces publics comme piliers de la vie urbaine

Dans le contexte où la qualité de vie urbaine est devenue l'objectif central des politiques publiques, les espaces publics (places, parcs, promenades, rues piétonnes) émergent comme des déterminants essentiels de sa réalisation. Loin d'être de simples interstices entre bâtiments, ils constituent le pilier fondamental de la vie urbaine et la colonne vertébrale de la ville assurant le lien entre les lieux, les gens, l'espace et l'usage. La qualité d'une ville se mesure d'ailleurs largement à la qualité, la diversité, l'accessibilité et l'inclusivité des lieux qu'elle offre à ses habitants.

L'un des rôles centraux des espaces publics est d'offrir un terrain neutre d'interaction sociale accessible à tous sans condition économique renforçant le sentiment d'appartenance (Nasution & Zahrah, 2014, 2018). Ces lieux sont le théâtre de la vie collective, des rassemblements communautaires et surtout l'arène de la démocratie participative et de l'expression collective où le citoyen peut se manifester publiquement et revendiquer ses droits (Mitchell, 2003). En période de crise, les espaces publics facilitent le maintien des réseaux sociaux et renforcent la résilience communautaire (Asadollahi Asl Zarkhah et al., 2025).

Les espaces publics en particulier les espaces verts urbains jouent un rôle fondamental pour la santé physique et mentale des citoyens. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) souligne que ces lieux (parcs, jardins) sont essentiels pour favoriser la santé et le bien-être car ils contribuent à combattre la sédentarité et à réduire le stress (OMS, 2016). La qualité écologique de ces environnements procure une satisfaction de vie supérieure (Knight et al., 2022). De plus, ils participent activement à l'adaptation climatique en atténuant les îlots de chaleur urbains en améliorant la qualité de l'air et en gérant les eaux de pluie (ONU-Habitat, 2011; UN-Habitat, 2025).

Au-delà de leurs fonctions pratiques, la qualité et la convivialité des espaces publics agissent comme un déterminant structurel de la qualité de vie urbaine. La qualité de conception, l'entretien, la sécurité et l'accessibilité des espaces publics influencent directement le bien-être, le sentiment d'appartenance et la santé des habitants (Beraldo et al., 2022; Mouratidis, 2021). Leur impact est particulièrement marqué dans les quartiers à faibles revenus où ils jouent un rôle de compensation sociale et environnementale contribuant à l'équité sociale et à la justice environnementale (Younes et al., 2024). Par conséquent, l'aménagement de ces lieux ne doit

plus être considéré comme une dépense mais comme un investissement stratégique visant à optimiser le capital social, sanitaire et environnemental de la ville.

Ainsi, dans une perspective de planification urbaine durable, il apparaît essentiel de considérer l'espace public non comme un simple « décor » mais comme un pilier spatial, social et écologique. Cela exige une rupture avec l'approche technocratique et l'adoption d'une gouvernance capable de conjuguer innovation et participation citoyenne (Nijkamp & Kourtit, 2013).

La participation citoyenne : levier de gouvernance pour l'optimisation des espaces publics

Si le rôle crucial des espaces publics comme déterminants de la qualité de vie urbaine est largement établi, l'atteinte effective de ces objectifs ne peut se satisfaire d'une approche purement technique ou descendante (top-down). Les modèles technocratiques où les décisions d'aménagement sont prises sans consultation des usagers, se révèlent souvent insuffisants conduisant à des espaces mal adaptés, sous-utilisés ou perçus comme des lieux étrangers ce qui nuit directement au sentiment d'appartenance et à la cohésion sociale (Arnstein, 1969).

C'est dans ce contexte que la participation citoyenne s'est affirmée comme un levier de gouvernance essentiel pour la fabrique urbaine. Elle est désormais considérée comme une condition de succès des projets d'aménagement au-delà d'un simple ajout démocratique. L'urbanisme participatif place les habitants et usagers au cœur du processus comme co-concepteurs et parties prenantes légitimes permettant de combiner les savoirs d'experts avec les savoirs d'usage, les réalités vécues, les besoins et les aspirations des communautés (Horlings et al., 2021).

L'intégration de l'utilisateur dans l'ensemble du cycle de vie des espaces publics depuis la conception jusqu'à l'aménagement et la gestion, constitue aujourd'hui un enjeu central pour garantir la qualité, la pertinence et la durabilité de ces lieux. Elle repose sur l'idée que le citoyen est le véritable expert de l'usage : son implication permet de s'assurer que les aménagements répondent aux besoins concrets des habitants en matière de sécurité, d'accessibilité ou encore de pratiques quotidiennes. Cette participation favorise également une appropriation durable des espaces en révélant des problématiques ou des usages qui échappent souvent aux approches de planification traditionnelles (Semeraro et al., 2020).

Au-delà de l'optimisation des projets, la participation citoyenne renforce leur légitimité et leur durabilité sociale. En effet, un processus participatif transparent contribue à accroître la confiance entre institutions et habitants tout en améliorant la lisibilité des décisions publiques (Tchakouni et al., 2025). Lorsqu'ils sont associés aux différentes phases du projet, les citoyens s'engagent davantage dans l'entretien, la surveillance et la valorisation des espaces publics augmentant ainsi la pérennité des aménagements (Innes & Booher, 1999). Par ailleurs, cette dynamique d'engagement collectif nourrit le bien-vivre ensemble et l'attachement au lieu comme l'ont montré les travaux de Brazeau-Béliveau et Cloutier (2021) ainsi que ceux de Cherfaoui (2020).

L'évolution vers la gouvernance partagée est une tendance mondiale avec l'adoption de dispositifs tels que les budgets participatifs ou les plateformes de co-conception soutenues par les outils numériques et les technologies intelligentes qui facilitent l'engagement (Bouzguenda et al., 2019; Szczepańska et al., 2022). Cette conception est fortement ancrée dans le concept de droit à la ville popularisé par Henri Lefebvre (1968) qui postule que les habitants ont la légitimité d'exiger une transformation radicale de l'espace urbain et de participer à sa production. Il représente ainsi un appel à une appropriation collective de la ville par ses usagers (H. Lefebvre, 1968).

La participation citoyenne est donc un fondement même de la qualité de vie urbaine agissant comme un outil de démocratie urbaine et de justice spatiale. Cependant, malgré ses nombreux bénéfices reconnus, sa mise en œuvre demeure confrontée à quelques obstacles tels que l'exclusion des groupes marginalisés, le manque de pouvoir d'agir réel et des contraintes institutionnelles fortes (Jung et al., 2024). L'engagement est souvent relégué aux dernières étapes des projets alors que les phases initiales sont essentielles pour influencer les décisions structurantes. Ces obstacles sont particulièrement exacerbés dans les villes des pays en développement ou d'Afrique du Nord où l'héritage d'une gestion centralisée du territoire reste prégnant.

Ceci nous mène au cœur de la problématique de cette recherche : si le rôle crucial des espaces publics est largement établi et que la participation citoyenne est le levier de gouvernance idéal pour leur optimisation, l'efficacité réelle de ces mécanismes participatifs pour améliorer la qualité de vie reste largement à évaluer particulièrement dans les contextes urbains marqués par des structures de gestion centralisées et des défis socio-économiques complexes comme c'est le cas dans les villes algériennes.

Problématique

L'analyse de l'urbanisation mondiale et de l'impératif de la qualité de vie urbaine prend une dimension critique lorsqu'elle est transposée au contexte national algérien. L'Algérie est confrontée à une accélération urbaine sans précédent, héritée d'une histoire marquée par des dynamiques post-coloniales et la priorité absolue donnée au logement depuis l'indépendance.

Ce phénomène s'est traduit par une croissance démographique urbaine spectaculaire et un basculement historique. Alimentée par l'exode rural, la population urbaine a été multipliée par six en l'espace de quatre décennies portant le taux d'urbanisation à près de 66% en 2008 (Rapport National NUA, 2021). Selon les projections, cette tendance ne fera que s'intensifier, avec un taux d'urbanisation qui pourrait atteindre 84% d'ici 2050 signifiant que huit Algériens sur dix résideront dans des agglomérations.

Cette double explosion démographique et spatiale s'accompagne d'une organisation du territoire caractérisée par des déséquilibres persistants. Une proportion massive de 63,5% des agglomérations est concentrée sur la seule frange littorale, une zone qui ne représente que 4% de la superficie totale du pays (Rapport National NUA, 2021). Cette littoralisation accentue un étalement urbain souvent mal maîtrisé (Nemouchi, 2023) entraînant une saturation des grandes villes et un développement inégal entre les régions côtières et l'intérieur et du pays.

L'urbanisme algérien est aujourd'hui confronté à une crise d'applicabilité qui trouve ses racines dans l'héritage d'un modèle de production urbaine de type fonctionnaliste, centralisé et orienté presque exclusivement vers la construction de logements. Cette priorité donnée à la production massive de logements pour résorber la crise (Bounoua et al., 2023) a eu pour conséquence de reléguer l'aménagement des espaces publics et des équipements collectifs au rang de variable d'ajustement. Ce paradigme dominant depuis les premières décennies post-indépendance a laissé en arrière-plan la question des espaces publics engendrant un double déficit structurel.

D'une part, le modèle technocratique fondé sur une planification descendante (*top-down*) a produit des aménagements qui dans la majorité des cas ne répondent plus aux exigences d'une ville inclusive. Comme le souligne Kettaf (2013), la planification urbaine a historiquement relégué l'espace public à un rôle secondaire conduisant à un manque notable d'espaces publics par habitant souvent réduits à des surfaces résiduelles, mal dimensionnées et dépourvues de diversité fonctionnelle. Ces espaces souffrent de carences importantes sur le plan qualitatif : végétation insuffisante, mobilier urbain inadapté, accessibilité défaillante (Aggoun & Aichour,

2025; Hafsi, 2024). Ces insuffisances compromettent leur capacité à soutenir les pratiques sociales et culturelles essentielles à la vie urbaine.

D'autre part, le déficit d'adéquation et d'appropriation s'explique par la persistance d'instruments d'urbanisme (PDAU, POS) qui figent des représentations spatiales normatives et centralisées ignorant la diversité des usages et les cultures habitantes (Kadri & Madani, 2015). L'insuffisance des dispositifs de concertation conjuguée à des problèmes d'application et de gouvernance, limite la capacité des politiques publiques à produire des espaces adaptés aux besoins des citoyens (Chachour, 2022). Cette conception déconnectée des réalités sociales aboutit à des espaces publics perçus comme imposés plutôt que vécus. Faiblement appropriés, ces espaces se dégradent rapidement et deviennent l'objet d'une déresponsabilisation collective impactant directement la vivabilité des quartiers et la cohésion sociale.

Face à ces limites structurelles, la participation citoyenne apparaît en théorie comme une alternative incontournable pour ancrer l'aménagement dans le droit à la ville et améliorer la pertinence, l'équité et la durabilité des aménagements publics. Pourtant, ce levier rencontre en Algérie un paradoxe profond. Si les textes législatifs algériens encouragent théoriquement la participation citoyenne et la décentralisation, la réalité de la mise en œuvre révèle que celle-ci est profondément entravée par la rigidité du système institutionnel.

D'abord, les processus sont compromis par la fragmentation et l'urgence. La gouvernance est souvent marquée par une logique conjoncturelle et d'improvisation (Boussioud, 2017) ce qui fragilise toute démarche de planification cohérente. Parallèlement, l'organisation des acteurs (État, collectivités, usagers) manque de coordination (Kettaf, 2013; Messahel, 2010). Cette fragmentation est aggravée par le fait que les collectivités locales peinent à mobiliser efficacement la population notamment en raison de faibles compétences administratives et de moyens limités (Derbal & Tachrift, 2022).

Ensuite, même lorsque des dispositifs participatifs sont déployés, ils se limitent fréquemment à une consultation symbolique. Les inégalités de pouvoir entre élus, techniciens et citoyens réduisent drastiquement l'impact réel des contributions habitantes qui manquent souvent d'accès à l'information et de maîtrise des codes institutionnels. Dans cette configuration, la participation est rarement synonyme de co-décision se situant souvent aux niveaux les plus bas de l'échelle d'Arnstein. Le discours sur la participation sert davantage à légitimer des projets qu'à partager réellement le pouvoir. Ce décalage systémique entre le discours et la pratique nourrit un manque de transparence et alimente une méfiance citoyenne croissante.

Ainsi, dépasser ces blocages implique de réorienter les modèles vers des démarches centrées sur l'observation des pratiques urbaines et d'ancrer la participation dans une ambition de maîtrise collective de l'espace comme condition fondamentale de la justice sociale et de la qualité de vie durable dans les villes algériennes.

Le diagnostic du contexte urbain algérien et notamment à Oran, met en évidence une déconnexion structurelle entre d'une part, les impératifs d'une qualité de vie élevée pour les habitants et d'autre part, le mode de production actuel des espaces publics. La rigidité du processus de fabrique conduit à des aménagements qui malgré les investissements peinent à générer la satisfaction et l'appropriation nécessaires. Face à cet enjeu, le triangle d'action espaces publics – participation citoyenne – qualité de vie s'impose comme cadre d'action essentiel.

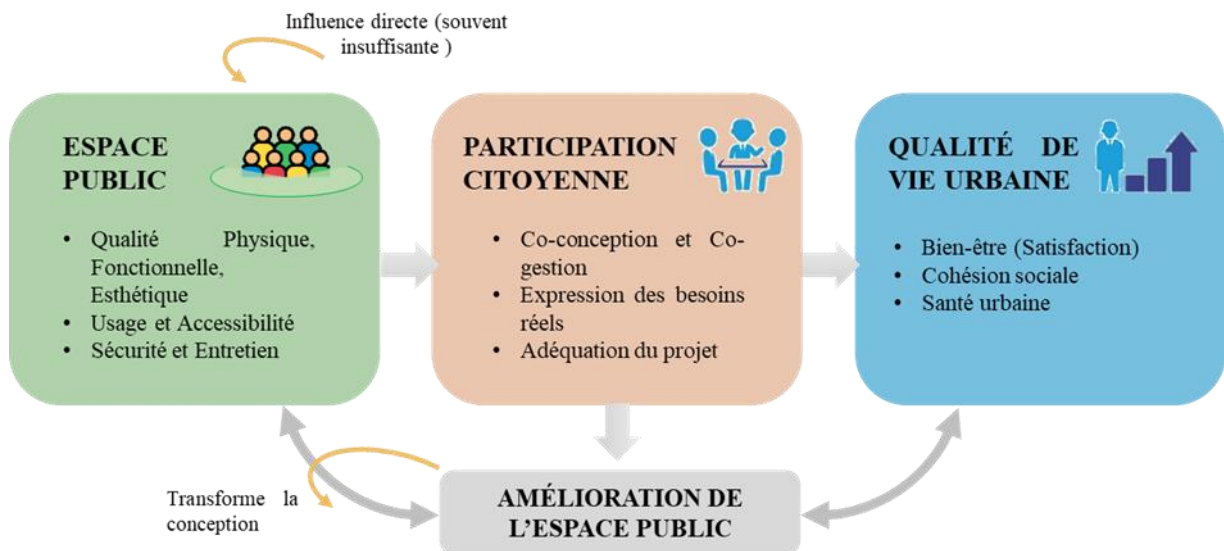


Figure 1: Articulation des trois concepts principaux.

Source : auteure, 2025.

Cette triple articulation est au cœur de la lacune scientifique que cette thèse cherche à combler. La littérature internationale reconnaît l'importance de ces trois dimensions et démontre l'existence d'interrelations fortes : la convivialité des espaces publics influence la cohésion sociale et la santé urbaine et la participation renforce l'appropriation et la durabilité des aménagements. De même, le droit à la ville repose sur la capacité collective à transformer l'espace public, condition essentielle d'une qualité de vie équitable.

Pourtant, cette articulation demeure rarement étudiée simultanément et encore moins examinée empiriquement dans le contexte spécifique des villes algériennes. Les recherches consacrées

aux espaces publics se focalisent principalement sur leurs déficits morphologiques, fonctionnels ou réglementaires sans véritablement analyser la manière dont ces espaces influencent le bien-être collectif et les dynamiques sociales quotidiennes. De leur côté, les études portant sur la qualité de vie en milieu urbain mobilisent le plus souvent des approches quantitatives ou centrées sur les infrastructures négligeant la dimension vécue, relationnelle et symbolique de l'espace public. Enfin, les travaux traitant de la participation citoyenne soulignent surtout les contraintes institutionnelles et organisationnelles qui freinent son déploiement sans examiner de manière approfondie comment des processus participatifs pourraient améliorer la conception, l'usage et la gestion des espaces publics afin de renforcer durablement la qualité de vie dans les villes algériennes. Cette mise en tension des trois dimensions constitue l'enjeu central de cette thèse.

La pertinence d'Oran comme terrain d'analyse

L'examen de cette lacune scientifique s'appuie sur l'étude de cas d'Oran, dont le contexte cristallise les tensions entre expansion urbaine accélérée et carences qualitatives des espaces publics. Il constitue de ce fait, le terrain idéal pour analyser la manière dont la mobilisation des mécanismes participatifs peut devenir l'élément catalyseur capable de relier la production des espaces publics à l'amélioration tangible et pérenne de la qualité de vie des citoyens.

En raison de sa complexité et des transformations rapides qu'elle connaît, cette ville présente une superposition d'héritages architecturaux et de modèles urbanistiques allant du tissu historique de l'époque coloniale (structuré par ses places et boulevards) aux nouvelles extensions périphériques souvent issues de l'urbanisme d'urgence. Cette dualité accentue les contrastes en matière d'espaces publics : dans les vieux quartiers, les espaces peuvent être dégradés mais restent porteurs d'histoire et d'une vie sociale intense tandis que les nouveaux quartiers souffrent souvent d'un déficit criant de qualité et de cohérence spatiale et sociale (Kettaf, 2013). Cette situation aggravée par l'expansion rapide, impose une remise en question urgente des méthodes de fabrication des espaces publics.

D'autre part, les enjeux liés à la qualité de vie sont prégnants : en tant que deuxième métropole, Oran fait face à une forte pression urbaine qui se traduit par une saturation des réseaux, une offre limitée en espaces verts, des contraintes d'accessibilité piétonne et des disparités territoriales. Divers diagnostics font état d'une altération du cadre de vie notamment dans les tissus d'habitat collectif récents où les espaces extérieurs présentent un entretien irrégulier et un déficit d'appropriation sociale. L'amélioration du cadre de vie devient ainsi un axe central

particulièrement pour une population majoritairement jeune dont les attentes en matière de sociabilité, de loisirs et de mobilité douce nécessitent une meilleure prise en charge.

Oran représente également un cas d'étude significatif pour observer les interactions entre participation citoyenne et fabrique urbaine se présentant comme un observatoire des dynamiques institutionnelles et citoyennes. Sur le plan institutionnel, la multiplicité des acteurs et la superposition des compétences posent des défis de coordination qui peuvent impacter la fluidité de l'action publique. Cette configuration soulève un double enjeu : la nécessité d'une vision partagée du rôle de l'espace public dans la cohésion urbaine et l'optimisation des modes de production et de gestion. Parallèlement, la multiplication de projets structurants (réalisation d'un nouveau parc urbain, aménagement des alentours du stade Olympique) témoigne d'une volonté de valoriser l'image de la métropole bien que l'intégration des processus participatifs y reste encore à approfondir.

Finalement, le choix d'Oran permet d'analyser *in situ* les dysfonctionnements d'un urbanisme rigide face à la complexité urbaine. En ce sens, l'étude d'Oran ne se limite pas à un intérêt local mais contribue à éclairer les conditions d'une fabrique urbaine plus inclusive, plus durable et mieux ancrée dans les besoins réels des habitants des villes algériennes.

Dans cette perspective et au regard des limites identifiées dans la conception comme dans la gestion des espaces publics oranais, il devient nécessaire d'interroger plus profondément la place réelle accordée aux habitants dans la fabrique urbaine. Si les espaces publics ont un potentiel évident pour améliorer la qualité de vie, celui-ci demeure largement conditionné par la capacité des dispositifs participatifs à être intégrés de manière effective et structurante dans les processus décisionnels. Dès lors, une question fondamentale émerge guidant l'ensemble de cette recherche : **Dans quelle mesure l'intégration effective de la participation citoyenne peut-elle contribuer à résoudre les problèmes liés à la fabrique et à la gestion des espaces publics dans les villes algériennes en particulier dans le contexte de la ville d'Oran afin d'optimiser leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie urbaine ?**

Pour apporter une réponse exhaustive et empiriquement fondée à la problématique centrale de la thèse, il est indispensable de décomposer celle-ci en un ensemble de questions analytiques précises. Ces interrogations secondaires guideront l'exploration théorique et l'analyse de terrain structurant ainsi les chapitres de la recherche. Le travail de décomposition s'articule autour de l'évaluation de la qualité de vie, l'identification des mécanismes d'action et la proposition d'un modèle participatif adapté :

- Quels sont les critères de qualité de vie (sociaux, fonctionnels et perçus) les plus sensibles à la qualité des espaces publics dans le contexte oranais ?
- Quels sont les leviers et les obstacles institutionnels et socio-culturels à une participation citoyenne effective et comment associer les habitants aux différents stades d'un projet d'aménagement d'espace public à Oran ?
- Comment un modèle participatif adapté pourrait-il améliorer le rôle des espaces publics dans la qualité de vie urbaine ?

En répondant à ces questions, la thèse vise à aller au-delà du simple constat pour fournir un cadre d'action concret aux décideurs et aux acteurs de la société civile œuvrant pour une ville d'Oran plus juste et plus agréable à vivre.

Hypothèses et objectifs de la recherche

La présente recherche s'ancre dans l'idée qu'un changement de paradigme dans la production urbaine est nécessaire pour que les espaces publics algériens et oranais en particulier remplissent leur rôle de déterminants de la qualité de vie. À partir de la problématique formulée et des questions secondaires dégagées, deux hypothèses de recherche peuvent être avancées afin de guider l'analyse et structurer l'enquête.

Hypothèse I : La première hypothèse stipule que la participation citoyenne exerce un impact significatif et contribue à réduire les dysfonctionnements liés à la conception, à l'aménagement et à la gestion des espaces publics à Oran.

Hypothèse II : L'implication des citoyens dans la fabrique des espaces publics à Oran renforce leur appropriation et impacte directement la qualité de vie urbaine améliorant le bien-être collectif et la cohésion sociale au-delà des simples performances morphologiques.

Les objectifs de cette recherche s'inscrivent dans la volonté de mieux comprendre les relations entre la qualité des espaces publics, la participation citoyenne et l'amélioration de la qualité de vie dans le contexte spécifique de la ville d'Oran. Ils visent à explorer simultanément les dimensions théoriques, diagnostiques et opérationnelles du sujet afin d'identifier les mécanismes à travers lesquels les habitants peuvent contribuer à une fabrique urbaine plus inclusive et plus efficace. Dans cette perspective, la recherche cherche à analyser les pratiques existantes, à mettre en évidence les limites structurelles qui freinent l'implication des usagers et à proposer un cadre participatif adapté aux réalités locales.

Afin d'explorer les mécanismes de la fabrique urbaine oranaise et d'en améliorer la qualité de vie, notre démarche poursuit les objectifs spécifiques suivants :

1. Établir un cadre théorique reliant l'espace public, la qualité de vie et la participation citoyenne.
2. Analyser les processus actuels de production des espaces publics à Oran.
3. Évaluer la contribution des espaces publics à la qualité de vie urbaine en identifiant les critères sociaux, fonctionnels et perçus les plus déterminants dans le contexte oranais.
4. Analyser les dispositifs actuels de participation citoyenne à Oran ainsi que les leviers et obstacles institutionnels et socio-culturels qui influencent leur efficacité.
5. Proposer un modèle de gouvernance participative adapté aux réalités des villes algériennes notamment au contexte oranais pour optimiser l'impact des espaces publics sur la qualité de vie.

Ce travail de recherche ancré dans une problématique urbaine pressante, se justifie par un double intérêt, scientifique et opérationnel et s'appuie sur une méthodologie rigoureuse visant à produire des résultats fiables et exploitables.

Méthodologie de la recherche

Pour répondre à la complexité de la problématique et valider les hypothèses de recherche, cette étude adopte une démarche méthodologique mixte combinant approches qualitative et quantitative et structurée en plusieurs étapes complémentaires visant à identifier des solutions concrètes pour améliorer les espaces publics à Oran.

La phase théorique est consacrée à l'établissement du cadre conceptuel et analytique de la thèse en articulant les notions d'espaces publics, de qualité de vie et de participation citoyenne. Elle fournit les outils d'évaluation nécessaires à l'analyse empirique et sert de référence pour l'interprétation des données.

La phase quantitative repose sur un questionnaire structuré administré à 201 habitants sélectionnés selon un échantillonnage aléatoire stratifié couvrant les différentes zones urbaines d'Oran. Ce questionnaire a permis de recueillir des données sur les pratiques d'usage, la perception de la qualité des espaces publics, le bien-être urbain et les formes de participation citoyenne. Cette étape a pour objectif d'identifier des tendances générales, de mesurer la satisfaction des habitants et de quantifier les liens entre participation, qualité des espaces et qualité de vie.

La phase qualitative complémentaire s'appuie sur 20 entretiens semi-directifs menés auprès d'usagers divers et d'acteurs institutionnels. Elle vise à explorer en profondeur les perceptions, pratiques et représentations liées aux espaces publics ainsi que les freins et leviers de la participation citoyenne.

L'observation de terrain systématique dans plusieurs espaces publics emblématiques d'Oran a permis de documenter les usages réels, les interactions sociales et la qualité perçue des lieux. Cette démarche a été enrichie par l'analyse de documents d'urbanisme et de sources institutionnelles apportant un cadrage factuel et contextuel aux résultats. La combinaison de ces méthodes offre une approche intégrée capable de produire des recommandations opérationnelles fondées sur des données à la fois mesurables et qualitatives pour une gestion plus inclusive et efficace des espaces publics.

Structure de la thèse

La thèse est organisée en deux grandes parties comprenant chacune quatre chapitres, suivies d'une conclusion générale. Cette architecture vise à articuler un cadre théorique solide et une analyse empirique approfondie du rôle des espaces publics dans l'amélioration de la qualité de vie à travers la participation citoyenne à Oran.

La première partie établit les bases conceptuelles et théoriques nécessaires à la compréhension des enjeux abordés. Elle débute avec le Chapitre I qui définit l'espace public dans sa pluralité de dimensions, en retraçant l'évolution historique et en analysant les enjeux contemporains. Une fois cet objet de recherche clairement délimité, le travail se concentre dans le Chapitre II sur sa matérialisation concrète en étudiant la fabrique des espaces publics urbains, ses processus de production, ses acteurs et les modèles d'aménagement qui la régissent. En s'éloignant de la seule dimension physique, le Chapitre III opère une transition vers l'impact social en traitant de la qualité de vie, de ses dimensions objectives et subjectives et en établissant le rôle déterminant des espaces publics dans le bien-être urbain. Logiquement, l'amélioration de cette qualité de vie dans l'espace public ne peut se concevoir sans l'implication des citoyens ; c'est pourquoi le Chapitre IV clôt cette partie théorique en abordant la participation citoyenne et la gouvernance urbaine en précisant leurs fondements, typologies et limites.

S'appuyant sur le cadre théorique ainsi défini, la deuxième partie met ces concepts à l'épreuve du terrain par une analyse empirique centrée sur la ville d'Oran. Cette phase débute par le Chapitre V qui dresse un diagnostic institutionnel des pratiques algériennes de planification et

de participation dans la production des espaces publics confrontant la théorie aux réalités réglementaires nationales. Afin de garantir la validité des observations, le Chapitre VI est intégralement consacré à la méthodologie de la recherche présentant le contexte spécifique d'Oran, justifiant le choix du terrain et détaillant les outils de collecte et de traitement des données (quantitatives et qualitatives). Les résultats de cette enquête sont ensuite analysés dans le Chapitre VII qui expose les perceptions, usages et effets concrets des espaces publics sur la qualité de vie des habitants d'Oran. Ces observations conduisent finalement au Chapitre VIII qui procède à l'évaluation de la participation citoyenne locale, identifie les leviers et obstacles et aboutit à la proposition concrète d'un modèle participatif d'aménagement adapté au contexte oranais.

**PREMIERE PARTIE : FONDEMENTS THEORIQUES
ET CONCEPTUALISATION**

Introduction de la première partie

La ville contemporaine est confrontée à des défis majeurs allant de la gestion de l'urbanisation croissante aux impératifs d'inclusion sociale et de durabilité. Au cœur de cette dynamique, l'espace public urbain s'affirme non seulement comme le révélateur des tensions et des mutations de la cité mais aussi comme l'instrument privilégié pour y répondre. Longtemps considéré comme un simple support technique ou fonctionnel, l'espace public est aujourd'hui réévalué pour son rôle multidimensionnel : il est à la fois l'arène des pratiques sociales, le moteur de la qualité de vie et le terrain d'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance urbaine.

Cette première partie établit le cadre théorique et opérationnel nécessaire à la compréhension de l'espace public urbain et elle s'articule en quatre chapitres complémentaires. Le Chapitre I pose les bases conceptuelles et historiques de l'espace public en examinant ses définitions plurielles et son évolution depuis l'Antiquité. Le Chapitre II aborde la dimension opérationnelle en analysant la fabrique des espaces publics, la complexité des phases de projet et la coordination des acteurs impliqués. Le Chapitre III examine l'espace public comme déterminant de la qualité de vie en définissant cette notion et en identifiant les critères d'évaluation de ses apports pour les citoyens. Enfin, le Chapitre IV traite la participation citoyenne et de la gouvernance urbaine en présentant les dispositifs mobilisés et les principaux défis de ce processus collaboratif. En articulant conceptualisation, production et impacts socio-spatiaux, cette partie offre une vision synthétique du rôle des espaces publics dans la fabrique d'une ville durable et équitable.

CHAPITRE I : CONCEPT ET EVOLUTION DES ESPACES PUBLICS

Introduction

L'espace public est au cœur de la vie urbaine. Plus qu'une simple matérialité physique, il est le miroir des dynamiques sociales, des choix politiques et des évolutions culturelles d'une société. L'importance accordée à ces lieux collectifs a fluctué au fil de l'histoire mais leur rôle central dans la structuration de la ville et l'organisation du vivre-ensemble demeure fondamental. Aujourd'hui, face aux crises écologiques, sociales et démocratiques, la qualité et la nature de l'espace public sont remises en question exigeant une compréhension approfondie de ce qu'il représente et de la manière dont il a été façonné.

Ce chapitre vise à établir les bases conceptuelles et historiques indispensables à l'analyse de l'espace public contemporain. Il commence par explorer la conceptualisation de l'espace public, ses définitions pluridisciplinaires et la distinction entre « espace public » et « espaces publics ». Il retrace ensuite l'évolution historique de ces espaces, des villes antiques à l'urbanisme contemporain afin de montrer comment leurs formes, fonctions et usages se transforment au fil du temps. L'analyse aborde également la typologie et la classification des espaces publics, leurs dynamiques (morphologie, fonctions, usages) avant de considérer les enjeux contemporains tels que la participation citoyenne, la durabilité et l'inclusivité. Ainsi, ce chapitre fournit un cadre théorique et historique qui permet de saisir la complexité des espaces publics et de préparer l'étude de leur production ainsi que des défis qu'ils rencontrent dans la ville contemporaine.

1. Conceptualisation de l'espace public et genèse de la notion

La notion d'espace(s) public(s) est polysémique utilisée dans différentes disciplines et donnant lieu à plusieurs définitions qui varient selon les auteurs et les spécialistes. Ce terme peut désigner un espace matériel correspondant d'une part à des espaces géographiques ouverts au public et d'autre part à des lieux de rencontre et d'interactions sociales, comme il peut évoquer un espace métaphorique synonyme de sphère publique ou de débat public (Fleury, 2010). Cette difficulté à en fournir une définition précise réside dans la diversité des champs disciplinaires. Afin de mieux appréhender ce phénomène, nous proposons d'examiner dans un premier temps l'émergence du concept d'espace public au sein du débat public et de présenter ensuite un éventail de définitions issues de plusieurs domaines ce qui permettra de mettre en lumière les nuances et les différentes interprétations qui en découlent.

1.1. Définitions de l'espace public selon les disciplines

1.1.1. Définition urbaine et spatiale

Dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture et selon F. Choay, et P. Merlin, la notion d'espace public ne fait pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse. Ils la définissent dans leur dictionnaire comme étant « *la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage.* ». Les espaces publics se présentent alors comme des zones du domaine public qui ont une fonction ou une utilisation publique qui sont généralement situés sur des terrains publics, gratuitement accessibles à tous et gérés et entretenus par des organismes publics (Merlin & Choay, 2010). Philippe Panerai déclare dans son livre *Analyse urbaine* que « *L'espace public comprend l'ensemble des voies : rues et ruelles, boulevards et avenues, parvis et places, promenades et esplanades, quais et ponts mais aussi rivières et canaux, berges et plages. Cet ensemble s'organise en réseau afin de permettre la distribution et la circulation...* ». Néanmoins, il est important de souligner qu'aujourd'hui certains lieux privés offrent un accès public contrôlé et peuvent être considérés comme des espaces publics malgré leur statut juridique privé comme le parvis d'un bâtiment, un passage ou un centre commercial. Dans la littérature géographique, architecturale et urbanistique et d'après Antoine Fleury (2010), le terme d'espace public renvoie à un espace physique, libre en insistant dans un premier temps sur son caractère non bâti, il peut correspondre d'une part au réseau viaire (rues, places, boulevards) et d'autre part aux espaces verts (parcs, jardins, squares) (Fleury, 2010; Panerai et al., 1999).

1.1.2. Définition sociologique

En sociologie urbaine, l'espace public est appréhendé davantage à travers les pratiques qui s'y déploient qu'à travers sa matérialité. Cette perspective met l'accent sur les usages, les interactions et les dynamiques relationnelles qui façonnent l'espace démontrant que l'espace public est un champs d'expression et de confrontation où les acteurs sociaux produisent, négocient et redéfinissent constamment les contours de la sociabilité collective. L'agenda urbain adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2016, le définit comme des « *zones multifonctionnelles pour l'interaction et l'inclusion sociales, la santé humaine et le développement durable, le bien-être des personnes, les échanges économiques et l'expression culturelle [...]* ». Il s'agit donc de l'arène sociale dans laquelle les citoyens peuvent s'exprimer, débattre, négocier et partager les préoccupations communes, en vue de la formation de l'opinion publique et de la construction de la démocratie. Ces espaces ne sont pas uniquement des lieux géographiques tels que les places, les rues ou les parcs mais peuvent aussi inclure des espaces médiatiques, numériques ou symboliques où la parole et l'action politique s'exercent.

L'espace public apparaît ainsi comme un révélateur majeur de la vie urbaine puisqu'il se présente comme un espace de rencontre et d'interactions sociales mais également comme un support d'urbanité où s'expriment les différentes qualités et dimensions citadines (Joseph, 1992).

1.1.3. Définition politique

Du point de vue des sciences politiques, l'espace public renvoie à un espace immatériel, abstrait et évolutif destiné à structurer une véritable opinion publique. Cette approche apparaît avec Jürgen Habermas (1962) qui distingue deux significations du concept. La première est historique et renvoie à l'émergence au XVIII^e siècle de la « sphère publique bourgeoise ». La bourgeoisie y discutait de manière rationnelle et revendiquait une influence publique tout en défendant ses intérêts privés sous couvert d'intérêt général. Cette sphère prend forme dans des lieux de sociabilité (clubs, cafés, théâtres) initialement dédiés à la discussion littéraire. Elle donne naissance à un usage public du raisonnement au sein d'une société civile régulée par l'autorité mais progressivement autonome parfois même opposée au pouvoir. Ce processus permet à la bourgeoisie de conquérir le domaine politique après avoir dominé l'économie. La seconde définition est normative et décrit un modèle idéal d'espace public démocratique fondé sur l'échange rationnel d'idées en vue de produire une opinion publique authentique.

En résumé, sur le plan politique, l'espace public désigne un espace symbolique de citoyenneté où les idées circulent, se discutent rationnellement et se transforment en opinion publique grâce à l'usage libre et public de la raison. Il constitue un espace de confrontation et de discussion où se construisent les rapports de pouvoir, s'expriment les revendications sociales et où se forment consensus et divergences. Dans cette perspective, l'espace public est une condition préalable à la gouvernance démocratique puisqu'il assure la visibilité des débats, l'intégration des différents groupes sociaux et la légitimation des décisions publiques (Ballarini, 2017; Fleury, 2010; Zepf, 2009).

1.1.4. Définition juridique

Sur le plan légal, les espaces publics sont des biens communs qui doivent rester accessibles à tous. Ils correspondent à des portions de territoire gérées par les pouvoirs publics et encadrées par des règles garantissant leur accessibilité universelle et leur usage collectif. L'ONU-Habitat¹ les définit dans sa *Charte de l'espace public* comme : *"tous les lieux de propriété publique ou d'intérêt public, d'usage public, accessibles et appréciés par tous gratuitement et sans but lucratif"*.

Ces lieux doivent donc être protégés, aménagés et entretenus. Ils sont souvent publics mais pas toujours : la notion d'« espace public » a évolué et désigne aujourd'hui l'ensemble des lieux ouverts au public, quel que soit leur statut juridique. Ainsi, un espace privé peut devenir public s'il est librement accessible à tous (Voisin-Bormuth, 2012).

Le droit d'usage de ces espaces est protégé par des principes constitutionnels et des lois nationales garantissant la liberté de circulation et d'expression. En Algérie, le terme « espaces publics » apparaît dans la loi n° 2002-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement. L'article 5 précise que le bâti doit être structuré autour des espaces publics et collectifs de transition et définit ces espaces comme : *« Espaces publics : places, rues, placettes, accessibles aux véhicules, lesquelles distribuent les équipements publics, les services et les activités artisanales ainsi que les commerces »*². Ces réglementations peuvent limiter certaines activités privées ou commerciales afin de préserver l'ordre public, la sécurité et le bon usage des lieux dans un cadre légal.

¹ONU-Habitat est le programme des Nations Unies œuvrant à un meilleur avenir urbain. Sa mission est de promouvoir le développement durable des établissements humains sur le plan social et environnemental ainsi que l'accès à un logement décent pour tous.

² Journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire N° 06 du 12 Rabie Ethani 1435 12 Février 2014.

1.2. « Espace public » ou « espaces publics » : une distinction conceptuelle

La définition de ce concept nécessite d'abord de distinguer les deux expressions au singulier et au pluriel, distinction que Thierry Paquot a clairement expliquée dans son livre *L'espace public* (2009). Selon lui, l'espace public (au singulier) désigne une idée : un lieu de parole, d'échange et de débat.

À l'inverse, les espaces publics (au pluriel) renvoient à des lieux physiques accessibles à tous comme les rues, les places ou les parcs, où chacun peut circuler librement. Ainsi, l'espace public au singulier relève surtout de la philosophie politique et des sciences de la communication, tandis que les espaces publics au pluriel sont étudiés par les urbanistes, architectes, paysagistes, ingénieurs et décideurs publics. L'un concerne les idées et la politique ; l'autre, la ville, ses formes et ses usages. Pourtant, ils partagent un point commun : ils permettent la circulation, qu'il s'agisse des idées ou des personnes (Paquot, 2009).

Comme indiqué dans l'introduction, cette étude porte sur les espaces publics matériels considérés à la fois comme des objets physiques et comme une catégorie de l'action publique. La définition retenue désigne donc des espaces physiques, des zones non bâties ouvertes à un accès théoriquement libre. Cette approche n'exclut toutefois pas les autres dimensions, les aspects sociaux et politiques restent essentiels pour comprendre comment ces espaces sont pensés, produits et utilisés.

2. Évolution historique des espaces publics

L'étude des origines et du développement historique des espaces publics constitue un axe central pour saisir les enjeux liés à la conception de la ville et à son évolution. Il est généralement admis parmi les spécialistes de l'urbanisme que les espaces publics, en particulier les rues et les places, sont aussi anciens que la ville elle-même (Tomas, 2002). Cependant, les chercheurs divergent quant à leur apparition précise, certains estiment que les espaces publics trouvent leur origine dans l'urbanisme de la Grèce antique et d'autres, avancent que ces espaces publics émergent bien plus tôt dès les premières cités mésopotamiennes (Kettaf, 2013).

2.1. Les espaces publics dans les villes antiques

Les premières cités mésopotamiennes marquent les fondations de l'aménagement urbain structuré autour d'un pouvoir politique et religieux central (Kettaf, 2013).

Dans des villes comme Ur ou Babylone, l'espace public était initialement au service des élites, le cœur de la ville abritant les temples et palais comme symboles d'autorité (Boussioud, 2017).

Marquée par un réseau viaire étroit, la structure de ces villes imposait une circulation par les toits, laissant peu de place aux espaces publics. Ces derniers se réduisaient à des passages limités, conçus comme des outils de contrôle social pour diriger les flux citoyens vers les pôles monumentaux (Paquot, 2009; Toussaint & Zimmermann, 2001).

Au fil du temps, l'organisation évolue avec l'apparition de places et de rues plus larges, bien que l'espace public reste étroitement lié aux centres de pouvoir (Thiberge, 2003). Progressivement, cet espace s'est élargi pour accueillir des marchés et des lieux de vie, servant également de théâtre aux cérémonies et jugements (Kettaf, 2019). Ce modèle urbain a largement inspiré les civilisations d'Asie Mineure, d'Inde, d'Égypte et l'Empire romain (Voisin-Bormuth, 2012). Il met en évidence une corrélation étroite entre pouvoir, religion et organisation spatiale, où l'espace public, originellement sacré, a évolué vers des fonctions commerciales tout en préservant sa structure hiérarchisée. Ce paradigme demeure une référence fondamentale pour comprendre la genèse et l'histoire de l'espace public. Dans la Grèce antique, les espaces publics occupent une place centrale et symbolique dans la structuration urbaine. L'agora s'y impose comme le véritable cœur de la vie collective désignant à la fois l'acte de se rassembler et le lieu physique où il se tient (Kettaf, 2013). Initialement de forme irrégulière, l'agora évolue dès le V^e siècle av. J.-C. sous l'influence d'Hippodamos de Milet, elle s'intègre alors dans un plan en grille où des rues droites divisent l'espace en blocs marquant le début d'un urbanisme partagé dans le monde méditerranéen (Paquot, 2009).

L'agora se définit avant tout comme un lieu public urbain et collectif se distinguant nettement des zones exclusivement religieuses ou rurales par sa polyvalence. Elle incarne l'idée même de l'espace public au service du bien commun où les citoyens se réunissaient pour débattre et prendre les décisions politiques fondant la démocratie. Parallèlement à cette dimension civique, elle constituait un centre économique vital accueillant des marchés fixes ou mobiles qui en faisaient un lieu d'échange et de rencontre quotidien (Boussioud, 2017; Guedoudj, 2013; Toussaint & Zimmermann, 2001).

Sur le plan morphologique, loin d'être un simple vide urbain, l'agora était rigoureusement structurée et délimitée par des bâtiments institutionnels tels que des tribunaux et des salles de réunion. Agrémentée de portiques, de statues et de fontaines, sa configuration architecturale reflétait une recherche constante d'harmonie et de prestige au cœur de la cité (Amireche, 2012; Benevolo et al., 1993).

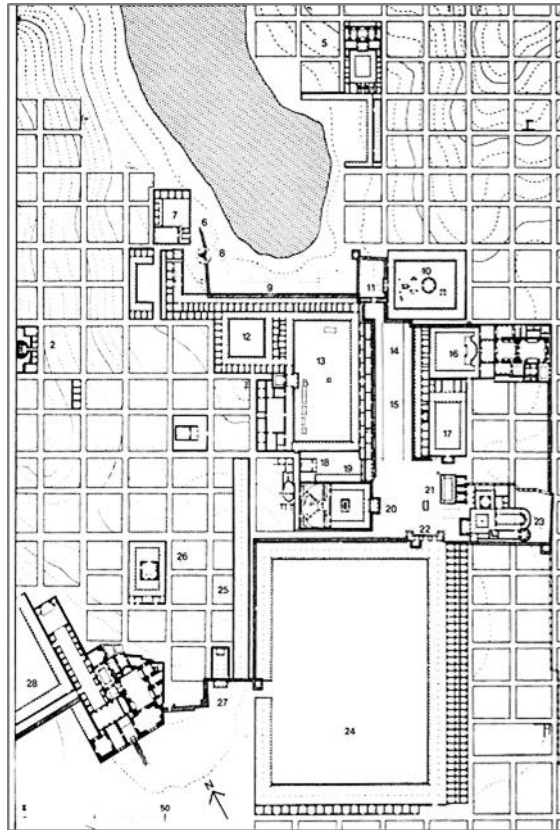


Figure 2: l'agora de Millet.

Source : Leonardo Benevolo, 1994, cité par Kettaf (2013).

L'urbanisme romain repose sur un plan en damier où les rues droites, le cardo et le decumanus se croisent à angle droit pour organiser une ville claire et ordonnée. Au croisement de ces axes majeurs se situe le forum, l'espace central qui remplace l'agora grecque en devenant un lieu de mise en scène du pouvoir impérial. Entouré de bâtiments imposants tels que des temples, des portiques et des édifices publics, le forum s'ouvrait également sur des lieux de spectacle (cirques, amphithéâtres) destinés à attirer les foules (Paquot, 2009 ; Kettaf, 2013).

À Rome, l'espace public se spécialise à travers un réseau complexe de forums aux fonctions distinctes : le Forum Romanum pour la politique et la justice, le Forum Boarium pour le commerce et le Champ de Mars pour les activités militaires (Amireche, 2012). Cette organisation spatiale était complétée par des infrastructures monumentales répondant aux besoins sociaux et politiques telles que les thermes, les arcs de triomphe ainsi que des colonnades et des fontaines agrémentant le réseau viaire (Boussioud, 2017).

Dès le III^e siècle, face à l'affaiblissement du pouvoir civil, les espaces publics mutent pour intégrer des fonctions de culte et de rassemblement spirituel sous l'influence du pouvoir religieux naissant (Guedoudj, 2013). Ce modèle d'organisation alliant rigueur géométrique et

monumentalité constitue un héritage essentiel qui a durablement influencé la conception de l'espace public en Europe.

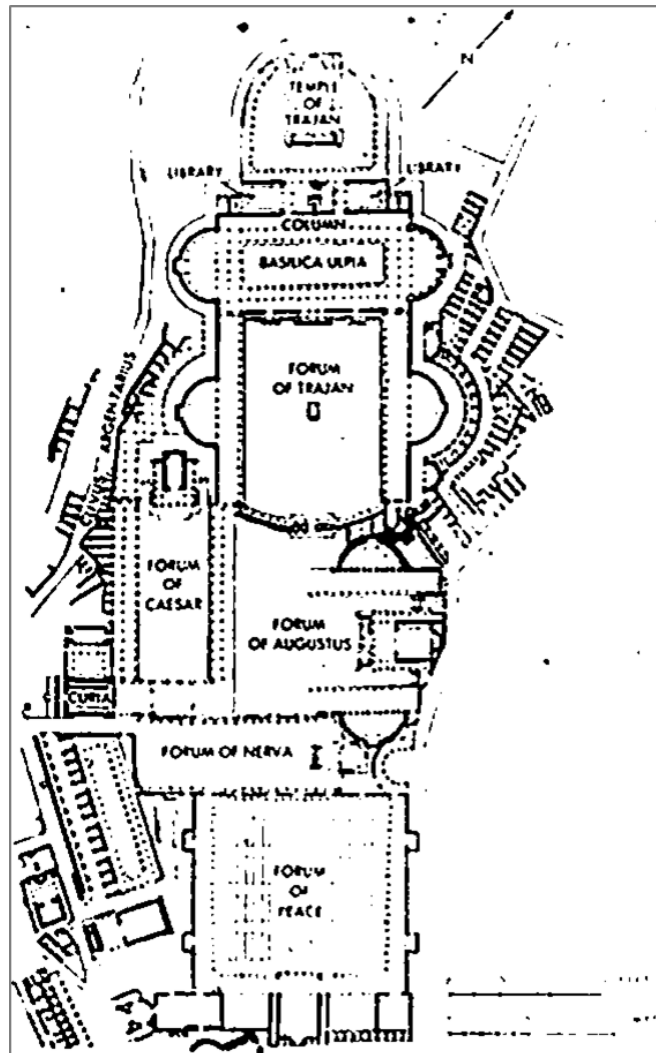


Figure 3 : Plan du Forum impérial

Source : Ananiadou-Tzimopoulou, M. et al, 2007, cité par Kettaf (2013)

2.2. Les espaces publics dans les villes européennes médiévales

La chute de l'Empire romain au V^e siècle marque un tournant pour les villes européennes. Sous les invasions, le réseau urbain romain se dégrade, le pouvoir se disperse et les anciens centres se délabrent. De nouveaux agencements apparaissent alors plus souples : Thierry Paquot (2009) rappelle qu'il n'existe pas un seul modèle médiéval, Fadila Kettaf (2013) distinguant les villes spontanées, celles construites sur l'antique ou les villes neuves (bastides). Les premières villes souvent bâties sur des collines, ont un plan irrégulier et sinueux organisé autour de l'église où la place servait aux activités sociales, bien que leur rôle restât surtout informel (Toussaint & Zimmermann, 2001).

Cependant, d'autres villes médiévales se construisirent sur les ruines des cités antiques. Dans ces cas, les espaces publics s'adaptèrent aux nouveaux pouvoirs tout en gardant des liens avec Rome. Ces villes mêlaient un plan droit à un tracé plus irrégulier en ajoutant de nouvelles places et rues. Les palais et cathédrales occupaient ces lieux et les places souvent entourées d'édifices religieux et administratifs devenaient des points de rassemblement malgré la complexité du tissu urbain (Kettaf, 2013).

Par ailleurs, à partir du XIII^e siècle, un nouveau type de ville apparut : les bastides. Ces villes suivaient un plan géométrique simple en damier qui visait à montrer le pouvoir et à organiser clairement le territoire (Boussioud, 2017). La place centrale de forme carrée formait le cœur de la ville et accueillait marchés, échanges et réunions politiques. Ainsi, les bastides montraient une organisation plus ordonnée que les villes médiévales classiques (Benevolo et al., 1993).

L'organisation des espaces publics changeait selon les régions s'adaptant aux besoins des habitants. La rue étroite et tortueuse servait à circuler, vendre, se promener et faire la fête néanmoins, ces rues n'étaient pas ouvertes à tous. Les places publiques même si elles accueillait des rassemblements restaient éloignées des grandes routes (Amireche, 2012). Elles occupaient une place importante rassemblant différentes classes sociales. Situées près des portes ou des marchés, elles servaient à la fois de lieux de pouvoir et de confrontation. À ce titre, lors des fêtes ou des révoltes, elles devenaient des scènes de contestation où les habitants défiaient les autorités renforçant le pouvoir collectif (Guedoudj, 2013).

La densité des maisons obligeait les gens à vivre dans des espaces partagés. Ainsi, le commerce, l'artisanat, la vie sociale et familiale s'y mêlaient. Les marchés et les parvis étaient des lieux d'échanges et de solidarité. Toutefois, ces espaces restaient souvent bruyants, encombrés et dangereux particulièrement en temps de conflits ou de révoltes (Korosek-Serfaty, 1988).

2.3. Les espaces publics dans les villes arabo-musulmanes

L'organisation des villes arabo-musulmanes se fondait sur des valeurs sociales et religieuses fortes se distinguant des cités européennes. Selon André Raymond (1997), elles établissaient une distinction nette entre le domaine public et privé. Le cœur de la vie publique était la mosquée centrale autour de laquelle s'articulaient les souks, les medersas et les bains formant un pôle dédié à la prière et au commerce. À l'inverse, les quartiers d'habitation regroupés à l'écart visaient à protéger l'intimité familiale par des ruelles étroites souvent en impasse et une architecture discrète limitant les regards extérieurs. Cette séparation renforçait l'isolement des habitants (Wirth, 1982). Par exemple, à Fès, l'espace public restait très réduit, la vie sociale se

déroulant principalement dans l'espace privé, la rue servait avant tout de lieu de passage rapide entre la maison et le centre (mosquée ou marché) et les fêtes et événements se tenaient le plus souvent à l'intérieur ou dans les lieux religieux.

Toutefois, cette règle n'était pas uniforme, dans certaines villes notamment sous l'Empire ottoman, on construisit des places plus larges agrémentées de fontaines, de bancs et parfois de jardins. Les bazars étaient couverts mais ouverts offrant des espaces plus accueillants et permettant plus d'activités en commun. Ces aménagements bien que rares montraient l'influence possible de modèles anciens (grecs ou romains) et l'existence de plusieurs façons d'organiser la ville arabo-musulmane. L'espace public bien que limité en dehors du centre, jouait un rôle précis : il servait aux échanges, aux pratiques religieuses et parfois aux décisions collectives tout en restant cadré et ordonné. Le reste de la ville plus caché reflétait l'importance de la famille, de la discrétion et de la vie intérieure (Kettaf, 2019).

À l'époque médiévale, les espaces publics avaient un rôle central mais différemment structuré.

- En Europe : Les espaces (dans les villes anciennes ou les bastides) servaient à organiser la vie sociale, politique et économique. Ils permettaient aux habitants de se croiser, de débattre ou de s'opposer aux chefs reflétant ainsi les rapports de force entre les classes, l'Église et le pouvoir.
- Dans le Monde Arabo-Musulman : L'espace public était clairement lié à la religion et au commerce, centré autour des mosquées et des souks. La séparation avec les quartiers d'habitation privés était nette, la rue étant avant tout un espace discret, étroit et peu ouvert aux rassemblements de masse.

Dans les deux cas, les espaces publics étaient révélateurs de la société : ils montraient qui avait le droit de parler, de vendre ou de se réunir et servaient à la fois à la vie collective et à l'affirmation du pouvoir, chaque ville suivant des règles liées à sa culture et à sa foi (Kettaf, 2019).

2.4. Les espaces publics à la Renaissance

À la Renaissance, les villes rompent avec le modèle médiéval en redécouvrant la géométrie et la perspective antiques. Soutenues par les puissants, ces transformations visent à créer des cités ordonnées où le centre reflète l'autorité (Boussioud, 2017). L'époque voit ainsi émerger la "ville idéale", symétrique et réfléchie où les places ne sont plus de simples marchés mais des espaces de représentation. Ornées de statues royales et bordées de façades prestigieuses, ces places

royales affirment la puissance du souverain à travers des tracés réguliers (Toussaint & Zimmermann, 2001).

En outre, l'élément végétal s'affirme comme essentiel dans la ville. Les jardins et les parcs s'intègrent au tissu urbain offrant calme, ombre et beauté. Ils servent à la promenade, à la discussion et au repos. Les jardins à la française illustrent cette volonté de créer un cadre ordonné et agréable prolongeant les grands bâtiments par de la verdure (Delfante, 1997; Kettaf, 2013; Lavedan, 1982). Dans les centres, on aménage de nouveaux boulevards, allées et rangées d'arbres. Les rues deviennent plus larges, droites et régulières (Thiberge, 2003). Ces axes facilitaient la circulation (marche, cortèges) et mettaient en valeur les façades, les places et les monuments renforçant l'image d'une ville ordonnée.

Dans cette nouvelle approche, le regard est primordial : tout doit être beau, régulier et impressionnant. La perspective est utilisée pour créer une impression de profondeur dirigeant l'attention vers un monument ou un bâtiment précis. Ce jeu de vues délibéré confère à la ville une image de force, de calme et de grandeur. Ce changement n'est pas uniquement visuel; il marque une nouvelle manière de penser l'espace (Jean-François Tribillon, 2002) : « *on ne construit plus pour répondre à un besoin immédiat mais on pense à long terme* ». Les villes deviennent des objets réfléchis et les espaces publics passent d'espaces simples à des lieux de grandeur et de mise en scène (Boussioud, 2017). Cette période lie ainsi intimement l'art, la science et la politique.

2.5. Les espaces publics à l'ère classique

Au XVII^e siècle, l'urbanisme classique privilégie l'ordre, les lignes droites et les places ouvertes pour manifester la puissance du pouvoir. Les rues s'élargissent et les murs médiévaux tombent pour offrir une ville plus lisible et monumentale richement décorée (Amireche, 2012). Sous Louis XIV, des projets comme l'aménagement du jardin de Versailles illustrent cet idéal de grandeur où l'espace bien que servant le prestige du régime commence à s'ouvrir au public pour devenir un lieu de loisirs et de vie sociale (Delfante, 1997).

Si les espaces publics servent d'abord à faire briller le pouvoir, leur rôle évolue. Ils attirent d'abord les élites puis des groupes plus variés, se transformant en lieux de loisirs et de vie sociale. Les jardins et les allées accueillent fêtes, jeux ou courses et les grandes places initialement réservées aux cérémonies royales, deviennent aussi des lieux de rassemblement pour des raisons politiques. Ces espaces sont donc à la fois des lieux de pouvoir et de contact social.

Vers la fin du XVIII^e siècle, les formes classiques persistent mais de nouveaux besoins apparaissent : la société change, les villes grossissent et de nouvelles classes sociales émergent nécessitant une adaptation urbaine. Le XIX^e siècle marqué par la Révolution industrielle, transforme les villes en profondeur. À Paris par exemple, les grands travaux menés par Haussmann reprennent l'esprit de monumentalité et de régularité du classicisme mais avec une nouvelle finalité : l'efficacité urbaine. Cette efficacité se traduit par la fonctionnalité des nouveaux boulevards qui facilitent les déplacements et rendent la ville plus propre et plus saine ainsi que par l'accessibilité accrue due à la création de squares, de jardins publics et de trottoirs larges rendant les rues plus accessibles à une population plus nombreuse.

Ces changements s'adressent aux classes moyennes et aux ouvriers, l'espace public ne sert plus uniquement à affirmer un pouvoir mais devient un bien partagé. L'idée d'une ville utile, belle et ouverte gagne en importance, les rues et les places sont pensées pour la vie quotidienne : on conserve la monumentalité mais on la lie au confort et à la praticité. Entre la Renaissance et le XIX^e siècle, les espaces publics passent ainsi de lieux de pouvoir à lieux de vie. Ce glissement d'une ville pensée pour quelques-uns à une ville pensée pour tous, prépare les fondements de l'urbanisme moderne où l'espace partagé, fonctionnel et agréable prend racine. Ainsi, l'urbanisme ne sert plus seulement à montrer mais aussi à vivre.

2.6. Les espaces publics à l'ère industrielle : nouveaux cadres urbains et nouveaux usages

Le XIX^e siècle marqué par l'industrialisation a transformé profondément les villes changeant la manière de construire et d'utiliser les espaces publics. La ville devient alors un lieu prioritaire de travail, de transport et de production. L'arrivée de l'usine et l'installation d'une nouvelle classe ouvrière près des lieux de travail couplée à une croissance urbaine rapide due à l'exode rural ont nécessité une adaptation radicale des cités. Les décisions urbanistiques de cette période ont mis l'accent sur la fonction plutôt que sur l'esthétique, l'urbanisme devient alors une affaire de rationalité et de fonctionnalité (Kettaf, 2013).

La ville industrielle est souvent tracée de manière orthogonale et répétitive, on construit des rues droites, larges et pratiques. Les réseaux de transport comme les chemins de fer deviennent centraux et guident le dessin des villes. Les rues, les places et les boulevards sont pensés pour la circulation au détriment du confort et du plaisir des habitants. Ainsi, les places publiques perdent leur rôle historique de centre de rencontre ou de marché pour devenir de simples carrefours créés aux croisements des grandes avenues. Cela marque un changement de priorité : la fluidité des marchandises et des personnes l'emporte sur la création de lien social.

La transformation de Paris par le baron Haussmann (1853-1869) illustre cette priorité donnée à la circulation et à l'ordre repoussant les classes populaires en périphérie. En perçant de larges boulevards et en détruisant d'anciens quartiers, son objectif était d'améliorer la circulation notamment pour l'armée en cas de révolte et de moderniser la ville (Perrot, 1961).

L'accélération de l'exode rural a provoqué une crise du logement, ce qui a incité les industriels à construire des cités ouvrières près des usines. Ces zones souvent dépourvues de services sont uniquement conçues pour loger rapidement les travailleurs parfois agrémentées d'un petit jardin pour la culture vivrière. Les nouvelles cités symbolisent la construction de la ville autour du travail plutôt qu'autour de la vie commune. Le développement du chemin de fer puis de l'automobile accentue cette tendance. Les rues sont élargies, les trottoirs rétrécissent et les piétons perdent de la place. Les rues et les places autrefois lieux d'échange et de commerce, deviennent des lieux de passage et par conséquent le lien social s'est affaibli, l'air s'est sali et le bruit a augmenté (Thiberge, 2003).

De plus, la séparation des fonctions s'institutionnalise : les lieux d'habitation sont séparés des lieux de travail et des lieux de loisir. Cette logique guidée par des impératifs d'ordre et d'hygiénisme (nécessité de villes propres et bien ventilées pour prévenir les épidémies) nuit à la mixité urbaine. Des penseurs comme Cerda et Sitte critiquent cette froideur et cette vision trop utilitaire dénonçant la longueur et la monotonie des boulevards. Selon eux, l'espace public perd sa chaleur humaine en étant transformé en un outil de circulation plutôt qu'en un lieu de vie (Fleury, 2008).

L'urbanisme du XIX^e siècle en mettant la fonction avant tout a atteint ses objectifs pratiques. Cependant, cela s'est fait au prix de la perte du lien social et de la création d'espaces perçus comme impersonnels. Bien que quelques voix aient proposé d'intégrer davantage de jardins publics en fin de siècle, les principes posés par l'ère industrielle sont restés dominants influençant tout le développement urbain ultérieur. Nos villes actuelles portent encore les traces de ces choix, l'espace public étant souvent pensé pour circuler et non pour vivre.

2.7. Les espaces publics dans l'urbanisme contemporain

L'évolution des espaces publics de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle a marqué une rupture radicale avant de connaître une profonde remise en question. Le Mouvement Moderne a instauré une nouvelle façon de construire la ville basée sur une séparation stricte des fonctions : habiter, travailler, se détendre, se déplacer. Cette vision a organisé la ville autour de bâtiments isolés, réduisant l'importance des espaces publics qui n'étaient plus conçus comme des lieux

d'échanges sociaux. Même les cités-jardins promues par des penseurs comme Owen, Howard, Unwin et Parker ne voyaient pas les rues et les places comme des lieux de vie prioritaires (Kettaf, 2013).

La doctrine s'est ensuite durcie avec l'urbanisme progressiste et la Charte d'Athènes (rédigée par les Congrès Internationaux d'Architecture Moderne CIAM dans les années 1930) imposant une organisation par zones et un modèle répétitif. L'espace public y était perçu comme un vide résiduel supprimant les rues traditionnelles et vidant les lieux de leur chaleur humaine (Choay, 1977). Enfin, l'application de ce modèle dans les grands ensembles des années 1960 a souvent échoué en raison du manque de liens sociaux et de la mauvaise qualité de ces espaces.

À partir des années 1970, le modèle fonctionnel a été remis en cause, des mouvements sociaux se sont mobilisés pour critiquer la perte de sens des espaces publics. Ils réclamaient de retrouver des lieux de vie et d'échange reconnaissant à nouveau les rues et les places comme essentielles pour le lien social. Cette contestation a été soutenue par des penseurs comme Camillo Sitte (1889) et Aldo Rossi (1966) qui mettaient en avant l'importance du symbolique et du social dans les espaces publics. Des questions écologiques et identitaires ont également émergé, rejetant l'urbanisme routier. L'espace public a ainsi changé de rôle : il n'est plus seulement un lieu de passage, mais l'endroit où se crée le lien social, valorisé pour sa dimension culturelle et symbolique (Amireche, 2012).

3. Typologie et classification des espaces publics

La littérature scientifique propose diverses classifications des espaces publics, s'appuyant sur plusieurs critères fondamentaux. Le plus répandu, le critère morpho-fonctionnel, combine forme et fonction indépendamment du contexte local (Al-Hagla, 2008; Carr et al., 1992; Gehl & Gemzøe, 2001; Sandalack & Uribe, 2010; Stanley et al., 2012). À cela s'ajoutent parfois l'échelle spatiale ou la nature des surfaces, distinguant notamment les espaces minéraux des espaces verts (Al-Hagla, 2008).

Carmona (2015) enrichit cette approche par des critères juridiques et de gestion (droits, responsabilités et accessibilité) révélant la complexité des statuts :

- **Espaces publics-privés** : sous gestion institutionnelle (écoles, gares, hôpitaux), ils sont ouverts mais contrôlés.
- **Espaces privés-publics** : gérés par des entités privées (centres commerciaux, galeries), ils sont accessibles sous réserve de règles spécifiques.

Dans la typologie de Carmona, l'usage est également lié aux groupes qui fréquentent l'espace (ex. : espaces de service, de passage, civiques, communautaires). Cette classification s'appuie sur un travail de terrain mené à Londres (Mantey & Kępkowicz, 2018).

Critère	Catégorisation
Morphologie et fonction	Carr et al. (1992); Sandalack and Uribe (2010); Stanley et al. (2012)
Fonction	Nochian et al. (2015); Carmona (2015)
Forme/caractère du paysage	Nochian et al. (2015); Carmona (2015)
Statut formel (propriété/ droits et responsabilité)	Carmona (2010b); Parysek (2011); Carmona (2015)
Type de surface	Al-Hagla (2008)
Échelle spatiale	Stanley et al. (2012)

Tableau 1 : Critères de classification des espaces publics

Source : Dorota Mantey et Agnieszka Kępkowicz (2018)

Choay et Merlin (2010) proposent une classification complète qui dépasse la simple distinction physique :

- Espaces minéraux : rues, boulevards, places, passages couverts...
- Espaces verts : jardins publics, parcs, squares, cimetières...
- Lieux bâtis ouvrant au public : gares, transports collectifs, centres commerciaux, écoles, médiathèques...

À partir de ces travaux, il est possible d'établir une liste des types d'espaces publics les plus visibles et les plus fréquents, ce qui aide à mieux comprendre les formes prises par la vie collective dans les villes.

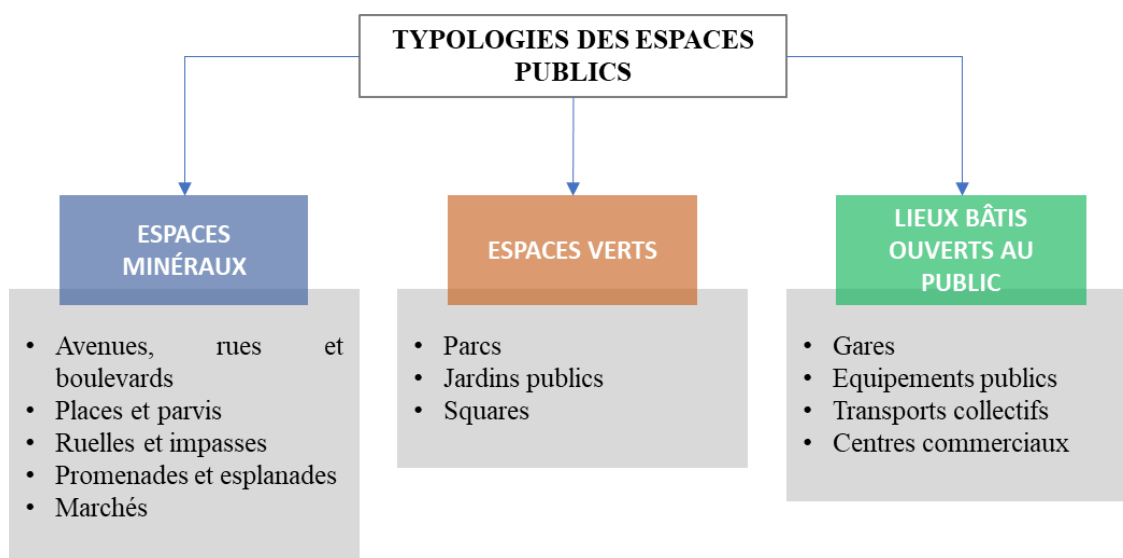


Figure 4: Typologie des espaces publics.

Source : auteure, 2025

3.1. Espaces publics minéraux

Les espaces publics minéraux sont des lieux sans végétation, construits avec des matériaux durs (béton, asphalte, pierre, pavés) conçus pour durer et résister aux usages et aux intempéries. Ils se manifestent principalement sous la forme de rues et de boulevards dont les fonctions ont évolué au fil de l'histoire urbaine.

La rue : du réseau Ancien aux nouveaux concepts

Le mot « rue » issu du latin *ruga* (« ride » ou « plis ») désigne une voie urbaine bordée de constructions. Élément fondamental de l'urbanisme, son rôle a évolué : à la Renaissance, elle s'élargit pour les carrosses avant que Le Corbusier (1925) ne dénonce la « rue corridor » bruyante et étroite et en réaction à l'invasion automobile, des zones piétonnes ont ensuite émergé pour réduire ces nuisances (Merlin & Choay, 2010).

Au-delà de son histoire, la rue est l'un des espaces publics les plus symboliques et multifonctionnels. Bien qu'elle remplisse avant tout une fonction de déplacement (voie publique reliant quartiers et desservant logements et commerces souvent dotée d'une chaussée et de trottoirs, selon Le Robert) elle est également un lieu essentiel de relations sociales, d'échanges commerciaux et d'expression civique. Elle a longtemps été l'épicentre des marchés, des fêtes et des rassemblements (Deore & Lathia, 2019). Elle se pose ainsi comme un espace politique notamment dans les centres-villes où elle est généralement plus étroite que les boulevards (Amireche, 2012; Guedoudj, 2013).

Plus récemment, de nouveaux types de rues intègrent la technologie et la diversité des usages :

- Rue Intelligente : Concept désignant une rue équipée de capteurs qui collectent des données sur la circulation et l'environnement. Ces informations sont transmises *via* des réseaux sans fil (souvent connectés à l'éclairage public) traitées et mises à la disposition des citoyens et des gestionnaires urbains (Pribyl & Pribyl, 2015).
- Rue Complète : Elle n'est pas uniquement dédiée aux voitures, elle prend en compte les piétons, les cyclistes et les transports en commun s'adaptant aux enfants, aux personnes âgées ou à mobilité réduite et vise également à être un espace propice à la socialisation et aux loisirs (Kingsbury et al., 2011).

Le boulevard : du rempart à l'axe structurant

Le boulevard est une grande voie souvent située près d'équipements publics dont la largeur varie généralement de 24 à 50 mètres (Allain, 2004; Rezig, 2013).

L'étymologie du mot boulevard remonte au néerlandais *bolwerk* dès 1365 signifiant "rempart". Progressivement, il a désigné un lieu de promenade bordé d'arbres, aménagé à la place des anciens murs de défense. Il est devenu officiellement une promenade urbaine en 1803. Au XVIII^e siècle, il s'est développé notamment à Paris puis avec les travaux du Second Empire, l'objectif principal étant d'élargir les voies pour mieux aérer la ville.

Aujourd'hui, le boulevard est souvent comparé aux promenades italiennes et espagnoles (*Corso*, *Ramblas*), il est à la fois monumental et fonctionnel, relie les quartiers et structure la ville (Gherraz, 2013). Généralement bordé d'arbres et de terrasses, il demeure une voie importante et large dotée de plusieurs files de circulation et de grands trottoirs servant à la fois de passage et de lieu de vie (Guedoudj, 2013).

L'avenue

L'avenue est définie comme une grande voie urbaine, souvent plantée d'arbres et caractérisée par un tracé droit, reliant deux points précis, parfois une place ou un monument.

Son étymologie provient du latin *advenire* ("arriver quelque part"). À l'origine, le mot désignait une allée menant à une maison de maître (Dictionnaire Le Robert). C'est au XIX^e siècle qu'il prend son sens actuel de voie droite reliant des lieux importants.

Née à l'époque classique et influencée par l'art des jardins, l'avenue accueillait les carrosses, les défilés et les fêtes (Merlin et Choay, 2010). Elle est un axe majeur de la ville qui relie des

lieux marquants, offrant systématiquement une perspective sur un bâtiment public ou un monument (Gherraz, 2013).

Ruelles et Passages : Maillage Piéton

Ces petites voies constituent le réseau de déplacement des piétons, structurant l'intimité du quartier.

- **Le Passage :** Le mot vient du latin *passus* ("pas"). C'est est une petite voie qui permet de relier deux points plus rapidement que les grandes rues. Ces passages peuvent être ouverts ou couverts et sont parfois utilisés à des fins commerciales (Guedoudj, 2013). En 1835, Le Robert définissait un passage comme "une petite rue, souvent interdite aux véhicules parfois couverte qui traverse un immeuble pour relier deux rues principales" (Gherraz, 2013).
- **La Ruelle :** Bien que le tissu urbain soit caractérisé par ses grands axes de circulation, les piétons empruntent fréquemment les ruelles pour leurs déplacements quotidiens. Ces petites voies dessinent un réseau dense et varié. Leur qualité et la diversité de leurs formes rendent le quartier agréable et elles peuvent accueillir des activités comme des terrasses de restaurants. Étant très étroites, la circulation automobile y est souvent interdite ou très limitée.

L'impasse : espace de sérénité

Une impasse est une voie sans issue généralement aménagée dans les lotissements résidentiels à partir du milieu du XX^e siècle, son but est de séparer la circulation locale des grands flux routiers (Gauthiez, 2003). Cette configuration vise à limiter l'accès des véhicules créant un espace plus sécurisé et plus calme pour les résidents.

La place : cœur symbolique et social

La place se définit comme un espace ouvert et structurant généralement bordé de bâtiments et situé au cœur du tissu urbain. Étymologiquement issue du latin *platea* (XII^e siècle), elle désigne originellement une rue large ou une aire publique découverte. Selon le dictionnaire Le Robert, il s'agit d'un "*lieu public découvert, bordé de maisons ou de monuments*", accessible par plusieurs voies et destiné à accueillir des activités collectives telles que des défilés ou des cérémonies (Bertrand & Listowski, 1984).

La place a connu une évolution significative de ses fonctions : au Moyen Âge et à la Renaissance, les places étaient centrales dans la vie des villes servant de lieux de rassemblement, de commerce, de fête et de protestation et elles étaient fortement liées aux bâtiments publics environnants. Toutefois, leur rôle a souvent été réduit au stationnement aujourd'hui diluant ainsi leur lien symbolique ou artistique.

Malgré cette réduction d'usage, le rôle persistant de la place est indéniable, elle conserve une multitude de formes et de fonctions : elle accueille des marchés, des fêtes, des discours et des rassemblements et demeure un lieu de passage, de repos et de vie en commun. Historiquement, elle a servi à aérer les villes, à rythmer les rues ou à afficher le pouvoir (places royales, républicaines). Les études récentes confirment sa centralité en tant qu'objet d'architecture et de fonction qui relie la ville, la société et le pouvoir restant un lieu ouvert mais fortement marqué où s'expriment les rapports sociaux (Amireche, 2012; Gherraz, 2013). La place est un élément incontournable pour ses fonctions utilitaires et symboliques représentant un espace de rencontre et de partage.

Le parvis : La transition sacrée

Un parvis est l'espace situé immédiatement à l'avant d'un édifice religieux ou public, il est souvent perçu comme une place qui précède le bâtiment.

Son rôle symbolique est majeur : le parvis est fortement lié à l'édifice qu'il précède renforçant sa présence dans la ville (Guedoudj, 2013). Il marque la transition entre l'intérieur (sacré ou institutionnel) et l'extérieur (urbain) conférant ainsi un poids symbolique à l'institution dans l'espace urbain.

L'esplanade : L'ouverture et la perspective

Le mot esplanade vient de l'italien *spianare* ("aplanir"), son rôle formel est de constituer un espace étendu devant un grand bâtiment conçu pour libérer l'entrée et offrir une vue dégagée. Souvent plate parfois en hauteur, elle permet de voir loin. Historiquement, elle désignait dans les forteresses l'espace situé entre la pente de défense et les maisons (Merlin et Choay, 2010). À la Renaissance, elle servait d'entrée à ciel ouvert aux monuments se manifestant comme une grande place ouverte habituellement verte devant un bâtiment important.

Le portique (ou galerie) : L'abri et le lien

Le portique est un espace public couvert destiné à la marche, à la discussion ou à la vente formé d'une structure horizontale soutenue par des colonnes ou des arcs. Sur le plan de la fonction

architecturale, Viollet-le-Duc (1867) le décrit comme un passage couvert servant de lien entre l'intérieur et l'extérieur. Dans les bâtiments anciens, les galeries permettaient de marcher à l'abri ou de se déplacer. Quant à son rôle urbain, on trouve les portiques dans les châteaux ou les grands édifices publics, ils possèdent une fonction symbolique, relient le privé et le public et font partie intégrante du cadre de vie urbain (Mangin, 2004).

La promenade : circulation douce et loisir

Une promenade est un espace long réservé aux piétons utilisé pour marcher, se rencontrer, se reposer ou faire de l'exercice. Son rôle social et écologique est essentiel : à l'origine, elle offrait aux citoyens un endroit agréable pour marcher, regarder ou parler aménagé le long des rivières, au bord de la mer ou intégrée aux grands boulevards et parcs. Elle a depuis gagné de nouvelles fonctions (jeux, sport, découverte du patrimoine) (Miaux & Demers-Renaud, 2020). Les promenades rendent la ville plus agréable, soutiennent les déplacements doux (marche, vélo) et contribuent à ramener la nature en ville (Zaninović et al., 2019).

Le marché : échange social et commerce

Le mot marché vient du latin *mercatus* désignant un lieu pour échanger des biens et des services (Le Robert). Sa fonction historique montre que dans les villes grecques et romaines, les marchés n'étaient pas qu'un lieu de commerce mais aussi un lieu de discussion. Aujourd'hui, ils conservent ce double rôle : ils sont des lieux de vente mais aussi des centres de culture et de lien social (Guedoudj, 2013).

3.2. Espaces publics verts

Les espaces verts sont des lieux plantés de végétation conçus pour la détente, la marche ou le jeu. Ils jouent un rôle crucial pour la qualité de l'air et le confort thermique et favorisent le bien-être humain et écologique.

Le parc : La nature domestiquée

Le mot "parc" vient du terme désignant un enclos pour animaux sauvages. Aujourd'hui, il est un grand espace vert aménagé accessible au public, destiné à la promenade et à la détente. Ses caractéristiques principales le distinguent du jardin public : le parc tend à conserver un aspect plus naturel ou sauvage. Il est généralement vaste souvent clos où la végétation domine et offre un environnement propice à l'agrément de la nature et à la récréation (Merlin et Choay, 2010; Guedoudj, 2013).

Le jardin public : Le repos ordonné

Le jardin public est apparu au XIX^e siècle comme un espace vert urbain, facile d'accès et protégé, destiné au repos et au plaisir des habitants. Quant à sa fonction publique, c'est un terrain clos agrémenté de végétaux utiles ou décoratifs. Il se distingue par sa gestion publique par les autorités locales visant à améliorer le cadre de vie urbain (Merlin et Choay, 2010). Ces espaces ont évolué pour inclure des aménagements spécifiques permettant des activités diverses tout en restant un lieu de calme et de récréation (Gherraz, 2013).

Le square : La verdure de proximité

Le terme square dérivant de l'anglais *square* désigne un petit jardin public souvent situé au centre d'une place ou d'un carrefour. Il a pour rôle urbain d'être un coin vert aménagé pour marcher ou se reposer, destiné à réduire les effets de l'environnement urbain dense (Le Robert). Les squares sont centrés sur la proximité des habitants et leur accessibilité et peuvent être utilisés pour diverses activités (Guedoudj, 2013). Selon Merlin et Choay (2010), il se trouve au cœur d'une place souvent entouré de bâtiments offrant une alternative immédiate à la densité urbaine.

4. Dynamiques des espaces publics

L'espace public n'est pas une entité statique mais un système vivant né de l'interaction entre configuration spatiale et pratiques sociales. Sa compréhension repose sur une triade indissociable : la forme qui contient, la fonction qui oriente et l'usage qui anime. Il s'agit de voir comment le décor urbain et les besoins des citoyens s'influencent pour animer l'espace public.

Forme

Loin d'être un simple vide, l'espace public est un volume ouvert englobant le sol, la nature, le bâti et les équipements. Support des liens sociaux et des représentations collectives (Cabanieu, 2001), il organise les relations spatiales à travers des figures urbaines lisibles comme les rues, places et parvis.

Historiquement, deux visions s'opposent : le fonctionnalisme de Le Corbusier qui réduit l'espace à des critères utilitaires (circuler, stationner, entrer/sortir) et l'approche paysagère de Lynch pour qui l'espace public est un récit visuel où le corps en mouvement perçoit un enchaînement de volumes et de vues invitant à l'exploration (Carmona et al., 2003).

Cette perception s'articule avec une morphologie des usages : le mobilier urbain, la signalétique et les façades témoignent des pratiques sociales passées et présentes. La rue illustre cette complexité en agissant comme une scène où cohabitent mobilité et vie sociale. Enfin, l'implantation du bâti suivant la topographie naturelle influence le bien-être : une vue dégagée apaise tandis qu'une place régulière sécurise. L'espace public est ainsi le cœur battant de la structure urbaine.

Fonction

La fonction d'un espace public constitue le pivot de sa conception, elle résulte d'une dynamique entre décisions institutionnelles et pratiques citoyennes. D'un côté, les pouvoirs publics programment la polyvalence des lieux (commerce, voirie, détente) pour nourrir la vitalité urbaine (Cabanieu, 2001). De l'autre, l'appropriation par l'utilisateur transforme le lieu en un « paysage vécu » (Amireche, 2012). Les citoyens ne sont pas de simples spectateurs : en y projetant leurs émotions, leurs souvenirs et leur culture, ils métamorphosent l'espace physique (Badache, 2014).

Cette interaction entre la planification publique et l'appropriation individuelle crée un cadre normatif qui oriente les comportements tout en permettant aux utilisateurs de jouer un rôle actif dans la transformation de l'espace. La fonction naît donc du croisement entre les décisions des urbanistes et les pratiques des gens formant une règle d'usage qui peut être contournée ou réinventée. Un aménagement réussi est celui qui répond à la fois aux besoins de la ville et aux attentes des habitants avec une fonction claire et visible.

Usage

L'usage des espaces publics est central dans la réflexion sur la ville car il résulte du lien constant entre l'espace, les individus et leurs pratiques. Selon Zepf (1999), l'usage correspond à l'ensemble des pratiques sociales déployées dans un lieu. Un espace devient ainsi public non par sa forme ou sa fonction initiale mais par l'action et l'appropriation des individus ou des groupes qui le fréquentent, c'est l'usage et non le statut légal qui construit l'espace public. Pour Guy Di Méo (2005), ces gestes et déplacements quotidiens révèlent la véritable richesse des relations urbaines.

La compréhension des espaces publics repose sur l'articulation de trois dimensions indissociables : la forme, la fonction et l'usage. Ces éléments interagissent constamment pour façonner la perception et la pratique d'un lieu. Dind (2008) rappelle l'interdépendance étroite

entre ces dimensions : la forme influence la perception et l'appropriation d'un lieu ; la fonction impose des règles qui peuvent être détournées et l'usage est le résultat de leur interaction. Un décalage entre ce qui est prévu et ce qui est vécu peut fragiliser l'équilibre d'un espace (manque de lisibilité, fonctions mal adaptées, règles rejetées). Chaque dimension agit ainsi sur les autres et peut reconfigurer l'ensemble du lieu.

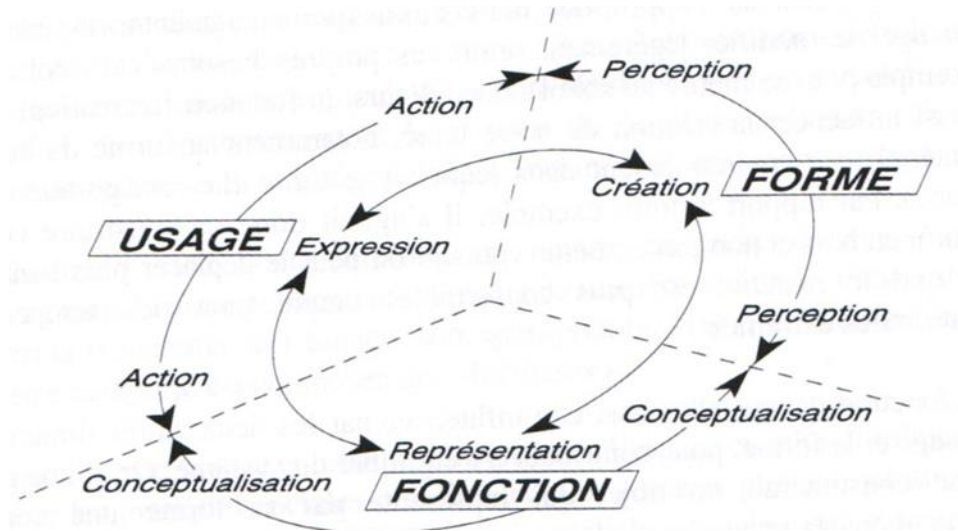


Figure 5 : Modèle d'analyse de la dynamique de la place publique urbaine -

Source : Zepf. M, 1999

5. Enjeux des espaces publics contemporains

Initialement défini comme un espace de débat, l'espace public constitue aujourd'hui un système complexe et structurant. Ses enjeux, variables selon les contextes territoriaux, exercent une influence directe sur la vie des habitants. L'approche de Bassand et al. (2001) permet d'en saisir la portée à travers quatre dimensions fondamentales : la mobilité, les usages, la sociabilité et l'identité urbaine (Bassand et al., 2001).

La mobilité : condition d'intégration

La mobilité est une nécessité quotidienne et une condition essentielle pour l'intégration dans la ville. Elle concerne la marche (le moyen le plus simple d'accès) mais aussi tous les autres moyens de transport (transports en commun, vélos, voitures) tous passant par l'espace public. L'organisation des déplacements ne peut pas reposer sur un seul mode. Penser la ville uniquement pour les voitures a été une erreur coûteuse. Pour que tout fonctionne, il faut une diversité d'options (marcher, pédaler, conduire, transports publics) ce qui améliore l'accès de tous aux services et lieux importants. Les transports publics souvent négligés sont eux aussi des lieux publics offrant un terrain non négligeable d'interaction sociale.

Les usages publics : rythmer la ville

Les espaces publics sont faits pour être utilisés, leur usage est souvent lié aux besoins quotidiens (courses, marche, repos) ce qui donne du rythme à la ville. Il existe aussi des usages moins fréquents variant selon les saisons ou les événements. En été par exemple, on voit plus de terrasses et de marchés extérieurs. Ces usages, même discrets et changeants selon les quartiers donnent vie à ces espaces qui sont vécus chaque jour de façon différente.

La sociabilité : construire le lien social

Les espaces publics permettent les relations entre habitants. Ces liens simples sont essentiels pour construire la cohésion sociale, aider les gens à se sentir moins seuls et créer un sentiment de groupe : c'est la sociabilité, elle naît de petits actes répétés quotidiennement. Ces relations renforcent la vie collective et peuvent même donner naissance à des mouvements sociaux. Cependant, la sociabilité n'est pas automatique : elle peut être freinée par le sentiment d'insécurité, les tensions sociales ou les séparations géographiques. Si certaines personnes ne se sentent pas les bienvenues, elles éviteront ces lieux créant ainsi des fractures sociales. Comprendre la sociabilité c'est donc aussi comprendre les freins qui limitent l'accès réel à l'espace public pour tous.

L'identité : symbole et cohésion

L'espace public contribue à l'identité d'une ville, il reflète l'image que les habitants se font d'eux-mêmes et celle que la ville souhaite projeter. L'identité urbaine se construit dans la manière dont les espaces sont conçus, dessinés et vécus (choix des matériaux, des formes, des usages, des noms de lieux). Ces éléments influencent la manière dont les gens s'y reconnaissent et renforcent le sentiment d'appartenance.

Aujourd'hui, dans un contexte de concurrence mondiale, les métropoles misent sur l'identité de leurs espaces publics pour se démarquer en valorisant et mettant en scène certains lieux. Pour Bassand et al. (2001), cette identité commune est au cœur de la cohésion sociale. Elle se construit à travers l'expérience des lieux, les souvenirs et les habitudes faisant de l'espace public son support principal.

Conclusion

Ce chapitre a établi que l'espace public est un concept multidimensionnel, bien au-delà de sa seule réalité physique. Sa définition est complexe s'articulant autour de lectures spatiales, sociologiques, politiques et juridiques. L'étude de l'évolution historique a montré que, de l'Antiquité à l'ère contemporaine, le rôle et la forme de ces lieux ont constamment muté, reflétant les changements de la vie collective. Cette permanence, mais aussi cette flexibilité, est essentielle pour comprendre l'héritage actuel. La classification des typologies (minérales et vertes) et l'analyse de leurs dynamiques (morphologie, usages) ont confirmé le rôle structurant de l'espace public dans l'urbain.

Les espaces publics se présentent donc comme des biens communs fragiles, leurs enjeux contemporains (écologiques, sociaux, démocratiques) les placent au cœur de la vitalité urbaine. Il est indispensable de comprendre ce qu'ils sont et d'où ils viennent pour pouvoir analyser dans le chapitre suivant, comment ils sont concrètement produits et par quels acteurs ils sont façonnés.

CHAPITRE II : LA FABRIQUE DES ESPACES PUBLICS URBAINS

Introduction

Après avoir établi le cadre conceptuel et historique de l'espace public (Chapitre I), ce second chapitre se focalise sur son processus de production concret : la fabrique urbaine. L'espace public est le produit d'une chaîne complexe d'actions, de décisions et d'arbitrages qui dépassent largement la simple exécution technique. Il résulte d'une ingénierie à la fois spatiale, sociale et politique.

Ce chapitre se propose d'analyser cette complexité en explorant les différentes étapes, les forces en présence et les tensions qui modèlent les espaces publics de nos villes. Il montre d'abord comment les modèles urbanistiques ont façonné l'espace public et retrace les principales étapes de sa production, de l'idée initiale à la gestion quotidienne et met en évidence la diversité des acteurs impliqués et les tensions qui structurent leurs interactions éclairant les pratiques actuelles souvent prises entre excès de contrôle et manque d'entretien. Il souligne également la complexité propre aux espaces publics où se mêlent usages imprévisibles, attentes multiples et liens étroits entre public et privé. Enfin, il montre comment ces espaces deviennent des leviers essentiels pour répondre aux défis écologiques, sociaux et démocratiques contemporains. Ainsi, l'espace public apparaît comme un produit collectif en constante évolution, révélateur des enjeux et des ambitions de la ville d'aujourd'hui.

La production urbaine des espaces publics est au cœur des dynamiques de transformation des villes contemporaines, elle englobe la conception, la gestion, la revitalisation et l'appropriation des lieux collectifs. Ces espaces sont essentiels non seulement à la vie sociale mais aussi à la durabilité urbaine et à l'identité des territoires. La création d'espaces publics s'inscrit désormais dans des logiques de renouvellement urbain, de durabilité et d'inclusion sociale. Les recherches actuelles insistent sur l'importance de la qualité, de l'accessibilité, de la flexibilité et de la diversité des usages pour satisfaire les besoins variés des citoyens (Wang et al., 2024). Ils agissent également comme des leviers de reconstruction et de revitalisation des quartiers ainsi que de valorisation du patrimoine. L'intégration de principes de durabilité (infrastructures vertes, efficacité écologique, valeur historique) et la prise en compte de la sécurité, du confort et de l'interaction sociale sont désormais prioritaires.

Aujourd'hui, l'espace public a dépassé sa simple fonction d'embellissement pour devenir un outil stratégique fondamental dans l'aménagement urbain. Il est mobilisé pour la rénovation, la valorisation ou la transformation des territoires afin d'atteindre des objectifs variés tels que l'attractivité, la mixité sociale, l'écologie ou l'innovation. En ce sens, l'aménagement d'un espace public contribue à l'amélioration de la ville permettant de requalifier un quartier, de créer des lieux de rencontre ou d'affirmer des orientations politiques (Haubold, 1997). Il est cependant crucial de noter qu'il n'existe pas de modèle unique car chaque projet est intrinsèquement lié au contexte local, aux cultures spécifiques et aux relations entre les acteurs ce qui explique la forte variation des méthodes et de l'implication institutionnelle d'une ville à l'autre (Fleury, 2009).

Depuis les années 1960, la remise en question du modèle moderniste a replacé les espaces publics au centre des projets urbains. Ils ne sont plus perçus comme de simples "vides" interstitiels mais comme des lieux fondamentaux qui structurent la ville et incarnent son identité. Cette réorientation a favorisé l'émergence de nouveaux concepteurs intégrant des fonctions ludiques, culturelles et symboliques. Plus récemment, avec le début du XXI^e siècle, la matérialité et la forme des espaces publics se sont radicalisées visant une rupture avec les modèles antérieurs. Les projets se veulent désormais marquants et iconiques s'inspirant de références très diverses et transformant ces lieux en de véritables œuvres d'identité forte (Curnier, 2022). Malgré cette créativité formelle, la question de leurs effets concrets et réels en ville fait encore l'objet de peu de débats.

1. Évolution de l'intérêt pour l'espace public et modèles urbanistiques

L'espace public a toujours servi de reflet aux choix d'une époque étant constamment influencé par les avancées scientifiques, techniques et les savoirs disponibles et il constitue un véritable terrain d'expériences pour les politiques urbaines. Historiquement, il a d'abord été négligé au profit du développement des infrastructures et de la construction des bâtiments. L'attention s'est ensuite focalisée sur sa relation avec le bâti environnant, le percevant principalement comme l'intervalle entre les constructions. Progressivement, l'intérêt s'est élargi aux rues, reconnues pour leur rôle essentiel dans la qualité urbaine puis aux espaces verts dont les bénéfices avérés sur la santé et le bien-être ont été clairement mis en évidence. Plus récemment, le point central de la recherche et de la conception s'est déplacé vers les comportements, les expériences et les perceptions des usagers. Les travaux contemporains analysent en profondeur l'usage des espaces ouverts, les interactions entre habitants et lieux ainsi que les dimensions psychologiques et visuelles de l'espace public (Wang et al., 2024).

La production de l'espace public a été longtemps dominée par un modèle classique rationalisé. Cette approche linéaire et séquentielle (impliquant la conception, l'aménagement puis la régulation) s'inscrivait dans une vision fonctionnaliste de la ville. L'espace public y était perçu comme une interface à organiser de manière logique et efficace principalement pour gérer la croissance urbaine et les flux (Boussioud, 2017).

Jan Gehl (1987) a mis en évidence l'opposition entre deux grands modèles urbains :

- La Ville de la Renaissance cherchait l'harmonie et concevait l'espace comme une œuvre d'art privilégiant la symétrie, la proportion et la perspective. L'espace public y était un lieu essentiel de circulation mais aussi de sociabilité et de pouvoir.
- La Ville moderniste (XXe siècle) quant à elle, suivait une logique hygiéniste et rationaliste. Son objectif principal était de gérer les flux, la mobilité et l'efficacité ce qui eut pour conséquence de réduire la dimension sociale et symbolique des lieux. Les rues et les places furent ainsi transformées en simples couloirs de passage (Gehl, 1987).

Ces bouleversements historiques ont mené aux nouvelles configurations urbaines décrites par Zepf (1999) :

- La ville polycentrique : Les fonctions sont dispersées et le centre historique perd de son importance où les espaces publics sont variés mais tendent à être isolés.

- La ville vide : Caractérisée par des zones bâties séparées par des espaces non construits où l'espace public y est majoritairement traversé rarement habité ou approprié.
- La ville d'entre-deux : Un développement sans cohérence entre différents tissus urbains, caractérisé par une accumulation d'espaces fragmentés (friches, zones résiduelles). L'espace public y est flou, difficile à délimiter et souvent oublié des plans d'aménagement.

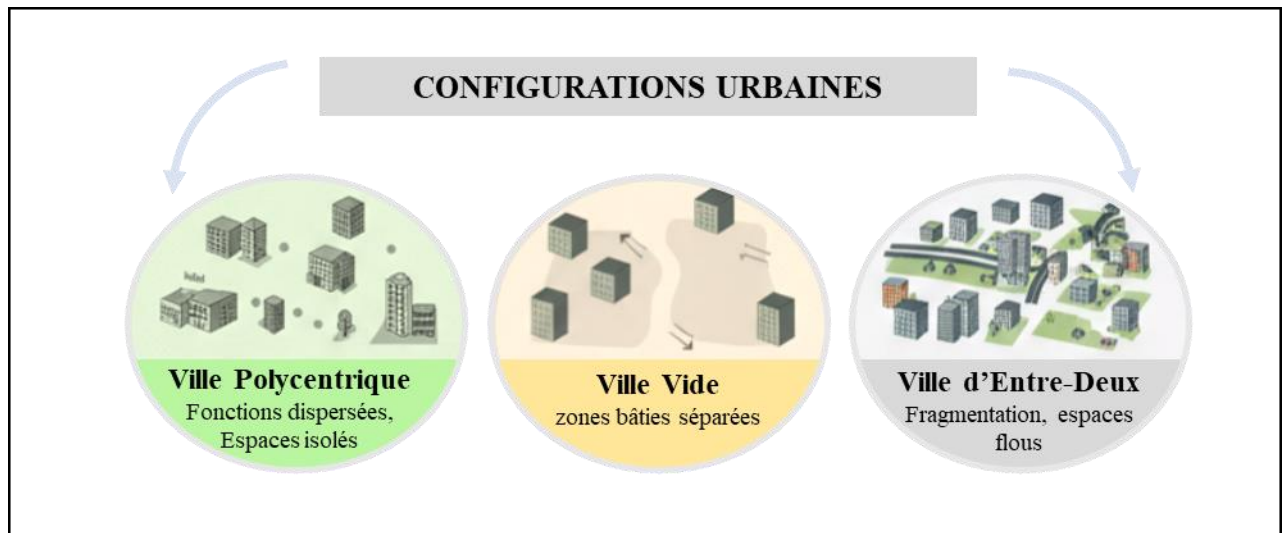


Figure 6: Les configurations urbaines selon Zepf (1999).

Source : Mise en forme par l'auteure, 2025.

Malgré ces formes, l'espace public est encore trop fréquemment relégué au statut de résidu ou de vide technique par les architectes et urbanistes qui continuent de privilégier la construction des bâtiments (immeubles, routes, équipements). Ce déséquilibre conduit à un affaiblissement de la qualité des lieux communs (Zepf, 1999).

2. La Complexité du Processus de Production

Produire un espace public est un processus complexe qui imbrique des enjeux techniques, sociaux, politiques et organisationnels. La « production » des espaces publics telle que définie par Gomes (2017) est un processus institutionnel et descendant visant à créer un espace physique délimité. Elle se distingue de l'usage social qui est à l'inverse, une action spontanée et ascendante d'appropriation, d'utilisation ou de contestation de cet espace (Gomes, 2017). Ce processus de production n'est pas linéaire ; il est déterminé par une multitude de facteurs incluant l'histoire, les choix politiques, les logiques économiques, les innovations techniques et les usages sociaux. Il implique une multitude d'acteurs (collectivités, architectes, bureaux

d'études, entreprises, habitants, usagers) dont les objectifs et les délais ne sont pas toujours alignés. L'articulation de cette diversité de métiers et d'intérêts représente un défi majeur de coopération. Des moments de blocage peuvent survenir à différentes étapes :

- En amont : Il est nécessaire d'identifier les usagers, de comprendre leurs habitudes et de prévoir l'évolution future de leurs usages.
- Pendant les travaux : La coordination entre tous les intervenants est un enjeu crucial.
- En aval : Se posent les questions de la gestion, de l'entretien et surtout de l'appropriation effective des lieux par le public.

Par ailleurs, l'implication croissante des acteurs privés introduit des tensions entre la logique commerciale et l'intérêt général. Les frontières entre espace public et privé deviennent parfois floues que ce soit symboliquement ou physiquement. Simultanément, la mutation des cadres réglementaires rend l'action publique plus incertaine (Boussioud, 2017). Malgré cette complexité, l'espace public repose sur trois bases fondamentales (Mebirouk, 2012):

- L'aménagement : Il s'agit de concevoir des espaces qui intègrent la diversité des attentes et des usages ce qui requiert une concertation approfondie.
- La régulation : Elle vise à garantir un usage collectif équitable et à prévenir les conflits. Toutefois, un excès de contrôle est à éviter, car il transformerait l'espace public en un lieu surveillé.
- L'entretien : Trop souvent perçu comme une simple maintenance, l'entretien est en réalité un acte politique essentiel pour préserver la qualité, l'attractivité et la fonction sociale du lieu sans pour autant figer sa dynamique (Mebirouk, 2023).

Les enjeux complexes de la production des espaces publics exigent une réforme des outils de l'action publique et la relance de l'urbanisme opérationnel afin d'intégrer pleinement le développement durable et les attentes citoyennes.

Un pivot de cette transformation est la participation, introduite dès les années 1960 en réaction à la technocratie urbanistique. La participation vise à légitimer les projets en y associant les usagers. Toutefois, sa mise en œuvre est ambiguë : elle peut se limiter à une simple consultation formelle ou, inversement, s'élever à un véritable processus de co-construction qui nécessite du temps, des outils adaptés et une culture administrative ouverte au dialogue (Zepf, 1999). Poussant cette logique plus loin, la planification collaborative remet en cause les règles

classiques pour ouvrir les décisions à l'ensemble des parties prenantes ce qui accroît la souplesse des institutions et leur capacité à répondre efficacement aux défis des espaces publics. L'importance et les modalités de la participation citoyenne ainsi que les enjeux de la co-construction de l'espace public, seront traités et analysés en détail dans les chapitres suivants.

Cependant, les politiques d'aménagement sont confrontées à de profondes inégalités territoriales. Il existe un fort écart entre le centre et la périphérie : les centres-villes bénéficient d'une attention et de moyens accrus au détriment des quartiers éloignés dont les besoins sont souvent plus urgents (Fleury, 2008). Cette disparité soulève la question fondamentale de l'accès égal à l'espace public pour tous les citoyens.

Les projets d'espace public sont bien plus que de simples travaux ; ils sont le reflet tangible des choix politiques, sociaux et esthétiques d'une ville. L'espace public est un acteur clé de la vie démocratique se situant au croisement des aspirations citoyennes, des pressions économiques et des cadres réglementaires. L'enjeu majeur est de le transformer en un lieu de rencontre, de partage et de résistance civique capable de se hisser à la hauteur des défis sociaux et écologiques contemporains.

L'« urbanité » d'un espace public n'est pas une qualité donnée mais le résultat dynamique d'un processus complexe mêlant des facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels. L'espace public est un lieu qui articule l'improvisation des pratiques (gestes quotidiens) et les règles imposées (planification par les autorités).

L'urbanité d'un espace se définit à travers trois dimensions principales. Tout d'abord, les comportements sociaux jouent un rôle central : les pratiques et usages d'un lieu varient en fonction de l'origine, du genre, de la classe sociale ainsi que des logiques d'inclusion ou d'exclusion. Certaines pratiques sont valorisées tandis que d'autres sont rejetées reflétant ainsi les hiérarchies et normes sociales qui traversent l'espace public. Ensuite, les mobilités et usages conditionnent également l'urbanité, les déplacements qu'ils soient choisis ou contraints et l'utilisation effective de l'espace dépendent du statut des individus (habitant, salarié, visiteur) et sont souvent influencés par des facteurs socio-économiques. Ces variations façonnent la dynamique des lieux et déterminent leur appropriation par différents groupes. Enfin, l'action publique intervient comme un régulateur : lois, normes et choix politiques encadrent l'usage des espaces fixent des limites et définissent ce qui est permis ou interdit. Ainsi, l'espace public se situe toujours à l'intersection entre la liberté des pratiques des usagers et le contrôle exercé par les institutions, révélant la complexité des relations entre société, mobilité et régulation.

Richard Sennett, s'inscrivant dans la lignée de l'École de Chicago, critique la vision purement fonctionnelle de l'espace urbain. Selon lui, il est essentiel de dépasser la simple définition de l'espace comme « vide entre les bâtiments » pour le rendre véritablement humain et sensible. Rendre l'espace urbain humain implique de ne pas se limiter au fonctionnement technique ou utilitaire mais de veiller à ce que le lieu ne se réduise pas à un décor vide. La conception d'un espace public doit être à la fois technique et symbolique : il ne s'agit pas seulement d'appliquer des normes mais de créer un cadre où chaque individu peut exister et se reconnaître.

L'écoute des pratiques constitue également un point central, les concepteurs doivent s'appuyer sur les usages réels, les récits collectifs et les attentes des citoyens ce qui nécessite un diagnostic précis et une connaissance approfondie des comportements dans l'espace. Par ailleurs, la dimension genre et usage ne peut être ignorée. Ursula Paravicini (1999) souligne que l'utilisation d'un lieu dépend de facteurs tels que le genre, l'âge, la condition physique ou l'origine culturelle. Négliger ces différences par exemple en matière de sécurité ou d'éclairage, peut générer des espaces publics qui excluent involontairement certains groupes limitant ainsi l'inclusivité et la diversité des usages (Paravicini, 1999). Un espace réussi n'est pas le plus conforme à un programme mais celui qui permet à chacun de s'y sentir à l'aise et qui reste suffisamment souple pour s'adapter aux pratiques imprévues, la qualité urbaine vient de la vie qui l'anime et non du décor.

Selon Cabanieu (2001), huit spécificités distinguent le projet d'espace public et illustrent sa complexité. Tout d'abord, les usages multiples et imprévus montrent qu'il est impossible de planifier à l'avance toutes les formes d'appropriation qu'il s'agisse de marcher, discuter ou manifester. Cette variabilité rend nécessaire la flexibilité du projet qui ne doit jamais être figé mais pouvoir évoluer avec le temps et les changements culturels.

La liberté d'usage et de gestion constitue une autre caractéristique essentielle : l'usage est souvent libre sans limites d'horaires ce qui pose un défi en termes de gestion et d'entretien. Par ailleurs, les effets d'environnement du projet doivent être pris en compte : l'aménagement influence les flux, les trajets et les activités du quartier nécessitant une réflexion élargie sur le contexte urbain. Le rapport entre acteurs publics et privés est également déterminant, cet équilibre entre ces acteurs qui financent, construisent et gèrent l'espace est crucial pour éviter l'exclusion et favoriser une appropriation collective.

De plus, la dimension patrimoniale implique de considérer dès la conception la valeur historique et symbolique du lieu afin qu'il reste utile et lisible pour les générations futures. Le projet doit

également composer avec la diversité réglementaire car la variété des normes urbanistiques, techniques et sociales exige une coordination institutionnelle fine. Enfin, la variété des métiers mobilisés (architectes, paysagistes, sociologues, ingénieurs) demande une coordination claire autour d'un objectif partagé (Cabanieu, 2001).

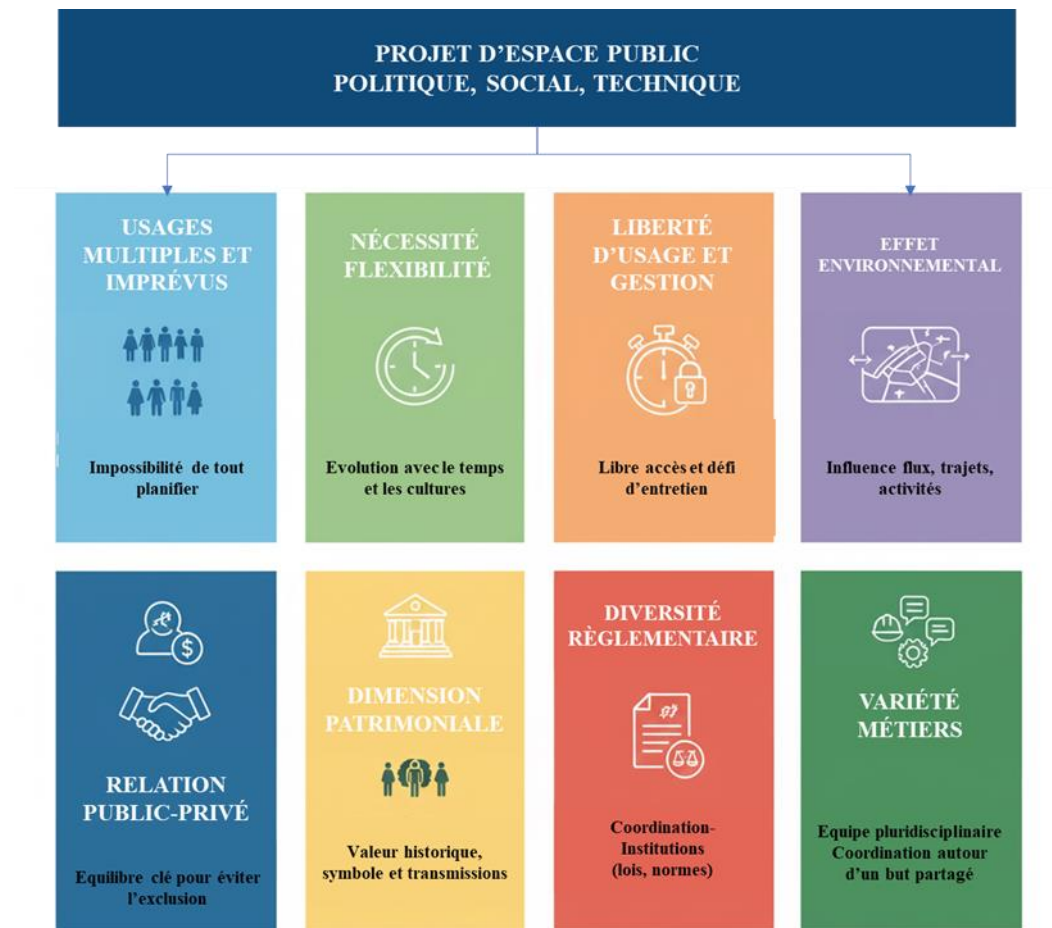


Figure 7: Les spécificités et enjeux de la production d'un espace public urbain.

Source : Cabanieu (2001). Mise en forme par l'auteure, 2025

En conclusion, produire un espace public urbain est un acte d'intelligence collective. Il engage la négociation et l'expérimentation pour donner corps à une idée de la ville inclusive et démocratique, tout en respectant des contraintes matérielles et économiques.

3. Phases constitutives d'un projet d'espace public

Concevoir un espace public est un processus complexe qui mobilise des savoirs variés, de multiples acteurs et doit intégrer des contraintes diverses (urbaines, sociales, écologiques, économiques, techniques et culturelles). Pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'action

publique, le projet est organisé en cinq grandes phases séquentielles chacune ayant un rôle précis, de la stratégie initiale à l'évaluation post-livraison.

- **Phase préalable ou préparatoire : la fondation stratégique**

Cette première phase pilotée par la maîtrise d'ouvrage est cruciale pour poser les bases du projet et est entièrement consacrée à la définition du cadre stratégique et organisationnel (Gherraz, 2013). La clarification des objectifs est essentielle : la maîtrise d'ouvrage doit expliciter clairement ses choix, ses attentes et la vision du projet afin de guider efficacement ses partenaires (Cabanieu, 2001). Cela passe par une analyse du site complète (physique, sociale, écologique) et par l'établissement d'objectifs clairs, réalistes et cohérents pour le projet.

En parallèle, la structuration de l'équipe et des compétences doit être rigoureuse car il est indispensable de mettre en place l'organisation interne (groupes de travail, comité de pilotage) et d'anticiper la mobilisation des compétences externes spécifiques telles que paysagistes, urbanistes, ingénieurs ou sociologues.

Un autre pilier est l'organisation de la concertation où la participation des usagers et des acteurs locaux doit être intégrée très tôt sous une forme structurée et continue, allant de la simple information à l'implication dans les décisions. Cette démarche renforce la légitimité du projet et réduit les risques de blocage, garantissant ainsi une meilleure adéquation aux besoins réels.

Enfin, la phase se conclut par la formalisation des attentes, il s'agit de la rédaction de la commande destinée à la maîtrise d'œuvre, document essentiel qui cadre les attentes techniques et contractuelles. Cette formalisation fixe également les modalités de consultation et de contractualisation (transparence, rigueur) assurant la base juridique et la qualité des offres (Cabanieu, 2001).

- **Phase de diagnostic et d'études préliminaires : révéler le potentiel**

Cette seconde phase inaugure le travail technique du projet, elle commence par la sélection de la maîtrise d'œuvre via une mise en concurrence rigoureuse basée sur le pré-programme établi lors de la phase précédente (Cabanieu, 2001). Une fois désignée, la maîtrise d'œuvre réalise un diagnostic approfondi et des Scénarios. Ce diagnostic du site et ces études préliminaires visent à croiser les objectifs initiaux définis par la maîtrise d'ouvrage avec les réalités spatiales, techniques et économiques du terrain (Gherraz, 2013). La maîtrise d'œuvre propose généralement plusieurs scénarios conceptuels (souvent deux variantes) pour chacun desquels la faisabilité et les impacts sont évalués.

Cette étape mène à la précision du programme où le projet initial est ajusté en fonction des contraintes et des choix politiques ou techniques qui émergent. Cette étape sert à détailler le programme opérationnel et à intégrer une évaluation budgétaire réaliste (Cabanieu, 2001). La concertation est réitérée à ce stade pour affiner le contenu du projet, réduire les risques de rejet et garantir l'adaptation de l'idée de départ à la réalité du terrain.

- **Phase de conception : études d'avant-projet (AVP) et projet final**

Cette troisième phase est cruciale : elle transforme les idées validées en propositions concrètes et réalisables, préparant directement l'exécution des travaux. La première tâche est la définition détaillée du projet. Elle consiste à fixer précisément son contenu notamment le choix des formes, matériaux, équipements, fonctions et solutions techniques. Tous ces choix font l'objet d'une vérification rigoureuse pour s'assurer de leur faisabilité, de leur conformité aux normes (concernant les réseaux et le sol) et de leur adaptation aux ressources disponibles.

Une tâche centrale est l'estimation des coûts. Ce calcul précis des dépenses mesure les quantités, définit les techniques à employer et évalue le temps nécessaire. Il permet de vérifier que le projet reste dans les limites budgétaires et d'anticiper des marges pour gérer d'éventuels imprévus.

Enfin, la Finalisation Administrative est menée en parallèle et tous les documents officiels requis (permis, accords institutionnels) sont préparés. Le coût final du projet est fixé et les besoins futurs en entretien sont anticipés (Cabanieu, 2001). Cette phase se conclut par l'accord formel de la maîtrise d'ouvrage qui valide les choix techniques et financiers préparant ainsi l'étape suivante : l'appel d'offres.

- **Phase de réalisation : mise en œuvre opérationnelle**

Cette quatrième phase marque le début concret des travaux sur le terrain faisant suite à la validation complète de la conception. Elle débute par l'appel d'offres et contrat : une mise en concurrence transparente des entreprises est organisée pour sélectionner l'offre la plus conforme et qualitative dans le strict respect du cadre légal (Gherraz, 2013).

La Supervision et Coordination du chantier sont assurées par la maîtrise d'œuvre, celle-ci est responsable du suivi technique et financier contrôlant quotidiennement l'avancement, la conformité aux plans, le respect des délais et la maîtrise du budget. Agissant comme un chef d'orchestre, elle coordonne les nombreux acteurs mobilisés (entreprises, sous-traitants, fournisseurs) afin de prévenir les retards et les conflits.

Enfin, la Gestion des imprévus et réception garantit la qualité finale, le suivi régulier assure la conformité aux prescriptions techniques. En cas de difficultés imprévues (liées au sol, à la météo, etc.), des solutions doivent être trouvées rapidement pour adapter le projet sans le bloquer. Cette phase s'achève par la réception provisoire puis définitive de l'ouvrage marquant la livraison effective de l'espace public.

- **Phase de réception et post-livraison : usage et durabilité**

Ces deux étapes finales sont cruciales car elles confrontent le projet à sa réalité d'usage et assurent sa pertinence à long terme. La phase commence lorsque la maîtrise d'ouvrage valide la réception des travaux et assume la responsabilité de l'entretien. C'est le moment où le projet est confronté au jugement des usagers qui devient le meilleur indicateur de sa réussite. L'évaluation ne se limite pas aux aspects techniques mais porte sur l'appropriation, la qualité d'utilisation, la clarté des formes et l'adéquation aux usages variés (commerces, événements, sociabilité).

Souvent négligée, cette étape est pourtant essentielle pour la durabilité du projet, elle se décompose en un accompagnement de l'appropriation par les usagers et une observation continue des nouveaux usages générés. Ce suivi permet des ajustements et améliorations en temps réel tels que la correction technique de l'éclairage ou de la signalétique ou l'anticipation d'aménagements supplémentaires. Il sert également à évaluer l'impact global du projet (sécurité, dynamisme commercial).

Enfin, cette phase est une base pour le futur car elle interroge la capacité du projet à évoluer et renforce la gouvernance locale en associant les acteurs. Les retours d'expérience et les données concrètes sur les usages réels deviennent une base solide pour l'amélioration des projets futurs (Gherraz, 2013).

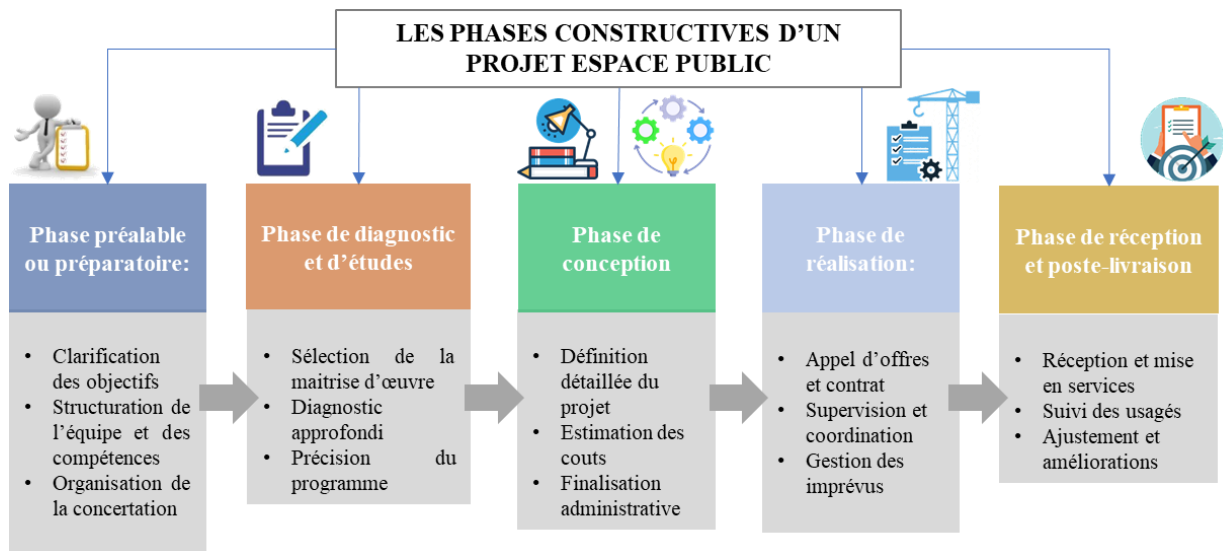


Figure 8: Les différentes phases d'un projet d'espace public.

Source : auteure, 2025.

4. Acteurs de la production : diversité, coordination et tensions

L'espace public est le produit d'une multitude d'acteurs (publics, privés, associatifs, habitants) qui agissant avec des moyens et des intérêts variés et influencent sa forme et ses usages. Comprendre cette diversité et la nature de leurs relations est essentiel pour identifier les dynamiques de pouvoir et les mécanismes décisionnels.

Historiquement, les institutions publiques fréquemment initiatrices des projets ont adopté une approche segmentée. Les services techniques communaux (voirie, espaces verts, propreté) géraient l'espace public au quotidien mais ce manque de coordination interservices freinait une approche globale et limitait la qualité des projets. Cette organisation est héritée d'une vision ancienne : l'espace public était perçu comme un objet purement technique et fonctionnaliste principalement centré sur la voirie et la gestion des flux. L'aspect pratique (circulation, efficacité) primait sur la qualité de vie ou les usages sociaux. Un service central unique gérait l'ensemble et les autres n'intervenaient que ponctuellement. Ce modèle de division stricte des tâches ignorait les usages variés et les besoins réels des habitants.

Aujourd'hui, cette approche est remise en question et une demande croissante pour des espaces agréables, sûrs et accueillants exige une meilleure coopération interservices et une compréhension approfondie du rôle de chacun. Fleury (2009) note une transformation progressive vers des pratiques de gouvernance plus transversale où l'espace public est reconnu

non plus comme une simple infrastructure mais comme un lieu de rencontre et de vie sociale (Fleury, 2009).

Pour analyser cette complexité, la littérature propose des grilles d'analyse, Bassand et al. (2001) regroupent les acteurs en quatre catégories principales :

- **Les acteurs économiques : logiques de marché vs intérêt général**

Cette catégorie regroupe les investisseurs, propriétaires, commerçants et entrepreneurs. Ces acteurs jouent un rôle déterminant dans la production des espaces publics puisqu'ils financent directement certains projets, influencent les décisions d'aménagement et cherchent à valoriser leurs biens. Les cafés, boutiques et autres activités économiques participent également à l'animation quotidienne des lieux : terrasses, aménagements extérieurs ou éléments décoratifs contribuent ainsi à renforcer l'attractivité et la sociabilité des espaces publics.

Cependant, cette implication s'accompagne de tensions importantes, les communes intègrent fréquemment ces acteurs dans les projets de rénovation urbaine mais lorsque la logique de profit devient dominante, l'espace public peut perdre sa vocation collective. Il risque alors de devenir moins accessible, plus sélectif ou orienté vers des usages marchands au détriment de l'intérêt général. Comme le soulignent Bassand et al. (2001), il est essentiel que les pouvoirs publics fixent des règles claires et des limites afin de garantir l'accès libre pour tous et de préserver un équilibre juste entre activité commerciale et usage commun.

- **Les acteurs politiques : La fabrique institutionnelle**

Cette catégorie regroupe les élus locaux ainsi que les institutions communales, régionales et nationales. Ces acteurs sont responsables des grandes décisions d'aménagement et de la répartition des ressources publiques en s'appuyant sur des politiques visant un développement urbain à la fois équilibré et durable (Bassand et al., 2001).

Leur mission est particulièrement complexe : ils doivent arbitrer entre des intérêts souvent divergents comme soutenir l'investissement privé tout en protégeant l'environnement, les usages collectifs et l'inclusion sociale. Les choix politiques qu'ils opèrent influencent directement les dynamiques sociales pouvant faciliter ou au contraire restreindre l'accès aux espaces publics et ainsi contribuer à réduire ou à accentuer les inégalités urbaines. L'action politique dans ce domaine constitue donc un levier majeur de transformation sociale.

- **Les professionnels de l'espace public : concepteurs et médiateurs**

Ce groupe rassemble les architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs ainsi que les professionnels des sciences humaines tels que les sociologues ou les géographes. Leur rôle dépasse largement la simple application de normes, ils participent activement à la conception des usages, des parcours et de l'identité des lieux.

La diversité de leurs interventions constitue une richesse essentielle, les architectes façonnent le cadre bâti et définissent l'esthétique générale, les ingénieurs garantissent la solidité des structures et la fiabilité des aspects techniques et les paysagistes quant à eux, travaillent sur l'ambiance, la composition végétale et le confort d'usage dans une approche sensible ; en Algérie, ces fonctions sont parfois assurées par les architectes faute de spécialistes dédiés. Les urbanistes interviennent à une échelle plus large organisant l'espace dans le temps long et définissant les règles de planification. Enfin, les professionnels des sciences humaines analysent les pratiques sociales, les conflits d'usage et les attentes des habitants afin d'orienter la conception vers des espaces publics plus justes et adaptés. Cette pluralité de compétences permet de relier les dimensions techniques, sociales et symboliques enrichissant ainsi chaque projet d'aménagement.

- **Les habitants-usagers-citoyens : récepteurs, acteurs et évaluateurs**

Souvent sous-estimée, cette catégorie d'acteurs est pourtant fondamentale. Gherraz (2013) les qualifie d'« acteurs finaux » de la dynamique urbaine. Leur grande diversité en termes d'âge, de statut social ou de culture, implique une attention particulière aux usages différenciés de l'espace public. Les habitants développent des relations durables avec les lieux et participent à leur évolution quotidienne.

Les usagers de passage évaluent l'espace à travers sa praticité, son confort et son attractivité immédiate. Quant aux citoyens, ils souhaitent participer, exprimer leurs avis et influencer les choix collectifs comme le rappellent Bassand et al. (2010). Ainsi, leur implication et leurs perceptions constituent un socle essentiel pour penser, concevoir et gérer des espaces publics adaptés et inclusifs.

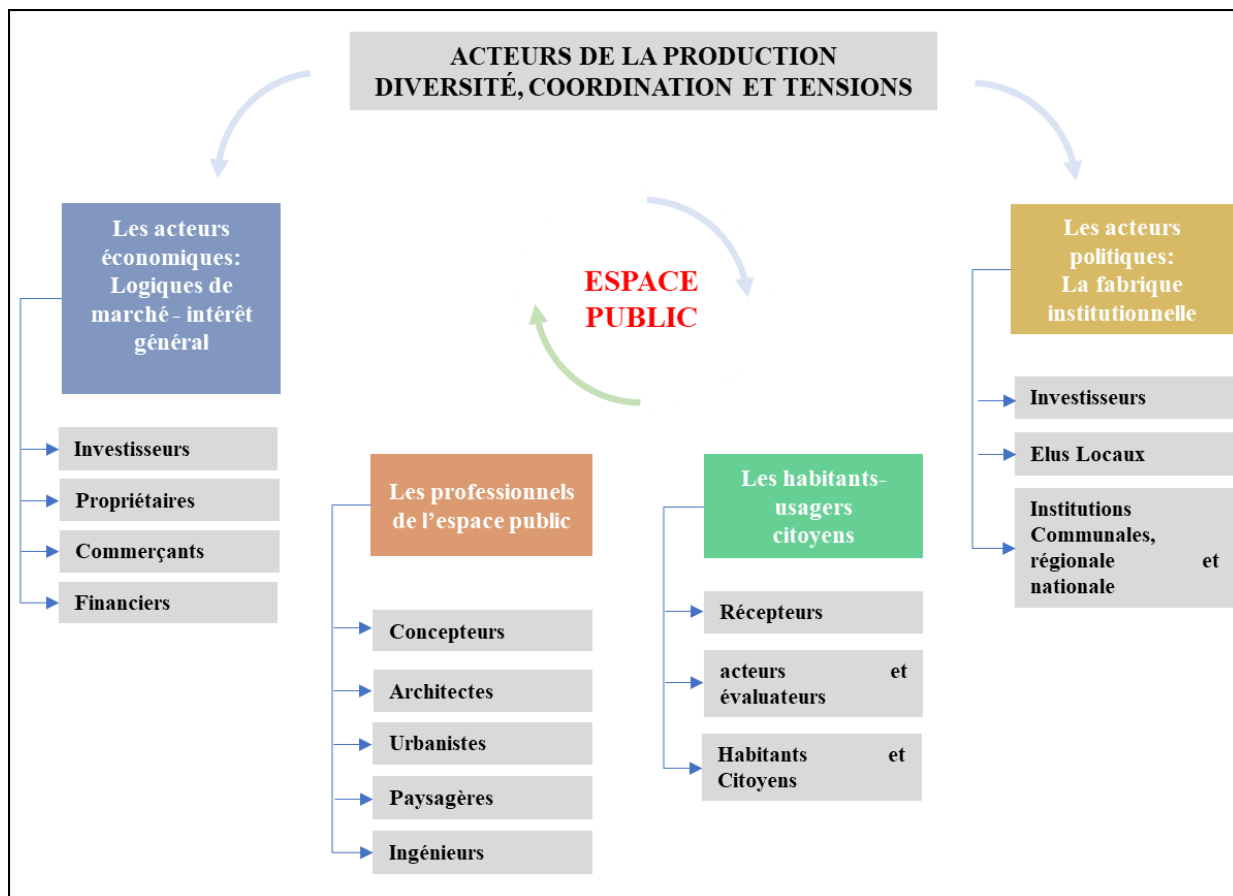


Figure 9: Les acteurs de la fabrique des espaces publics.

Source : auteure, 2025.

La production de l'espace public s'inscrit dans des logiques multiples sociales, culturelles et environnementales qui dépassent largement la seule dimension économique (Gomes, 2017). Elle résulte d'un jeu de tensions considérées comme normales entre différents acteurs : les investisseurs préoccupés par la valeur foncière ; les élus qui doivent arbitrer entre besoins sociaux et contraintes budgétaires ; les professionnels garants de la qualité des aménagements et enfin les usagers porteurs de besoins quotidiens et d'usages réels du lieu.

Les compromis se construisent progressivement au fil des phases de planification, de conception et de réalisation. Pour cette raison, une analyse rigoureuse doit prendre en compte l'ensemble du processus de fabrication de l'espace public afin d'identifier les moments où se jouent les décisions où apparaissent les désaccords et où se négocient les solutions hybrides. En définitive, l'espace public est une production collective bien que les relations entre acteurs demeurent souvent fragiles.

5. Aménager l'espace public aujourd'hui : entre sur-gestion, sous-gestion et quête d'équilibre

Depuis la fin des années 1970, un malaise est constaté dans les espaces publics : ils ne remplissent plus leur rôle de rassemblement, un manque évident selon Jan Gehl. Ce problème est souvent attribué à l'urbanisme moderniste classique qui a créé des lieux froids, monofonctionnels et mal connectés entravant l'appropriation par les habitants (Gehl, 1987).

Dans les années 1980, face aux défis de l'attractivité et de la cohésion sociale, les professionnels repensent l'aménagement. Le marketing urbain se développe pour "vendre" une image de ville séduisante et créer des lieux vivants et partagés. Cependant, cette démarche peut aussi conduire à un excès d'aménagement dans certains cas, la multiplication des signes, du mobilier et des effets stylistiques crée une surcharge visuelle qui nuit à la lisibilité des lieux et limite les usages spontanés. Ce phénomène s'accompagne parfois d'une standardisation des espaces, conçus avant tout pour attirer les touristes ou les investisseurs au détriment de l'identité locale. Comme le souligne Gehl (1987), ces espaces même esthétiques se réduisent alors à un simple décor et échouent à recréer du lien social précisément parce qu'ils perdent leur ancrage dans le contexte et les pratiques locales.

Pour Marcus Zepf, le véritable défi de l'aménagement des espaces publics réside dans la recherche d'un équilibre entre la sur-gestion qui se traduit par un surplus d'aménagement empêchant les usages spontanés et la sous-gestion caractérisée par le non-aménagement ou l'abandon des lieux laissant les espaces dépourvus d'usages. Les travaux critiques sur ce sujet s'articulent principalement autour de ces deux axes (Carmona & De Magalhaes, 2006).

La première critique celle de la sur-gestion et du contrôle a émergé dans les années 1990. Des auteurs tels que Sorkin (1992), Zukin (1995) ou Loukaitou-Sideris et Banerjee (1998) dénoncent la transformation des espaces publics en produits de consommation. Selon eux, ces lieux sont façonnés par le commerce et le marketing ce qui entraîne une perte de diversité et de liberté d'usage. Par ailleurs, même des espaces qui semblent publics comme certaines rues rénovées ou places centrales sont souvent gérés par des acteurs privés et soumis à des règles strictes (interdiction de manifester, de s'asseoir trop longtemps, etc.). Ces dispositifs favorisent l'exclusion limitant l'accès à certains groupes tels que les jeunes, les sans-abri ou les artistes de rue au profit d'une logique de consommation plutôt que de vie collective (M. Carmona & De Magalhaes, 2006).

À l'opposé, la critique de la sous-gestion et de la négligence plus ancienne, attire l'attention sur le manque de soin apporté aux espaces publics. Des penseurs tels que Sitte (1889), Jacobs (1961), Newman (1973) et Coleman (1985) ont montré que la forme et la qualité des lieux influencent directement les comportements des usagers. Les espaces mal conçus ou mal entretenus entrent dans un cercle vicieux : leur négligence favorise le désordre et la fuite des usagers ce qui accentue encore leur dégradation. Cette critique souligne la nécessité de garantir des lieux de qualité, sûrs, propres et vivants. Ainsi, l'enjeu fondamental de l'aménagement consiste à trouver un juste milieu entre contrôle excessif et abandon afin de créer des espaces publics à la fois accueillants, diversifiés et ouverts à tous.

Les typologies actuelles révèlent que la sur-gestion et la sous-gestion sont souvent liées. Un espace sous-géré pousse à la création de versions privatisées et contrôlées affaiblissant l'espace public traditionnel. Ces critiques identifient plusieurs figures symptomatiques de la crise de l'espace public :

- **Espace négligé** : Absence d'entretien et dégradation physique.
- **Espace envahi** : Priorité donnée à la voiture.
- **Espace exclusif** : Barrières physiques ou symboliques à l'accessibilité.
- **Espace ségrégué** : Appropriation par des groupes favorisés.
- **Espace privatisé** : Gestion transférée à des entités privées, avec restrictions d'usage.
- **Espace de consommation** : Orienté vers l'achat et la distraction.
- **Espace inventé** : Reproduction de modèles standardisés, sans ancrage local.
- **Espace effrayant** : Domination des perceptions d'insécurité et du contrôle.

Le constat est que l'espace public contemporain tend à devenir uniforme dans ses formes et usages, Sennett (1992) rappelait que la ville mêle politique et commerce ; aujourd'hui, cette union se rompt au détriment du caractère public des lieux, l'intérêt privé prenant le dessus. La complexité de l'aménagement actuel exige de voir l'espace public comme un bien commun fragile et essentiel à la démocratie urbaine (Carmona, 2010).

6. L'espace public face aux crises contemporaines : vers une ville juste et durable

Face à l'urgence des crises (climatique, sociale, énergétique, démocratique), l'espace public ne peut plus être perçu uniquement comme un lieu de transit ou d'embellissement. Il devient un outil central pour construire une ville plus juste, durable et agréable. Aménager un espace public

urbain est alors un acte complexe qui exige une méthode rigoureuse et une approche multidisciplinaire.

Comme évoqué précédemment, la première étape dans la conception d'un espace public consiste en un diagnostic précis et contextualisé du lieu, fondamental pour orienter le projet de manière cohérente et pertinente. Ce diagnostic se déploie autour de trois dimensions principales. Tout d'abord, il convient d'examiner l'histoire et la morphologie du site, il s'agit de comprendre l'histoire du lieu et de repérer les choix anciens tels que les tracés, l'emplacement des places ou l'organisation des voies afin de préserver et de valoriser l'identité existante. Ensuite, les caractéristiques physiques du site doivent être soigneusement relevées. Le relief, la nature du sol, le bâti, la végétation et les formes d'occupation fournissent des informations essentielles sur les contraintes et les potentialités du terrain permettant d'anticiper les interventions adaptées. Et enfin, la qualité sensible de l'espace est évaluée, les perspectives, les jeux de lumière ainsi que les palettes chromatiques des matériaux et des végétaux influencent l'ambiance et l'expérience des usagers. Ces éléments doivent être intégrés dès la phase de diagnostic afin de concevoir un espace public harmonieux, vivant et accueillant.

Par ailleurs, la conception d'un espace public doit s'inscrire dans une vision à long terme intégrant la pérennité et la capacité d'évolution du lieu. Il s'agit de penser l'espace pour qu'il puisse s'adapter aux changements climatiques, aux rythmes saisonniers et à l'usure naturelle. Cette approche implique d'anticiper le vieillissement des matériaux ainsi que la croissance des plantes afin de garantir la durabilité et la continuité des usages (Cabanieu, 2001). La lisibilité des flux constitue également un aspect central. L'organisation des éléments tels que l'eau, la lumière, les hauteurs et les circulations doit tenir compte des différentes vitesses des usagers piétons, cyclistes, automobilistes afin d'assurer sécurité et confort pour tous. Aussi, la diversité des usagers doit guider la conception, l'espace doit être utile, accessible et agréable pour l'ensemble des utilisateurs qu'il s'agisse des habitants, des travailleurs ou des touristes, favorisant ainsi une appropriation inclusive et harmonieuse du lieu.

Historiquement, l'urbanisme a souvent privilégié la croissance économique et la circulation automobile. Ce modèle dominant pendant plusieurs décennies a engendré des impacts négatifs sur le cadre de vie, tels que la pollution, les nuisances sonores et la dégradation générale de la qualité de vie. Depuis les années 1970, la prise en compte de l'environnement est devenue un enjeu central dans l'aménagement urbain. Ce tournant se traduit par plusieurs orientations concrètes. La réduction des nuisances constitue un objectif prioritaire avec des actions visant à limiter le bruit, la pollution et les îlots de chaleur. La priorité aux mobilités douces est également

affirmée, par la création de pistes cyclables, la réduction de la place de la voiture et l'encouragement à la marche et au vélo. Enfin, les espaces publics sont pensés comme de véritables espaces de respiration offrant des lieux de rencontre, de détente et de bien-être contribuant ainsi à la santé des habitants. L'objectif de ces transformations est clair : faire de la ville un espace vivable, inclusif et durable capable de répondre aux besoins des citoyens aujourd'hui et pour les générations futures.

L'intégration des enjeux écologiques dans l'aménagement urbain soulève de nouvelles tensions et nécessite une approche renouvelée de la gouvernance des espaces publics. Le biais des usagers constitue un enjeu majeur, l'attention portée à l'environnement et aux processus de concertation favorise souvent les résidents stables en particulier les classes moyennes et aisées au détriment des travailleurs, des visiteurs ou des personnes sans-abri (Fleury, 2009). Cette dynamique peut aboutir à des espaces esthétiques mais moins justes et inclusifs. Les dilemmes d'arbitrage se manifestent lorsque les choix écologiques entrent en conflit avec d'autres besoins sociaux par exemple lorsqu'il s'agit de privilégier un parc plutôt que des logements sociaux ou des équipements collectifs. Ces arbitrages révèlent les tensions entre écologie et justice sociale. Enfin, les inégalités territoriales constituent un défi supplémentaire, les grandes villes disposent de ressources plus importantes pour financer des projets ambitieux creusant l'écart de qualité de vie avec les petites villes et soulignant la nécessité d'une solidarité nationale pour garantir l'équité.

La conception des espaces publics n'est plus l'apanage des seuls élus et ingénieurs, elle exige désormais une gouvernance ouverte et collaborative (Boussioud, 2017). L'approche transversale implique la mobilisation de nouveaux responsables politiques comme les élus écologistes et de services spécialisés (eau, climat) ainsi que le croisement des savoirs entre écologues, sociologues et architectes pour développer une vision globale et intégrée. La démocratie locale devient également centrale. La concertation avec les habitants, associations et experts renforce la participation citoyenne et donne du sens aux projets, contribuant à une appropriation collective des espaces publics.

En définitive, créer un espace public constitue à la fois une stratégie à long terme et un choix politique qui engage l'avenir de la ville. Il s'agit de lier le technique au visible et le pratique au sensible afin que l'espace public reflète les valeurs d'une société inclusive, équitable et démocratique (Cabanieu, 2001).

Conclusion

Ce chapitre a analysé la production de l'espace public comme un processus complexe bien au-delà de la technique. Nous avons vu que la fabrique urbaine est le théâtre d'une forte diversité d'acteurs (publics, privés, professionnels, habitants) dont les logiques d'intérêts et les tensions exigent une coordination fine. L'aménagement actuel oscille entre les critiques de la sur-gestion (trop de contrôle) et de la sous-gestion (abandon), soulignant la quête d'un juste équilibre.

Enfin, nous avons mis en évidence la complexité spécifique du projet public (usages multiples et imprévus, nécessité de flexibilité, relation Public-Privé) et le rôle nouveau de l'espace public face aux crises contemporaines. Il est désormais mobilisé comme un outil essentiel pour construire une ville plus juste, plus durable et plus démocratique.

CHAPITRE III : QUALITE DE VIE ET ESPACES PUBLICS URBAINS

Introduction

L'urbanisation croissante et la complexité des sociétés modernes ont érigé la notion de qualité de vie en un concept fondamental dans plusieurs domaines y compris l'aménagement des territoires. La qualité de vie urbaine est donc un concept central pour comprendre le bien-être des habitants et guider les politiques urbaines vers des villes durables, inclusives et résilientes. Ce chapitre explore d'abord les origines et le développement conceptuel de la qualité de vie, propose une définition, distingue la qualité de vie des concepts voisins et examine ses approches, dimensions, indicateurs et méthodes de mesure.

Une attention particulière est accordée aux espaces publics analysés comme des déterminants essentiels de la qualité de vie à travers leurs bénéfices et les critères permettant d'évaluer leur qualité. Cette approche offre une vision globale et multidimensionnelle du bien-être urbain et de ses facteurs.

1. La qualité de vie : origine, définition et développement conceptuel

L'expression « qualité de vie » apparaît véritablement dans l'après-Seconde Guerre mondiale au moment où les sociétés occidentales et particulièrement les États-Unis connaissent une forte croissance économique et une amélioration du niveau de vie. Dans ce contexte, le terme renvoie principalement au confort matériel incluant le logement, la possession d'une voiture, l'équipement domestique ainsi que la capacité financière à voyager ou à envisager la retraite. La notion reste alors intimement liée à l'abondance économique et à la consommation.

Au cours des années 1960, l'usage de l'expression s'étend progressivement sous l'effet des transformations sociales, culturelles et politiques. Le rapport de la Commission présidentielle sur les objectifs nationaux (1960) marque un tournant important : la qualité de vie y est associée non seulement au bien-être matériel mais également à des dimensions élargies telles que l'éducation, la santé, le bien-être individuel, la croissance économique et la protection sociale. L'expression gagne ainsi en complexité et commence à intégrer des composantes relevant de la cohésion sociale et du développement humain.

Historiquement, il est associé à des notions telles que le bien-être social, la qualité environnementale, la pauvreté, les inégalités sociales, l'exclusion sociale, la vulnérabilité sociale, le développement durable et la durabilité. Le débat politique a évolué passant d'un intérêt exclusif pour la croissance économique à une attention accrue portée aux transformations sociales (Constantinescu et al., 2019).

À la fin des années 1960, dans un contexte de contestations sociales, de revendications culturelles et de bouleversements politiques, le concept prend une dimension plus subjective. Il englobe désormais la liberté individuelle, les loisirs, les émotions, la simplicité, l'épanouissement personnel et sert à souligner que le « bien-vivre » ne saurait se réduire à l'abondance matérielle. La qualité de vie devient un outil critique pour interroger les limites du modèle de croissance économique et du consumérisme (Farquhar, 1995). Si la qualité de vie constitue depuis longtemps un objectif explicite ou implicite des politiques publiques, ce n'est véritablement qu'à la fin des années 1960 qu'elle devient un instrument d'évaluation des programmes de développement.

Le concept de qualité de vie s'est structuré autour de quatre axes principaux :

- Élargissement du revenu vers les composantes non financières : le bien-être n'est plus limité au revenu, mais inclut environnement, libertés politiques, confiance sociale et accès aux services, tout en conservant le revenu comme socle indispensable.
- Équilibre entre dimensions matérielles et immatérielles : après la satisfaction des besoins de base, l'attention se porte sur l'environnement, les relations sociales et la protection sociale.
- Intégration des indicateurs subjectifs : les perceptions et la satisfaction individuelle complètent les données objectives, même si elles peuvent varier selon l'état émotionnel du moment.
- Du bien-être centré sur la consommation au bien-être lié au travail: la qualité de vie professionnelle devient centrale, reconnaissant la contribution sociale et économique de l'individu.

Ces évolutions montrent que la qualité repose sur un socle matériel enrichi par les capacités individuelles, les opportunités sociales et les perceptions subjectives. Elle possède également une dimension collective variant selon les groupes sociaux et évaluée par comparaison avec d'autres populations ce qui permet d'identifier des besoins spécifiques selon l'âge, le statut professionnel ou la situation socio-économique. Ainsi, la qualité de vie est un concept dynamique et multidimensionnel guidant à la fois les approches d'évaluation (indicateurs ou indices synthétiques) et les politiques publiques visant à améliorer le bien-être et le développement social (Jiaxu, 2025).

Malgré l'abondance des travaux qui lui sont consacrés, il n'existe pas de définition universelle de la qualité de vie. Le terme « qualité » renvoie au degré d'excellence d'une caractéristique mais la qualité de vie varie fortement selon les individus : pour certains, elle renvoie au bonheur pour d'autres au niveau économique, à l'éducation, à la santé ou à la sécurité. De manière générale, la qualité de vie est un concept multidimensionnel et contextuel qui décrit et évalue les conditions de vie d'un individu ou d'une communauté dans un environnement donné (Beltramo et al., 2024). Cette complexité s'explique par la variabilité temporelle et spatiale de la qualité de vie et son caractère intrinsèquement multidisciplinaire, le concept est considéré comme trop vaste pour être décrit et évalué de manière univoque (Mittal et al., 2020).

Depuis les années 1960, la définition de la qualité de vie fait l'objet d'intenses débats au point que certaines études recensaient déjà plus d'une centaine de définitions. Elle s'apparente à un concept général mesurable à travers des indicateurs objectifs et subjectifs : Brandburne et

Caplovitz privilégiaient ainsi l'aspect émotionnel tandis que d'autres auteurs distinguaient besoins matériels et immatériels ou conditions individuelles et collectives (Beltramo et al., 2024). Cette diversité d'approches reflète son usage très large dans la recherche scientifique (sociologie, psychologie, médecine, économie, philosophie, histoire, géographie) ainsi que dans les médias, la publicité et les discours politiques. Selon Hanestad (1990), son succès tient en partie à ses connotations positives, la plupart des individus considérant la qualité de vie comme un objectif souhaitable. Pourtant, comme le rappelle Farquhar (1995), elle ne se limite pas à un état positif : elle englobe la totalité de l'expérience de vie d'une personne, ses dimensions favorables comme défavorables ainsi que sa capacité à maintenir ou améliorer cette existence.

En raison de cette nature multidisciplinaire, les définitions abordent la qualité de vie soit au niveau de la société (approche sociologique, économique, services de santé publique), soit au niveau individuel (définitions issues de la psychologie, du marketing ou de la médecine). Bien que le concept ait émergé en sociologie, le limiter à l'outil d'une seule discipline introduirait un biais (Constantinescu et al. 2019).

Dans une perspective plus opérationnelle, la qualité de vie est apparue comme un concept unificateur permettant de définir les objectifs des services sociaux et de mesurer leur impact sur la vie quotidienne. Même si sa définition reste fluctuante, elle permet d'intégrer les transformations du développement personnel, des identités, des conditions de vie, des expériences ou des perceptions. Ce caractère universel en fait un outil d'analyse comparatif centré sur l'égalité, l'intégration, le maintien des liens sociaux, l'autonomie, le choix et la possibilité de mener une vie socialement reconnue.

Cependant, l'absence de définition uniforme a souvent rendu le concept ambigu (Moons et al., 2006). Dans le champ médical et infirmier, la qualité de vie est fréquemment mobilisée sans être explicitement définie ou bien réduite à quelques dimensions considérées essentielles. La gérontologie sociale et les indicateurs sociaux proposent notamment la définition de George et Bearon (1980), fondée sur quatre dimensions : deux objectives (état de santé général, statut socioéconomique) et deux subjectives (satisfaction de vie, estime de soi). D'autres auteurs, comme Abrams (1973) et Andrews l'associent au niveau de satisfaction que les individus ressentent à l'égard des différents aspects de leur existence ou encore au degré de plaisir caractérisant leur vie (Farquhar, 1995).

Cet élargissement progressif a conduit à considérer la qualité de vie comme un terme « parapluie » regroupant un ensemble de variables physiques, psychologiques et sociales telles que le

fonctionnement, l'état de santé, les perceptions, les conditions de vie, les comportements, le bonheur, les symptômes ou le style de vie. Pour Haas (1999), elle constitue une évaluation multidimensionnelle des conditions de vie associant perception subjective du bien-être et lorsque nécessaire, indicateurs objectifs servant d'évaluation complémentaire ou de substitution (Haas, 1999).

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a joué un rôle central dans la diffusion du concept. Dès 1947, elle définit la qualité de vie comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et non la seule absence de maladie ». En 1995 puis en 1998, l'OMS reformule la qualité de vie comme la perception qu'a un individu de sa position dans la vie en fonction de son contexte culturel, de ses valeurs, de ses objectifs, de ses attentes et de ses préoccupations. Cette conception englobe la santé physique, l'état psychologique, l'autonomie, les relations sociales, les croyances personnelles et l'environnement.

Dans cette même logique, Wenger et al. (1984) définissent ce concept comme la perception que l'individu a de son fonctionnement et de son bien-être dans divers domaines insistant sur l'équilibre entre l'état interne de la personne et la qualité de ses relations sociales (Cai et al., 2021). Holzemer & Wilson (1995), Meeberg (1993) ou Oleson (1990) s'accordent sur plusieurs attributs essentiels : la satisfaction de vie, la capacité d'évaluer sa propre existence, un état acceptable de santé physique, mentale, sociale et émotionnelle et une évaluation objective des conditions de vie (Meeberg, 1993 ; Haas, 1999).

La dimension des besoins humains constitue également un repère important. Selon Hornquist (1982), la qualité de vie peut être comprise comme le degré de satisfaction des besoins prioritaires, mesuré à partir de l'expérience individuelle et du niveau de satisfaction associé. Elle est donc étroitement liée à la perception subjective du bien-être même si des indicateurs objectifs restent utiles pour compléter ou affiner l'évaluation.

Dans le domaine urbain, la qualité de vie urbaine est un concept multidimensionnel et un enjeu critique pour l'urbanisme (Mouratidis, 2021). Elle est d'une importance primordiale en raison de l'urbanisation croissante (Răducan et al., 2025) et perçue comme l'incarnation de la qualité de vie dans l'espace urbain et renvoie à la capacité de l'environnement bâti et social à favoriser le bien-être et les interactions sociales, à assurer la participation citoyenne et la mobilité et à offrir un cadre de vie sain, sûr, accessible et inclusif.

La qualité de vie urbaine est considérée comme une construction sociale qui englobe le bien-être des habitants en ville, influencé par des facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux. Elle intègre spécifiquement :

1. Trois dimensions fondamentales (Wesz et al., 2023): la qualité environnementale, le bien-être (satisfaction individuelle) et l'identité (appropriation et participation).
2. Les conditions de vie matérielles et immatérielles, individuelles et collectives.
3. Les dimensions objectives et subjectives de ces conditions, cette seconde dimension se traduisant par la satisfaction des habitants (Răducan et al. 2025).

La qualité de vie urbaine constitue un outil essentiel d'évaluation des politiques publiques et des stratégies de développement local (Beltramo et al., 2024; Das, 2008). L'analyse de ce concept ainsi que du bien-être général est menée par de nombreuses disciplines telles que la sociologie, l'économie, la psychologie industrielle, la planification urbaine, la géographie et la santé publique (Răducan et al. 2025). Son évaluation et son amélioration sont jugées essentielles pour le développement durable et la cohésion sociale notamment face aux défis de l'urbanisation rapide (pollution, congestion, inégalités).

C'est un concept complexe et souvent source de confusion car il est fréquemment assimilé à d'autres notions proches. Pour une évaluation rigoureuse, il est essentiel de le distinguer clairement de quatre concepts majeurs : le statut fonctionnel, la satisfaction de vie, le bien-être et l'état de santé (Haas, 1999):

- **Statut fonctionnel** : Mesure objective du fonctionnement global d'une personne englobant ses capacités à accomplir les activités quotidiennes et à remplir ses rôles habituels tout en maintenant sa santé et son bien-être. Contrairement à la qualité de vie, il se limite souvent à des mesures physiques et ne prend pas en compte la perception subjective de l'individu.
- **Satisfaction de vie** : Indicateur purement subjectif correspondant au degré de contentement d'un individu vis-à-vis de sa vie. Elle reflète une dimension de la qualité de vie mais ne prend pas en compte les aspects objectifs.
- **Bien-être** : Souvent limité aux aspects psychologiques ou émotionnels, il repose sur l'évaluation subjective et peut être considéré comme un composant de la qualité de vie mais ne peut en constituer l'équivalent car la qualité de vie intègre également des dimensions objectives.

- **État de santé** : Bien que parfois considéré comme déterminant ou composante de la qualité de vie, l'état de santé traditionnellement défini comme absence de maladie ne reflète pas la perception globale qu'ont les individus de leur santé incluant intégrité physique, mentale et existentielle.

Ainsi, la qualité de vie se distingue par sa double dimension : objective et subjective intégrant à la fois le ressenti personnel et l'évaluation des conditions de vie. Elle se singularise des concepts voisins par son caractère intégrateur : elle est le seul concept qui combine de manière essentielle la composante objective (les conditions et le fonctionnement réels) et la composante subjective (la perception et la satisfaction personnelles). Les concepts voisins en revanche, se focalisent sur l'une ou l'autre de ces dimensions (Felce, 1997).

La littérature sur la qualité de vie révèle des problèmes conceptuels et méthodologiques dus à l'usage incohérent de la terminologie. De nombreux chercheurs se limitent souvent à mesurer une seule composante (bien-être ou statut fonctionnel) et la présentent comme une mesure globale de qualité de vie sans distinguer son caractère subjectif ou objectif.

Pour clarifier ces enjeux la qualité est le concept large combinant (Haas, 1999) :

- La composante subjective, souvent appelée bien-être, qui constitue l'indicateur principal de la qualité de vie. La satisfaction de vie est un aspect du bien-être et un attribut de la qualité de vie.
- La composante objective, représentée par le statut fonctionnel qui est également un attribut essentiel de la qualité de vie.

La qualité de vie ne peut donc se réduire ni à la satisfaction subjective seule, ni aux seules conditions objectives car les individus peuvent exprimer un niveau élevé de satisfaction même dans des conditions objectives défavorables. Ainsi, une évaluation complète de la qualité de vie doit combiner les dimensions objectives et subjectives (Das, 2008).

2. Les approches de la qualité de vie

La littérature sur la qualité de vie propose donc un ensemble varié de définitions et de conceptualisations. Dans les années 1990, Ferrans (1990, 1992, 1996) a proposé une classification regroupant ces conceptualisations en six grandes catégories : (1) vie normale, (2) utilité sociale, (3) bonheur/affect, (4) satisfaction de la vie, (5) atteinte des objectifs personnels et (6) capacités naturelles. À ces six approches, s'ajoutent parfois des perspectives centrées sur la satisfaction ou l'utilité dans des domaines spécifiques. Certaines de ces conceptualisations

sont aujourd'hui considérées comme partielles ou limitées pour représenter l'ensemble du concept de qualité de vie. Il est donc pertinent de présenter et de distinguer chacune de ces approches principales (Moons et al., 2006).

Vie normale

La qualité de vie est envisagée comme la capacité d'un individu à satisfaire ses besoins fondamentaux, maintenir sa santé et son bien-être et vivre dans des conditions comparables à celles des individus en bonne santé.

Utilité sociale

La qualité de vie dépend de la possibilité pour l'individu de mener une vie socialement utile c'est-à-dire de participer à des rôles valorisés socialement ou professionnellement contribuant ainsi à la société.

Bonheur / Affect

La qualité de vie est interprétée comme le niveau émotionnel d'un individu prenant en compte l'équilibre entre émotions positives et négatives et la perception globale du bien-être émotionnel.

Satisfaction de la vie

Il s'agit de l'évaluation subjective de la vie par l'individu c'est-à-dire son degré de contentement par rapport à la satisfaction de ses besoins et à sa perception de la qualité globale de son existence.

Atteinte des objectifs personnels

Selon cette approche, la qualité de vie dépend de la réalisation des objectifs et aspirations personnelles ainsi que de l'épanouissement personnel qui en découle.

Capacité naturelle

Enfin, la qualité de vie peut être liée aux capacités physiques et mentales innées ou potentielles ainsi qu'à la faculté de répondre à ses besoins fondamentaux comme interagir avec l'environnement, accomplir des activités essentielles ou soulager la douleur.

Ces différentes approches mettent en évidence que la qualité de vie est un concept multidimensionnel intégrant à la fois des aspects subjectifs et objectifs et reflétant la complexité des expériences humaines dans divers contextes de vie.

L'évaluation systématique de la qualité de vie urbaine peut être distinguée selon deux approches principales : l'approche descendante (*top-down*) s'appuie sur des données issues de recensements nationaux ou de statistiques régionales, ensuite désagrégées pour une interprétation locale. À l'inverse, l'approche ascendante (*bottom-up*) repose sur la collecte de données primaires ou sur des jeux de données locaux existants (enquêtes, rapports, ONG, etc.). Un outil pertinent doit donc trouver un équilibre entre indicateurs guidés par des priorités globales et nationales et indicateurs définis par les habitants eux-mêmes. Les outils strictement descendants risquent de mal représenter les réalités locales tandis que l'implication des usagers dans une approche ascendante permet une évaluation plus précise (Mittal, Chadchan, and Mishra 2020).

3. La dualité objectif-sujetif de la qualité de vie

La recherche sur la qualité de vie s'articule autour d'une distinction fondamentale entre deux dimensions clés : la qualité de vie objective et la qualité de vie subjective. Cette dualité est au cœur du concept car elle révèle que la qualité de vie n'est ni purement factuelle ni purement ressentie.

La dimension objective correspond aux conditions externes de vie et aux comportements observables d'un individu ou d'une population reposant sur des indicateurs quantifiables et standardisés tels que le niveau d'éducation, le PIB par habitant, l'espérance de vie, le taux de chômage, la mortalité infantile et l'accès au logement et à la santé. Elle renvoie au degré auquel une vie répond à des normes explicites de la "bonne vie" telles qu'évaluées par un observateur impartial. Cependant, malgré leur nécessité pour les comparaisons, ces mesures présentent des limites importantes : elles peuvent être imparfaites en raison de problèmes de fiabilité et du choix subjectif des variables ce qui se traduit par un faible pouvoir explicatif individuel (n'expliquant qu'environ 15 % de la variance de la qualité de vie selon Campbell & Rogers, 1972 ; Day et Jankey, 1996), leur nature agrégée au niveau national limitant fortement leur capacité à refléter fidèlement l'expérience réelle du bien-être (Das, 2008).

La dimension subjective de la qualité de vie constitue l'élément clé qui évalue la perception, l'appréciation et le jugement interne qu'un individu porte sur ses propres conditions de vie. Cette mesure repose sur des réponses psychologiques directes et l'évaluation des réactions cognitives et affectives des individus face à leur existence. Elle se structure autour du bien-être subjectif composé de trois éléments : la satisfaction de vie (qui est l'évaluation cognitive), les affects agréables et les affects désagréables. Le bonheur est généralement défini comme

l'équilibre entre affects positifs et négatifs tandis que la qualité de vie subjective peut être considérée comme la somme de la satisfaction dans différents domaines de vie. L'importance de cette dimension est significative car les mesures subjectives peuvent rendre compte de plus de 50 % de la variance de la qualité de vie individuelle surpassant ainsi le poids explicatif des indicateurs objectifs. Un consensus croissant s'établit sur la fiabilité de cette approche considérant que la qualité de vie est une expérience essentiellement subjective qui ne peut être évaluée de manière fiable que par les individus eux-mêmes.

L'intégration des deux dimensions est cruciale, le paradoxe du handicap illustre cette primauté de la subjectivité : des personnes dans des conditions objectivement défavorables peuvent maintenir une bonne qualité de vie car la satisfaction dépend davantage du bien-être subjectif et des aspirations que des conditions objectives brutes (Das, 2008).

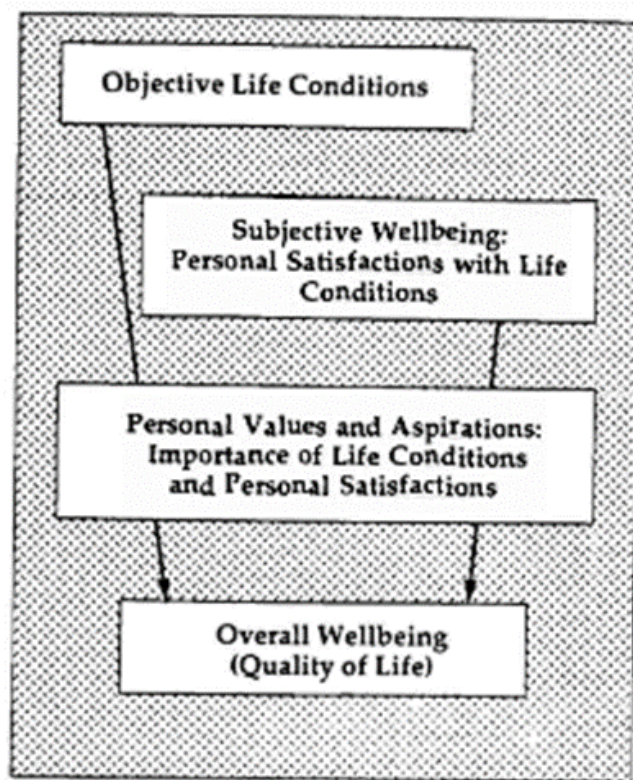


Figure 10: Le modèle de la qualité de vie

Source : (Felce, 1997)

Ainsi, le concept de qualité de vie, de par sa multidimensionnalité et sa subjectivité (Cella, 1994) est mieux compris comme une combinaison de ces deux dimensions complémentaires :

- La dimension objective fournit des indicateurs tangibles des conditions de vie.
- La dimension subjective mesure l'écart ressenti entre les aspirations et la réalité.

Les recherches modernes (modèle de Dijkers, analyses de Ferrans) suggèrent que les indicateurs objectifs doivent servir de complément aux indicateurs subjectifs qui mesurent directement l'expérience de la qualité de vie (Cai et al., 2021; Haas, 1999).

La qualité de vie urbaine objective représente les conditions de vie exogènes et mesurables (telles que les conditions environnementales, économiques ou sociales d'un lieu spécifique. Elle se réfère notamment à la fourniture d'éléments concrets dans l'environnement bâti comme les transports publics, les espaces verts, les infrastructures, les équipements ou les conditions de logement (Răducan et al. 2025). La qualité de vie urbaine subjective se rapporte ensuite à la perception endogène qu'a l'individu de ce cadre, c'est-à-dire le niveau de satisfaction (évalué de manière cognitive et qualitative qu'il éprouve face à ces conditions objectives. Les indicateurs de cette dimension incluent la satisfaction du logement et la satisfaction du quartier. La qualité de vie urbaine complète résulte de ce processus d'évaluation, le niveau de satisfaction (subjectif) étant pondéré par l'importance que l'individu accorde aux domaines objectifs de sa vie (Wesz et al., 2023).

4. Les dimensions de la qualité de vie

Pour mieux appréhender la multidimensionnalité de la qualité de vie, il est utile d'identifier ses principaux domaines qui structurent l'évaluation des composantes objectives et subjectives :

Bien-être physique

Il englobe la santé, la nutrition, la condition physique, la mobilité et la sécurité personnelle. La mobilité et la condition physique se rapportent aux capacités fonctionnelles pour accomplir des activités spécifiques tandis que la sécurité peut également relever du bien-être émotionnel ou des droits civiques (Cella, 1994).

Bien-être matériel

Il inclut la richesse, le revenu, la qualité du logement, l'accès aux équipements et aux transports, la nourriture, les possessions et la sécurité du logement. L'accès aux transports soutient d'autres aspects du bien-être en permettant des activités sociales, éducatives, professionnelles et de loisirs (Felce, 1997).

Bien-être social

Ce domaine couvre la qualité et l'étendue des relations interpersonnelles (famille, amis, intimité) ainsi que l'inclusion sociale et l'implication communautaire. Il reflète le statut social et l'ensemble des rôles sociaux d'un individu (Cella, 1994).

Bien-être productif

Il regroupe le développement personnel, l'acquisition de compétences, l'autonomie, l'autodétermination (choix et contrôle) et l'activité constructive dans différents domaines tels que le travail, les loisirs, l'éducation et la vie domestique (Felce, 1997).

Bien-être émotionnel

Il inclut le bonheur, l'absence de stress, l'état mental, l'estime de soi, la spiritualité et la satisfaction personnelle. Le stress et les conditions de vie influencent l'appréciation des activités et par conséquent l'état émotionnel (Cella, 1994).

Bien-être civique

Ce domaine comprend la vie privée, la protection juridique, la participation politique (vote) et les responsabilités civiques. Bien que parfois omis dans certaines études, il constitue un aspect essentiel de la qualité de vie.

Dans le domaine de la santé, quatre dimensions sont souvent mises en avant (Cella, 1994) :

- **Physique** : fonctionnement corporel, symptômes (douleur, fatigue, nausée), effets secondaires des traitements et perception générale du bien-être physique.
- **Fonctionnelle** : capacité à réaliser les activités quotidiennes et à assumer ses rôles sociaux, familiaux ou professionnels. Cette dimension peut se distinguer de la dimension physique.
- **Émotionnelle** : émotions positives et négatives, stress et détresse. La diminution du bien-être émotionnel est souvent plus marquée que l'augmentation des symptômes négatifs chez certains patients.
- **Sociale** : soutien social perçu, relations familiales, loisirs, intimité et sexualité. Bien que difficile à mesurer, cette dimension est essentielle pour l'adaptation aux maladies et aux contraintes de la vie quotidienne.

La qualité de vie urbaine est un concept complexe et multidimensionnel dont l'évaluation est essentielle dans le contexte de l'environnement bâti et des espaces urbains. Elle s'articule selon une structure double : d'une part, les dimensions horizontales (les perspectives d'évaluation, comme l'objectif et le subjectif) ; d'autre part, les dimensions verticales qui regroupent des domaines thématiques variés tels que la qualité environnementale, le bien-être et l'identité. Afin de normaliser cette approche, des normes comme l'ISO 37120:2018 définissent des indicateurs essentiels comme les services urbains, l'économie, la sécurité et le confort environnemental (Wesz et al. 2023). Pour une évaluation complète, la qualité de vie urbaine doit être appréhendée sur différentes échelles géographiques (logement, quartier et ville ou zone métropolitaine) (Mouratidis, 2021; Răducan et al., 2025) englobant ainsi les facteurs de gouvernance, de services urbains et d'adaptation démographique (Przybyłowski et al., 2021).

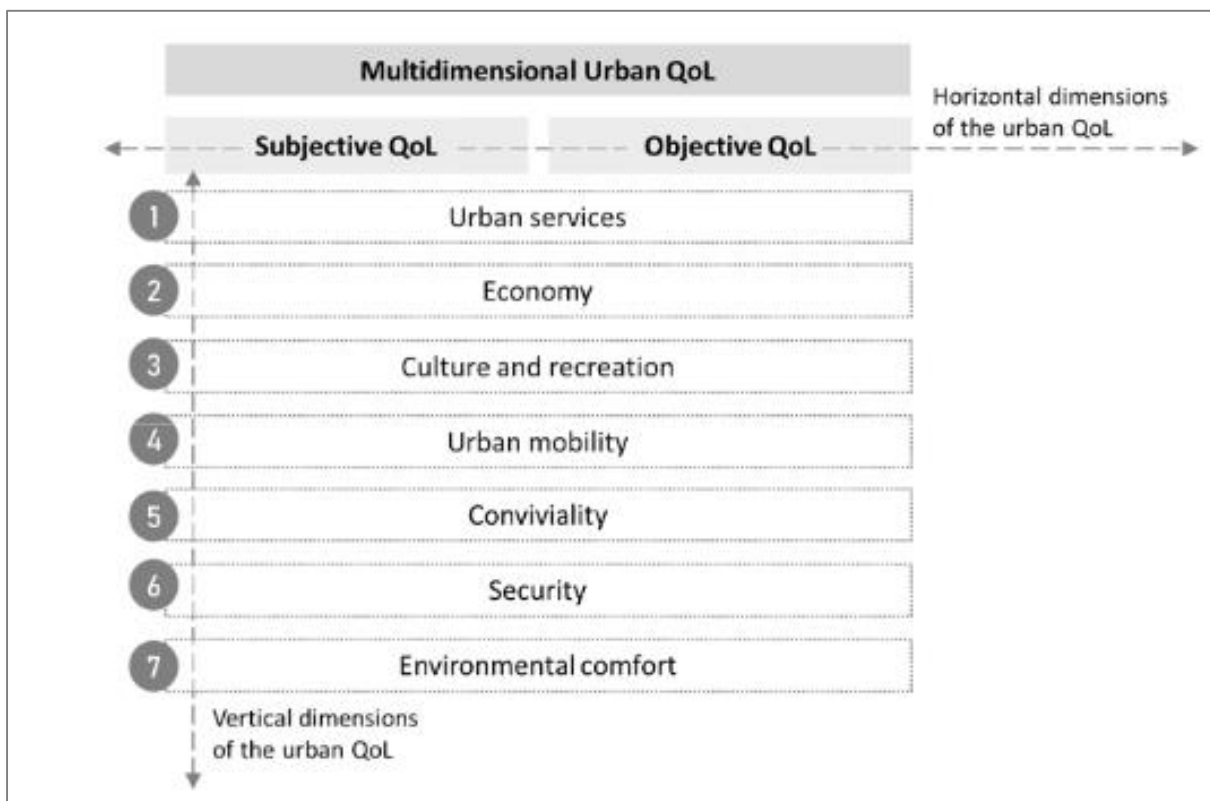


Figure 11: Schéma conceptuel des dimensions horizontales et verticales de la qualité de vie urbaine

Source : Wesz et al. 2023

5. Les indicateurs et déterminants de la qualité de vie

La mesure de la qualité de vie est une entreprise complexe qui a donné lieu à de nombreuses tentatives de modélisation depuis les années 1950-1960. Aucune méthode d'agrégation ou d'indicateur n'est universellement reconnue comme supérieure ce qui s'explique par la nature multidimensionnelle de la qualité de vie mêlant variables objectives et subjectives ainsi que la diversité des contextes d'analyse.

Il est essentiel de distinguer la mesure de la qualité de vie de ses facteurs d'influence. Les indicateurs correspondent à des événements ou à des conditions caractéristiques d'une situation servant de véritables « baromètres » pour évaluer la qualité de vie (Moons et al., 2006). Les déterminants en revanche, représentent les facteurs externes qui influencent cette situation. La qualité de vie dépend ainsi à la fois de facteurs exogènes tels que les technologies de production, les infrastructures, les institutions ou l'environnement naturel, et de facteurs endogènes comprenant les interactions sociales et les valeurs individuelles ou collectives de la société. L'impact de ces facteurs évolue dans le temps ; par exemple, les questions environnementales peu considérées jadis, sont aujourd'hui des préoccupations centrales (Das, 2008). Les chercheurs occidentaux convergent vers l'idée que l'importance des facteurs immatériels (relations sociales, culture, autonomie) s'est accrue avec la hausse du bien-être matériel et la valorisation du temps libre.

Traditionnellement, l'évaluation de la qualité de vie se faisait à partir d'indicateurs économiques et sociaux de base. Se fier uniquement à des indicateurs économiques comme le Produit Intérieur Brut (PIB) est aujourd'hui jugé insuffisant. Plusieurs travaux ont montré qu'au-delà d'un certain seuil de revenu, l'augmentation des revenus n'est plus corrélée à un accroissement du bien-être – un phénomène attribué à l'adaptation. De plus, des pays riches peuvent présenter des déficits en matière de droits humains, d'éducation ou de qualité de vie globale.

Face aux limites des données purement économiques, des indices alternatifs ont été élaborés afin de combiner plusieurs variables objectives. Parmi eux, le Physical Quality of Life Index (PQLI) et l'Indice de Développement Humain (IDH), ce dernier intégrant l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu permettent d'évaluer de manière plus complète la qualité de vie au-delà des seuls indicateurs économiques. Toutefois, ces indices restent limités : bien qu'ils dépassent l'unique mesure économique, ils ne mesurent qu'objectivement certains aspects de la vie (Cella, 1994) sans intégrer la perception individuelle du bien-être.

La qualité de vie se construit donc à partir des conditions objectives (niveau de vie, accès aux services, etc.) et de la satisfaction subjective qu'elles procurent (perceptions, confort quotidien, aspirations, sentiment d'appartenance) (Das, 2008). En conséquence, des indicateurs subjectifs ont été progressivement intégrés couvrant des domaines variés (famille, santé, culture, environnement, etc.). Des initiatives récentes au niveau européen, proposent des cadres d'indicateurs combinant ces dimensions pour évaluer le bien-être des populations aux niveaux national et régional.

L'élaboration des indicateurs de qualité de vie est fortement influencée par les contextes culturels et politiques. En Russie, bien que les travaux occidentaux soient largement mobilisés, plusieurs chercheurs ont développé une approche propre. V. Elmeev (2010) met l'accent sur le rôle fondamental du travail considéré comme source des conditions matérielles et immatérielles de l'existence tout en soulignant que la qualité de vie concerne aussi bien les individus que les groupes sociaux dans le cadre des transformations post-soviétiques. D'autres chercheurs tels que N. Zubarevich et S. Safronov (2024) proposent une évaluation quantitative à partir d'indicateurs mesurables (démographie, revenu, santé, services, sécurité) permettant de repérer les disparités régionales et de formuler des recommandations pour les politiques publiques. En Chine, les recherches développées surtout à partir des années 1980 adoptent une perspective pratique fondée sur la définition des conditions de vie de la population et sur la combinaison des différents facteurs avec une attention particulière portée à leur pondération dans l'évaluation globale du niveau de vie (Jiaxu, 2025).

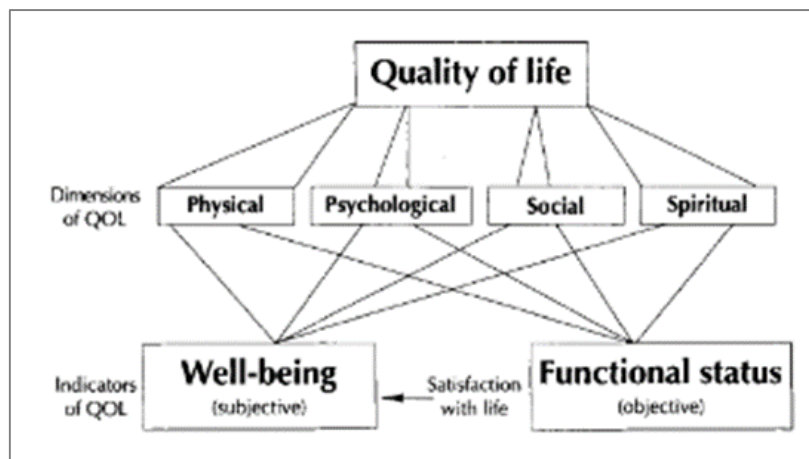


Figure 12: Bien-être et statut fonctionnel en tant que composantes subjectives et objectives de la qualité de vie.

Source : Haas, 1999

Le panorama montre qu'il existe de nombreux cadres de mesure aux niveaux national et régional. Cependant, les travaux portant sur la qualité de vie à un niveau local (province, métropole, territoire rural) restent rares. Pourtant, relier la qualité de vie et le développement territorial est crucial pour favoriser un développement durable. L'élaboration, le suivi et l'utilisation de ces indicateurs sont donc un enjeu de politiques publiques pour orienter les décisions territoriales, sociales ou touristiques (Beltramo et al., 2024). Ainsi, la qualité de vie est considérée comme l'interaction entre les conditions de vie tangibles et la perception individuelle nécessitant des outils d'évaluation qui capturent cette complexité.

L'évaluation de la qualité de vie urbaine constitue une démarche fondamentale reposant sur l'identification d'indicateurs combinant une approche objective fondée sur des faits observables et une approche subjective liée aux perceptions, à la satisfaction et au bien-être ressenti par les individus. Cette double lecture est essentielle dans la mesure où le bien-être urbain résulte de l'interaction entre les structures spatiales, les infrastructures, les services urbains et les expériences vécues par les habitants.

Les indicateurs de qualité de vie urbaine rendent compte de réalités complexes propres aux systèmes environnementaux et urbains. Ils sont en partie standardisés par des cadres normatifs tels que la norme ISO 37120 (2018) qui couvrent des domaines variés comme l'économie, la santé, l'éducation et les transports tout en intégrant des dimensions immatérielles essentielles notamment les interactions sociales, la cohésion sociale et le lien avec la nature (Constantinescu et al., 2019 ; Wesz et al., 2023). Parmi les indicateurs clés figurent notamment l'accès aux espaces verts, la qualité de l'air, les services de santé et d'éducation, la mobilité urbaine, la sécurité et les formes de convivialité.

Dans cette perspective, Wesz et al. (2023) proposent une structuration de la qualité de vie urbaine autour de sept dimensions dites verticales à savoir les services urbains, l'économie, la culture et les loisirs, la mobilité urbaine, la convivialité, la sécurité et le confort environnemental. Pour chacune de ces dimensions, six indicateurs de qualité de vie urbaine sont identifiés soit quarante-deux indicateurs au total. Toutefois, ces dimensions ne sont pas figées et peuvent varier en fonction des spécificités culturelles, sociales et territoriales propres à chaque contexte d'analyse. Les auteurs soulignent ainsi l'importance d'intégrer des indicateurs relevant des dimensions socio-culturelles lesquelles exercent une influence déterminante sur la qualité de vie urbaine et doivent être considérées comme des composantes essentielles de son évaluation.

Dimensions de la qualité de vie urbaine	Indicateurs de la qualité de vie urbaine
1. Services urbains	Collecte des déchets solides ; Approvisionnement en eau ; Approvisionnement en électricité ; Services Internet ; Services liés à la santé (hôpitaux, centres de santé, etc.) ; Services d'éducation (écoles, crèches, universités, etc.)
2. Économie	Opportunités d'emploi ; Coût de la vie (logement, alimentation, etc.) ; Existence de formations professionnelles (informatique, artisanat, coiffure, etc.) ; Accès au crédit (facilités de paiement) ; Diversité des établissements commerciaux et de services (marchés, magasins, restaurants, banques, bureaux de poste, etc.) ; Existence d'activités touristiques
3. Culture et loisirs	Nombre d'espaces verts et de parcs ; Qualité et entretien des espaces verts et des parcs ; Existence de lieux pour la pratique d'activités sportives de plein air ; Existence de lieux pour activités culturelles (événements artistiques, musées, théâtres, cinémas) ; Possibilités de participation à des événements culturels et artistiques gratuits ; Conservation du patrimoine historique, artistique et culturel (bâtiments, habitations et espaces publics)
4. Mobilité urbaine	Qualité des transports publics (confort) ; Disponibilité des transports publics (nombre de lignes et d'itinéraires) ; Facilité de déplacement depuis le domicile vers les autres parties de la ville (travail, études, domicile des proches) ; Facilité des déplacements à pied pour les activités quotidiennes ; Qualité et localisation des pistes cyclables ; Existence d'activités touristiques
5. Convivialité	Convivialité et interactions avec les voisins ; Convivialité et interactions avec les personnes sans-abri ; Possibilités de participation aux décisions concernant son immeuble ; Participation à des activités communautaires ; Respect des différences culturelles, sexuelles, religieuses et politiques ; Identification au quartier et fierté d'y habiter

6. Sécurité	Sentiment de sécurité dans les espaces publics (trottoirs, rues, etc.) ; Sentiment de sécurité lors de l'accès à son immeuble en journée ; Sentiment de sécurité lors de l'accès à son immeuble la nuit ; Sécurité des enfants et adolescents dans le quartier ; Qualité de l'action policière ; Qualité de l'éclairage public (trottoirs, rues, parcs, etc.)
7. Confort environnemental	Pollution sonore ; Pollution de l'air (ressenti lors de la respiration) ; Présence d'arbres le long des trottoirs et dans les parcs (confort climatique) ; Propreté des espaces publics (trottoirs, rues, parcs, etc.) ; Systèmes de drainage et d'assainissement (inondations, odeurs) ; Vue depuis la fenêtre du logement sur l'espace extérieur (rue, cour)

Tableau 2: Dimensions et indicateurs de la qualité de vie urbaine

Source : Wesz et al. 2023

La qualité de vie urbaine est par ailleurs fortement influencée par plusieurs déterminants urbains. Si les facteurs économiques (coût de la vie, emploi) et sociaux (sécurité, interactions sociales) figurent parmi les plus déterminants pour la qualité de vie urbaine, l'environnement bâti demeure un élément central résultant de l'interaction entre la structure spatiale urbaine et les variables socio-économiques. Les modèles récents insistent sur la nécessité d'intégrer ces dimensions à différentes échelles d'analyse allant du logement au quartier puis à la ville dans son ensemble, afin de saisir la diversité des expériences urbaines. À l'échelle locale, la satisfaction de quartier est étroitement liée à des facteurs micro-territoriaux tels que la criminalité et la disponibilité des équipements publics tandis que les conditions de transport notamment le temps de trajet et le mode de déplacement influencent directement le bien-être subjectif des individus (Mittal et al., 2020).

6. Les méthodes de mesure de la qualité de vie

La mesure de la qualité de vie est un défi méthodologique constant directement lié à la nature multidimensionnelle du concept. L'objectif de cette évaluation est double : suivre l'évolution de la qualité de vie dans le temps et évaluer l'impact des politiques publiques et des programmes mis en œuvre (Beltramo et al., 2024).

Depuis les débuts de la mesure de la qualité de vie, le débat majeur oppose l'usage des indicateurs objectifs et des indicateurs subjectifs (Haas, 1999). À l'origine, dans les années 1950 et 1960, les travaux sur la qualité de vie se concentraient sur des indicateurs sociaux objectifs tels que les statistiques de divorce, les taux de délinquance ou la possession de biens (Farquhar, 1995). Ces indicateurs présentaient l'avantage de réduire le biais d'observation et de permettre des comparaisons entre sous-groupes ou avec la population générale contribuant ainsi à mettre en évidence les inégalités sociales. Toutefois, leurs limites sont rapidement apparues car ils ne reflètent pas les perceptions des individus et leur fiabilité peut être discutée comme dans le cas des taux de criminalité ou de la densité de logement (Farquhar, 1995).

Pour pallier ces limites, des indicateurs subjectifs ont été développés, fondés sur l'idée que les perceptions et expériences personnelles influencent les comportements et doivent être intégrées à toute évaluation du bien-être (Farquhar, 1995). Ces mesures permettent aux individus de juger eux-mêmes de leur vie ce qui est crucial pour évaluer de manière fiable la qualité de vie. Abrams (1973) souligne également que les perceptions des personnes même imparfaites, sont réelles et orientent leurs actions et Hanestad (1990) rappelle que « *seul l'individu sait où la chaussure le blesse* ». Néanmoins, les indicateurs subjectifs peuvent être influencés par la formulation des questions ou par des tentatives délibérées de manipulation des réponses.

La corrélation entre les indicateurs objectifs et subjectifs reste faible (Raphael, 1996). La solution méthodologique recommandée est de combiner largeur de mesure et flexibilité méthodologique en utilisant plusieurs indicateurs pour refléter les différents aspects de la qualité de vie notamment pour protéger les groupes vulnérables ou ceux qui ne peuvent exprimer clairement leurs préférences (Felce, 1997).

La complexité du concept a donné naissance à trois grandes approches pour la mesure de la qualité de vie ainsi qu'à des instruments spécifiques :

Mesures globales (unidimensionnelles et multidimensionnelles)

Les instruments évaluant la qualité de vie globale sont variés (Moons et al., 2006).

- **Mesures unidimensionnelles** : évaluent la qualité de vie via un unique indicateur de satisfaction de vie ou de bien-être général. Bien que simples, elles manquent de sensibilité et ne permettent pas de comparer l'impact des interventions.
- **Mesures multidimensionnelles à échelle unique** : définissent la qualité de vie à travers plusieurs dimensions essentielles mais la mesurent globalement sur une seule échelle. Cette approche est critiquée pour le chevauchement des domaines, le poids variable des dimensions et le manque de complétude (Farquhar, 1995).
- **Mesures multiples séparées** : utilisent plusieurs instruments distincts pour évaluer des aspects spécifiques (estime de soi, humeur). Elles offrent plus de détails mais présentent des limites (fatigue du participant, pondération des scores).

Mesures spécifiques et théoriques

Face aux limites des approches unidimensionnelles ou agrégées, la recherche a développé des instruments et des modèles conceptuels visant à évaluer la qualité de vie de manière plus ciblée ou à partir de cadres théoriques spécifiques.

- **Mesures liées à la santé**

Cette approche a été développée initialement pour évaluer l'état de santé et mobilise des outils spécifiques tels que des questionnaires reconnus comme le SF-36, le NHP (Nottingham Health Profile) ainsi que des échelles fonctionnelles comme les échelles de Barthel ou de Karnofsky. Cependant, ces instruments sont souvent critiqués pour confondre les symptômes et la véritable qualité de vie car ils ne reflètent pas toujours les priorités subjectives des participants notamment en raison du phénomène d'adaptation individuelle à la maladie chronique (Hunt, 1997).

- **Mesures économiques**

Les mesures économiques visent à combiner la durée de vie et la qualité de vie perçue (les *Quality-Adjusted Life Years*). Des outils comme EuroQol entrent dans cette catégorie. Leur utilisation est contestée car ces mesures manquent souvent de base théorique solide, ne parviennent pas à prendre en compte l'adaptation des patients aux maladies chroniques et leur agrégation pour l'élaboration de politiques publiques soulève des problèmes méthodologiques et éthiques (Hunt, 1997).

- **Modèles conceptuels et théoriques**

Ces modèles tentent de définir et de mesurer la qualité de vie à partir de cadres théoriques clairs, tels que l'évaluation cognitive individuelle (avec des outils comme le SEIQoL qui mesure la qualité de vie selon la perception des domaines de vie importants) ou l'approche basée sur la satisfaction des besoins. La critique principale qui leur est adressée est qu'ils sont souvent peu validés empiriquement, ils sont appliqués trop prématurément pour la mesure et leurs indices statistiques peuvent réduire les perceptions individuelles complexes à de simples artefacts (Hunt, 1997).

Le concept de qualité de vie visait à l'origine à évaluer le bien-être des populations mais l'attention s'est déplacée vers les décisions personnelles. En conclusion, la qualité de vie ne peut être mesurée de façon unique. Le cadre d'évaluation doit être flexible pour tenir compte des différences individuelles et combiner les approches subjective et objective. Le but est d'utiliser la diversité des indicateurs disponibles pour appréhender ses multiples dimensions et par la comparaison des données d'un groupe à la population générale, d'identifier les écarts significatifs pour orienter la politique sociale et réduire les inégalités (Felce, 1997).

L'évaluation de la qualité de vie urbaine repose sur une combinaison de méthodes variées et d'échelles d'analyse, allant du quartier à la région. Cette évaluation intègre à la fois des analyses spatiales, des enquêtes de satisfaction et l'utilisation d'indicateurs composites pondérés. Les facteurs majeurs pris en compte sont l'accessibilité aux équipements, la qualité environnementale (pollution, îlots de chaleur) et l'équité urbaine. Néanmoins, les études confirment que la perception individuelle de la qualité de vie urbaine dépend fortement du contexte local et des préférences personnelles. Pour la mesure, de nombreuses analyses s'appuient sur des cadres établis, tels que l'initiative Better Life de l'OCDE, ou des indices privés renommés comme le *Global Livability Index* et le *Quality of Living Index*. Pour évaluer spécifiquement la satisfaction résidentielle et la qualité de vie perçue, des questionnaires standardisés sont employés tels que l'Urban Quality of Life Scale (UQLS) ou le Perceived Residential Environmental Quality Index (PREQ) (Răducan et al., 2025). Enfin, les méthodes modernes complètent ces approches en incluant des outils analytiques avancés pour la planification urbaine, notamment les Systèmes d'Information Géographique (SIG), l'analyse floue et des techniques hybrides combinant statistiques et analyses géographiques (Przybyłowski et al., 2021).

7. L'espace public comme déterminant de la qualité de vie

L'évolution rapide de l'urbanisation mondiale transforme profondément les environnements urbains engendrant des défis majeurs tels que la dégradation environnementale, l'affaiblissement des liens sociaux et l'aggravation des inégalités économiques. Sous l'effet de la pression foncière, le sol urbain est de plus en plus perçu comme un simple actif économique ce qui par conséquent, contribue à la détérioration progressive des espaces publics ouverts. Cette situation est préoccupante car ces espaces jouent un rôle essentiel et multidimensionnel dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

7. 1. Les bénéfices des espaces publics

La littérature scientifique établit un lien significatif entre la présence et la qualité des espaces publics ouverts et la qualité de vie urbaine soulignant que l'environnement physique joue un rôle essentiel et majeur dans le bien-être des habitants lequel résulte de l'interaction entre l'homme et son environnement (Das, 2008; Nasution & Zahrah, 2014). Ce rôle est capturé dans les indicateurs d'urbanisme qui intègrent la qualité de l'espace urbain et l'existence d'équipements. La planification d'une ville vivable exige un aménagement urbain agréable et confortable garantissant l'accès aux services essentiels, au logement, aux espaces verts et aux infrastructures. Les espaces publics et les équipements locaux sont des déterminants majeurs de la satisfaction de quartier fortement liés aux interactions sociales et à la sécurité. La qualité de l'environnement construit (propreté, qualité de la marche, éclairage public) influence directement les réponses émotionnelles et la cohésion sociale. Ainsi, le design des espaces publics est une stratégie clé pour améliorer le bien-être en fournissant des lieux accessibles et inclusifs tout en encourageant les modes de transport actifs (marche, vélo) via la densité des transports publics et la mixité des usages. Ces espaces apportent des bénéfices clairs dans quatre domaines principaux jouant un rôle clé dans le développement durable (Wesz et al. 2023).

- **Bénéfices pour la santé et le bien-être physique et psychologique**

Les espaces publics et en particulier les infrastructures vertes jouent un rôle fondamental dans la santé et le bien-être des individus. Sur le plan de la santé physique, ils offrent des lieux privilégiés pour la pratique du sport et d'autres activités physiques contribuant directement à l'amélioration de la qualité de vie objective. Du point de vue du bien-être mental, la présence d'éléments naturels tels que les arbres, les jardins ou la végétation favorise la détente et la restauration psychologique apportant des effets bénéfiques sur la santé mentale. Par ailleurs, ces espaces remplissent un rôle récréatif important en offrant des opportunités pour diverses

activités et en répondant au besoin d'un environnement urbain agréable et plaisant (Nasution & Zahrah, 2014).

- **Bénéfices sociaux et culturels**

Les espaces publics constituent des vecteurs majeurs de cohésion sociale et d'identité collective. Leur accessibilité libre favorise les rencontres, les échanges et les interactions quotidiennes contribuant ainsi à renforcer le lien social et la cohésion au sein des communautés. Par ailleurs, ces espaces offrent un cadre pour l'expression de la diversité culturelle et la manifestation des traditions tout en réduisant certaines barrières sociales. Ils accueillent également des événements collectifs qu'ils soient nationaux, religieux, sociaux ou culturels consolidant l'identité et permettant l'expression d'une culture urbaine partagée (Carr et al., 1992). Un espace public de qualité peut ainsi favoriser le renforcement de la société civile et stimuler la participation collective (Mehan, 2016).

- **Bénéfices environnementaux et écologiques**

Les espaces publics ouverts et en particulier les infrastructures vertes jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre écologique urbain. En tant que réservoirs importants de végétation, ils participent activement à la régulation environnementale de la ville. Ils constituent également un élément clé du développement durable en fournissant des services écosystémiques et en contribuant à l'atténuation des impacts des aménagements urbains présents et futurs. Des modèles tels que CITYgreen aux États-Unis illustrent de manière concrète les avantages écologiques et économiques de ces espaces. Par ailleurs, leurs qualités environnementales combinées à des caractéristiques esthétiques et à un entretien approprié renforcent la satisfaction des habitants et améliorent ainsi la qualité de vie en milieu urbain (Nazir et al., 2014).

- **Bénéfices économiques et de valorisation**

La présence d'espaces publics de qualité engendre des externalités positives perceptibles et mesurables. En particulier, la proximité de parcs, de jardins ou de places bien aménagés contribue à l'augmentation de la valeur des propriétés et constitue un facteur attractif pour les acheteurs et investisseurs sensibles à la qualité environnementale. De plus, ces espaces valorisent le lieu, attirent habitants, visiteurs et investisseurs et participent ainsi à des retombées économiques positives durables tout en favorisant la régénération urbaine.

7. 2. Critères d'évaluation de la qualité des espaces publics

La qualité d'un espace urbain résulte non seulement de ses caractéristiques physiques mais aussi de sa capacité à répondre aux besoins sociaux, culturels, psychologiques et symboliques des habitants (Das, 2008). Un espace public ouvert de haute qualité est un espace convivial qui peut inciter les gens à y rester plus longtemps et à pratiquer un éventail plus large d'activités (Mehan, 2016).

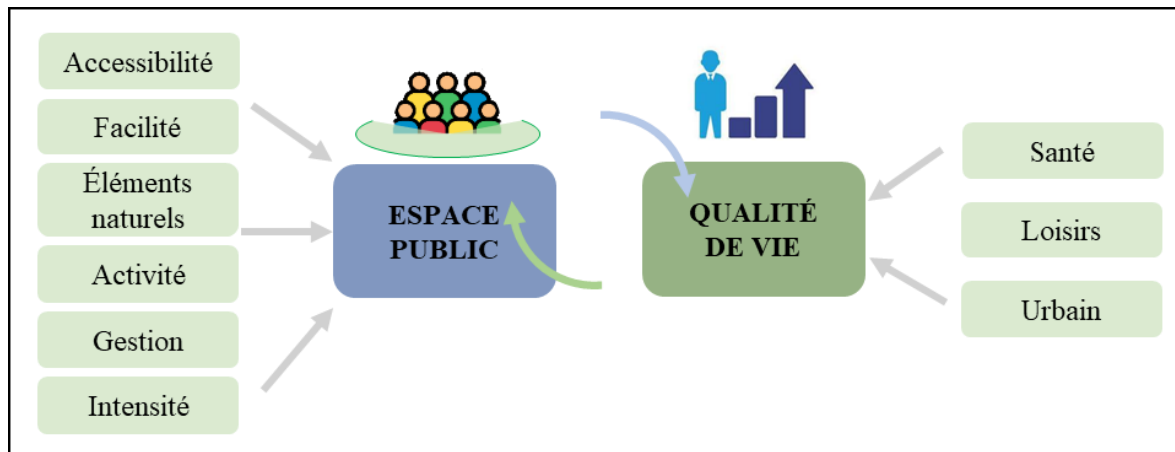


Figure 13: La relation entre les espaces publics et la qualité de vie

Source :Nasution & Zahrah, 2014, mise en forme par l'auteure, 2025.

Selon Mehan (2016), la qualité de vie urbaine des citoyens est liée à la qualité des espaces publics urbains laquelle peut être catégorisée en trois grands groupes :

1. Qualités fonctionnelles (physiques) : Elles comprennent l'accessibilité et la perméabilité, l'emplacement spécial dans la ville, la capacité à répondre aux besoins humains (confort, sécurité, détente), l'utilisation multifonctionnelle et l'inclusivité pour tous les utilisateurs. Ces facteurs physiques sont influents sur les indicateurs non physiques.
2. Qualités spirituelles (non-physiques/identitaires) : Elles concernent la création d'un sentiment d'appartenance et d'identité (fournir un sentiment d'identité, refléter les valeurs socioculturelles), la capacité à raviver la mémoire collective et le maintien dans différentes périodes historiques.
3. Qualités visuelles (esthétiques) : Elles sont liées à l'esthétique visuelle, aux bâtiments emblématiques aux alentours, à l'échelle humaine et urbaine, à la qualité de l'environnement naturel et à l'unicité. L'importance de ces qualités conduit à la lisibilité (*imageability*) des formes de la ville, un concept estimé par Lynch.

Qualités fonctionnelles (physiques)	Qualités spirituelles (non-physiques/identitaires)	Qualités visuelles (esthétiques)
Emplacement spécial dans la ville	Créer un sentiment d'appartenance à la communauté et un sentiment d'identité	Bâtiments emblématiques aux alentours
Accessibilité et perméabilité	Raviver la mémoire collective	Échelle humaine
Fournir une interaction active avec la société et l'environnement	Reflet des valeurs socioculturelles et idéologiques	Qualité de l'environnement naturel
Répondre aux besoins humains (Confort, joie, sécurité, plaisir, détente)	Maintien dans différentes périodes historiques	Échelle urbaine et propriétés géométriques
Utilisation multifonctionnelle pour différentes activités	Art général	Utilisation de différentes sensations humaines
Présence de Groupes sociaux spéciaux	Fournir un sentiment d'identité	Étendue des axes de vue
Environnement Réactif aux différentes personnes et groupes	Fournir des installations (parking, trottoirs, mobilier urbain, entretien)	Formation dans l'image visuelle de l'utilisateur
Inclusivité pour tous les utilisateurs	Éclairage	Lieu de rassemblement pour les événements nationaux, religieux, sociaux et culturels
Esthétique visuelle	Modèle d'accessibilité à pied	Unicité

Tableau 3: Indicateurs de la qualité de vie urbaine des citoyens

Source : Mehan, 2016

Pour que les politiques urbaines contribuent à l'amélioration durable du bien-être de la population, il est indispensable de mieux comprendre la perception des habitants concernant les espaces publics (Nasution et al., 2014). Il convient également de valoriser et de promouvoir la régénération, la gestion et l'amélioration de ces espaces urbains tout en veillant à ce que leur qualité soit directement liée à la convivialité, à l'accessibilité et à leur capacité à répondre aux besoins ainsi qu'aux attentes des usagers. L'amélioration de la qualité des espaces publics est donc un enjeu d'équité et un levier d'action majeur pour les décideurs nécessitant des outils pour mesurer et suivre de manière cohérente ces bénéfices.

Conclusion

La qualité de vie urbaine est un enjeu complexe nécessitant une approche intégrée et multidimensionnelle. Elle repose sur des dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles et son amélioration passe par des politiques urbaines inclusives, la prise en compte des besoins locaux et la participation des citoyens tout en s'appuyant sur des indicateurs fiables et adaptés.

Les espaces publics en particulier jouent un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de vie : ils contribuent au bien-être physique et mental, à la cohésion sociale, à l'équilibre écologique et à la vitalité économique des villes. La prise en compte de critères qualitatifs et quantitatifs dans leur conception et leur gestion apparaît ainsi indispensable pour renforcer le bien-être des habitants et favoriser un développement urbain durable et inclusif.

**CHAPITRE IV : PARTICIPATION CITOYENNE ET
GOUVERNANCE URBAINE DANS LA FABRIQUE DES
ESPACES PUBLICS**

Introduction

La participation citoyenne occupe aujourd'hui une place essentielle dans les politiques urbaines en particulier dans la conception et la gestion des espaces publics. Elle répond au besoin de mieux associer les habitants aux décisions qui transforment leur cadre de vie tout en renforçant la légitimité, la transparence et l'efficacité des actions publiques.

Ce chapitre explore d'abord les fondements, l'évolution et les principales formes de la participation citoyenne puis met en lumière son articulation avec la gouvernance urbaine à travers les principes de bonne gouvernance et l'approche par les parties prenantes. Il analyse ensuite la manière dont la participation s'inscrit dans la fabrique des espaces publics en interrogeant les dispositifs mobilisés, les limites rencontrées et les défis spécifiques que posent les contextes émergents. L'objectif est de comprendre comment la participation citoyenne peut devenir un véritable levier d'amélioration de la qualité urbaine et de co-construction des espaces publics.

1. Définitions et fondements de la participation citoyenne

La participation citoyenne bien que largement mobilisée dans les discours politiques et les pratiques institutionnelles demeure une catégorie conceptuelle à la fois riche, complexe et mouvante. Le terme « participation » trouve son origine dans le latin *participare* qui signifie « partage », « prise de part » ou encore « gouvernement du peuple » (Online Etymology Dictionary, 2016). Cette étymologie renvoie à l'idée d'un engagement actif au sein d'une action commune et met en lumière deux dimensions complémentaires mais potentiellement en tension: d'une part, l'acte de prendre part à un processus collectif c'est-à-dire la contribution ; d'autre part, la possibilité pour chacun d'en retirer une part qu'elle soit symbolique ou concrète relevant ainsi d'un intérêt individuel. La participation devient véritablement effective lorsque les acteurs parviennent simultanément à défendre leurs propres objectifs et à contribuer à l'atteinte d'un but partagé (Ziour, 2020). Sur le plan historique, cette approche a joué un rôle central dans l'évolution démocratique en permettant une meilleure adaptation des politiques publiques aux besoins locaux.

Le concept de participation demeure flou et polysémique parce qu'il est mobilisé par un large éventail de disciplines telles que la sociologie politique, l'urbanisme, la psychologie sociale ou encore la science administrative (Lopez-Rieux., 2009). Cette pluralité d'usages reflète la diversité des pratiques qu'il recouvre : la participation peut désigner une action collective à visée politique, un engagement ponctuel dans une instance de concertation ou encore une mobilisation militante. Malgré cette hétérogénéité, une constante traverse l'ensemble de ces approches : la participation est généralement appréhendée comme un processus par lequel des individus cherchent à influencer les décisions prises par les institutions publiques (Van Eijk, 2014). Le rôle actif des citoyens se manifeste selon des modalités variées faisant de la participation à la fois un droit civique, un processus politique et un instrument de gouvernance territoriale.

Dans le domaine urbain, le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement la définit comme une action consistant à prendre part, un outil d'intégration psychosociale, un mécanisme de régulation sociale et un cadre d'intervention local (Merlin & Choay, 2010). Cette notion revêt également une dimension dynamique et relationnelle. Wilcox (2003) la considère comme un processus impliquant divers acteurs (individus, groupes et institutions) au sein d'un projet collectif. Cette dimension est soulignée par plusieurs auteurs : Bourdin (1999) insiste sur la nécessité de mettre en place des partenariats et une concertation prolongée avec les citoyens ; Lopez-Rieux (2009) la décrit comme une interaction entre un sujet et un objet dans un processus

donné et Lima (1988) y voit l'association d'individus dans une activité commune destinée à obtenir des bénéfices renvoyant à un « vécu collectif » et à un engagement subjectif et situé .

Dans une perspective plus institutionnelle, la participation est définie comme l'implication des citoyens dans les différentes étapes de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre des politiques publiques ce qui en fait un processus encadré et structuré. La participation revêt donc une dimension subjective et émancipatrice : elle peut constituer une dynamique de prise de conscience individuelle et collective des enjeux sociaux devenant ainsi un vecteur d'apprentissage civique, de responsabilisation et d'émancipation politique.

Spina (2014) souligne trois principales raisons qui expliquent l'importance accordée à la participation citoyenne. D'une part, elle favorise la socialisation civique en contribuant à l'apprentissage des valeurs et des pratiques démocratiques. D'autre part, elle permet d'adopter des décisions mieux adaptées aux réalités locales en prenant en compte les besoins et les spécificités des populations concernées. Enfin, elle constitue un indicateur de la vitalité démocratique des institutions reflétant leur capacité à impliquer réellement les citoyens dans les processus de gouvernance.

En définitive, la participation citoyenne se traduit par l'expression directe des citoyens dans les processus décisionnels visant à exercer une influence sur les politiques publiques (Yong, 2020). Elle englobe une diversité de pratiques de l'information et la consultation à la concertation ou à l'implication active et implique systématiquement un partage même partiel du pouvoir entre les institutions et les citoyens.

2. Historique et genèse du concept de participation citoyenne

La participation citoyenne possède une histoire longue et complexe dont le sens, les formes et les objectifs ont évolué au gré des époques. Comprendre son acception contemporaine nécessite de remonter à ses racines bien antérieures aux formes modernes de la démocratie.

Les premières formes de participation politique apparaissent dans l'Athènes antique considérée comme le berceau d'une démocratie directe. La vie publique y était nettement distinguée de la sphère privée (oikos) tandis que l'espace public notamment l'agora constituait le lieu central des débats, des décisions et de l'exercice du pouvoir réservé aux seuls citoyens. Ce modèle reposait sur deux institutions majeures : l'Ecclésia (Assemblée du peuple) où chaque citoyen pouvait s'exprimer et voter concernant les lois, la guerre ou la paix et la Boulè (le Conseil des Cinq-Cents) composé de membres tirés au sort chargé de préparer les lois et de contrôler

l'action des magistrats. Fondée sur les principes de liberté et d'égalité, cette démocratie se traduisait par l'isonomia c'est-à-dire l'égalité devant la loi et par l'iségoria, le droit égal de prendre la parole en public. Elle reposait ainsi sur une conception exigeante de la participation où les rôles de gouvernant et de gouverné étaient interchangeable. Ce modèle historique rappelle que la participation ne saurait se réduire au seul acte de voter mais implique un engagement direct, régulier et collectif dans la vie de la cité. Malgré ses idéaux, la démocratie athénienne était profondément exclusive. La citoyenneté était réservée à une minorité les hommes libres nés de parents citoyens excluant les femmes, les esclaves et les métèques.

Rome a repris l'idée de citoyenneté mais l'a appliquée à un empire étendu. L'Édit de Caracalla en 212 marque une étape majeure en accordant la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire élargissant théoriquement sa portée au-delà de l'héritage. Cependant, cette égalité est restée largement théorique et le pouvoir effectif demeurait aux mains d'une minorité (les riches et les nobles). Le modèle romain est ainsi considéré comme plus juridique qu'actif organisant le lien État-citoyen sans garantir la participation de tous et la citoyenneté disparut avec la chute de l'Empire remplacée par la dépendance féodale.

Le retour de la figure du citoyen s'opère à l'époque moderne porté par de profonds bouleversements philosophiques et politiques. Fals Borda (1996) et d'autres situent les racines de l'idée de participation chez Rousseau dont la théorie du Contrat social fonde le pouvoir sur la volonté du peuple. Cette pensée met en lumière la tension fondamentale entre la volonté générale et les règles concrètes de l'engagement citoyen.

Dès les années 1950, des initiatives de développement communautaire émergent avec l'objectif d'associer les habitants aux décisions touchant leur cadre de vie qu'il s'agisse de quartiers urbains ou de villages ruraux. Sur le plan international, des institutions telles que l'ONU et l'UNESCO dès 1954 promeuvent la participation comme un levier essentiel du développement local en particulier dans les pays d'Amérique latine. À cette époque, la participation est d'abord pensée comme un instrument stratégique permettant d'accompagner la diffusion du progrès et de lutter contre la pauvreté (Lopez-Rieux., 2009). Cette période voit ainsi se multiplier des initiatives collectives fondées sur la solidarité (construction d'infrastructures, regroupements paysans ou programmes d'entraide) qui constituent les premiers jalons d'une participation orientée vers le développement social et territorial.

C'est dans les années 1960 que le concept de « participation des habitants » entre explicitement dans le discours politique lié à l'émergence de la démocratie participative. Dans ce contexte, la

participation ne relève plus uniquement d'un droit mais devient un moyen privilégié de gestion des affaires publiques. L'État cherche à impliquer les citoyens dès les premières étapes des projets en sollicitant non seulement leur avis mais également leur contribution à la mise en œuvre des actions. Ce mouvement s'accompagne de l'intégration progressive des habitants dans les processus décisionnels particulièrement à l'échelle locale où leur rôle devient de plus en plus déterminant. Il s'inscrit aussi dans la dynamique des politiques de décentralisation qui transfèrent une partie du pouvoir décisionnel des États vers les collectivités territoriales (communes, régions) transformant ainsi en profondeur les modalités d'élaboration des politiques publiques.

Aujourd'hui, la participation citoyenne est devenue centrale dans les politiques locales (aménagement du territoire, services publics, environnement) (Yong, 2020). Elle permet aux habitants d'exprimer leurs idées, leurs besoins et de proposer des solutions transformant leur rôle de passifs à acteurs de leur territoire. Toutefois, la notion reste large et pose des questions sur l'efficacité et le niveau de pouvoir réel accordé aux citoyens (Lopez-Rieux., 2009).

3. Typologies et niveaux de la participation citoyenne

Depuis les années 1960, la participation citoyenne est devenue une pratique courante dans les politiques locales en réponse aux critiques sur le manque de concertation et dans une volonté de renforcer la démocratie. Cependant, le terme recouvre des pratiques très hétérogènes, l'International Institute for Environment and Development (IIED) a montré que la participation peut aller d'une simple écoute à un véritable transfert de pouvoir. L'efficacité de la participation ne doit pas être jugée uniquement par les outils utilisés mais par son influence réelle sur les décisions. Les niveaux de participation ne sont pas une échelle fixe mais peuvent coexister et s'activer différemment selon le contexte (Barlet et al., 2019). Plusieurs chercheurs ont élaboré des modèles pour classer cette diversité de formes et d'objectifs.

Les modèles hiérarchiques de participation visent à classer les démarches selon le degré de pouvoir transféré aux citoyens : plus le niveau est élevé, plus l'influence est forte. Le modèle le plus célèbre est l'« Échelle de la participation » d'Arnstein (1969) qui distingue huit niveaux répartis en trois catégories :

Non-participation : cette catégorie regroupe les niveaux où l'objectif n'est pas d'impliquer réellement les citoyens mais de les soumettre à des décisions prises unilatéralement. Elle comprend la manipulation et la thérapie, sa caractéristique principale est de viser à faire

accepter des décisions déjà prises sans laisser de place réelle aux habitants pour influencer le processus.

Participation symbolique : cette catégorie représente une ouverture au dialogue mais sans transfert de pouvoir concret et elle inclut l'information, la consultation et l'apaisement. À ce niveau, les citoyens peuvent s'exprimer, donner leur avis mais ils n'ont aucun pouvoir réel de modifier les choix finaux des institutions, c'est une démarche de communication limitée.

Vraie participation citoyenne : cette catégorie marque le niveau où les citoyens obtiennent un pouvoir effectif dans le processus décisionnel, elle est constituée du partenariat de la délégation de pouvoir et du contrôle citoyen. Les habitants sont associés au projet et peuvent agir, décider ou contrôler les orientations et la mise en œuvre. C'est le seul niveau qui confère une influence significative.

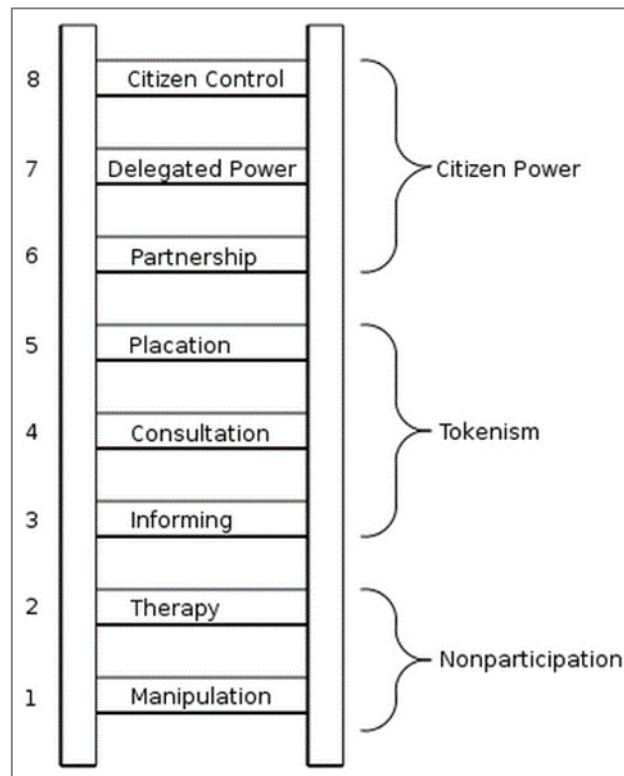


Figure 14 : L'échelle Arnstein de la participation citoyenne.

Source : S. Arnstein, 1969.

Pour Arnstein, seule la partie haute de l'échelle mérite le nom de « vraie participation » car elle confère au citoyen un pouvoir d'influence, de décision ou de contrôle. Ce modèle permet une lecture critique des pratiques et mesure le rapport de force entre décideurs et habitants.

D'autres chercheurs ont contribué à enrichir cette approche en proposant des classifications plus fines des degrés d'implication citoyenne. Connor (1988) insiste sur les finalités de la participation qui peut viser l'éducation, l'information, la consultation, l'action conjointe, la gestion des conflits ou encore la décision partagée, l'objectif étant d'accroître l'efficacité de l'action publique. Dans le champ du développement rural, Pretty (1995) distingue sept niveaux de participation allant de la participation passive jusqu'à l'auto-mobilisation où les habitants s'organisent de manière autonome. Dans l'espace francophone, Sintomer et al. (2002) proposent cinq niveaux : information, consultation, dialogue, co-décision et auto-gestion offrant une lecture graduée de l'implication citoyenne. Raymond (2009) travaillant dans le contexte des pays du Sud complète ces approches en intégrant la co-construction et la gestion partagée soulignant que le degré d'implication des habitants tend à croître à mesure qu'ils se rapprochent des enjeux concrets du projet (Crambes et al., 2016; Yong, 2020).

L'analyse de la participation citoyenne s'appuie sur une typologie structurée en six niveaux, illustrant la transition graduelle de l'autorité décisionnelle des instances institutionnelles vers les acteurs civils. Cette grille permet de mesurer l'intensité de l'implication citoyenne à travers un transfert progressif de pouvoir :

Information : L'information est le niveau le plus élémentaire et passif, c'est une communication descendante et unidirectionnelle qui sert de socle minimal pour la clarté des décisions publiques. Elle est essentielle pour l'accès à l'information publique (Yong, 2020 ; Barlet et al., 2019).

Consultation : La consultation est une écoute structurée des attentes citoyennes impliquant une communication bidirectionnelle mais limitée, elle permet l'expression des points de vue mais sans obligation pour les autorités de modifier le projet. Ce niveau est souvent perçu comme formel et limité (Crambes et al., 2016; Rondelli, 2016; Yong, 2020).

Concertation : La concertation représente une étape de dialogue organisé et d'échanges croisés entre les divers acteurs (citoyens, élus, techniciens). Bien que le pouvoir décisionnel reste asymétrique, elle permet une reconnaissance de l'expertise citoyenne. Les habitants sont considérés comme des partenaires potentiels (Yong, 2020 ; Barlet et al., 2019).

Co-construction : La co-construction (ou co-production) est un niveau de collaboration active où citoyens et institutions travaillent ensemble sur les projets. Souvent utilisée pour la

conception des espaces publics, elle est considérée comme un pilier de la gouvernance territoriale durable et une forme forte de participation (Rondelli, 2016 ; Barlet et al., 2019).

Codécision : La codécision confère un accès au pouvoir institutionnel en plaçant les citoyens dans une position de co-législateurs (par exemple présence dans des jurys, mécanismes de vote ou de consensus). Elle consacre une égalité statutaire entre les parties prenantes et se rapproche d'une forme de démocratie directe ancrée dans les institutions (Yong, 2020 ; Rondelli, 2016).

Autogestion : L'autogestion est l'aboutissement du processus participatif, c'est le niveau où les citoyens initient, pilotent et mettent en œuvre eux-mêmes les projets. Le pouvoir public cesse d'imposer les décisions pour devenir un appui laissant les citoyens décider et agir, c'est la forme la plus forte d'implication (Crambes et al., 2016).

Beuret distingue deux grands types d'échanges dans les processus participatifs applicables à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques. Les échanges verticaux de nature descendante regroupent la communication, l'information et la consultation : dans ce cas, le pouvoir décisionnel reste essentiellement entre les mains des institutions. À l'inverse, les échanges horizontaux fondés sur une relation d'égal à égal renvoient au dialogue, à la concertation et à la négociation, l'autogestion représentant le degré le plus élevé de cette implication partagée. Pour illustrer ces dynamiques, Beuret mobilise également l'image de « l'éventail » qui décline six étapes communication, information, consultation, dialogue, concertation et négociation afin de montrer que la participation doit être adaptée aux différentes phases d'un projet. Toutefois, cette approche trouve ses limites en contexte urbain où les conflits participatifs ne renvoient pas seulement à des désaccords ponctuels mais traduisent souvent des tensions sociales plus profondes (Yong, 2020).

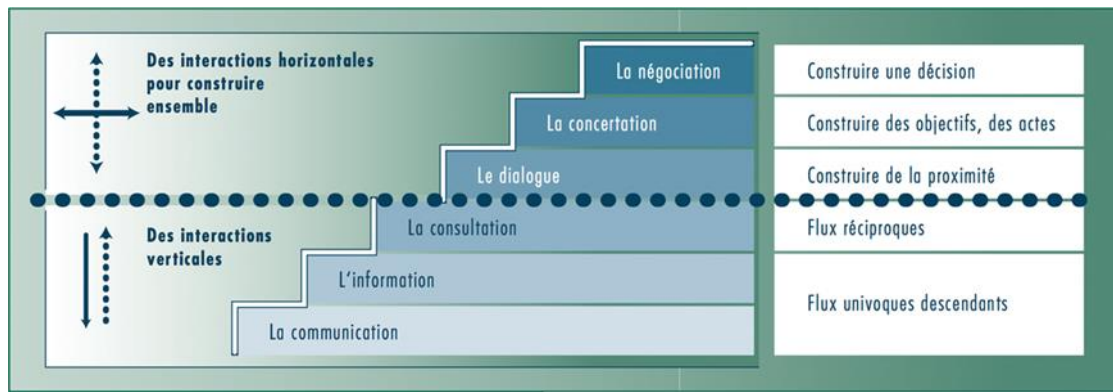


Figure 15 : Les échanges verticaux et horizontaux

Source : Beuret, J.-E. In : UNESCO, 2006

Christine Partoune (2009) distingue deux grandes logiques de participation qui illustrent la tension permanente au cœur des démarches participatives. La participation spontanée relevant d'une logique « bottom-up » émerge à l'initiative des citoyens sans cadre officiel. Elle se manifeste souvent dans des contextes de tension (sentiment d'oubli, perception de menace, contestation) et vise alors à défendre des intérêts locaux à travers des formes d'auto-organisation. À l'inverse, la participation institutionnalisée inscrite dans une logique « top-down » est organisée par les pouvoirs publics. Elle répond à des règles formalisées et encadre l'implication des citoyens dans un dispositif préalablement défini. Elle offre ainsi un cadre structuré visant à intégrer la population dans les processus de décision mais selon des modalités déterminées par les institutions.

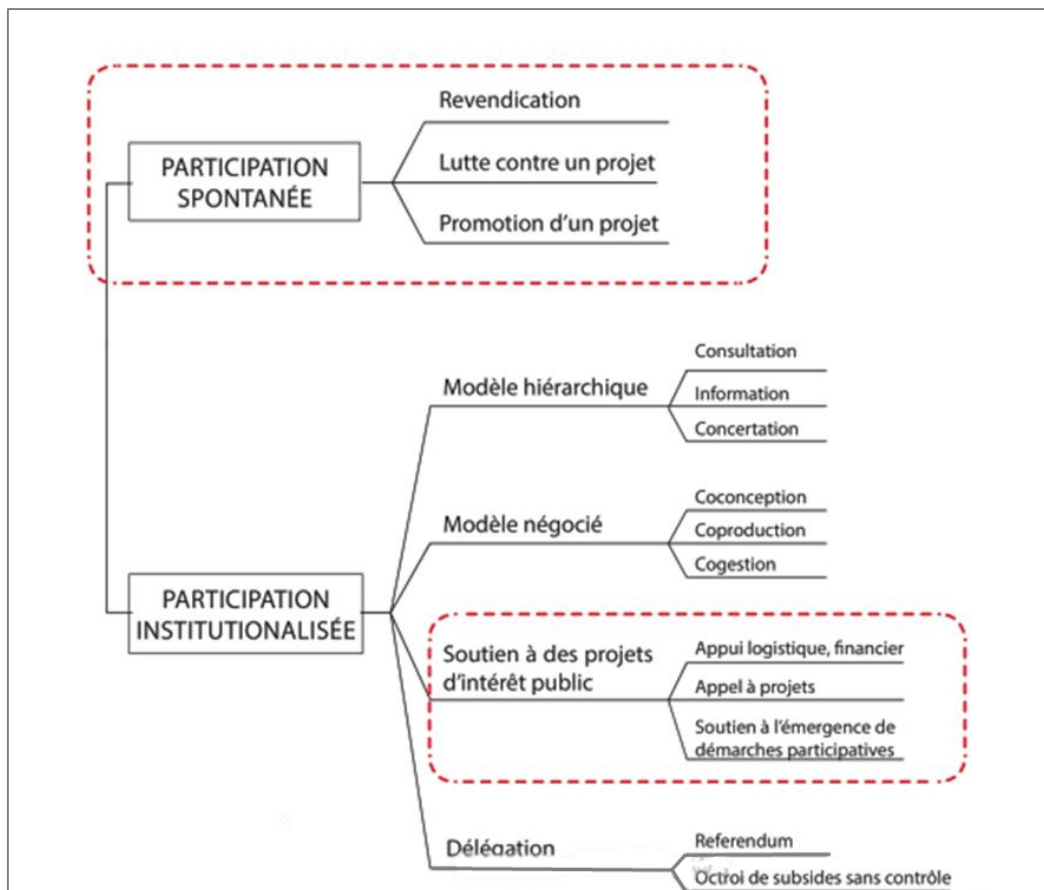


Figure 16 : Typologie de la participation

Source : Cristine Partoune, 2009

Les analyses politiques et critiques cherchent à comprendre la participation au-delà de ses outils et dispositifs en s'intéressant à ses finalités politiques et aux rapports de pouvoir qu'elle implique. Dans cette perspective, Bacqué et Gauthier (2011) proposent une classification fondée sur le but politique de la participation. Ils distinguent quatre types : la participation gestionnaire, la participation de proximité, la participation de contre-pouvoir et la participation citoyenne critique. Cette typologie met en lumière une question essentielle : celle de la place que les institutions acceptent de céder aux citoyens dans les processus décisionnels.

Plus récemment, Lefèvre, Melé et Rougé (2022) décrivent trois formes de participation qui coexistent sur le terrain. La participation procédurale correspond aux démarches qui respectent les règles et s'inscrivent dans des dispositifs institutionnels formalisés. La participation en acte renvoie aux actions initiées directement par les habitants sans sollicitation institutionnelle souvent ancrées dans des enjeux locaux. La participation critique quant à elle, s'inscrit dans une dynamique militante et remet en question les cadres participatifs traditionnels exprimant une

volonté de contestation. L'articulation de ces approches met en évidence une tension persistante entre une participation encadrée par le haut structurée, contrôlée, institutionnalisée et des formes plus libres, spontanées ou contestataires issues de dynamiques citoyennes autonomes.

La diversité des typologies montre que la participation est un champ de luttes et de négociations reflétant des tensions entre le désir d'agir des citoyens et la volonté des institutions de structurer le processus. Ces modèles loin d'être opposés se complètent pour analyser la complexité de l'engagement citoyen et les rapports de force qui définissent la citoyenneté urbaine (Yong, 2020).

4. Gouvernance et gestion urbaine

La gouvernance urbaine désigne le processus par lequel les pouvoirs publics, les acteurs privés et la société civile gèrent ensemble les affaires communes (Carmona, 2016). Elle est définie comme un mode de régulation collective qui s'opère en dehors des cadres étatiques classiques conférant une légitimité au régime urbain. Le terme « gouvernance » dérivé du latin médiéval *gubernantia* et de racines grecques liées au pilotage réapparaît dans les années 1980 dans un contexte marqué par la crise financière. Il désigne aujourd'hui une forme de gestion ouverte, partagée et coopérative (Samb, 2014).

En tant que mode de régulation, la gouvernance remet en question les modèles d'État centralisé en soulignant qu'aucun acteur ne peut à lui seul résoudre les problèmes collectifs. Elle renvoie ainsi à un espace de négociation et d'accords au sein duquel l'État et la société civile doivent parvenir à s'entendre. La gouvernance se traduit également par l'émergence de nouveaux partenariats : la participation accrue d'acteurs privés, d'ONG et d'organisations citoyennes dans les décisions publiques favorise une coopération élargie et ouvre la voie à une implication des citoyens à différents niveaux. Dans une perspective plus technique, elle revêt enfin une dimension systémique : gouverner s'apparente à un processus continu de communication, d'ajustements et de feedbacks où l'échange d'informations joue un rôle clé dans la coordination et l'adaptation des acteurs impliqués (Samb, 2014).

4.1. La "Bonne gouvernance" : un modèle normatif

La « bonne gouvernance » constitue un modèle normatif popularisé par les institutions financières internationales en particulier la Banque mondiale dès 1989 dans un contexte marqué par les crises institutionnelles et la montée de la corruption dans les pays du Sud. Elle devient

rapidement un objectif central mais aussi une condition imposée aux politiques d'aide internationale. Sur le plan conceptuel, la bonne gouvernance vise à réformer l'État et à rationaliser l'action publique. Elle propose un cadre dans lequel l'État renonce à une partie de son monopole décisionnel au profit du marché, de la société civile et des collectivités locales (Samb, 2014).

Ce modèle repose sur plusieurs principes clés soutenus notamment par le FMI et la Banque mondiale :

- la transparence et l'accès à l'information
- la participation des citoyens
- la responsabilité partagée et l'équité
- l'efficacité et la réactivité de l'action publique
- le respect de l'État de droit et la lutte contre la corruption.

L'objectif de ce dispositif est de rendre l'action publique plus légitime, plus efficace et plus conforme à l'intérêt général. En parallèle, la bonne gouvernance remplit également une fonction d'évaluation : elle fournit un référentiel permettant de mesurer la qualité, la performance et la conformité des politiques publiques aux standards internationaux.

La distinction entre ces deux concepts repose essentiellement sur leur degré de rigidité et sur les objectifs qu'ils poursuivent. La gouvernance désigne un mode de régulation réel, souple et adaptable qui peut être qualifié de « bon » ou de « mauvais » selon les critères retenus. À l'inverse, la bonne gouvernance correspond à un modèle idéal fondé sur un ensemble de règles précises visant la démocratisation, l'efficacité publique et le développement durable. Bien que la notion de bonne gouvernance se soit progressivement assouplie pour mieux s'adapter aux contextes et aux réalités locales, elle demeure une stratégie normative qui continue d'exiger une gestion plus juste, transparente et équilibrée de l'intérêt public (Samb, 2014).

La gouvernance urbaine est aujourd'hui essentielle pour relever les défis croissants des villes contemporaines tels que l'urbanisation rapide, les inégalités sociales, la pression foncière et l'accès aux services de base. Elle repose sur la nécessité de coopération entre une pluralité d'acteurs : élus, techniciens, habitants, entreprises et associations, dans des relations organisées, stables et équitables (Belkaid, 2014).

Pour fonctionner efficacement, la gouvernance urbaine mobilise plusieurs leviers : un cadre juridique clair, des institutions solides, des canaux de dialogue ouverts, une volonté politique affirmée et une culture de la participation. Cependant, elle présente également des limites et fait l'objet de critiques : sa version néolibérale promue par certaines institutions peut provoquer un retrait de l'État et accentuer les inégalités tandis que la multiplication des acteurs privés peut brouiller les responsabilités en rendant floues les questions de décision et de reddition de comptes.

L'adaptation locale apparaît dès lors cruciale, les principes de la bonne gouvernance doivent tenir compte des contextes spécifiques (histoire, culture politique et rapports de force) et des expériences locales notamment en Afrique où des dispositifs comme les dialogues communautaires ou les budgets participatifs illustrent l'émergence de formes hybrides combinant traditions et exigences démocratiques. La gouvernance urbaine est donc un processus complexe et progressif impliquant une transformation profonde des relations entre l'État, les citoyens et les autres acteurs. Elle invite à repenser les notions de pouvoir, de légitimité et de responsabilité dans la fabrique des politiques urbaines.

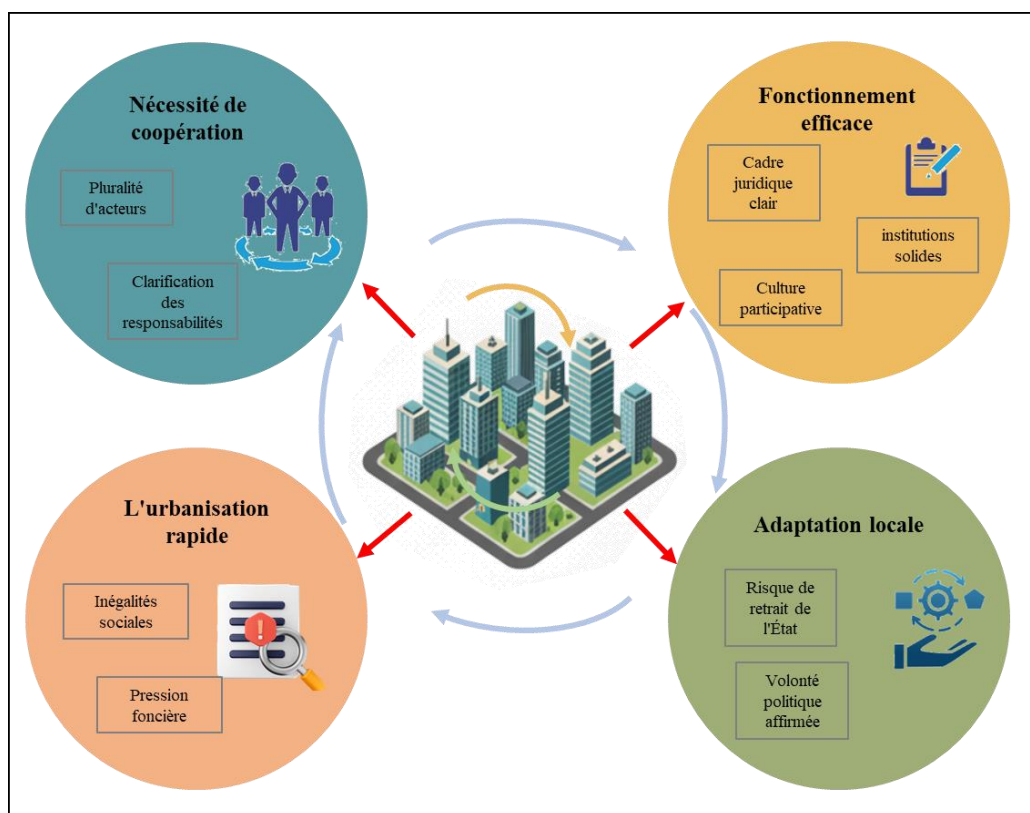


Figure 17: Les enjeux de la gouvernance dans un contexte urbain.

Source auteure, 2025

4.2. La théorie des parties prenantes dans la gouvernance urbaine

Le concept de partie prenante (stakeholder) trouve son origine dans le domaine de l'entreprise et de la stratégie et vise à dépasser la vision traditionnelle centrée sur l'actionnaire. Une partie prenante est ainsi définie comme un acteur à la fois économique, social, politique et moral, susceptible d'influencer ou d'être influencé par les actions et objectifs d'une organisation. Selon Freeman (1984), une partie prenante est « une personne ou un groupe qui peut influencer ou être influencé par les buts d'une organisation ». Ce concept popularisé par Freeman permet de mieux appréhender les relations complexes entre différents acteurs. L'objectif de cette approche est de comprendre les parties prenantes afin d'anticiper les conflits d'intérêt et de décrypter les jeux de pouvoir au sein des organisations. Il s'agit de créer de la valeur pour tous en prenant en compte les intérêts et les besoins de chacun (Belkaid, 2014).

Pour gérer efficacement les parties prenantes, Freeman propose trois étapes essentielles : identifier les parties prenantes, analyser leur poids stratégique et déterminer le mode d'interaction le plus approprié. Cette approche est particulièrement utile pour intégrer les acteurs dans les projets urbains où la diversité des parties prenantes et la complexité de leurs interactions sont importantes. Il est crucial de mettre régulièrement à jour le repérage des acteurs car un individu ou un groupe peut appartenir à plusieurs catégories ou voir son rôle évoluer au fil du projet.

Le projet d'aménagement urbain mobilise une grande diversité d'acteurs qu'il convient de prendre en compte dans leur ensemble y compris l'environnement parfois considéré comme un « acteur non humain ». Selon la classification proposée par Jacquart (2013) on distingue deux grandes catégories : les acteurs internes tels que les élus et les agents municipaux et les acteurs externes comprenant les habitants, les usagers, les entreprises, les associations, les collectifs et les institutions. Chaque acteur appréhende la ville à travers le prisme de son rôle (citoyen, élu, ingénieur, écologue, etc.) ce qui rend la coopération et la coordination particulièrement complexes nécessitant des mécanismes adaptés pour concilier les différentes perspectives et intérêts (Belkaid, 2014).

La théorie des parties prenantes constitue un outil précieux pour améliorer la gestion urbaine en mettant l'accent sur l'engagement et la coopération entre les différents acteurs. Les recherches récentes s'intéressent particulièrement à des dimensions telles que la stratégie urbaine durable, le marketing urbain, le capital social et les partenariats (Beck & Storópoli,

2021; Soma et al., 2018). L'analyse des parties prenantes joue un rôle central dans la gestion des conflits car elle permet d'équilibrer les intérêts divergents et de maximiser les bénéfices collectifs. Cependant, la coopération entre acteurs demeure souvent difficile en raison d'obstacles tels que le manque de connaissance des réalités locales, des moyens limités ou des rapports de pouvoir inégaux. Ces difficultés peuvent être atténuées par la création d'espaces d'expression ouverts tels que les forums publics qui favorisent le dialogue et la concertation. Sur le plan stratégique, l'analyse des parties prenantes constitue un outil de planification et de gestion particulièrement pertinent pour des projets innovants comme les villes intelligentes (smart cities) où elle facilite l'identification des acteurs clés et la coordination des différents groupes impliqués (Semenova et al., 2021).

5. La participation citoyenne dans la fabrique des espaces publics

La participation citoyenne dans la planification des espaces publics a connu une transformation majeure depuis le XXe siècle. Passée d'une approche menée par les seuls experts à des démarches plus ouvertes, elle est désormais considérée comme essentielle pour renforcer la légitimité, l'efficacité et la durabilité des projets. Bien qu'elle ait rompu avec une logique strictement descendante, elle soulève encore des questions sur l'inclusion, l'efficacité et la redistribution des rapports de pouvoir.

La conception des espaces publics par les seuls urbanistes, architectes et paysagistes sans l'implication des habitants, conduit souvent à des aménagements inadaptés aux besoins réels entraînant leur sous-utilisation, voire leur dégradation (Al Janabi et al., 2024; Ismail & Said, 2015). L'adaptation et l'appropriation des lieux passent par la participation des usagers car une implication basée sur l'autonomie et l'équité renforce l'attachement aux espaces publics et encourage leur entretien. Ces espaces constituent des éléments centraux de la qualité urbaine favorisant le bien-être et la cohésion sociale (Cattell et al., 2008). Les concepteurs doivent intégrer les préférences et le ressenti des usagers en mobilisant des approches créatives et participatives (Cilliers & Timmermans, 2014). La gouvernance urbaine peut être renforcée par une approche ouverte et transparente encouragée par les organisations internationales afin de rapprocher les politiques publiques des attentes citoyennes et de renforcer l'adhésion aux projets (Irvin & Stansbury, 2004; Jurlina Alibegović & Slijepčević, 2018; Van Eijk, 2014). Enfin, l'implication conjointe des citoyens, des acteurs publics et des chercheurs permet de produire des savoirs locaux adaptés aux contextes spécifiques et de renforcer l'action collective face aux défis sociaux et environnementaux (Plante et al., 2011).

5.1 Dispositifs de participation : entre tradition et innovation numérique

La participation dans la planification et la gestion des espaces publics est essentielle pour garantir leur qualité, leur pertinence et leur appropriation par les habitants. Au cours des deux dernières décennies, les pratiques participatives se sont diversifiées permettant d'élargir l'expression citoyenne et de renforcer l'engagement collectif.

- **Les pratiques traditionnelles**

Les outils classiques de participation : réunions publiques, ateliers collectifs, enquêtes sont souvent critiqués pour leur lourdeur, leur logique descendante et leur impact limité sur les décisions réelles. Avant l'ère numérique, ces méthodes touchaient un public restreint et limité par les contraintes de temps et d'espace renforçaient les déséquilibres de pouvoir et favorisaient des cercles homogènes (Tappert et al., 2024).

- **Les budgets participatifs**

Introduits à Porto Alegre (Brésil, 1989), les budgets participatifs constituent un mécanisme emblématique offrant aux habitants le pouvoir concret de décider de l'affectation d'une partie du budget communal (De Oliveira, 2019; Dias, 2018). Leur principale vertu réside dans la transparence et la possibilité de proposer et de choisir des projets adaptés aux besoins locaux tels que les espaces verts ou la mobilité (Szczepańska et al., 2022). À Porto Alegre, les budgets participatifs ont également élargi l'accès aux politiques publiques pour les groupes marginalisés (Calisto Friant, 2019; Pimentel Walker & Friendly, 2021). Cependant, leurs limites sont notables : la part budgétaire reste réduite, l'influence sur la planification stratégique est limitée et le processus peut être capté par des groupes organisés (Kołat et al., 2022; Malchykova, 2021). L'expérience pionnière de Porto Alegre a mis en évidence les défis liés à la durabilité d'une démocratie participative (J. Lefebvre, 2024).

- **L'apport des outils numériques**

L'avènement des outils numériques : enquêtes en ligne, cartes collaboratives, plateformes ouvertes a transformé la participation en permettant d'informer, de consulter et d'associer les citoyens à distance. Ces dispositifs présentent plusieurs avantages : ils élargissent l'audience notamment les jeunes et les actifs, facilitent l'expression sans contrainte de déplacement et produisent des données utiles pour l'action urbaine (Ataman et al., 2024; Bouzguenda et al.,

2019). Cependant, ils rencontrent des défis : fracture numérique, faible représentativité des participants, influence limitée sur les décisions finales et persistance de biais sociaux. Leur succès repose sur des interfaces accessibles et engageantes (Fegert, 2023; Turken & Eyuboglu, 2021).

- **Les approches hybrides**

Certaines démarches combinent méthodes classiques et numériques afin de toucher un plus grand nombre de participants et de réduire les écarts sociaux. Ces dispositifs mêlant enquêtes, ateliers et plateformes en ligne favorisent une réflexion critique des habitants et renforcent la coopération entre urbanistes et citoyens (Li et al., 2020). Ces approches hybrides représentent une réponse pertinente pour élargir l'engagement car la participation en ligne seule tend à accentuer les inégalités liées à l'âge ou au revenu. Leur réussite dépend cependant de leur articulation cohérente avec les institutions existantes et de la capacité des acteurs à intégrer les contributions citoyennes dans le processus décisionnel (Baines et al., 2022; Thoneick, 2021).

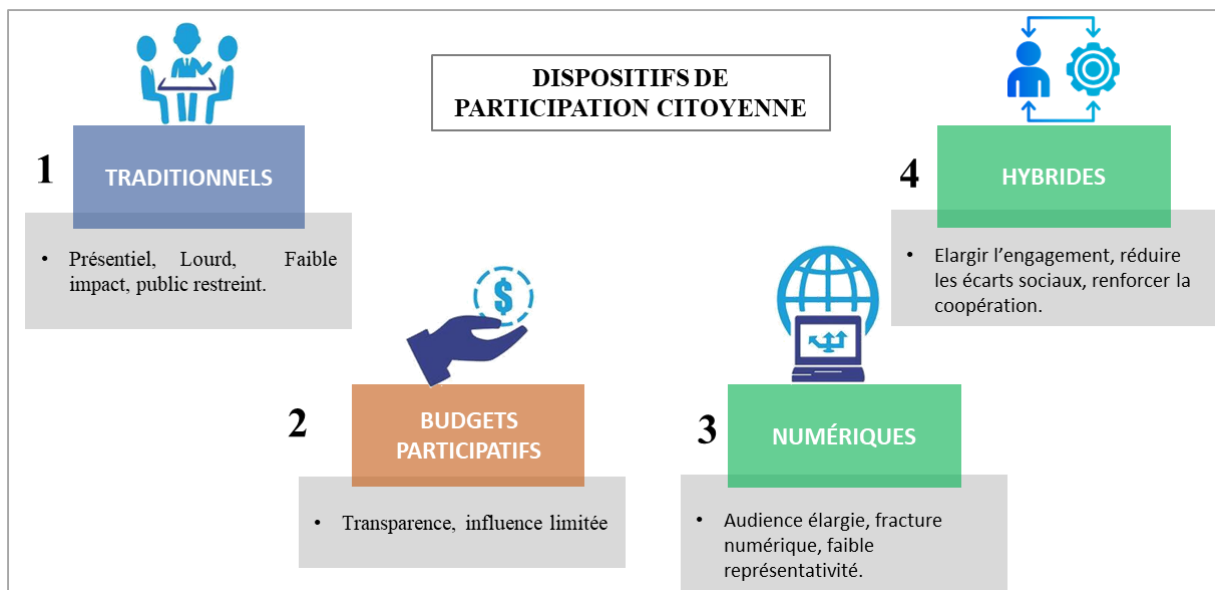


Figure 18: Dispositifs de participation dans la fabrique des espaces publics.

Source : auteure, 2025.

5.2. Obstacles et limites de la participation citoyenne dans le processus de planification des espaces publics

Bien qu'essentielle, la participation citoyenne se heurte à de nombreux obstacles qui en limitent l'impact réel et l'inclusivité. La participation citoyenne rencontre plusieurs obstacles liés à la

complexité des démarches, au coût en temps et en moyens ainsi qu'au langage technique ce qui renforce les inégalités sociales. La participation attire principalement les groupes instruits et disponibles laissant de nombreux habitants à l'écart en raison d'un manque d'information, de moyens ou de confiance. La faible mobilisation reste un problème majeur, les outils classiques touchent peu de personnes et les dispositifs numériques bien qu'ils favorisent la réflexion ne concernent encore qu'une minorité (Irvin & Stansbury, 2004). Enfin, la perte de confiance survient lorsque la participation sert surtout à valider des décisions déjà prises amenant les habitants à se sentir exclus et à se désengager du processus (Guillard & McGillivray, 2022; Leino & Puumala, 2021).

Ces limites sont accentuées dans les projets d'urbanisme où l'intervention citoyenne intervient souvent trop tard dans le cycle décisionnel. L'intervention tardive des habitants réduit l'impact de leur contribution : les procédures sont longues et coûteuses, l'enquête publique a souvent lieu après les décisions majeures et les avis recueillis sont peu pris en compte (Denolle & Duval, 2016). La logique descendante domine alors, la concertation se limitant à de l'information descendante où les autorités définissent thèmes et délais restreignant l'influence réelle des citoyens. Même les initiatives ascendantes émises par les habitants restent largement filtrées par des associations ou groupes militants (Hurard, 2011). La fonction ambiguë de la concertation à la fois outil d'émancipation et moyen de légitimation fragilise la confiance et entretient une vision idéalisée du consensus qui occulte les conflits et marginalise les voix critiques.

Pour que la participation citoyenne devienne un véritable levier de co-construction, elle doit être renforcée autour de plusieurs axes essentiels déterminants pour élargir durablement l'implication des habitants et consolider leur confiance dans les processus de gouvernance urbaine (Al Janabi et al., 2024). Il est primordial d'identifier avec précision l'ensemble des groupes concernés par le projet afin d'assurer une participation diversifiée et équitable. Les objectifs et les méthodes de la démarche doivent être clairement définis et communiqués à tous les participants pour garantir une compréhension partagée. Il est également indispensable que les contributions citoyennes aient un véritable impact sur les décisions finales afin que la participation ne se limite pas à une simple consultation symbolique. Enfin, les données nécessaires au débat doivent être mises à disposition de manière claire, compréhensible et accessible à tous les participants. Ces quatre éléments sont interdépendants et leur intégration

est fondamentale pour assurer l'efficacité, la légitimité et la pérennité des processus participatifs dans la gouvernance urbaine.

5.3. Participation citoyenne dans les espaces publics : enjeux et défis dans les pays émergents

La participation citoyenne est reconnue comme un enjeu central pour la création d'espaces publics, soutenue par les organisations internationales (Union européenne, Banque mondiale, ONU) qui insistent sur l'inclusion dans la planification et la gestion urbaine (Alvarado Vazquez et al., 2024; European Union, 2011; Kaw et al., 2020; ONU, 2015; United Cities and Local Governments, 2016; United Nations, 2017). Dans les pays en développement, la gestion des espaces publics est confrontée à des enjeux sociaux, économiques et à des héritages coloniaux. La participation citoyenne y joue un rôle essentiel pour renforcer la démocratie locale et favoriser le développement urbain tout en contribuant à la cohésion sociale et à l'amélioration de la qualité de vie (Buccus, 2021; Chirisa & Matamanda, 2019).

L'implication des habitants reste néanmoins limitée en raison de plusieurs facteurs, elle est entravée par des blocages institutionnels et une gouvernance peu ouverte, par des rapports de pouvoir inégaux entre les différents acteurs ainsi que par les tensions existant entre les politiques urbaines formelles et les pratiques sociales locales. Il est donc nécessaire d'adapter les modèles participatifs aux contextes et réalités locales (Jiménez-Caldera et al., 2024; Phago & Molosi-France, 2018). L'utilisation des outils numériques tels que les plateformes collaboratives peut faciliter l'implication des citoyens et renforcer la transparence notamment dans les quartiers populaires.

L'analyse de la participation citoyenne dans différents contextes africains et méditerranéens révèle des dynamiques variées et influencées par les pratiques locales, les institutions et les enjeux sociaux. Au Ghana, à Kumasi, la faible implication de la population dans la gestion des espaces verts s'explique principalement par un manque de consultation et d'information. Pour remédier à cette situation, les auteurs recommandent de renforcer le dialogue et la coopération entre autorités et habitants afin d'améliorer la gestion et l'entretien de ces espaces (Adjei Mensah et al., 2017). En comparaison, en Égypte, au Caire, la participation citoyenne a été activement intégrée via des questionnaires et des entretiens. Cette démarche a permis d'élaborer des solutions adaptées aux besoins locaux transformant des voies auparavant centrées sur la circulation automobile en véritables lieux de vie pour les habitants (Ahmed et al., 2019).

Plus largement, l'aménagement des espaces publics dans le Maghreb s'inscrit souvent dans la revendication du droit à la ville notamment en termes d'accès au logement et aux équipements. Ces demandes se manifestent fréquemment par des pratiques informelles faisant de la ville un espace de négociation et de contestation des inégalités sociales illustrant la manière dont les habitants tentent d'influencer la planification urbaine malgré des cadres institutionnels parfois rigides (Navez-Bouchanine, 2005).

Conclusion

Ce chapitre a confirmé que la participation citoyenne est passée d'une pratique marginale à un impératif de la gouvernance urbaine, visant à renforcer la légitimité et la durabilité des projets. L'examen des fondements théoriques et des cadres de gouvernance confirme que la gestion urbaine repose désormais sur une pluralité d'acteurs, tandis que la diversification des dispositifs, des démarches traditionnelles aux outils numériques traduit une volonté d'élargir l'engagement citoyen.

Cependant, cette participation reste marquée par plusieurs limites : des inégalités de représentation, une influence souvent restreinte lorsque les démarches interviennent trop tardivement, et des blocages institutionnels particulièrement visibles dans les pays émergents.

Pour devenir un véritable outil de co-construction, la participation doit garantir une représentativité élargie, une transparence des objectifs, un impact réel sur les décisions et un accès clair à l'information. En somme, si elle n'efface pas les conflits, la participation contribue à les organiser et constitue un indicateur essentiel de la transition vers une gouvernance plus ouverte et durable.

Conclusion de la première partie

Cette première partie a permis de clarifier les fondements conceptuels, historiques et fonctionnels de l'espace public urbain. Elle a montré que l'espace public est une notion plurielle façonnée par des dimensions spatiales, sociales, politiques et culturelles et que son évolution reflète les transformations des sociétés et des formes urbaines.

Nous avons ensuite démontré que la qualité de ces espaces est un déterminant essentiel de la qualité de vie soulignant que l'atteinte de cette qualité exige des processus de gouvernance inclusive et de participation citoyenne. L'espace public est donc le miroir et le laboratoire des défis urbains. Il impose l'adoption d'un modèle de gestion qui intègre efficacement la théorie, la pratique, l'impact social et la dimension politique.

Sur la base de ces acquis, les chapitres suivants passeront à l'étude empirique afin de confronter ces modèles théoriques et participatifs aux réalités spécifiques du terrain.

**DEUXIEME PARTIE : ANALYSE EMPIRIQUE DE LA
FABRIQUE DES ESPACES PUBLICS, DE LA
PARTICIPATION CITOYENNE ET DE LA QUALITE
DE VIE A ORAN**

Introduction de la deuxième partie

La première partie a établi le cadre théorique et diagnostiqué la déconnexion entre les impératifs de la qualité de vie et les modes de production urbaine en Algérie. Cette Deuxième Partie, résolument empirique, confronte ces hypothèses aux réalités du terrain à Oran.

Structurée en quatre chapitres, cette deuxième partie vise à valider les hypothèses formulées et à élaborer un modèle de gouvernance renouvelé. Le Chapitre V propose un état des lieux de la planification urbaine et des pratiques de participation citoyenne en Algérie, en mettant en évidence les écarts persistants entre le cadre institutionnel et les dynamiques réelles d'implication des habitants. Le Chapitre VI présente la méthodologie de la recherche, justifie le choix de la ville d'Oran comme terrain d'étude et expose l'approche mixte mobilisée combinant enquête quantitative, investigation qualitative et observation de terrain pour assurer une collecte de données rigoureuse et diversifiée. Le Chapitre VII analyse les résultats relatifs à la perception, aux usages et à l'influence des espaces publics sur la qualité de vie des habitants d'Oran. Enfin, le Chapitre VIII évalue le rôle actuel et potentiel de la participation citoyenne, en identifiant ses apports, ses limites et les conditions nécessaires à son renforcement, pour déboucher sur la proposition d'un modèle de gouvernance participative adapté au contexte local.

**CHAPITRE V : PLANIFICATION URBAINE,
PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS ET
PARTICIPATION CITOYENNE EN ALGERIE**

Introduction

La production de la ville en Algérie résulte d'un ensemble complexe de dynamiques historiques, institutionnelles et sociales. Depuis l'indépendance, l'urbanisation rapide et les politiques centrées sur le logement et le développement économique ont souvent relégué les espaces publics et la participation citoyenne au second plan. Les instruments d'urbanisme tels que le PDAU (Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) et le POS (Plan d'Occupation des Sols) encadrent formellement l'aménagement urbain mais leur mise en œuvre reste largement descendante limitée par une faible coordination institutionnelle et des ressources locales insuffisantes.

Dans ce contexte, les acteurs de la ville (État, collectivités locales, bureaux d'études, entreprises et habitants) jouent des rôles différenciés dont l'articulation détermine la qualité du cadre urbain et des espaces publics. La participation citoyenne bien qu'encadrée par des dispositifs légaux demeure souvent symbolique et intervient trop tardivement dans les processus de conception et de gestion. Cette situation engendre des aménagements urbains fragmentés, peu adaptés aux besoins réels des habitants et limitant l'appropriation des espaces publics.

Ce chapitre analyse d'abord les pratiques de planification et de production des espaces publics en mettant en évidence les instruments d'urbanisme et les acteurs impliqués. Il s'attarde ensuite sur la participation citoyenne en examinant son cadre institutionnel, ses pratiques et les limites de la co-production urbaine. L'objectif est de montrer comment ces dimensions interagissent et influencent la fabrique urbaine afin d'identifier les leviers pour une planification plus participative et durable.

1. Les pratiques de planification, de production et de gestion des espaces publics en Algérie

En Algérie, l'histoire urbaine s'inscrit à la croisée d'héritages anciens et de mutations récentes. Depuis l'indépendance, une urbanisation rapide et désordonnée, héritée de la planification coloniale et accentuée par un exode rural massif a profondément transformé les villes. Les programmes d'urgence qui en ont découlé ont généré des quartiers inachevés, mal équipés et faiblement intégrés au tissu urbain. La politique urbaine a évolué par étapes : dès 1962, l'État privilégie l'industrialisation pour consolider l'unité nationale reléguant l'aménagement urbain au second plan. Cette orientation a mobilisé l'essentiel des ressources administratives et techniques dans un contexte institutionnel local encore en phase de structuration (Kettaf, 2013).

Avant 1970, la commune redevient l'échelon de base du système territorial. Selon le code communal de 1967, elle est chargée d'assurer le développement économique et social local ; toutefois, privée d'autonomie financière, elle demeure sous la forte dépendance de la wilaya. Cette tutelle persiste avec la loi de 1974 sur les réserves foncières, bien que celle-ci permette aux communes d'engager des projets d'habitat via le Plan Communal de Développement (PCD) et le Plan de Mise en Valeur Urbaine (PMU), le contrôle de la wilaya reste prédominant agissant davantage comme une autorité centrale que comme un échelon régional de soutien (Manaa, 2017).

À partir de 1975, les Zones d'Habitat Urbain Nouvelles (ZHUN) deviennent l'instrument central de l'urbanisation. Elles imposent des ratios d'aménagement d'espaces verts standardisés qui négligent les spécificités locales. Érigés en périphérie sur des terrains vierges, ces vastes ensembles se transforment rapidement en cités-dortoirs dépendantes de la ville-mère (*Villes d'Algérie : Formation, Vie Urbaine et Aménagement*, 2010). Ce modèle, fondé sur le zonage et le fonctionnalisme accentue la rupture entre centres et périphéries. L'espace public y devient résiduel souvent dénué de statut clair ou détourné de son usage initial ce qui génère des environnements urbains peu appropriés et délaissés (Baziz, 2019).

Dès 1977, les Plans Directeurs d'Urbanisme (PUD) tentent de maîtriser cette expansion mais leurs effets restent limités. Durant les années 1980, l'État renforce l'encadrement territorial par des plans quinquennaux et de nouveaux instruments nationaux. Cependant, la crise économique et politique de 1988 révèle les failles du modèle « tout planifié » favorisant une urbanisation incontrôlée et reléguant l'État à un simple rôle de régulateur (Saïdouni, 2000).

Enfin, la loi de 1990 instaure le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS) pour rationaliser la gestion foncière. Néanmoins, ces outils

échouent à intégrer la qualité des espaces publics pourtant essentielle à l'urbanité (Joseph, 1992; Kettaf, 2013). S'ils ont accéléré la production urbaine, ils se sont souvent contentés de régulariser des situations de fait accompli (Lifa & Daoued, 2024). Aujourd'hui, la crise urbaine perdure alimentée par un cadre législatif fragile, une bureaucratie lourde et l'absence d'une réelle participation citoyenne.

La conception des espaces publics selon une logique écologique reste encore peu intégrée dans les études d'urbanisme malgré les recommandations liées au développement durable. Les programmes d'espaces verts lorsqu'ils ne relèvent pas d'initiatives ponctuelles, s'appuient principalement sur des directives ministérielles qui définissent certaines marges concernant la taille et la répartition des espaces. Toutefois, ces orientations demeurent partielles en l'absence de structures permettant d'identifier et d'évaluer précisément les besoins réels des habitants. L'absence d'un service spécifiquement dédié à la conception paysagère et à la planification écologique limite l'élaboration d'une vision globale adaptée à un contexte urbain évolutif. Les services en charge de la gestion se concentrent ainsi essentiellement sur la réalisation et l'entretien courant et si certains résultats sont perceptibles, ils mettent parfois en évidence des difficultés d'ordre organisationnel. Par ailleurs, la généralisation des études d'impact reste encore à renforcer alors même qu'elles pourraient fournir des bilans précis susceptibles d'orienter plus efficacement la planification et la gestion des espaces verts (Bekkouche, 2010).

Face à ces limites, la question des espaces verts est progressivement intégrée dans la législation nationale. Celle-ci se développe en parallèle aux textes relatifs à l'écologie et au développement durable mais reste largement centrée sur des prescriptions juridiques plutôt que sur une application effective. L'intérêt croissant du législateur algérien pour l'environnement a marqué la naissance d'un véritable droit structuré autour de la loi-cadre 83-03 du 05 février 1983. Ce texte fondateur qui consacre pour la première fois l'intégration de l'impact environnemental dans la planification nationale a permis d'élargir le champ d'action juridique au-delà des simples mesures d'hygiène vers une protection globale de la faune, de la flore et de la santé publique contre les nuisances. Cette période marque également un tournant pour l'aménagement urbain puisque c'est avec l'avènement des outils d'urbanisme au début des années 1980 que les espaces verts trouvent enfin leur place dans la législation. Toutefois, l'application concrète de cet arsenal juridique reste confrontée à des défis de suivi et de coordination. Cette distance entre le cadre législatif et les réalités de terrain souligne la difficulté d'harmoniser les impératifs socio-économiques avec les exigences du développement durable (Baziz, 2019).

Après le plan de modernisation urbaine de 1976 qui visait à améliorer les conditions de vie dans les villes, une politique d'amélioration urbaine inscrite dans le programme national de relance économique a été instaurée en 2000. Ces initiatives cherchaient à réhabiliter les quartiers dégradés et à valoriser les espaces publics. Toutefois, malgré d'importantes ressources financières mobilisées, les résultats sont demeurés limités : de nombreux espaces publics notamment dans les quartiers collectifs sont restés délaissés en raison d'une gouvernance locale inefficace, d'un manque de coordination institutionnelle et d'un déficit de participation citoyenne (Bouadam & Chetbi, 2024).

C'est précisément pour dépasser ces limites que le début des années 2000 a marqué un tournant institutionnel avec la création d'un ministère de la ville en 2003 suivie par la promulgation de la loi 06-06 d'orientation de la ville et de la loi 06-07 relative aux espaces verts. Ce nouveau cadre juridique consacre la reconnaissance de la ville comme enjeu national et introduit les notions de concertation, de durabilité et de protection de l'environnement (Kachef-Atout, 2015). Cette réforme visait avant tout à pallier l'inaptitude des instruments classiques tels que le PDAU et le POS ; ce dernier se limitait souvent à exiger le respect théorique d'une surface de 10 m² par habitant sans précision sur la typologie, la composition ou l'intégration réelle de la végétation dans le bâti.

Désormais, la législation de 2006 tente de dépasser cette simple indication normative en imposant l'intégration systématique et qualitative du végétal dans tout projet de construction. Bien que le plan national d'action pour l'environnement (2002) promeuve une « transition environnementale » et que des projets de réhabilitation soient engagés dans les ZHUN (rénovation des réseaux, éclairage, parcs et aires de jeux) la réalité du terrain reste complexe. Dans les faits, la priorité absolue accordée à la crise du logement continue parfois de reléguer les espaces verts et les espaces publics en général au second plan (Baziz, 2019).

1.1. La conception des espaces publics à travers les instruments d'urbanisme

En Algérie, les espaces publics ouverts ont évolué au fil du temps reflétant les transformations sociales, les influences et les défis rencontrés par le pays tout au long de son histoire. Ils traduisent une rencontre entre pratiques locales et apports exogènes : si les premiers aménagements mettaient en valeur la richesse culturelle du pays, les réalisations actuelles s'orientent vers la création de parcs et de places de quartier à vocation sociale et récréative. Parmi les exemples les plus significatifs, on peut citer le Parc Dounia à Alger, le Jardin Citadin Méditerranéen à Oran, le Parc Bardo à Constantine ou encore le Jardin public d'Aïn Bouaroua

à Sétif. Ces initiatives témoignent de la volonté des pouvoirs publics de garantir un cadre de vie de qualité même si elles demeurent concentrées dans les grandes villes et reléguées au second plan par rapport aux priorités du logement et du développement économique (Baziz, 2019).

Dans ce contexte, les outils de planification urbaine jouent un rôle essentiel dans la structuration et la gestion des villes, ils visent à assurer des conditions spatiales et sociales favorables à l'aménagement et à l'organisation des territoires urbains. En Algérie, ces outils, fondés sur des lois et des plans structuraux s'appuient sur des normes comme le coefficient d'occupation du sol. Selon Kaouche (2008), l'approche globale de gestion et d'aménagement des espaces publics intégrée aux POS, repose sur une démarche en plusieurs étapes. Ce processus de requalification des espaces publics comprend les phases suivantes : d'abord l'identification des besoins locaux urgents qu'il s'agisse des attentes des habitants ou des réparations nécessaires des espaces publics ; ensuite l'évaluation des ressources disponibles qu'elles soient spatiales, financières ou humaines. Puis, la détermination des sites et des modalités d'intervention à travers la mise en relation des besoins et des ressources, l'élaboration d'un schéma d'intentions globales (avant-projets) et la concertation avec les habitants et enfin, la prise de décision sur les actions à mener. Toutefois, cette approche reste limitée par la dépendance aux recommandations du POS souvent génériques et imprécises. La logique descendante de l'aménagement (SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire)/SRAT (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire)/PAW (Plan d'Aménagement de Wilaya)/PDAU/POS) appauvrit la démarche en reléguant l'échelle de détail à un rôle secondaire. De plus, les POS privilégient une logique de zoning sectorielle ce qui conduit à des résultats inachevés et peu adaptés aux besoins des habitants réduits au statut d'acteurs secondaires consultés seulement en aval du processus sans réel pouvoir d'influence (Kaouche, 2008).

Le PDAU occupe une place centrale puisqu'il définit l'affectation des sols, encadre les zones bâties, coordonne les réseaux et prévoit les équipements en fonction des besoins actuels et futurs. Son élaboration suit une démarche structurée comprenant diagnostic, identification des enjeux, critères d'analyse et hypothèses prospectives. Il fixe une vision à 20 ans articulant les actions de court et moyen terme (10 ans) avec les objectifs de long terme (Ikhlefhoum & Ziane, 2019). À Oran, le PDAU de 1998 organise l'expansion vers l'Est à travers 66 POS et distingue quatre types de zones : urbanisées, à urbaniser, futures et non urbanisables. Chaque POS précise le nombre de logements, la population attendue et les équipements de base (école, poste, santé, mosquée), auxquels peuvent s'ajouter des lycées, cliniques ou administrations. Les zones futures annoncent la création de milliers de logements, d'un pôle d'affaires, d'un pôle de loisirs

et d'un technopôle à proximité de l'USTO mais sans réelles précisions opérationnelles. L'extension linéaire vers l'Est choisie comme axe central est censée à la fois compléter les tissus existants et structurer de nouveaux pôles. Le cahier des prescriptions lie explicitement espace public et espaces verts en décrivant leur rôle social et visuel. Toutefois, il reste vague sur leur forme et leur composition (PDAU d'Oran, 1998).

Cette assimilation de l'espace public au seul espace vert traduit une compréhension réduite du concept. En réalité, la conception de ces espaces ne répond que rarement aux besoins sociaux réels des habitants ce qui se traduit par une faible appropriation, une sous-utilisation et une dévalorisation progressive. Le manque d'équipements, l'insuffisance du mobilier urbain, la petitesse des parcs ou encore la rareté de la végétation constituent des obstacles majeurs à leur fréquentation. L'espace public urbain est ainsi longtemps resté perçu comme une simple « mesure d'accompagnement » tandis que la priorité donnée aux fonctions circulatoires a produit un urbanisme centré sur la voirie au détriment de la composition urbaine. Les espaces de jeux, de promenade et de détente sont souvent exclus des budgets d'habitat ou lorsqu'ils sont prévus, rarement réalisés (Manaa, 2017). Or, comme le rappelle Gourdon (2001), c'est la rue qui fonde la ville en accueillant activités, bâtiments publics et espaces collectifs, sa morphologie influençant directement ambiance et urbanité. En Algérie, cette vision demeure largement absente : l'espace public est réduit à une servitude technique gérée par des services cloisonnés. Le système PDAU-POS reste focalisé sur l'habitat négligeant la continuité urbaine et l'urbanité ce qui produit des tissus fragmentés où les mobilités douces comme la marche deviennent difficiles (Gaïd & Kettaf, 2008; Merhoum, 2007).

Comme le souligne Kettaf (2013) à Oran, l'absence d'un projet urbain global entraîne des aménagements improvisés et incohérents négligeant les dimensions sociales et visuelles et limitant la production d'espaces publics significatifs. La loi 06-06 de 2006 tente pourtant d'introduire une nouvelle politique urbaine fondée sur la concertation et la décentralisation avec des outils comme le SDAAM (Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine) et le SCU (Schéma de Cohérence Urbaine) mais leur application reste confuse et inefficace. À Oran, malgré les réformes et la succession de schémas (SCU, SCTU (Schéma de Cohérence du Transport et de l'Urbanisation, SPV (Schéma de la Politique de la Ville)) aucun outil stratégique opérationnel n'a vu le jour, le SDAAM de 2010 étant jugé sectoriel, irréaliste et dépourvu de vision globale (Kettaf, 2013).

1.2. Les acteurs de la production et de la gestion des espaces publics

En Algérie, la ville est produite par une pluralité d'acteurs urbains dont les rôles et les interactions témoignent d'une grande complexité. Dans sa thèse intitulée « les mécanismes de production foncière et immobilière en Algérie : le cas d'Oran », Abdellah Messahel (2010) établit des relations entre quatre acteurs majeurs : l'état, les collectivités locales, les groupes sociaux et les usagers auxquels Kettaf (2013) ajoute une cinquième catégorie pour les professionnels de l'urbain qu'elle désigne par les concepteurs et les bureaux d'étude formant ainsi cinq catégories principales. Ces acteurs conçoivent, organisent et gèrent l'espace urbain mais leur poids et leurs relations ont considérablement évolué dans le temps. Entre 1962 et 1990, la fabrique urbaine était dominée par le Parti-État et les techniciens alors qu'aujourd'hui, les acteurs sont plus nombreux et leurs rapports plus complexes (Kettaf, 2013).

L'État reste toutefois l'acteur principal de la production urbaine, il impose ses lois et contrôle les institutions (Messahel, 2010). Le wali, représentant direct de ce pouvoir, incarne l'autorité centrale au niveau local et dirige l'organisation de l'espace urbain. Comme le souligne Kettaf (2013), l'État détient le pouvoir suprême de décision et la Constitution de 1988 censée introduire davantage de démocratie locale n'a pas modifié en profondeur ces pratiques.

Les collectivités locales regroupant la commune et la wilaya constituent un autre niveau d'intervention. La commune est dirigée par un maire élu à la tête d'une Assemblée Populaire Communale (APC) tandis que la wilaya est gérée par un wali nommé assisté d'une Assemblée Populaire de Wilaya (APW) élue. La daïra joue quant à elle un rôle d'intermédiaire. Toutefois, dans les faits, le wali domine presque toujours la commune ce qui déséquilibre le système. En Algérie, le maire a peu de pouvoir contrairement à ces homologues dans d'autres pays (Mouaziz-Bouchentouf, 2008).

La production des espaces publics à Oran mobilise plusieurs institutions et services techniques de la wilaya, parmi lesquels : la Direction des domaines, la Direction de la construction, de l'architecture et de l'urbanisme (DUAC), la Direction de l'environnement (DE), la Direction des travaux publics (DTP), la Direction des transports de la wilaya d'Oran (DTWO), la Direction de la conservation des forêts (DCF), l'Office de la promotion et de la gestion immobilière (OPGI) ainsi que les entreprises publiques telles que Epic Oran-Vert . Si la commune n'est pas l'unique acteur de cette production, elle en assure l'entretien et la gestion par l'intermédiaire de la Division de l'urbanisme et de la planification (DUP), de la Division de

l'entretien de la voirie et de la Division de la protection de l'environnement (DPE) (Baziz, 2019; Kettaf, 2013).

Les groupes sociaux pour leur part, rassemblent des habitants autour d'intérêts communs (Messahel, 2010). Leur émergence a été rendue possible par la loi 90-34 de 1988 qui a reconnu le droit d'association. L'état d'urgence instauré durant les années 1990 a presque paralysé leur activité avant qu'un regain de soutien étatique à la participation ne se manifeste à partir des années 2000 (Baziz, 2019). Ces groupes influencent surtout l'accès au foncier et au logement ; certaines associations se mobilisent pour défendre l'espace public mais elles restent en marge des décisions.

Quant aux habitants eux-mêmes, leur pouvoir réel sur la production des espaces publics demeure faible. Bien que la loi prévoit des enquêtes publiques, leur participation reste largement limitée (Baziz, 2019; Mouaziz-Bouchentouf, 2008). Pourtant, leur implication est essentielle à la réussite de ces projets. Cependant, elle intervient trop tardivement, de manière superficielle et sans véritable partage d'informations ni de diagnostics réduisant ainsi leur rôle à celui d'acteurs passifs.

Enfin, les bureaux d'études jouent un rôle décisif dans la conception des projets mais la logique de commande publique privilégie le critère du coût plutôt que celui de la qualité (Kettaf, 2013). Les aménagements les plus simples (trottoirs, plantations, mobilier urbain) sont fréquemment confiés à des entreprises dépourvues de concepteurs qualifiés ce qui contribue à la dégradation des espaces publics et à l'appauvrissement de l'image des villes (Baziz, 2019).

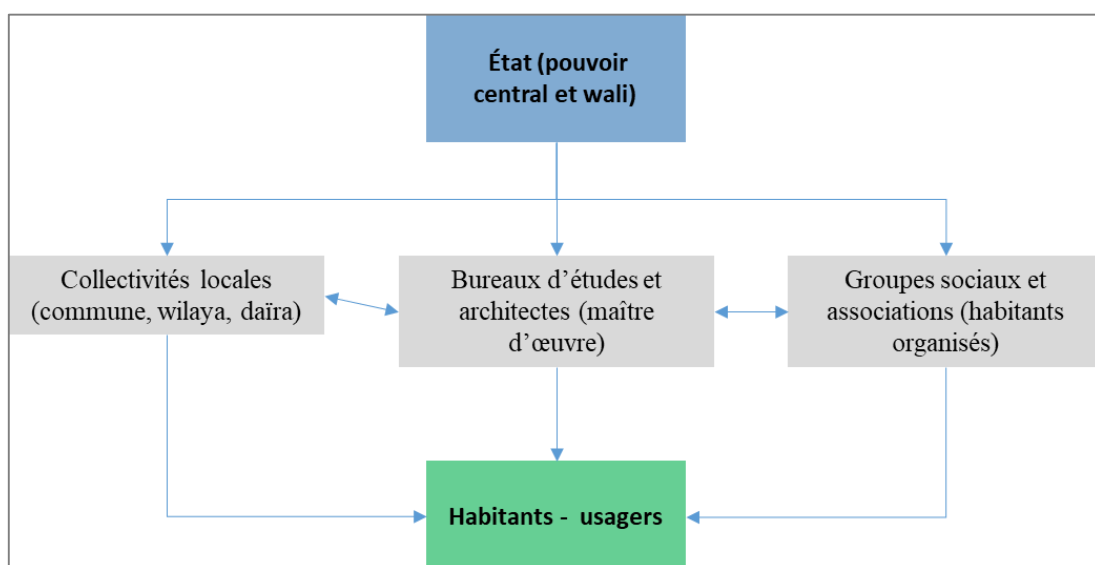


Figure 19 : Les acteurs de la production des espaces publics en Algérie
Source : auteure, 2025

L'échec de la production d'espaces publics de qualité en Algérie résulte d'un ensemble de facteurs structurels, institutionnels et professionnels. La gestion de ces espaces devrait théoriquement relever des autorités locales mais celles-ci disposent de moyens financiers limités et de ressources humaines insuffisamment qualifiées. Faute d'entretien régulier, les espaces publics sont souvent laissés en friche et récupérés par les habitants qui les transforment de manière informelle pour un usage de proximité. La commune n'assure qu'un entretien minimal et tardif de la voirie et les gestionnaires attribuent fréquemment la dégradation aux usagers en occultant l'état initialement déficient des lieux (Manaa, 2017).

La qualité urbaine dépend pourtant directement de la reconnaissance et de l'articulation des rôles des différents acteurs. L'amélioration du cadre urbain suppose une coopération effective entre trois grandes catégories d'acteurs (Kachef-Atout, 2015) : le maître d'ouvrage (État, collectivités locales), le maître d'œuvre (architectes, bureaux d'études, entreprises) et le maître d'usage (habitants). Or, en Algérie, ces échanges sont faibles et la participation citoyenne reste limitée. Cette absence de coordination bloque toute amélioration réelle du cadre de vie et accentue les difficultés structurelles de la fabrique urbaine. Le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) reste prisonnier d'une logique quantitative et fonctionnelle sans véritable vision sur la forme urbaine ni sur la production des espaces publics. Quant aux Plans d'occupation des sols (POS), ils sont souvent confiés à des bureaux d'études choisis selon le critère du coût le plus bas indépendamment de leurs compétences et élaborés par des architectes isolés sans expertise réelle en urbanisme, en paysage ou en planification territoriale. L'absence de professionnels qualifiés dans ces domaines conjuguée à la faiblesse des formations universitaires en urbanisme et en paysagisme accentue cette carence tandis que les enquêtes publiques se réduisent à une simple formalité (Kettaf, 2013).

2. Participation citoyenne dans la production de la ville en Algérie

La production de la ville ne se limite pas à la seule conception et construction des infrastructures, elle implique également la manière dont les habitants, les groupes sociaux et la société civile participent à l'organisation et à l'usage des espaces urbains. En Algérie, cette participation citoyenne demeure encore largement marginale malgré son importance reconnue dans la consolidation de la démocratie locale et l'amélioration de la qualité de vie.

Les processus de planification urbaine ont historiquement été dominés par des logiques descendantes centrées sur l'État et ses institutions avec une prédominance des techniciens et des décideurs sur les choix de localisation, de forme et d'usage des espaces publics. Les

habitants bien qu'usagers quotidiens de la ville sont souvent consultés de manière formelle mais tardive et leur influence réelle sur les décisions reste limitée. Cette situation a conduit à des aménagements urbains parfois déconnectés des besoins sociaux réels marqués par des quartiers standardisés, une insuffisance des équipements et une appropriation partielle des espaces collectifs (Baziz, 2019 ; Kettaf, 2013).

Ce constat souligne la nécessité de comprendre les fondements institutionnels et juridiques qui encadrent la participation citoyenne dans la production de la ville. L'analyse de ce cadre permet d'identifier les opportunités, les limites et les mécanismes par lesquels les habitants peuvent ou non intervenir dans la conception et la gestion des espaces publics. Elle constitue ainsi une étape essentielle pour saisir la dynamique de la fabrique urbaine et préparer l'étude des pratiques effectives de participation sur le terrain.

2.1. Le cadre institutionnel et juridique de la participation en Algérie

La participation des citoyens à la gestion des affaires publiques en Algérie s'est développée dans un contexte institutionnel fortement centralisé dès l'indépendance. Le modèle de gouvernance qui s'est alors consolidé repose sur une organisation verticale du pouvoir conférant à l'État un rôle prédominant dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre des projets notamment en matière d'aménagement urbain. Dans ce cadre centralisé, un dispositif institutionnel et juridique encadrant la participation s'est progressivement constitué cherchant à concilier directives étatiques et ouverture formelle aux acteurs locaux. Les évolutions constitutionnelles et législatives successives ont ainsi formellement reconnu des principes tels que la responsabilité, la transparence et l'implication des acteurs locaux traduisant une volonté de modernisation de l'action publique, de renforcement de la décentralisation et d'élargissement des espaces d'expression citoyenne.

Le concept de participation citoyenne s'est structuré davantage à partir des années 1990 sous l'effet conjugué des réformes internes et des injonctions internationales notamment celles issues du Sommet de la Terre de Rio (1992) qui ont introduit des standards liés au développement durable. Le tournant de la libéralisation économique en 1994 à travers le Programme d'Ajustement Structurel, a favorisé l'adoption progressive de méthodologies participatives dites « bottom-up » largement promues par les bailleurs internationaux. L'adoption de la première loi sur l'aménagement du territoire intégrant les principes du développement durable et la création d'un ministère dédié à l'environnement en 2001 ont marqué un changement doctrinal important diffusant à la fois le vocabulaire et certains instruments de participation au

sein des politiques publiques. Toutefois, malgré leur inscription normative, l'effectivité de ces principes reste limitée par des contraintes institutionnelles, organisationnelles et socioculturelles sans remettre en cause les équilibres hérités d'un État fortement centralisé (Safar Zitoun, 2020).

Ces avancées législatives ont été consolidées par la révision constitutionnelle de 2020. La Constitution consacre désormais explicitement la participation citoyenne, la décentralisation et la transparence (Kellil & Laacisse, 2024; Laib & Laib, 2025; Zounbot & Bouaoukaz, 2025). L'article 16 encourage la démocratie participative au niveau local à travers la société civile tandis que l'article 19 reconnaît le rôle central des assemblées élues comme fondement de la décentralisation. La Constitution intègre ainsi la notion de « démocratie participative » (article 16, alinéa 3) reflétant la volonté d'élargir l'inclusion citoyenne dans la gouvernance.

Au niveau légal, les textes relatifs à la commune et à la wilaya forment le socle de la participation locale. La loi n°11-10 définit la commune comme l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté (article 2). Elle impose à l'Assemblée Populaire Communale (APC) d'informer et de consulter les citoyens pour les projets de développement et d'aménagement ainsi que de les associer aux enquêtes publiques (Titre III, articles 11 à 14). Le droit d'accès aux délibérations et aux arrêtés communaux garantit un principe de transparence et offre un levier de contrôle de l'action municipale. Cependant, la participation demeure majoritairement consultative : le président de l'APC peut solliciter l'avis d'experts, de personnalités locales ou d'associations agréées confirmant le caractère non décisionnel de leur implication. Au niveau de la wilaya, la loi n°12-07 pose les jalons de la transparence et du droit à l'information en garantissant l'accès aux séances et aux délibérations mais l'absence de mécanismes directs et opérationnels limite fortement l'impact pratique sur la participation locale.

Le rôle des associations, principal canal d'engagement citoyen est encadré par la loi n°12-06 qui régit leur création, leur financement et leur coopération nationale et internationale. Ainsi, la participation locale reste largement encadrée et cantonnée à un rôle consultatif ce qui restreint la capacité réelle des citoyens à influencer sur les décisions et renforce la prédominance des acteurs étatiques.

Dans le domaine de l'urbanisme, la participation citoyenne s'inscrit majoritairement dans une logique consultative à travers des dispositifs encadrés par la loi notamment les enquêtes publiques obligatoires. La loi n°06-06 relative à l'orientation de la ville et la loi n°90-29 relative

à l'urbanisme reconnaissent explicitement la participation des citoyens dans les processus de planification locale (Bouadam & Chetbi, 2024; Derbal & Tachrift, 2022; Yelles & Khalfallah, 2022). Elles instituent la coordination et la concertation entre l'État, les collectivités territoriales, les citoyens et les associations comme des principes structurants de la performance urbaine notamment à travers les articles 13 et 14.

Le décret exécutif n°91-177 précise que l'élaboration du plan directeur doit être prescrite par délibération de l'Assemblée populaire communale (APC) concernée et en définit les modalités de participation des administrations et des associations. Par ailleurs, la loi n°90-29 prévoit la consultation des citoyens par le biais d'enquêtes publiques comme le stipule son article 10 relatif au PDAU (Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) et au POS (Plan d'Occupation des Sols). Le PDAU est soumis à une enquête publique d'une durée de 45 jours tandis que le POS fait l'objet d'une enquête de 60 jours. Les présidents des assemblées populaires communales sont chargés de prendre les arrêtés précisant les lieux de consultation, de désigner les commissaires enquêteurs et de fixer le calendrier ainsi que les modalités de déroulement de l'enquête.

Cependant, malgré l'existence de ce cadre juridique, les pratiques révèlent d'importantes limites. Les délais légaux bien que généralement suffisants, sont souvent affaiblis par un manque de préparation et par l'insuffisance des campagnes d'information à destination du public. Dans la pratique, les enquêtes publiques notamment celles relatives à l'approbation des POS sont fréquemment conduites de manière discrète par les bureaux d'études avec des avis diffusés dans la presse locale reposant sur des formulations peu accessibles. Cette faible visibilité des dispositifs limite l'implication des habitants qui ne sont souvent pas informés de ces consultations ce qui explique les fortes contestations observées après l'approbation des POS (Zouani, 2016). Au-delà de ces dispositifs, l'Observatoire national de la ville institué par l'article 26, est chargé de promouvoir la participation et la consultation des citoyens dans les politiques urbaines (Bekkouche, 2023).

Pour remédier à la dispersion des mécanismes existants, un projet de loi exclusivement consacré à la participation citoyenne au niveau local est en préparation. Il vise à regrouper et coordonner les dispositifs actuels tout en introduisant différentes formes d'engagement telles que débats publics, consultations, sondages et initiatives de projets d'utilité publique initiées par les citoyens. Ce texte distingue par ailleurs les participants individuels (citoyens) des entités collectives (associations, experts, comités de quartier). Toutefois, son efficacité dépendra de la

capacité à prendre en compte les spécificités sociales et institutionnelles du contexte algérien (Naili, 2020).

Dans l'ensemble, le cadre institutionnel algérien se caractérise par une fragmentation des compétences et une faible autonomie décisionnelle des échelons locaux limitant fortement les initiatives endogènes et cantonnant la participation à un rôle consultatif encadré par des logiques de contrôle étatique (Ikhlefhoum & Ziane, 2019). Cette structure peine à intégrer pleinement les habitants dans les processus de gouvernance locale qui souffre d'un déficit de vision stratégique et de coordination (Guerchouh & Si-Mohammed, 2020).

En définitive, bien que le droit algérien offre un arsenal d'instruments formels visant à associer la société civile à l'élaboration et à la conception des documents d'urbanisme, leur application reste limitée. Les décisions demeurent largement aux mains des acteurs étatiques et les dispositifs de consultation interviennent trop tardivement pour avoir un réel impact décisionnel. La participation citoyenne en Algérie demeure donc essentiellement formelle et encadrée plutôt que véritablement intégrée comme processus de co-décision.

2.2. Les pratiques de la participation en Algérie : tension entre formalisme et initiatives citoyennes

Dès les premières années de l'indépendance, des dispositifs qualifiés de « révolutionnaires » tels que l'autogestion agricole et les villages agricoles ont tenté d'impliquer les populations. Cependant, ces initiatives fortement encadrées par l'État n'ont pas produit de culture participative durable ni renforcé la légitimité citoyenne autonome (Safar Zitoun, 2020). Dans le domaine de l'urbanisme, le modèle algérien se situe généralement selon l'échelle d'Arnstein (1969) au deuxième niveau : les citoyens sont informés des plans et des enquêtes publiques sont organisées telles que celles lancées pour le POS 24 à Bordj El Kiffan ou les POS 92 et 93 à Ben Aknoun dans la wilaya d'Alger mais leurs avis restent peu influents sur la mise en œuvre des projets (Derbal & Tachrift, 2022).

Les mécanismes formels de participation reposent sur la représentation populaire via les conseils élus au niveau communal et de la wilaya ainsi que sur les commissions permanentes ou spéciales. Toutefois, l'absence de participation directe de la société civile limite leur portée, celle-ci s'exprime principalement à travers des associations indépendantes de l'État, actives dans les domaines environnemental et culturel et en mesure de coopérer légalement avec les pouvoirs publics. Les enquêtes publiques notamment en urbanisme, expropriation et environnement constituent également un outil de consultation mais leur portée reste restreinte

par des durées limitées et des registres qui ne garantissent pas une véritable prise en compte des avis. De plus, les lois relatives à la commune et à la wilaya ainsi que le code de l'urbanisme n'ont intégré que très partiellement des mécanismes effectifs de participation en raison de l'absence de décrets d'application (Bezghiche, 2024).

Le Conseil National Économique et Social (CNES) créé en 1993 a joué un rôle majeur dans la promotion de la démocratie participative. Son initiative phare, les « États Généraux de la société civile » en 2011 a mobilisé près de 1 100 participants issus de la société civile, des milieux académiques, culturels et économiques. Cinq ateliers thématiques ont été menés dont un consacré à la gouvernance et à la participation citoyenne évaluant l'efficacité des dispositifs existants et l'implication des citoyens en particulier des jeunes et des femmes aux niveaux local, régional et national. Le CNES a recommandé la mise en place de dispositifs d'écoute et de consultation et l'association effective des citoyens aux décisions locales afin de renforcer la coordination entre administrations, élus et société civile (Tacherifte, 2012).

À partir du milieu des années 1990, sous l'influence des standards internationaux et des recommandations de la Banque mondiale, la participation citoyenne a été introduite dans les politiques d'habitat et d'aménagement urbain. Les programmes tels que le Programme de Résorption de l'Habitat Précaire (RHP) et le Programme de Requalification Participative des Ensembles d'Habitat Collectif (RPEHC) ont impliqué directement les habitants dans la définition des besoins et la priorisation des actions illustrant une logique de coproduction urbaine. Cependant, ces expériences sont restées expérimentales et limitées dans le temps, freinées par la résistance d'une administration centralisée et techniciste et par les contraintes institutionnelles. Depuis les années 2000, malgré la révision du code communal, l'autonomie réelle des maires et la participation de la société civile restent limitées et les grands projets urbains tels que le plan quinquennal 2005-2009 ont été décidés sans implication citoyenne (Zitoun, 2011).

Dans certaines communes, la participation demeure faible et souvent symbolique avec peu d'influence réelle sur les plans de développement urbain (Ikhlefhoum & Ziane, 2019). Plusieurs études de cas confirment ces limites : le projet de requalification du centre historique de Skikda, malgré la création d'une Unité Opérative de Réhabilitation (UOR) et d'un comité de pilotage, n'a pas pris en compte les propositions des habitants et leurs inquiétudes sur le relogement (Messaoudene & Messaoudi, 2016). À Oran, le Conseil Consultatif Communal d'Urbanisme et d'Architecture (CCCUA, 1993-2000) a animé plusieurs actions visant à intégrer les savoirs académiques et citoyens (concours d'idées, ateliers, expositions) et a joué un rôle consultatif

dans l'élaboration du PDAU. Toutefois, il a révélé les limites institutionnelles et la fragilité juridique de ces formes de participation. L'expérience de recherche participative menée depuis 1994 montre également que la collaboration entre chercheurs et autorités locales est freinée par des problèmes de confiance, des difficultés d'interprétation des résultats et des contraintes économiques et budgétaires limitant l'application des recommandations scientifiques. Ces dispositifs restent consultatifs affectés par un manque de diversité disciplinaire et par l'influence croissante du secteur privé mais certaines initiatives citoyennes comme la création de jardins collectifs témoignent de pratiques locales innovantes (Bekkouche, 2023).

L'expérience des Plans d'Occupation des Sols (POS) à Oued Tlélat et Chehaïria illustre les mêmes enjeux : des processus longs, déconnectés des dynamiques locales où la participation oscille entre quasi non-participation et formes limitées d'information et de consultation. Les actions concertées reposent sur des jurys citoyens, des commissions consultatives et des représentants des usagers mais la confrontation d'intérêts divergents limite l'influence réelle des habitants (Chachour, 2022).

Le classement du village d'Aït El Kaid en secteur sauvegardé et l'établissement du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site et du Patrimoine (PPSMVSS) illustrent les limites de la participation dans la gestion patrimoniale. Les décisions étaient largement dictées par l'administration centrale et locale (directions de la Culture, Wali, commissions spécialisées) tandis que la participation des habitants et des associations locales se limitait à un rôle symbolique via le comité villageois. Les dispositifs consultatifs tels que la diffusion restreinte d'informations ne donnaient aucun pouvoir décisionnel réel et les divergences entre conservation du patrimoine et développement des infrastructures accentuaient le déséquilibre entre autorités et citoyens (Timhadjelt, 2024; Timhadjelt & Gueliane, 2024).

Parallèlement aux dispositifs formels, des mécanismes informels tels que les conseils de sages, les structures vernaculaires (Tajmaat, la'yan) et la Twiza en Kabylie et dans le M'zab favorisent l'information et l'expression citoyenne (Bezghiche, 2024 ; Safar Zitoun, 2020). Des initiatives bottom-up réussies comme les projets des nouveaux ksour ou l'action de l'association Ighzer N'Thaga à Oued Taga démontrent que les habitants peuvent s'impliquer activement dans la gestion de leur territoire lorsque les outils, la communication et l'encadrement sont adaptés (Ziour, 2020). Les initiatives locales financées par les habitants confirment qu'une participation active est possible et efficace, à condition que les acteurs collectifs soient structurés et que les administrations locales soient réceptives (Bouadam & Chetbi, 2024).

Dans l'ensemble, les expériences participatives en Algérie montrent une oscillation constante entre formalismes institutionnels top-down et initiatives locales bottom-up. La réussite des démarches dépend de la réceptivité des administrations, de la structuration des acteurs locaux et de l'existence de mécanismes de concertation réels soulignant le potentiel mais aussi les limites de la participation citoyenne dans les décisions urbaines et patrimoniales (Safar Zitoun, 2020).

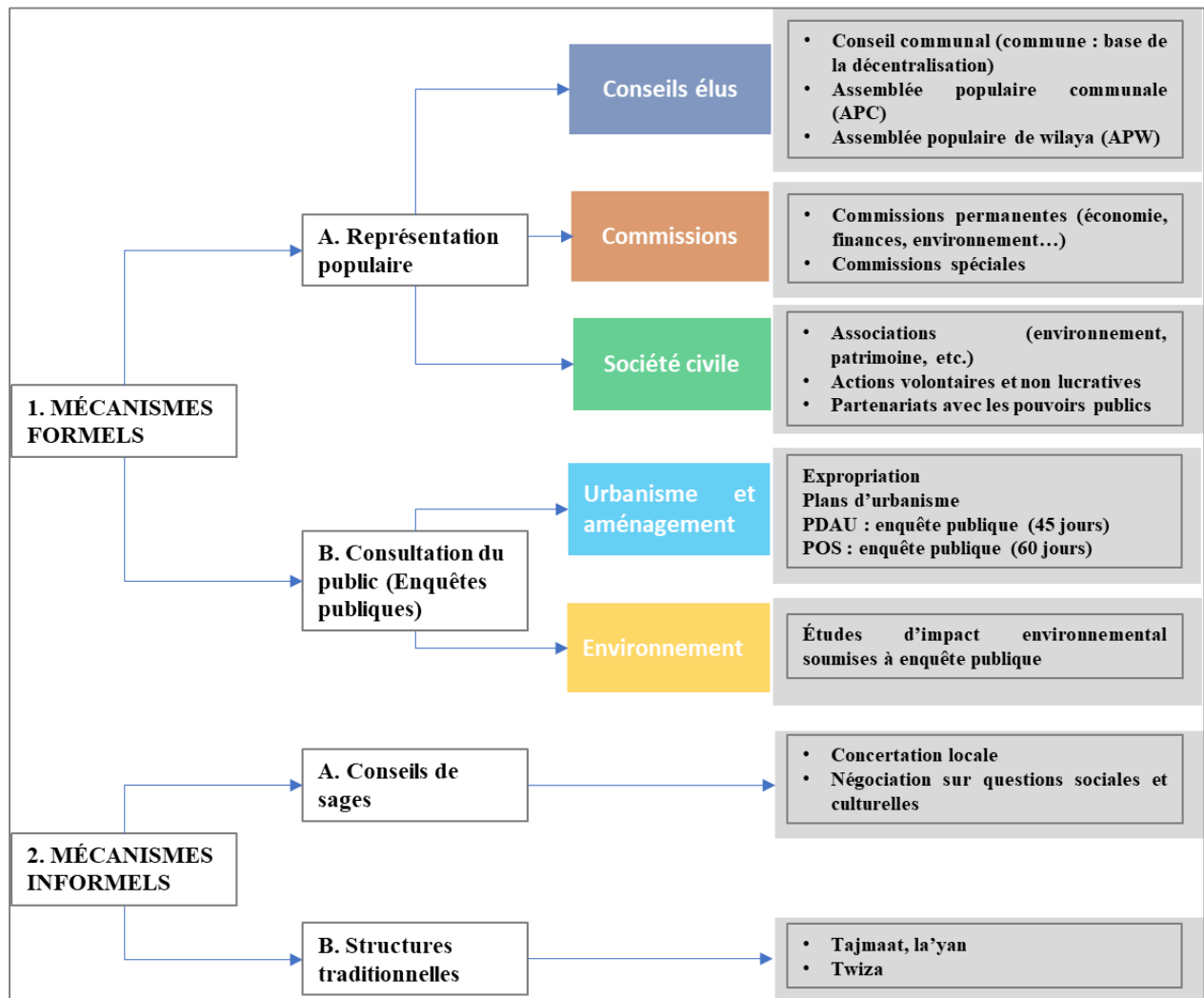


Figure 20: Mécanismes formels et informels de la co-production urbaine en Algérie

Source : auteure, 2025

En somme, l'expérience participative en Algérie se caractérise par une alternance entre formalismes institutionnels et initiatives locales endogènes avec des modèles qui se heurtent à des limites structurelles : la participation citoyenne reste souvent symbolique cantonnée à des consultations limitées ou à la diffusion restreinte d'informations. Les défis de gouvernance soulignent l'urgence d'adopter des modèles centrés sur les besoins et attentes des citoyens en

s'appuyant sur les ressources latentes de solidarité et d'engagement présentes dans la société algérienne (Safar Zitoun, 2020).

2.3. Défis et limites de la co-production urbaine en Algérie

Depuis les premières années de crise et de transition, l'Algérie a tenté de réorganiser les relations entre institutions et populations. Cependant, l'ancrage durable du modèle économique rentier a limité toute transformation structurelle de la gouvernance héritée de l'après-indépendance et les tentatives de désengagement de l'État n'ont pas réussi à s'institutionnaliser. Les approches participatives bien que formellement admises ont été marginalisées notamment par des administrations à forte culture techniciste en particulier dans les secteurs de l'habitat et de l'urbanisme. Le retour à l'aisance financière a renforcé les modalités d'intervention centralisées au détriment des dynamiques participatives expérimentées dans les années 1990 illustrant l'impossible équation entre les injonctions « du haut » et les besoins « du bas » (Zitoun, 2011).

La co-production urbaine en Algérie reste confrontée à des obstacles institutionnels et socio-économiques persistants. La participation citoyenne est souvent marginale dans les projets officiels et la centralisation du pouvoir et les logiques sectorielles dominent les décisions. L'application des dispositifs participatifs se heurte à la résistance des administrations locales et à la difficulté d'identifier un acteur collectif représentatif des habitants (Safar Zitoun, 2020). L'efficacité de la participation dépend également du niveau de sensibilisation des populations aux enjeux du développement urbain et de la qualité de leurs relations avec les institutions.

Sur le plan juridique, si les textes fondamentaux reconnaissent désormais le droit des citoyens à s'impliquer dans la gestion locale, la transition vers une application effective rencontre encore plusieurs défis de structuration. Le cadre actuel gagnerait notamment à s'enrichir de nouveaux outils de consultation directe comme le référendum administratif afin de transformer l'intention de participation en une implication citoyenne plus concrète et immédiate.

Cette dynamique de modernisation se heurte également à la complexité des équilibres entre l'État et les collectivités territoriales. La recherche d'une autonomie financière et morale pour les communes reste un chantier ouvert où le contrôle de l'administration centrale cherche encore le juste curseur pour accompagner les élus locaux sans freiner leur initiative. Dans cette configuration, les comités municipaux se retrouvent souvent dans une position délicate, leur influence restant parfois limitée par une organisation très centralisée autour de la fonction de

maire ce qui invite à repenser leur place au sein du processus décisionnel pour mieux servir la démocratie participative.

Par ailleurs, l'effectivité de cette participation repose sur une circulation fluide de l'information. Bien que le droit d'accès aux données publiques soit acquis légalement, sa pratique se heurte encore aux réflexes de la culture administrative classique rendant parfois difficile la transparence nécessaire au débat citoyen. Enfin, le tissu associatif local, acteur clé de ce dispositif, évolue dans un cadre réglementaire exigeant. Les conditions de création et de gestion dictées par la loi visent certes à structurer le secteur mais elles imposent aux structures locales un formalisme qui peut parfois limiter leur agilité et leur indépendance dans le déploiement de projets de coopération (Bezghiche, 2024).

Ces contraintes juridiques alimentent un cercle vicieux : les autorités reprochent aux citoyens leur faible implication tandis que les habitants considèrent souvent la protestation comme le seul moyen d'exprimer leur mécontentement (Belkaid, 2014; Zouani, 2016). La réussite de la participation est également freinée par des facteurs culturels. La faiblesse de la culture participative, le manque de transparence et la faible confiance entre habitants et autorités limitent l'efficacité des initiatives locales. Pendant longtemps, la participation n'a pas été envisagée comme un principe constitutif de l'action publique mais comme une pratique ponctuelle et symbolique (Bezghiche, 2024 ; Safar Zitoun, 2020).

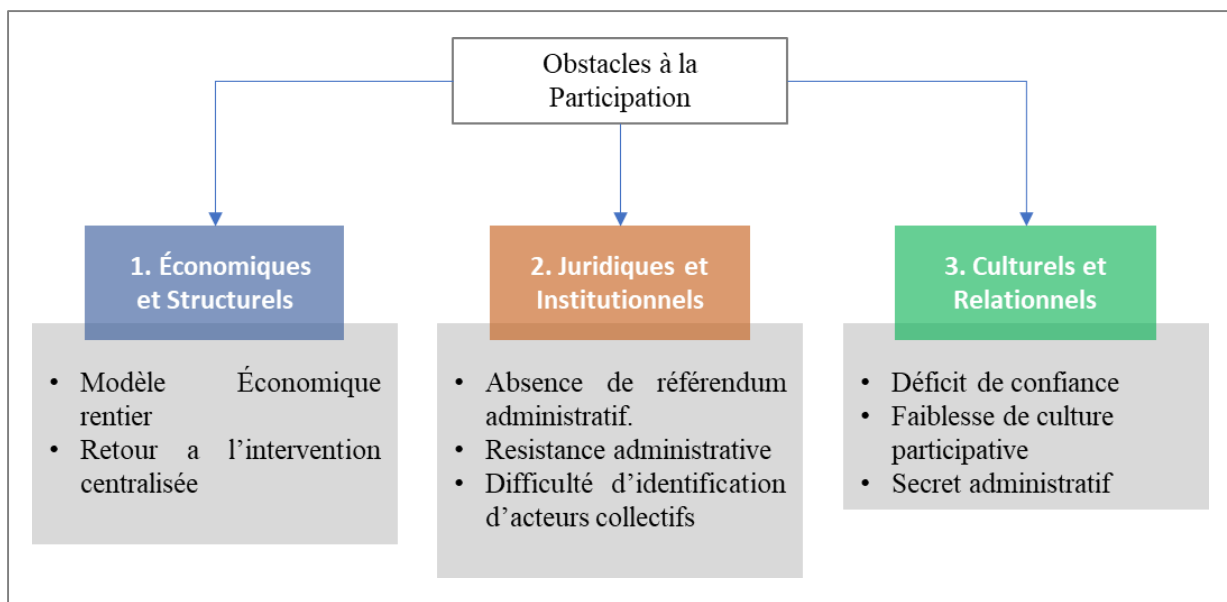


Figure 21: Schéma des obstacles à la co-production urbaine en Algérie

Source : auteure, 2025

Malgré ces contraintes, certaines expériences montrent que la participation active peut être atteinte lorsque des conditions favorables sont réunies. La réussite des projets dépend en grande partie de la composition et du rôle des acteurs impliqués qu'il s'agisse des institutions publiques, des bailleurs ou des ONG locales et de leur capacité à collaborer de manière coordonnée. Elle repose également sur l'existence d'acteurs collectifs locaux tels que des associations ou des structures communautaires capables d'agir efficacement et de représenter les intérêts des habitants. Enfin, l'implication réelle des citoyens dans le temps soutenue par un suivi rigoureux et un encadrement approprié des projets est essentielle pour maintenir leur engagement et garantir la pérennité des initiatives participatives. Des exemples concrets montrent que ces conditions peuvent favoriser une participation effective et pérenne. Dans le M'zab ou à Diar El Kef, la participation endogène des habitants a été organisée de manière adaptée au contexte local combinant savoirs traditionnels et suivi professionnel ce qui a permis de concilier pratiques locales et exigences techniques (Safar Zitoun, 2020). Par ailleurs, l'implication de comités de quartier, d'associations locales et d'autorités municipales a démontré que la combinaison d'une expertise professionnelle et de l'engagement citoyen peut renforcer la réussite et la durabilité des projets urbains (Bouadam & Chetbi, 2024). Enfin, des initiatives locales de la société civile comme celle de l'association Ighzer N'Thaga à Oued Taga, ont montré que les communautés sont capables de s'investir activement dans la protection de leur territoire notamment face à des projets industriels menaçant l'environnement illustrant ainsi le potentiel d'une participation citoyenne concrète et structurée (Ziour, 2020).

Ces expériences confirment que la consolidation de l'empowerment citoyen passe par un meilleur équilibre entre directives étatiques et initiatives locales ainsi que par la reconnaissance de structures communautaires préexistantes comme partenaires effectifs de la planification urbaine. Il est crucial de noter que l'empowerment implique un changement d'une situation de manque de pouvoir vers une situation où l'on gagne du contrôle sur sa vie, ses choix et ses ressources. Il s'agit d'un processus interactif entre les capacités d'action d'une personne ou d'un groupe et les opportunités offertes par leur environnement socioculturel (Úcar Martínez et al., 2017). L'avenir de la gouvernance environnementale et du développement durable en Algérie dépend de la capacité à associer pleinement la société civile aux processus décisionnels et à renforcer la participation locale pour garantir l'efficacité et la pérennité des projets (Guerchouh & Si-Mohammed, 2020).

Conclusion

L'analyse des pratiques de planification et de production des espaces publics en Algérie révèle que les politiques urbaines ont longtemps été dominées par des logiques centralisées et standardisées privilégiant le logement et l'infrastructure au détriment de la qualité et de l'appropriation sociale des espaces publics. Les instruments d'urbanisme tels que le PDAU et le POS bien qu'essentiels pour structurer la ville peinent parfois à intégrer les besoins spécifiques des habitants et manquent de flexibilité face aux dynamiques locales.

Les acteurs urbains évoluent dans un système marqué par des rapports de pouvoir hiérarchiques où la coordination reste limitée et la participation citoyenne encore embryonnaire. Si les textes légaux reconnaissent l'importance de l'implication des habitants, dans les faits celle-ci se traduit souvent par une consultation formelle, tardive et insuffisante ce qui réduit leur rôle à celui d'usagers passifs plutôt que de co-producteurs de la ville.

L'étude de ces pratiques met en lumière la nécessité de repenser la fabrique urbaine en Algérie autour de trois axes : renforcer la coopération entre acteurs institutionnels et citoyens, adapter les instruments de planification aux réalités locales et valoriser l'espace public comme vecteur de cohésion sociale et de qualité de vie. Ces enseignements servent de fondement à la méthodologie et au terrain d'étude présentés dans la partie suivante, qui permettront d'examiner concrètement à Oran la mise en œuvre de ces principes et les marges de participation réelle des habitants.

CHAPITRE VI : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Introduction

Ce chapitre présente le cadre méthodologique de cette recherche sur le rôle des espaces publics dans l'amélioration de la qualité de vie à Oran en mettant l'accent sur la participation citoyenne. Il décrit les choix méthodologiques, les outils de collecte, les procédures de traitement des données et les mesures éthiques assurant la fiabilité et la crédibilité des résultats.

Dans un premier temps, le terrain d'étude (la ville d'Oran) est présenté en détaillant son évolution historique et les dynamiques de ses espaces publics depuis les fondations urbaines jusqu'à la période post-indépendance. Le contexte contemporain est analysé afin de situer les enjeux liés aux espaces publics et à la qualité de vie urbaine.

La deuxième partie détaille les outils et méthodes de recherche combinant une phase quantitative pour mesurer perceptions, usages et attentes des citoyens et une phase qualitative visant à explorer les pratiques, représentations et formes de participation. L'observation de terrain et l'étude documentaire viennent compléter cette démarche.

Enfin, le chapitre expose les procédures de traitement des données, les logiciels utilisés, les tests de validité et de fiabilité ainsi que les considérations éthiques. Cette méthodologie intégrée permet d'analyser de manière complète le rôle des espaces publics dans la qualité de vie et l'implication citoyenne à Oran.

1. Présentation du terrain : la ville d'Oran

La ville d'Oran située à l'ouest de l'Algérie sur la côte méditerranéenne à environ 432 km d'Alger, occupe une position stratégique qui façonne directement ses enjeux urbains notamment en matière d'espaces publics et de qualité de vie. Elle se trouve au nord-ouest du pays en bordure du golfe d'Oran et constitue la deuxième plus grande ville d'Algérie ainsi que le principal pôle économique et culturel de l'Ouest conférant à la métropole un rôle de capitale régionale et un centre de services.

Oran se développe sur un territoire complexe caractérisé par une topographie variée comprenant le massif de l'Aïdour où se situe le Fort de Santa Cruz, des falaises, des plateaux et deux grands ravins dont le ravin de Ras-el-Aïn qui traverse la ville du sud vers le nord et limite l'expansion à l'ouest orientant la croissance urbaine principalement vers le sud et l'est (Kettaf, 2013).

Le climat méditerranéen d'Oran caractérisé par des étés chauds et secs et des hivers doux et relativement humides, influence fortement la conception et la fréquentation des espaces publics nécessitant la mise en place d'éléments d'ombrage, d'eau et de végétalisation. Le littoral oranais avec son port important constitue un moteur économique majeur mais crée également une barrière physique entre le centre historique et la façade maritime.

Sur le plan urbain, Oran présente une trame radioconcentrique avec un tissu dense d'héritage colonial où les espaces publics sont clairement définis. Et des extensions périphériques composées de grands ensembles de logements collectifs et de nouveaux quartiers souffrant souvent d'un déficit en espaces publics fonctionnels ce qui impacte directement la qualité de vie des habitants. Cette combinaison d'héritage historique, de contraintes géographiques et de croissance démographique rapide fait d'Oran un terrain d'étude idéal pour analyser les politiques d'aménagement, la diversité des espaces publics et la manière dont les citoyens s'approprient et influencent la qualité de leurs espaces collectifs.

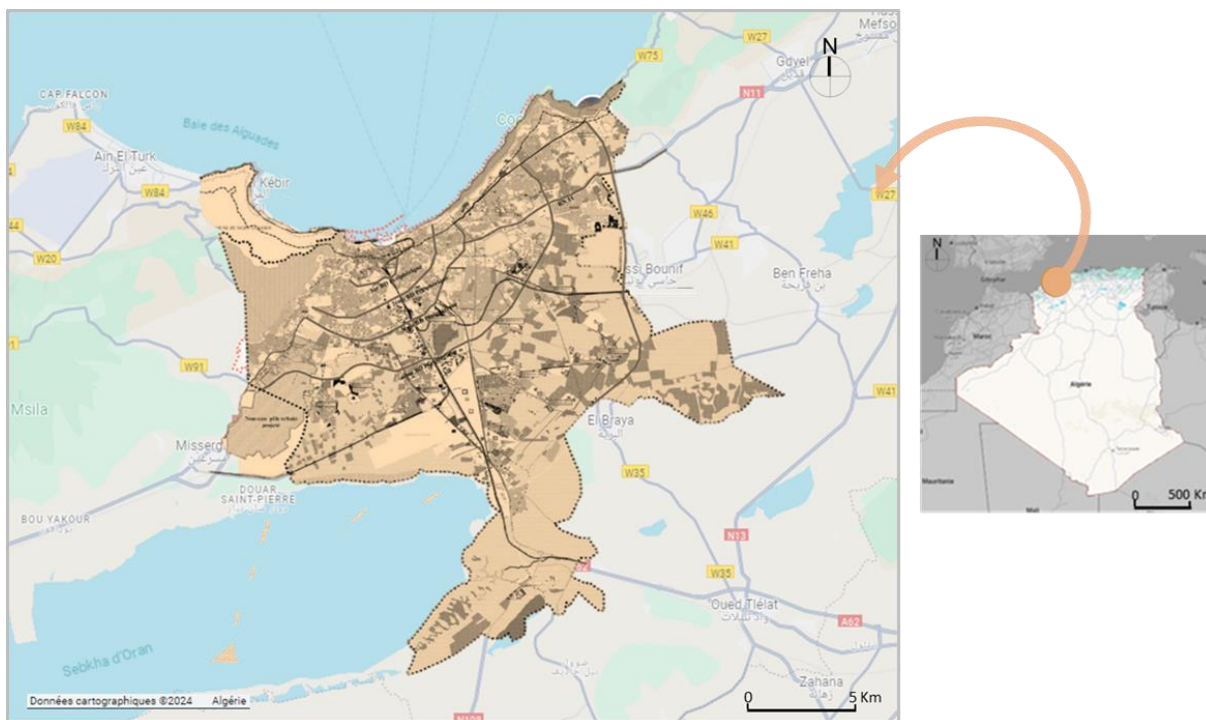


Figure 22: Situation de la ville d'Oran

Source : PDAU d'Oran. Mise en forme par l'auteure, 2024

1.1. Justification du choix du terrain d'étude

Le choix de la ville d'Oran comme étude de cas se justifie par son rôle central dans le système urbain algérien et les transformations rapides qu'elle a connues ces dernières décennies. Deuxième agglomération du pays et pôle économique de l'Ouest, Oran constitue un laboratoire urbain idéal pour analyser les interactions entre espaces publics, qualité de vie et participation citoyenne. En tant que grande métropole, la ville fait face à une croissance démographique rapide et à une pression urbaine importante générant des défis significatifs en matière de qualité de vie et de gestion des espaces publics.

La ville présente une grande diversité de tissus urbains allant des quartiers historiques aux extensions périurbaines et offre une riche variété d'espaces publics, allant des sites historiques et patrimoniaux aux nouvelles extensions urbaines souvent moins dotées en aménagements de proximité. Ce contraste constitue un terrain idéal pour analyser comment différentes typologies d'espaces impactent la qualité de vie et sont appropriées ou délaissées par les citoyens. Oran a également été le théâtre de plusieurs projets d'aménagement et de requalification des espaces publics notamment dans le cadre des préparatifs des Jeux Méditerranéens 2022 renforçant son intérêt comme terrain d'étude.

Par ailleurs, l'étude de cas d'Oran permet d'observer concrètement les mécanismes de participation dans le contexte algérien. La ville abrite une variété d'acteurs essentiels à cette analyse tels que les associations, comités de quartier, universitaires et organismes de planification permettant de comprendre les efforts existants et les freins à une participation citoyenne structurée. Ainsi, Oran n'est pas seulement un exemple représentatif mais un laboratoire urbain dont l'étude approfondie peut générer des conclusions pertinentes et transférables à d'autres villes algériennes confrontées à des défis similaires en matière d'espaces publics, de qualité de vie et de gouvernance participative.

1.2. L'évolution historique des espaces publics de la ville d'Oran

L'histoire des espaces publics d'Oran se lit comme une superposition de strates culturelles, coloniales et postcoloniales qui ont profondément façonné l'identité urbaine de la ville. Chaque époque a laissé son empreinte à travers des formes spatiales, des dispositifs d'aménagement et des usages sociaux spécifiques dont certains demeurent visibles et fonctionnels encore aujourd'hui. Retracer la genèse de ces espaces implique d'adopter une lecture historique attentive capable de mettre en évidence les continuités et les ruptures dans les modes de production de l'urbain. Pour comprendre cette dynamique, il est nécessaire d'examiner dans une perspective chronologique, les modèles d'organisation et les instruments de planification mobilisés par les autorités locales et les pouvoirs en place successifs qu'il s'agisse des administrations municipales, des gouvernements coloniaux ou des institutions de l'État national après l'indépendance afin d'aménager la ville et de façonner ses espaces publics.

1.2.1. Les fondations urbaines d'Oran

Oran a connu au cours de son histoire plusieurs occupations successives, chacune laissant des traces visibles dans le tissu urbain et témoignant d'une stratification continue des formes et des usages (Belbachir & Rahal, 2022; Cattedra, 2010). Nichée entre la mer, les ravins et les montagnes, la ville s'est développée dans un cadre géographique contraint mais stratégique où son organisation en étoile reste perceptible et où le port a toujours joué un rôle central dans la structuration urbaine.

Sa fondation remonterait aux années 902-903 attribuée à des marins andalous agissant sur ordre des Omeyyades (Lespès, 1938). Dès ses premiers récits, Oran est décrite comme une cité active et prospère grâce à l'abondance de ses sources en eau douce et à la proximité de la rade de Mers-el-Kébir, port naturel de premier ordre. Établie sur les pentes du mont Murdjadjo à

proximité de l'Oued Rehhi, la ville bénéficiait de conditions géographiques et environnementales exceptionnelles attirant au fil des siècles l'intérêt des conquérants. L'évolution d'Oran reflète plusieurs périodes marquantes : espagnole (1509-1708, 1732-1790), ottomane (1708-1732, 1790-1831), française (1831-1962) et algérienne après 1962. Chaque pouvoir laisse ses marques en créant ou en transformant des espaces urbains qui s'ajoutent aux strates précédentes conférant ainsi à Oran son caractère distinctif. Parmi ces couches historiques, la période française demeure la plus riche en création d'espaces publics. (Kettaf, 2013).

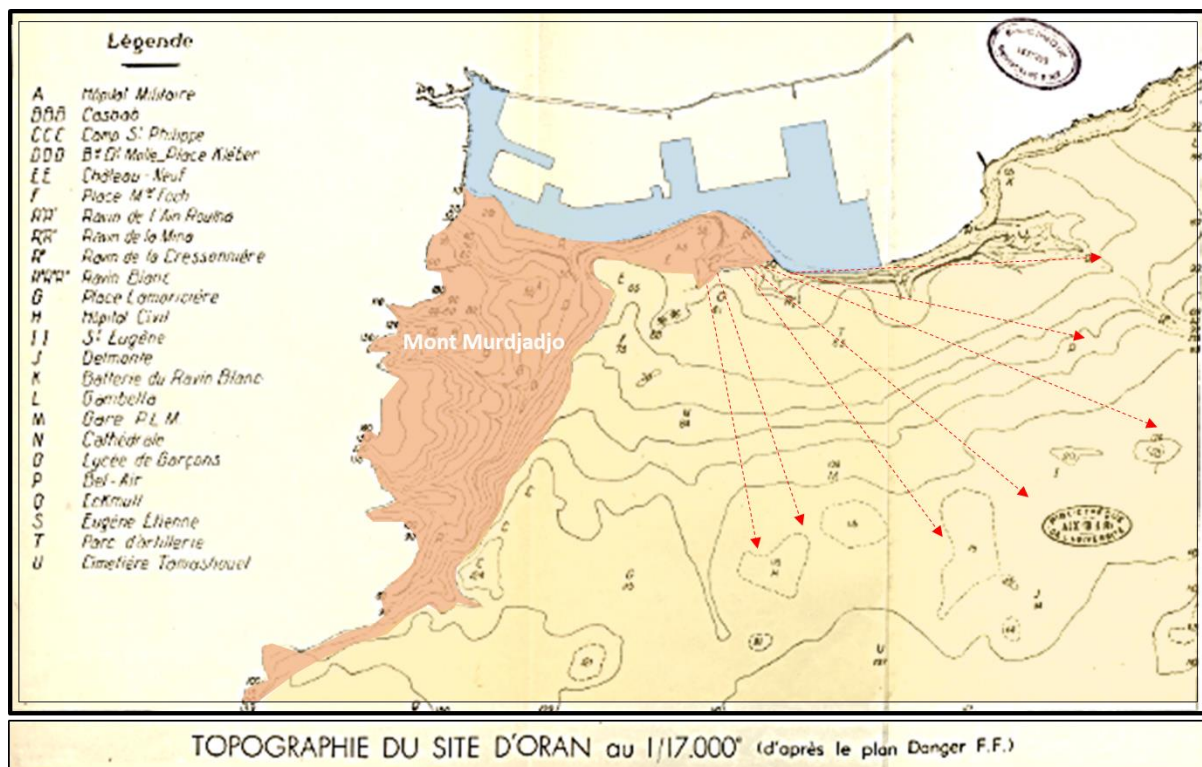


Figure 23: Carte topographique du site d'Oran

Source : René Lespès, Oran. Étude de géographie et d'histoire urbaines, 1938. Mise en forme : auteure, 2025.

Selon Fadila Kettaf (2013), l'évolution urbaine d'Oran se divise en trois temps. La première période, du XVI^e au début du XIX^e siècle correspond à la « ville ancienne » caractérisée par un système urbain complexe où se superposent des couches berbère, arabe, juive, espagnole et ottomane donnant au tissu urbain une structure hétérogène. La deuxième période, du XIX^e siècle au début du XX^e siècle forme la « ville moderne » associée à l'urbanisme colonial français. La troisième période, du début du XX^e siècle à nos jours correspond à la « ville

fonctionnelle » dominée par les logiques françaises puis algériennes. Ces phases reflètent trois logiques urbaines successives : espagnole-ottomane, française, puis franco-algérienne et illustrent les changements de paradigmes dans la conception et l'usage des espaces urbains (Kettaf, 2013).

1.2.2. L'époque espagnole (1509–1708, 1732–1790)

Oran passe sous domination espagnole à partir de 1509, une occupation qui façonne durablement son tissu urbain avec la création de nouveaux espaces repris ou transformés par les périodes ultérieures. L'organisation urbaine antérieure au XVI^e siècle reste difficile à reconstituer, les destructions et reconstructions espagnoles ayant effacé la majorité des édifices anciens. Cette longue occupation qui s'étend sur près de trois siècles imprime à Oran une structure spatiale fortement influencée par l'urbanisme occidental tant sur le plan défensif qu'urbain (Kettaf, 2013). Guidée par des impératifs stratégiques face aux menaces turques et arabes, la domination espagnole fortifie la ville basse et ses abords grâce à un réseau de murailles, portes et forts (Lamoune, Santa Cruz, Rosalcazar et Saint Philippe). Véritable cœur de la cité, l'Alcazaba regroupait les fonctions publiques, militaires et religieuses jusqu'à ce que le séisme de 1790 n'interrompe brutalement cet équilibre. Cette catastrophe qui causa 3 000 morts et détruisit une grande partie du bâti, a laissé une cicatrice durable dans la mémoire urbaine (Bekri et al., 2024).

Dès la première occupation (1509-1708), le tissu arabo-musulman subit une transformation profonde au profit d'une organisation spatiale plus rigoureuse. La ville adopte alors un plan radioconcentrique centré sur la *Plaza Mayor* vers laquelle convergent des rues parfois en escalier tandis que certains secteurs s'inspirent d'un plan en échiquier dont l'étroitesse des voies génère une forte densité. Ce noyau urbain remodelé se présente comme une ville fortifiée, structurée autour d'églises, de casernes et de magasins militaires, le tout complété par un système technique moderne pour l'époque illustré par le conduit royal assurant l'écoulement des eaux (Lespès, 1938).

Au cours de la deuxième occupation, les travaux urbains se diversifient par l'aménagement de pavés, de fontaines, d'égouts et d'établissements publics. Parallèlement, l'émergence du nouveau quartier de la Marine permet de relier la ville à la mer. La structure urbaine s'organise alors autour de trois pôles principaux : La Blanca, centrée sur la *Plaza de Armas* ; La Marine, tournée vers le littoral et la "ville nouvelle" étendue à l'est du ravin (Lespès, 1938).

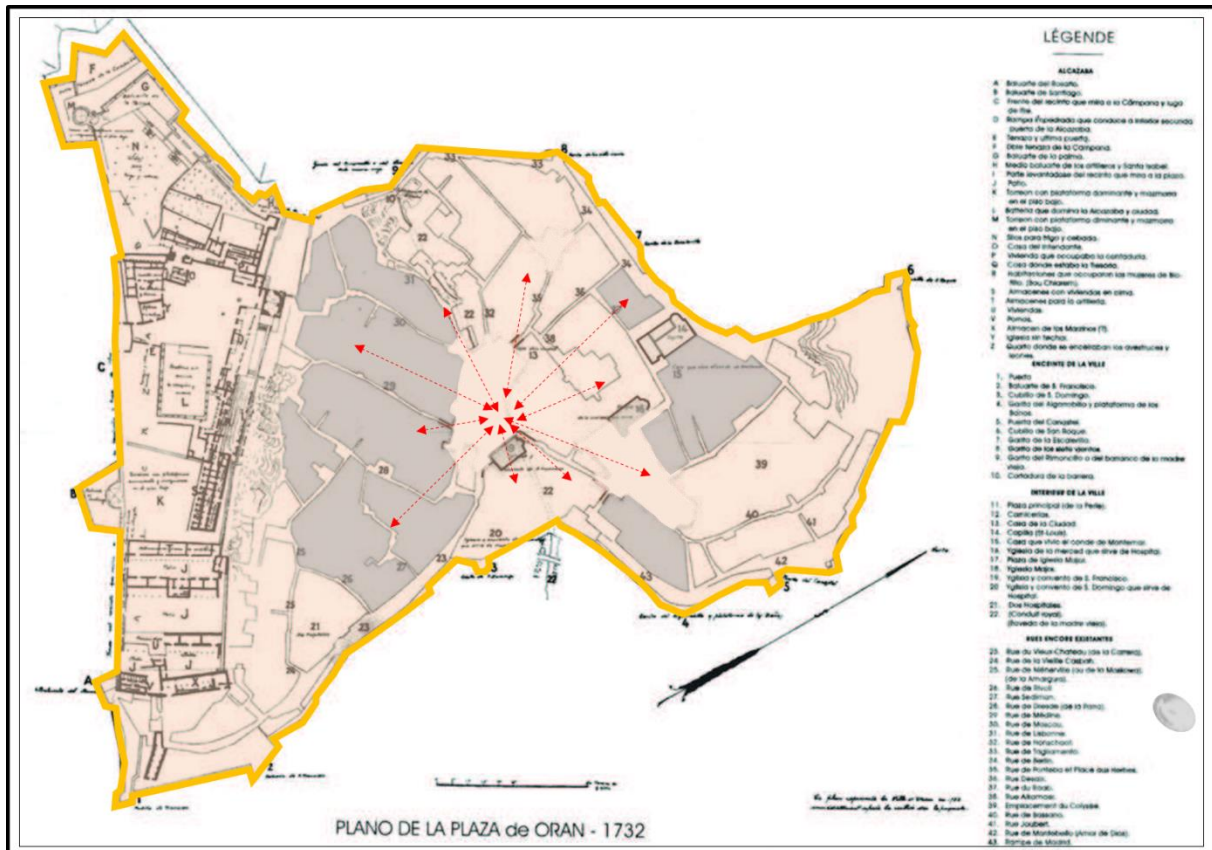


Figure 24: Plan de la place d'Oran 1732

Source : René Lespès, Oran. Étude de géographie et d'histoire urbaines, 1938. Mise en forme : auteure, 2025.

Sous la domination espagnole, Oran prend le caractère d'une ville militaire dont l'urbanisme bien que jugé « dur » reste animé et vivant. Les principaux espaces publics créés sont essentiellement des places structurant la vie urbaine : la Plaza de Armas, centre militaire et administratif ; la Plaza del Yglesia Mayor, liée au pouvoir religieux et la Plaza del Mercado dédiée aux échanges commerciaux (Kettaf, 2013).

1.2.3. La période ottomane (1708–1732, 1790–1831)

Les villes algériennes n'ont pas connu de transformations majeures durant la période ottomane, l'Empire partageant la même religion et une conception urbaine proche reproduisant des formes similaires d'organisation de l'espace (Baziz, 2019). Lorsque les Ottomans reprennent Oran, ils adaptent les espaces hérités des Espagnols contribuant à la sédimentation urbaine de la ville. La première occupation ottomane (1708-1732) n'apporte cependant pas de changements visibles, aucune construction nouvelle n'étant signalée. En revanche, la seconde occupation modifie

profondément la physionomie urbaine avec l'édification de plusieurs mosquées dotées de minarets comme la mosquée du Pacha construite en 1796 (Kettaf, 2013).

En 1799, les Ottomans installent une mosquée remarquable dans la Plaza de Armas affirmant ainsi la centralité islamique de la ville. La convergence des rues vers cette place et l'édifice religieux illustre la structure radioconcentrique typique des villes « arabes » tout en rappelant la morphologie des villes européennes fortifiées médiévales. Après 1792, l'organisation spatiale d'Oran se cristallise autour de deux secteurs aux logiques distinctes. Au nord, le quartier de la mosquée du Pacha se déploie sur les vestiges de l'ancienne ville s'étirant le long du chemin de Canastel jusqu'à *Bab es-Souk* pour accueillir la population musulmane. À l'opposé, au sud une bande de terre en pente douce située entre *Bab es-Souk* et *Bab el-Djiara* est concédée à la communauté juive pour fonder le quartier de *Derb el-Yhoud*. Ce dernier se distingue par une morphologie singulière caractérisée par une trame régulière de longs alignements parallèles et perpendiculaires (Kettaf, 2013; Lespès, 1938).

Avant 1830, Oran disposait également d'espaces verts à vocation agricole et sociale constitués de vergers, de potagers et de jardins qui s'étendaient sur les coteaux des ravins de Ras el-Aïn et d'Aïn Rouina. Ces espaces, étroitement liés à la topographie locale étaient organisés en fonction du relief et des systèmes d'irrigation traditionnels. Dans ce contexte, la ville se développait principalement à l'ouest du ravin de Ras el-Aïn où elle englobait plusieurs faubourgs tout en demeurant protégée par la citadelle de Château-Neuf et par l'enceinte de ses remparts (Bekkouche, 2010).

1.2.4. La période coloniale française (1831–1962)

La colonisation française en Algérie repose sur une domination militaire totale entraînant la confiscation des terres tribales et leur redistribution sous forme de lots privés aux colons. L'urbanisme colonial adopte alors un caractère militaire : les ingénieurs du génie conçoivent les villes selon des besoins stratégiques initialement à Alger, Oran, Annaba et Bejaia avant de s'étendre à d'autres cités. Pour assurer le contrôle, les villes suivaient un plan régulier en échiquier structuré autour de deux axes principaux, la trame orthogonale devenant la norme sauf dans les sites côtiers ou contraignants.

Cette approche transforme profondément les cités anciennes remodelées selon les principes européens de proportion, de symétrie et de régularité applicables aux rues, places et édifices. L'armée impose également des normes d'hygiène et de sécurité : les grands bâtiments sont

dégagés pour rester visibles, faciliter leur défense et prévenir toute émeute. Les boulevards permettaient la circulation de l'air, de la lumière et des troupes tout en contribuant au maintien de l'ordre.

L'urbanisme colonial s'inscrit dans le contexte industriel européen et se déploie en trois grandes phases (Kettaf, 2013):

- **1832-1844** : urbanisme militaire, création de jardins publics, squares et places.
- **1844-1914** : tracé de grands boulevards plantés, intégration de places et squares remplaçant les anciens remparts.
- **1919-1962** : urbanisme bureaucratique combinant alignements hérités et principes du zoning.

Deux types d'espaces verts se distinguent : ceux issus de l'urbanisme d'alignement (squares, places et rues plantées intégrés au tissu urbain) et ceux liés aux théories modernes souvent résiduels dans les grands ensembles (Baziz, 2019).

Entre 1831 et 1870, les officiers du Génie imposent à Oran un urbanisme inspiré des modèles européens du XVIII^e siècle où l'alignement des rues et la création de places structurent la cité coloniale. Dès 1836, cette ambition se concrétise avec le général De Létang qui transforme les glacis du Château-Neuf en une promenade arborée menant à la place de la République. Véritable "balcon" dominant le site selon Lespès (1838), cet aménagement offre un panorama unique sur la baie, le port et la vieille ville. Cette dynamique de valorisation des espaces publics s'intensifie avec le plan d'Aucour (1840) dont les places : Orléans, Nemours, Blanche, Naples et Carrières deviennent les pivots de l'organisation des nouveaux quartiers.

Entre 1870 et 1922, l'urbanisme d'Oran adopte une dimension monumentale inspirée du modèle haussmannien, privilégiant de larges boulevards et de vastes places (Lespès, 1938). Cette ambition se traduit par l'agrandissement de la place Napoléon (future place d'Armes) pour l'intégrer au boulevard de l'Empereur tracé sur les anciens fossés espagnols. Ce renouveau urbain s'accompagne de la disparition de l'espace végétal productif : les ravins de Ras el-Aïn et Aïn Rouina perdent leur vocation agricole pour devenir des jardins publics à l'image du "Petit Vichy". Par ailleurs, la démolition des remparts permet la création du "ring", une large ceinture verte bordée par le parc municipal et le cimetière chrétien (Bekkouche, 2010).

À la fin du XIX^e siècle, la place d'Armes s'affirme comme le nouveau centre urbain, un statut consolidé par son agrandissement et l'édification de l'Hôtel de Ville en 1886. Ce maillage se

prolonge le long des nouveaux boulevards avec de nouvelles places comme celle de la Gare. Au début du XX^e siècle, cette dynamique s'oriente vers le littoral avec l'aménagement du Front de Mer, conçu comme un vaste balcon sur la Méditerranée ponctué d'avenues et de squares. Parmi eux, l'avenue Loubet (actuelle Larbi Tebessi) assure la liaison entre la place des Victoires et le square du Souvenir (Lespès, 1938 ; Kettaf, 2013).



Figure 25: Plan d'Oran, 1881

Source : René Lespès, Oran. Étude de géographie et d'histoire urbaines, 1938. Mise en forme : auteure, 2025.



Figure 26: Vue d'Oran prise des pentes de Santa Cruz vers 1875

Source : Photo Luck, in René Lespès, Oran. Étude de géographie et d'histoire urbaines, 1938, p. 184.

De 1922 à 1962, l'urbanisme d'Oran bascule d'un art urbain traditionnel vers une logique de zonage fonctionnel. Sous l'impulsion de la loi Cornudet (1919) et des plans des frères Danger (1931-1936), la ville cherche à maîtriser sa croissance par des boulevards de ceinture et un découpage strict des fonctions. Toutefois, cette approche qualifiée d'« urbanisme de collage » par Deluz délaisse progressivement la rue et la place au profit de bâtiments isolés et d'un habitat standardisé conformément aux principes de la Charte d'Athènes.

Dès l'entre-deux-guerres, l'urgence du logement face à l'exode rural devient prioritaire, une tendance qui se radicalise avec le Plan de Constantine (1958). Si de grands travaux structurants sont achevés comme le Front de Mer en 1953 ou le boulevard de ceinture, ils s'accompagnent d'une érosion des espaces de sociabilité. Les places publiques autrefois centrales, perdent leur rôle symbolique et mémoriel au profit d'espaces verts purement ornementaux. À titre d'exemple, la place de la Perle (ancienne *Plaza de Armas*) voit sa fonction de centralité s'effacer au profit du plateau de Karguentah illustrant ce glissement d'une ville de places vers une ville de secteurs spécialisés (Bekkouche, 2010; Kettaf, 2013).



Figure 27: Les jardins de Létang, le Bois des Planteurs, Santa Cruz et le Santon
Source : Photo Luck, in René Lespès, Oran. Étude de géographie et d'histoire urbaines, 1938, p. 261.

1.2.5. La période post-indépendance

Au lendemain de l'indépendance, Oran hérite d'un centre urbain riche en parcs, jardins, places, squares et boulevards plantés. La structure administrative conserve alors leur gestion selon les programmes hérités de la période coloniale ainsi que les outils d'urbanisme notamment le Plan de Constantine. Cependant, l'orientation socialiste adoptée par le nouvel État modifie rapidement les priorités : l'accent est mis sur la création de zones industrielles et de grands ensembles résidentiels (Kettaf, 2013).

À partir de 1975, la ville connaît une forte croissance urbaine, la planification reposait sur le zonage et sur les ZHUN où la priorité demeure le logement. Les nouveaux quartiers se composent de barres d'immeubles identiques entourées de vastes espaces initialement prévus pour des jardins ou des aires de jeux mais qui se transforment rapidement en terrains vagues. Le Plan Directeur d'Urbanisme (PUD) de la même année propose une extension radioconcentrique de la ville. Dans ce cadre, les espaces verts sont relégués à des terrains

résiduels ou en pente tandis que l'entretien se concentre sur les lieux de prestige (Bekkouche, 2010).

Ces choix reflètent une orientation où la priorité accordée à l'habitat sacrifie les espaces publics. Autrefois structurants, ces derniers s'effacent progressivement du paysage urbain entraînant une marginalisation de la vie collective. Ce déséquilibre est dénoncé par plusieurs spécialistes, les projets focalisés sur le logement négligent les places publiques malgré un besoin social flagrant (Kettaf, 2013). Si les autorités affichent depuis les années 2000, une volonté d'améliorer le cadre de vie par des budgets importants, ces efforts peinent encore à se traduire par une amélioration qualitative concrète des espaces de rencontre. (Kettaf, 2013).

Depuis l'indépendance, l'offre d'espaces verts s'est élargie avec la création de grands sites en périphérie à l'image de l'Esplanade de Sidi M'Hamed établie sur d'anciennes réserves foncières (Bekkouche, 2010). Cette dynamique de développement s'est récemment intensifiée à la faveur des Jeux Méditerranéens de 2022 favorisant une vaste campagne de rénovation urbaine. Celle-ci a permis la plantation de jardins méditerranéens et la réhabilitation de lieux emblématiques notamment le jardin Ibn Badis ancienne promenade de l'Étang ainsi que la modernisation des infrastructures du stade olympique et de divers lieux publics.

1.3. Contexte et enjeux des espaces publics et de la qualité de vie à Oran

La ville d'Oran se caractérise par une topographie complexe et une urbanisation dense qui conditionnent fortement l'accessibilité et la structuration de ses espaces publics. Ces lieux, essentiels à la régulation des interactions sociales et à la mobilité souffrent cependant d'une fragmentation de la planification : le service public se limite souvent à des domaines d'intervention isolés (circulation, voirie, réseaux) ce qui se traduit par une sous-valorisation de l'espace public fréquemment relégué à la catégorie des « Voiries et Réseaux Divers » (VRD). Les instruments d'urbanisme existants se révèlent insuffisants car ils sont davantage centrés sur la réglementation foncière que sur une vision stratégique porteuse d'urbanité (Kettaf, 2013). Dans cette perspective, la nécessité d'une politique urbaine participative impliquant les citoyens dès la conception des projets apparaît comme un levier central pour garantir la durabilité et la pertinence des aménagements.

L'évolution des espaces publics s'inscrit dans une trajectoire historique marquée par le déclin suivi d'un renouveau récent. La requalification majeure engagée à l'occasion des Jeux méditerranéens de 2022 (création de jardins, restauration) a favorisé l'émergence de nouvelles

pratiques sociales et a contribué à revitaliser certains espaces emblématiques. Toutefois, le contexte actuel caractérisé par une croissance démographique soutenue, l'expansion périurbaine et la concentration des activités dans certains secteurs, accentue les disparités d'accès et les pressions sur les infrastructures publiques. La qualité de vie des habitants est donc intimement liée à la disponibilité, la fonctionnalité et la sécurité de ces lieux qui doivent concilier les besoins de loisirs, de circulation et de cohésion sociale.

L'analyse du terrain révèle trois catégories d'enjeux qui justifient l'approche de cette thèse :

- **Accessibilité et qualité physique** : La topographie de la ville et la présence d'infrastructures lourdes (port, voies rapides) créent des barrières urbaines qui limitent l'accessibilité physique et visuelle des espaces publics. De plus, la dégradation des équipements, l'absence d'entretien régulier et le manque d'éclairage ou d'ombrage impactent négativement la qualité de vie en réduisant l'usage effectif et en augmentant la perception d'insécurité.
- **Enjeux environnementaux** : Le climat méditerranéen rend l'ombrage et la végétalisation essentiels. La rareté et la mauvaise gestion des espaces verts dans les zones denses aggravent l'effet d'îlot de chaleur urbain soulignant le rôle écologique des espaces publics pour le bien-être et le confort des habitants.
- **Enjeux de gouvernance et de participation** : La participation des citoyens est indispensable mais elle se heurte à des obstacles. Il existe une rupture entre la planification institutionnelle et les besoins réels des usagers, la participation se limitant souvent à une consultation formelle tardive. L'étude vise ainsi à évaluer la légitimité et la structuration des acteurs de la société civile pour qu'ils deviennent une force motrice dans l'amélioration durable des espaces publics et de la qualité de vie à Oran.

L'étude des pratiques locales et des perceptions des citoyens est donc le moyen de comprendre ces priorités et de transformer les déficits en opportunités orientant les politiques publiques vers des interventions plus adaptées, inclusives et durables.

2. Outils de recherche et collecte des données

Le positionnement épistémologique de cette recherche repose sur une approche pragmatique dont l'objectif est d'identifier des solutions concrètes pour améliorer les espaces publics à Oran. Ce choix conduit à l'adoption d'une méthodologie mixte et triangulée mobilisant à la fois une approche post-positiviste et une approche interprétative. L'approche post-positiviste à travers

le questionnaire, permet de produire des données chiffrées sur l'état des espaces publics, de mesurer les tendances générales d'usage et d'évaluer le niveau de satisfaction des usagers. En complément, l'approche interprétative fondée sur les entretiens avec les usagers et les professionnels ainsi que sur l'observation de terrain, permet de comprendre les perceptions, les expériences vécues et les dynamiques d'appropriation de ces espaces ainsi que les discours relatifs à la participation citoyenne et à la planification urbaine. L'analyse des documents d'urbanisme et des sources institutionnelles complète cette démarche en apportant un cadrage factuel et contextuel. La combinaison de ces méthodes permet d'obtenir une compréhension globale du phénomène étudié et de formuler des recommandations opérationnelles fondées sur des données à la fois mesurables et qualitatives.

2.1. Phase quantitative

La phase quantitative constitue un pilier central de cette recherche doctorale en ce qu'elle permet d'objectiver les perceptions, les usages et les attentes des citoyens à l'égard des espaces publics ainsi que leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Inscrite dans le cadre de cette thèse, cette approche vise à produire des données mesurables et comparables afin d'identifier des tendances structurelles et des relations statistiques entre les variables étudiées.

Cette phase poursuit plusieurs objectifs complémentaires, il s'agit de mesurer le niveau de satisfaction des habitants d'Oran à l'égard des espaces publics, d'évaluer la fréquence, les modalités et les motivations de leur fréquentation ainsi que d'analyser la perception de la qualité de vie urbaine en lien avec l'accessibilité, la sécurité, le confort, l'état d'entretien, la qualité et la diversité de ces espaces. Elle permet également de quantifier l'impact perçu de l'usage des espaces publics sur différents indicateurs de qualité de vie tels que le bien-être social, la santé psychologique et le sentiment d'appartenance et d'évaluer le niveau et les formes de participation citoyenne dans les processus de conception, de gestion et d'aménagement. Enfin, elle vise à mettre en évidence les relations entre participation citoyenne, qualité perçue des espaces et amélioration de la qualité de vie.

- **Choix de l'outil d'enquête : le questionnaire**

L'outil principal de cette phase repose sur l'administration d'un questionnaire structuré. Ce choix se justifie par sa capacité à recueillir un volume important de données standardisées tout en garantissant l'anonymat des répondants et la fiabilité statistique des résultats conformément aux recommandations de Thiétart (2003) en matière de collecte de données primaires en recherche quantitative (Thietart, 2003).

Le questionnaire a été élaboré autour de cinq axes :

- (1) les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés (âge, sexe, niveau d'instruction, situation professionnelle, quartier de résidence).
- (2) les pratiques de fréquentation des espaces publics (types d'espaces, fréquence de visite, durée de séjour, activités pratiquées).
- (3) les perceptions de la qualité des espaces publics (propreté, sécurité, accessibilité, équipements, confort)
- (4) l'évaluation de l'impact des espaces publics sur la qualité de vie.
- (5) les formes et les niveaux de participation citoyenne (information, consultation, initiatives locales).

Le questionnaire a été administré en deux langues, français et arabe afin de garantir une meilleure accessibilité. Il combine principalement des questions fermées permettant de mesurer de manière standardisée les perceptions et comportements ainsi que quelques questions ouvertes offrant aux répondants la possibilité d'exprimer librement leurs opinions. Le questionnaire mobilise également des échelles de Likert bidirectionnelles à cinq points qui mesurent le degré d'accord ou de désaccord des participants face à différentes affirmations. Ce type d'échelle facilite la quantification des attitudes tout en laissant apparaître des nuances intermédiaires entre les positions extrêmes.

- **Méthode d'échantillonnage**

L'enquête a été réalisée auprès de 201 habitants de la ville d'Oran, interrogés entre le 29 septembre et le 27 octobre 2023. Les répondants ont été sélectionnés selon un échantillonnage aléatoire stratifié permettant d'assurer la représentativité des différentes zones urbaines et de tenir compte de la diversité socio-spatiale de la ville. La construction de l'échantillon a intégré la pluralité morphologique et socio-urbaine d'Oran couvrant les quartiers d'Oran-centre et les communes périphériques notamment Bir El Djir et Belgaid choisis pour leur forte densité urbaine, leur diversité socioculturelle et la concentration des espaces publics les plus emblématiques et fréquentés de la ville (parcs urbains, jardins publics, boulevards, promenades, etc.).

La taille de l'échantillon a été déterminée à partir de la formule de Cochran pour les populations finies (Cochran, 1977). Celle-ci permet de calculer la taille minimale de l'échantillon nécessaire

à l'enquête pour obtenir des résultats significatifs intégrant un niveau de confiance et une marge d'erreur spécifiés.

$$n = (Z^2 * p * (1-p)) / e^2$$

Avec un niveau de confiance de 95 % ($Z = 1,96$), une marge d'erreur de 7 % ($e = 0,07$) et une proportion maximale d'indécision de 0,5 ($p = 0,5$), un seuil minimal de 196 répondants était requis. L'échantillon final composé de 201 questionnaires exploitables dépasse légèrement ce seuil ce qui confère une puissance statistique suffisante aux analyses prévues.

Malgré la contribution de la phase quantitative à l'obtention d'une vision globale et objectivée des phénomènes étudiés, certaines limites doivent être soulignées. Elles concernent notamment les biais de déclaration et les difficultés d'accès à certaines catégories de population. Ces limites ont été anticipées dans la conception du dispositif méthodologique global notamment par le recours à une approche qualitative complémentaire destinée à enrichir et à nuancer l'interprétation des résultats.

2.2. Phase qualitative

La phase qualitative de cette recherche vise à comprendre en profondeur les perceptions, pratiques et représentations des habitants d'Oran à l'égard des espaces publics ainsi que les formes de participation, formelles ou informelles qui s'y déploient. Complémentaire à l'approche quantitative, elle permet d'explorer la dimension vécue des rapports à l'espace public, les logiques d'appropriation et de transformation par différents groupes sociaux et les écarts entre dispositifs institutionnels et pratiques quotidiennes.

Pour recueillir ces informations, 20 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de deux catégories de participants. La première comprend des citoyens-usagers sélectionnés pour refléter la diversité de l'âge, du genre, de la localisation et de la fréquence d'usage des espaces publics afin de documenter leur expérience, leur satisfaction et l'impact des espaces sur leur bien-être. La seconde regroupe des acteurs clés issus de structures telles que l'URBOR (Centre d'Études et de Réalisation en Urbanisme), la DUAC (Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction), l'EPIC Oran-Vert, la Direction de l'Environnement et les services techniques des APC (Assemblées Populaires Communales) dans le but d'analyser les processus décisionnels et les politiques publiques liés aux espaces publics. Les entretiens ont été guidés par un protocole thématique couvrant la qualité environnementale, le sentiment de

sécurité, les opportunités sociales offertes par les lieux et les mécanismes de consultation citoyenne.

Le traitement des données a commencé par la retranscription intégrale des entretiens pour garantir la fidélité des propos. Une analyse thématique a ensuite été menée selon une approche inductive fondée sur l'analyse de contenu. Après une lecture attentive des transcriptions et des notes de terrain, un codage a été réalisé pour identifier les passages significatifs qui ont été regroupés en thèmes et sous-thèmes tels que le sentiment d'insécurité la nuit ou la perception d'un manque de communication entre citoyens et institutions. Ces résultats ont ensuite été confrontés au cadre théorique et aux données quantitatives afin de mieux comprendre les dynamiques locales notamment les liens entre perception de l'insécurité et participation citoyenne.

Cette démarche a permis de croiser logiques d'acteurs et perceptions des habitants identifiant ainsi les freins et les leviers pour une fabrique des espaces publics plus inclusive et adaptée aux besoins de la population.

2.3. Observation de terrain

L'observation directe a été menée de manière systématique dans plusieurs espaces publics représentatifs de la diversité urbaine d'Oran le nouveau parc urbain « حديقة الحرية » à Essedikia (aménagé sur l'emplacement de l'ancienne cité d'habitat *Batimat Talian*) et les espaces autour du stade olympique Miloud Hedfi. Cette méthode a permis de documenter les usages réels, les interactions sociales, l'occupation de l'espace selon les moments de la journée et les jours de la semaine ainsi que la qualité perçue de l'entretien (propreté, état du mobilier urbain) offrant un complément direct aux informations recueillies lors des entretiens semi-directifs.

Les observations ont été consignées dans des notes de terrain et enrichies de photographies permettant de mieux comprendre les pratiques, les temporalités de fréquentation et les formes d'appropriation informelle de l'espace.

En complément, l'étude s'est appuyée sur un corpus documentaire constitué de publications scientifiques (ouvrages, articles, communications, rapports) et de documents d'urbanisme (PDAU, révisions de PDAU, POS, plans d'aménagement). Des données spécifiques ont également été collectées auprès de la DUAC (Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction) d'Oran, du bureau d'étude public URBOR et de la direction de l'environnement de la wilaya d'Oran permettant de situer les choix et orientations

d'aménagement dans leur contexte institutionnel et de mieux appréhender les logiques de planification locale.

2.4. Considérations éthiques

La conduite de cette recherche a été guidée par le respect des principes éthiques fondamentaux afin de garantir la sécurité, la confidentialité et le bien-être des participants. Tous les enquêtés ont été informés des objectifs de l'étude, de la nature des données collectées et des modalités de leur utilisation, du caractère strictement académique de la recherche et ont donné leur consentement libre et éclairé avant de participer. L'anonymat a été strictement assuré et les questionnaires et guides d'entretien ont été codés avec des identifiants numériques. Les données ont été traitées de manière confidentielle et exclusivement à des fins scientifiques.

L'ensemble de ces précautions a permis de mener la recherche dans le respect des droits et de la dignité des participants tout en garantissant la fiabilité et la validité des données recueillies. Ces mesures ont également renforcé la crédibilité scientifique de l'étude et la confiance des citoyens dans le processus de participation.

3. Traitement des données

Après la collecte des questionnaires, les données ont été codées, saisies et traitées à l'aide du logiciel *Statistical Package for the Social Sciences* (SPSS version 26.0) reconnu pour sa robustesse analytique. Ce logiciel a permis la production de statistiques descriptives (fréquences, pourcentages, moyennes), de tableaux et de graphiques facilitant l'interprétation des perceptions et pratiques des répondants. Des analyses inférentielles telles que des tests de corrélation et des croisements de variables ont également été mobilisées afin d'identifier les relations entre la qualité perçue des espaces publics, la participation citoyenne et la qualité de vie et de dégager des profils-types d'utilisateurs ainsi que les facteurs explicatifs des disparités observées entre quartiers d'Oran. L'analyse des variances (ANOVA) a été utilisée pour tester certaines hypothèses spécifiques.

Pour réduire le nombre de variables et identifier les facteurs les plus significatifs, une Analyse en Composantes Principales (ACP) a été réalisée. Les facteurs sont une combinaison des variables initiales, permettant de synthétiser l'information. Ils expriment une part de la variabilité totale des données et ceux retenus sont ceux qui expliquent une part significative de la variance totale. Ils sont choisis au vu de leur valeur propre qui indique les variances

expliquées et donc leur importance relative. Plus une valeur propre est élevée plus le facteur est représentatif.

Conformément à la règle de Kaiser, seuls les facteurs dont la valeur propre est supérieure à 1 ont été retenus tandis que les variables présentant une corrélation insuffisante ou une qualité de représentation faible ont été écartées garantissant la robustesse des résultats.

La fiabilité interne du questionnaire a été évaluée à l'aide du coefficient l'alpha de Cronbach (α). La valeur obtenue ($\alpha = 0,779$) indique une bonne cohérence des items jugée très satisfaisante pour une étude exploratoire (Evrard, Pras et Roux, 2003). L'adéquation des données à l'analyse factorielle a été confirmée par l'indice KMO (Kaiser-Meyer-Olkin = 0,7) indiquant une taille d'échantillon suffisante et par le test de sphéricité de Bartlett significatif à $p < 0,001$ attestant de l'existence de corrélations pertinentes entre variables.

Pour analyser l'état actuel de l'implication des habitants oranais dans la gestion urbaine notamment en matière d'aménagement et de fabrique des espaces publics, nous avons identifié les principaux facteurs influençant cette participation. Les facteurs retenus validés par un KMO compris entre 0,6 et 0,7 et un alpha variant de 0,6 à 0,8 reflètent les variables déterminantes de l'engagement citoyen à Oran ainsi que l'importance des espaces publics dans l'amélioration du cadre de vie.

Items relatifs à la participation citoyenne	Items relatifs à la fabrique des espaces publics
Les citoyens algériens sont intéressés par la participation aux affaires de leur ville.	La présence des espaces publics en ville est importante.
La participation du citoyen dans les projets d'aménagement de sa ville est indispensable.	Les espaces publics ont joué un rôle dans ma décision de m'installer dans mon quartier d'habitation.
Les citoyens algériens sont suffisamment impliqués dans les décisions concernant leur ville.	Les espaces publics à Oran influencent positivement sur la qualité de vie des habitants.
Items d'articulation entre participation citoyenne et fabrique des espaces publics	
La participation citoyenne est un moyen à adopter pour résoudre les problèmes des espaces publics à Oran.	
L'habitant oranais doit être impliqué dans la production des espaces publics, pour qu'ils soient plus réussis et mieux pratiqués.	

Tableau 4: Items relatifs à la participation citoyenne, à la qualité de vie et à la fabrique des espaces publics à Oran

Source : auteure, 2025

Ainsi, l'ensemble du traitement statistique combinant analyses descriptives, analyses factorielle, tests de validité et de fiabilité et sélection rigoureuse des items relatifs à la participation citoyenne et à la fabrique des espaces publics a permis de structurer et d'interpréter de manière rigoureuse les données offrant une base solide pour analyser les relations entre implication citoyenne, qualité des espaces publics et qualité de vie à Oran.

Conclusion

Ce chapitre a présenté le cadre méthodologique de la recherche en contextualisant la ville d'Oran et en retraçant l'évolution historique de ses espaces publics. La combinaison des approches quantitative et qualitative appuyée par des outils adaptés tels que questionnaires, entretiens semi-directifs et observation de terrain a permis de recueillir des données fiables et diversifiées sur les usages, perceptions et formes de participation citoyenne.

Le traitement rigoureux des données et le respect des principes éthiques ont garanti la validité des résultats. Cette méthodologie fournit ainsi une base solide pour l'analyse des résultats et l'interprétation des relations entre qualité des espaces publics, participation citoyenne et qualité de vie urbaine à Oran.

**CHAPITRE VII : PERCEPTION, USAGES ET
QUALITE DE VIE DANS LES ESPACES PUBLICS A
ORAN**

Introduction

Ce chapitre est consacré à l'analyse des relations qu'entretiennent les habitants d'Oran avec les espaces publics à travers l'étude de leurs perceptions, de leurs pratiques et de leurs expériences quotidiennes. Il s'agit de comprendre comment ces espaces sont appréhendés, investis et vécus par les citoyens et dans quelle mesure ils participent à la construction de la qualité de vie urbaine.

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les représentations associées aux espaces publics ainsi que les logiques d'appropriation qui s'y développent. Il vise également à interroger le rôle des espaces publics dans le bien-être individuel et collectif en mettant en relation les usages observés avec les perceptions de confort, de sécurité et de sociabilité. À travers cette analyse, nous dégagons les principaux facteurs qui favorisent ou au contraire entravent l'accessibilité, l'attractivité et la qualité de ces espaces dans le contexte urbain oranais.

1. Profils sociodémographiques et caractéristiques de l'échantillon

L'analyse des profils sociodémographiques des répondants constitue une étape clé pour comprendre les usages, perceptions et attentes des habitants d'Oran vis-à-vis les espaces publics ainsi que pour identifier les facteurs pouvant influencer la participation citoyenne. L'échantillon de l'étude comprend 201 répondants ayant rempli des questionnaires valides représentant la diversité des quartiers et profils sociaux de la ville.

La répartition par genre montre une légère prédominance féminine au sein de l'échantillon, au-delà du genre, la structure par âge met en évidence un échantillon majoritairement jeune. Les 21–40 ans représentent près de 60 % des répondants ce qui correspond aux catégories d'utilisateurs les plus actives des espaces publics. Les tranches d'âge intermédiaires et les personnes de plus de 50 ans (environ 15 %) restent toutefois présentes assurant une diversité de trajectoires, d'expériences et de perceptions.

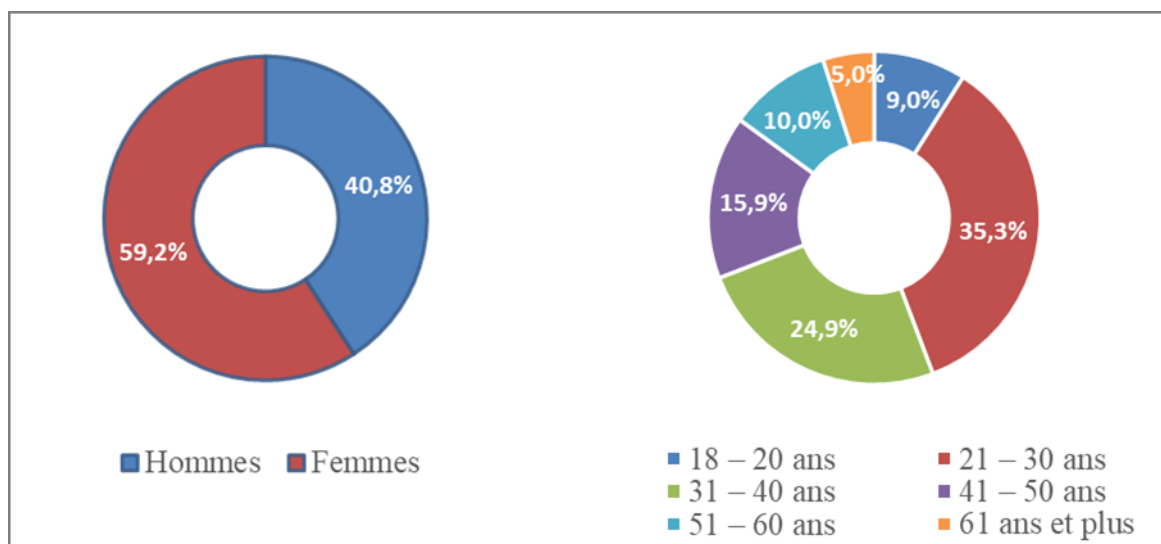


Figure 28: Répartition de l'échantillon par genre et tranches d'âge

Source : auteure, 2025.

Parallèlement, le niveau d'instruction des répondants apparaît particulièrement élevé. En effet, 78,6 % des participants disposent d'un diplôme universitaire (licence et plus) tandis que 17,9 % déclarent un niveau secondaire. Les niveaux moyen et primaire apparaissent moins fréquents dans l'échantillon. Cette forte proportion de diplômés constitue un atout pour l'étude dans la mesure où elle favorise une compréhension fine des enjeux liés à la qualité de vie urbaine et à la participation citoyenne et elle correspond à la proportion d'universitaires observée à l'échelle nationale en Algérie.

En ce qui concerne le statut socio-professionnel, l'échantillon se caractérise par une forte diversité. Il se compose principalement de salariés (environ 50 %) suivis des étudiants, des professions libérales, des personnes sans emploi (moins de 10 %) et des retraités. Cette diversité permet d'analyser les perceptions et les usages des espaces publics à partir de situations professionnelles variées et de mieux saisir l'influence des conditions socio-économiques sur les pratiques urbaines.

De la même manière, la situation matrimoniale met en évidence des profils familiaux contrastés: près de la moitié des répondants sont célibataires, une faible proportion est mariée sans enfants tandis qu'une part importante est mariée avec enfants. Ces configurations influencent les attentes, les besoins et les modes d'appropriation des espaces publics notamment en matière de loisirs, de sociabilité et d'activités familiales.

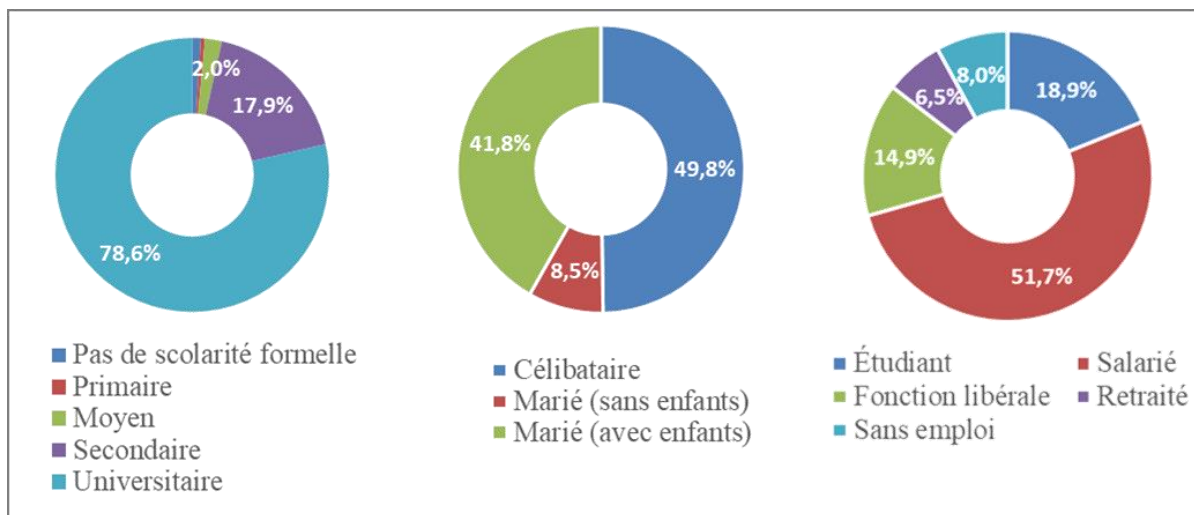


Figure 29 : Répartition de l'échantillon par niveau d'instruction, situation matrimoniale et statut socio-professionnel

Source : auteure, 2025

Sur le plan géographique, les répondants sont issus de différentes zones urbaines de la wilaya d'Oran. Cette diversité territoriale permet de saisir la pluralité des cadres de vie au sein de la ville marqués par des morphologies urbaines et des fonctions contrastées. Elle constitue un élément central pour analyser les inégalités d'accès aux espaces publics et les écarts de qualité perçue entre quartiers centraux et périphériques.

En définitive, cette diversité à la fois sociodémographique et géographique représente un atout méthodologique majeur. Elle autorise un croisement fin des profils d'habitants avec leurs perceptions et leurs usages des espaces publics et permet d'identifier plus précisément les

déterminants de la participation citoyenne et de l'amélioration de la qualité de vie urbaine dans la ville d'Oran.

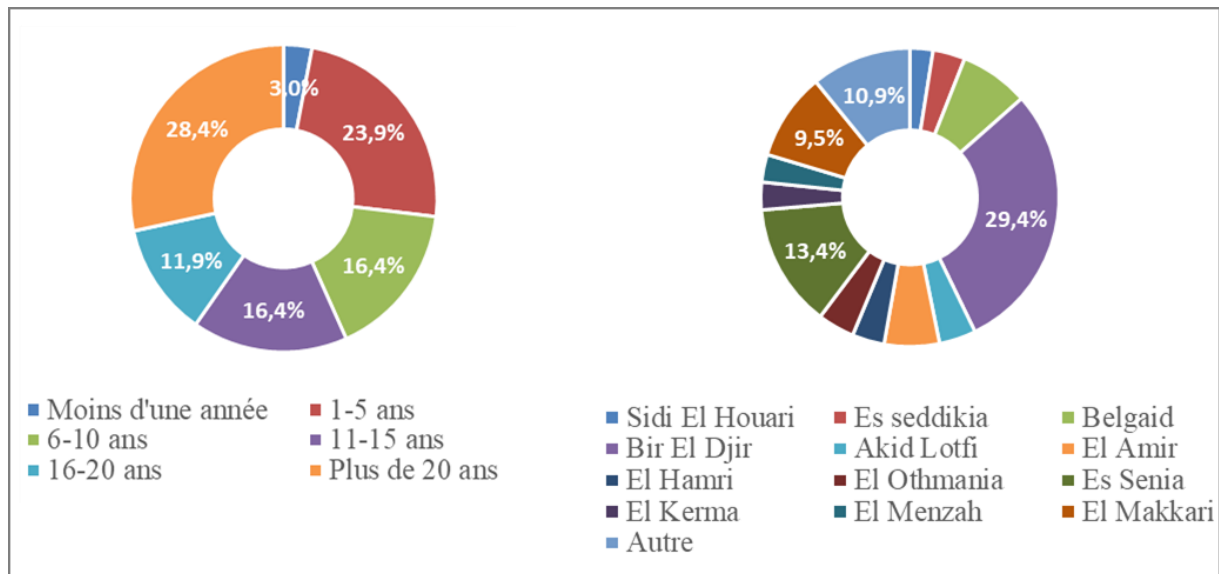


Figure 30 : Répartition de l'échantillon selon le quartier et la durée de résidence

Source : auteure, 2025.

2. Représentations et compréhension du concept des espaces publics par les habitants

La perception des habitants des espaces publics constitue un élément central pour comprendre leurs pratiques, leurs attentes et plus largement leur rapport à la ville. Bien que le concept d'« espace public » soit largement mobilisé dans les disciplines de l'urbanisme, de la sociologie urbaine et des politiques territoriales, sa signification reste multiple et subjective façonnée par le contexte socio-culturel et l'expérience quotidienne des résidents. Pour ces derniers, cette notion dépasse la définition institutionnelle ou réglementaire et s'enracine dans leurs comportements ainsi que dans les valeurs symboliques qu'ils attribuent aux lieux.

Les résultats de l'enquête confirment que la compréhension habitante de l'espace public se construit à l'intersection entre représentations, usages et attentes reflétant des enjeux de sociabilité, de qualité de vie et de citoyenneté urbaine.

2.1. Une compréhension spontanée ancrée dans l'expérience vécue

Pour la majorité des habitants, l'espace public renvoie avant tout aux lieux les plus visibles et clairement identifiés de la ville. À la question ouverte « Quand on vous dit le mot espaces publics, qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ? », les réponses révèlent un vocabulaire fortement associé aux espaces verts, aux loisirs et aux lieux ouverts et accessibles. Cette évocation

spontanée met en évidence une représentation ancrée dans le vécu quotidien et dans les pratiques concrètes des lieux plutôt que dans leur définition institutionnelle. Ces représentations reflètent à la fois des dimensions fonctionnelles liées à la circulation, au repos, aux loisirs et aux rencontres et des dimensions symboliques associées à l'identité du quartier, au sentiment d'appartenance et à l'image de la ville.

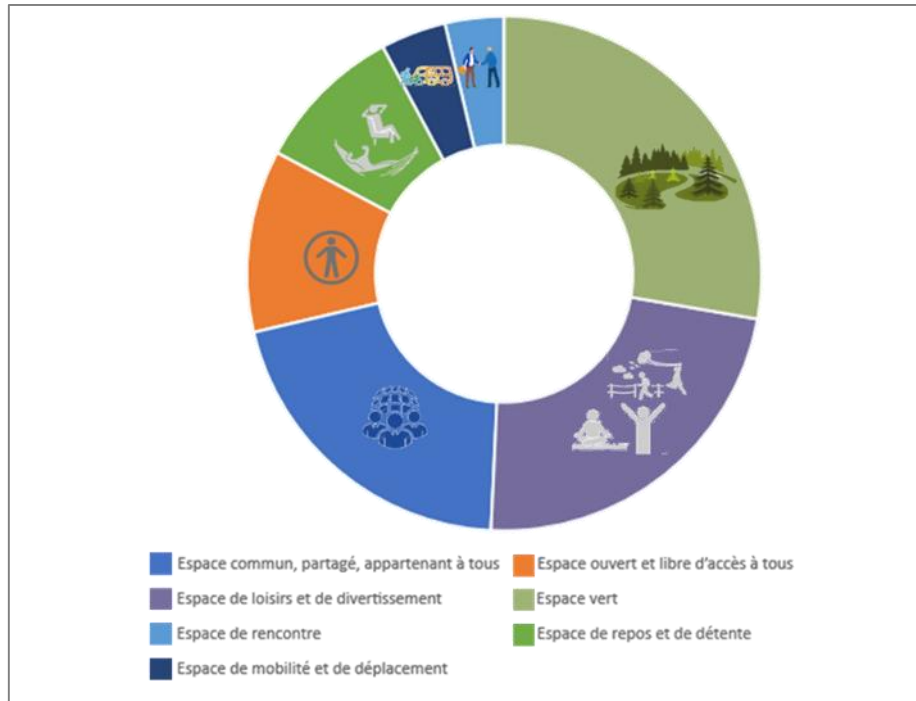


Figure 31 : Significations du mot « Espaces publics » chez la population questionnée

Source : auteure, 2025

Les habitants d'Oran perçoivent majoritairement l'espace public comme un lieu récréatif et convivial offrant respiration urbaine, sociabilité et interactions sociales bien plus que comme un simple espace de mobilité ou de circulation. Cette vision traduit une forte attente en matière de qualité de vie renforçant l'idée qu'un bon espace public doit permettre repos, contact avec la nature, sécurité et échanges sociaux.

Les représentations habitantes sont toutefois influencées par plusieurs facteurs sociodémographiques. L'âge introduit des attentes différenciées : les jeunes associent l'espace public à la liberté, aux activités et aux rencontres, ils mettent l'accent sur les espaces verts, les lieux de loisirs et les espaces de divertissement confirmant l'importance des dimensions récréatives dans leur perception des espaces urbains ; alors que les personnes âgées privilégient la sécurité, le confort et la tranquillité. Le genre joue également un rôle structurant, les femmes

développant une perception plus encadrée et socialement construite de l'espace public. Elles l'associent principalement aux espaces verts (33 %), aux lieux de loisirs (26 %) et aux espaces partagés (25 %) soulignant une sociabilité encadrée : l'espace public n'est pas envisagé comme un lieu d'autonomie ou de mobilité personnelle mais comme un prolongement collectif du foyer en cohérence avec les normes de genre dominantes dans la société algérienne et oranaise en particulier. L'ancienneté résidentielle influe sur l'attachement ou au contraire la distanciation vis-à-vis de certains lieux tandis que le niveau d'instruction affecte la manière de concevoir la dimension collective, civique ou institutionnelle de ces espaces. À cet égard, 88 % des titulaires d'un diplôme universitaire expriment une vision plus civique et collective de l'espace public révélant une compréhension renforcée du rôle social et partagé de ces lieux.

2.2. Identification formelle : quels lieux sont considérés comme espaces publics ?

Lorsqu'il s'agit d'identifier les espaces publics parmi une liste d'éléments urbains, les habitants distinguent nettement les lieux à forte valeur environnementale et sociale. Les espaces les plus fréquemment reconnus comme publics sont le jardin public, le parc urbain, la place et le marché. A l'inverse, les lieux liés à la circulation ou aux usages fonctionnels (rues, trottoirs, chaussées, parkings, boulevards) sont beaucoup moins perçus comme tels. Ces résultats mettent en évidence une conception « qualitative » de l'espace public centrée sur le confort, la nature, les loisirs et la sociabilité et suggèrent que l'espace public est perçu avant tout comme un lieu de vie, de rencontre et de détente plutôt que comme un dispositif urbain fonctionnel.

Cette hiérarchisation révèle un rapport perceptif marqué : un espace n'est considéré comme public que s'il permet un usage social ou récréatif identifiable. Les rues et trottoirs pourtant centraux dans la définition urbanistique de l'espace public sont relégués au second plan illustrant un décalage entre la perception habitante et la conception experte. Alors que les urbanistes les considèrent comme constitutifs de l'espace public, les habitants ne les valorisent pas en tant que tels car ils n'y associent ni confort, ni convivialité, ni sécurité.

La représentation oranaise de l'espace public se décline selon plusieurs dimensions complémentaires. La dimension écologique valorise fortement les espaces verts perçus comme essentiels au bien-être tandis que la dimension récréative fait de ces lieux des espaces privilégiés de promenade et de loisirs. Une dimension sociale moins fréquemment évoquée mais déterminante renvoie à l'idée d'un espace commun et partagé. À ces perceptions s'ajoute une dimension symbolique : certains lieux de la ville portent une charge identitaire particulièrement forte jouant à la fois le rôle de repères urbains, de supports de mémoire collective et de

marqueurs d'appartenance. Le front de mer et le jardin Ibn Badis (ancienne promenade de Létang) constituent des repères historiques profondément ancrés dans la mémoire collective témoins de l'évolution urbaine et culturelle d'Oran et symboles des pratiques partagées par plusieurs générations.



Figure 32: Front de mer d'Oran

Source : mise en forme par l'auteure, 2025

À l'inverse, les abords du stade olympique devenu un nouveau repère ainsi que le jardin citadin méditerranéen, l'esplanade de Sidi M'hamed et le parc urbain à Es-seddikia très fréquentés aujourd'hui représentent des repères récents qui participent également à la construction de la mémoire collective contemporaine reflétant les pratiques et interactions actuelles des habitants. Ensemble, ces lieux illustrent la diversité des pratiques urbaines et révèlent les tensions susceptibles d'émerger lorsque des pratiques anciennes et nouvelles se chevauchent dans un même espace.



Figure 33: Espaces alentours du stade olympique Miloud Hedfi

Source : mise en forme par l'auteure, 2025



Figure 34: Parc urbain "Hadikat El Houriya" à Es-seddikia

Source : mise en forme par l'auteure, 2025

Au-delà de leur matérialité, les espaces publics renvoient également à une dimension juridique puisqu'ils sont perçus comme appartenant à la collectivité et accessibles à tous même si la frontière entre domaine public et propriété privée reste souvent imprécise.

Ce modèle perceptif confirme que dans l'imaginaire urbain oranais, l'espace public est davantage associé à la qualité de vie qu'à la mobilité. Les habitants construisent eux-mêmes la signification de l'espace public à travers leurs perceptions et leurs pratiques ce qui a des implications directes pour l'aménagement des espaces urbains. Ces résultats soulignent

l'importance pour les décideurs d'intégrer les perceptions habitantes dans les projets urbains en accordant une place centrale à cette compréhension « vécue ». Celle-ci doit guider les politiques urbaines afin d'améliorer l'aménagement des espaces verts, renforcer la qualité environnementale, garantir l'accessibilité des lieux de détente et développer des espaces favorisant la rencontre et les interactions sociales.

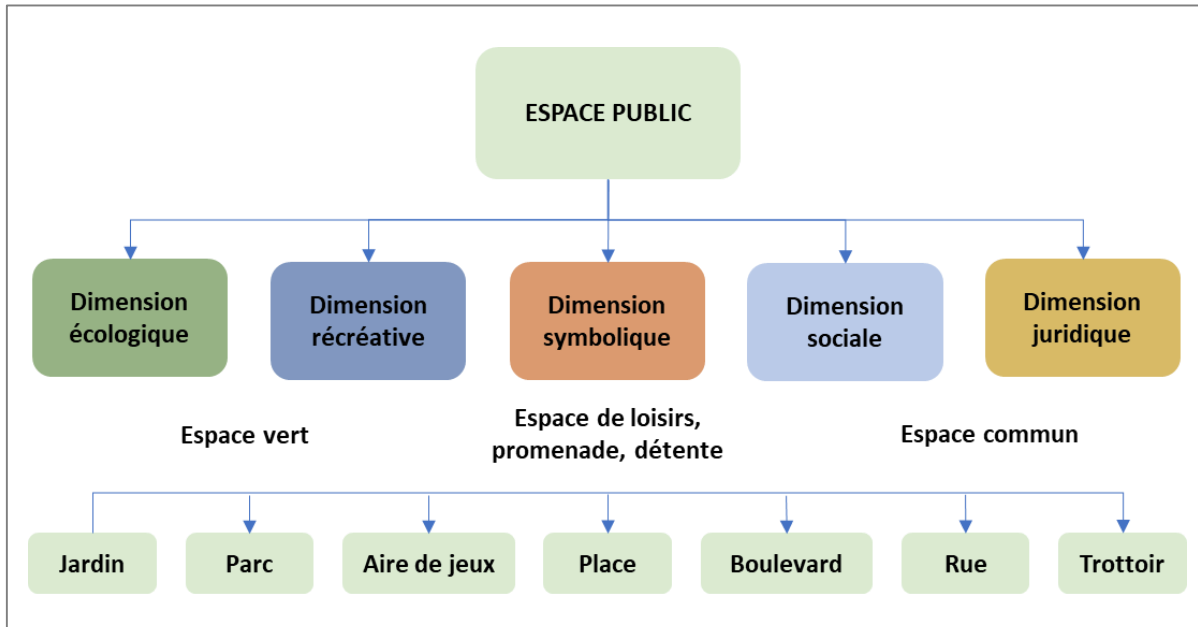


Figure 35 : Modèle perceptif de l'espace public chez l'habitant oranais

Source : auteure, 2025

Un consensus se dégage néanmoins : l'espace public est avant tout un espace partagé qui doit permettre la rencontre et la cohabitation même dans un contexte où les logiques de fermeture et de contrôle s'intensifient. Comprendre comment les habitants perçoivent et définissent l'espace public constitue donc une condition essentielle pour concevoir des projets d'aménagements urbains adaptés aux besoins et attentes réels de la population.

3. Fréquentation et usages des espaces publics

L'analyse de la fréquentation et des usages des espaces publics permet de mieux comprendre la manière dont les habitants s'approprient ces lieux et les dynamiques sociales qui s'y déploient. Plusieurs dimensions sont mobilisées pour appréhender ces pratiques notamment le type d'espace fréquenté, la fréquence et la temporalité des visites ainsi que les motivations et les activités associées.

3.1. Types d'espaces publics fréquentés

Les espaces publics fréquentés par les habitants d'Oran se déclinent en plusieurs types chacun répondant à des besoins spécifiques de loisirs, de sociabilité ou de circulation. Parmi eux, les jardins publics et les parcs urbains apparaissent comme les plus prisés reflétant leur rôle central dans le bien-être, la détente et les activités récréatives.

Les aires de jeux constituent également des lieux attractifs notamment pour les familles avec enfants en tant que supports essentiels de la logistique familiale. Les placettes et les boulevards sont privilégiés pour les interactions sociales, les promenades et certaines activités commerciales ponctuelles tandis que les marchés en plus de leur fonction commerciale jouent un rôle social important en favorisant les échanges et les rencontres éphémères. Les espaces naturels tels que forêts, montagnes ou plages sont visités de manière plus occasionnelle complétant l'offre urbaine pour les loisirs et l'évasion.

Sur le plan des pratiques, la fréquentation des parcs et jardins se distingue par une forte mixité d'usages contrastant avec d'autres espaces urbains tels que les placettes, les cafétérias ou les stades de quartier qui demeurent largement masculins. Pour de nombreuses femmes salariées aux revenus moyens, ces espaces offrent un cadre accessible et gratuit pour la détente, contrairement aux professionnelles libérales qui malgré des horaires plus souples, les fréquentent moins soulignant l'influence des rythmes de travail et des conditions socioéconomiques sur l'usage de la ville. Comme l'exprime une enquêtée de 37 ans : « Quand vous évoquez les espaces publics, je pense tout de suite aux jardins et aux parcs. Ce sont les seuls endroits où je peux sortir avec mes enfants sans trop dépenser. » La moitié des usagers observés sont des parents mariés avec enfants et parmi eux les femmes sont largement majoritaires révélant la persistance d'une division genrée dans l'espace urbain.

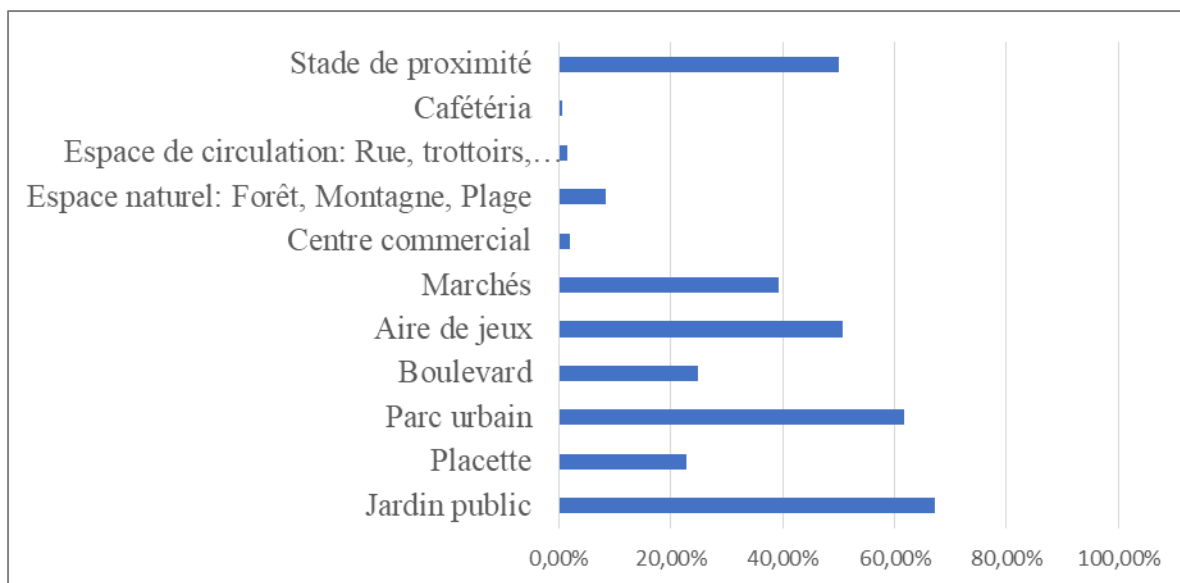


Figure 36 : Types d'espaces publics fréquentés à Oran

Source : auteure, 2025

En résumé, l'analyse des espaces publics les plus fréquentés met en évidence une hiérarchie d'attractivité liée à leur valeur environnementale et sociale. Les lieux offrant des qualités d'agrément et des possibilités d'interaction sociale tels que les jardins, parcs et places sont particulièrement attractifs, leur fréquentation étant renforcée par la présence de végétation, de bancs, d'aires de jeux ou de points d'eau.

Les espaces fonctionnels comme les rues et trottoirs sont principalement utilisés par nécessité pour les déplacements domicile-travail ou les courses et sont rarement cités comme lieux de séjour sauf lorsqu'ils correspondent à des rues commerçantes animées ou des boulevards dotés de terrasses. Enfin, certains lieux spécifiques notamment les marchés maintiennent une fréquentation soutenue en raison de leur double rôle commercial et social.

3.2. Fréquence, horaires et temporalités d'usage

La fréquentation des espaces publics est variée où tous les habitants n'ont pas les mêmes rythmes d'usage. Elle s'inscrit dans des temporalités quotidiennes, hebdomadaires et saisonnières qui reflètent la diversité des modes de vie. Toutefois, elle reste globalement régulière ce qui témoigne de la centralité de ces espaces dans la vie urbaine des oranais : près de 60 % des personnes interrogées déclarent les fréquenter au moins une fois par semaine confirmant leur rôle essentiel au-delà d'une simple fonction symbolique. Les temporalités de fréquentation révèlent également une disparité de genre marquée avec une présence masculine plus élevée (68 % d'hommes contre 56 % de femmes). Cette différence se manifeste dans des

rythmes journaliers distincts : les femmes privilégient l'après-midi perçu comme un moment plus sûr et plus compatible avec leurs responsabilités familiales alors que les hommes sont davantage présents en soirée, période associée à des formes de sociabilité masculine et correspondant souvent au retrait des femmes de l'espace public.

Ces variations indiquent une fréquentation accrue le week-end et durant les vacances tandis que les cycles saisonniers enregistrent des pics au printemps et en automne offrant un climat agréable et une luminosité prolongée durant la journée apparaissent comme les saisons les plus propices à la sortie ce qui confirme l'influence déterminante des conditions climatiques et environnementales sur l'accès et l'usage des espaces publics.

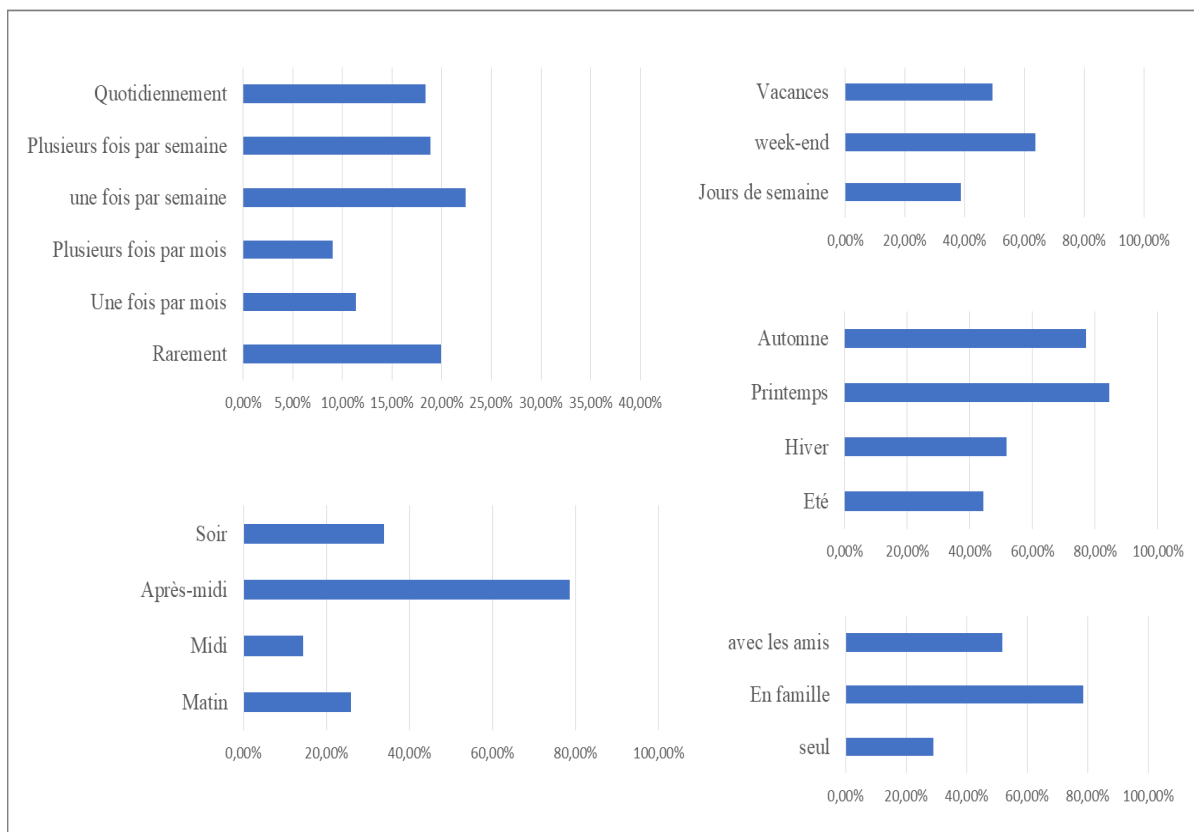


Figure 37 : Fréquences d'usages des espaces publics à Oran

Source : auteure, 2025

Sur le plan social, ces espaces sont majoritairement fréquentés en famille mais aussi entre amis ou plus rarement seuls reflétant la combinaison de besoins collectifs et individuels dans l'usage de l'espace public. Surtout chez les femmes où la fréquentation est particulièrement influencée par la sociabilité et le contexte familial : 85 % d'entre elles se rendent dans les espaces publics en famille contre 69 % des hommes pendant que seulement 20 % s'y déplacent seules. Cette prédominance des pratiques collectives chez les femmes peut être interprétée comme une

stratégie d'adaptation à un environnement perçu comme moins sûr en contraste avec les usages masculins plus individualisés.

3.3. Motivations et pratiques sociales

Les pratiques sociales observées dans les espaces publics d'Oran sont diversifiées et répondent à des besoins individuels, familiaux et collectifs exprimant à la fois des attentes récréatives, sociales et fonctionnelles. Les activités de détente et de repos demeurent prédominantes : beaucoup d'utilisateurs viennent pour s'asseoir, se détendre, marcher ou se promener confirmant le rôle essentiel de ces lieux dans le bien-être physique et la sociabilité urbaine.

À ces usages s'ajoutent des pratiques variées : sport, jeux, petits commerces qui témoignent de la polyvalence et de l'accessibilité relative des espaces publics. Toutefois, certaines d'entre elles notamment le sport en extérieur restent fortement genrées : si les usages ludiques et sportifs attirent une partie de la population, ils concernent surtout les hommes et les jeunes. Ainsi, la pratique sportive demeure largement masculine (9 % de femmes contre 28 % d'hommes) freinée par les regards sociaux et les normes culturelles. Ces dynamiques mettent en lumière la persistance de contraintes sociales qui influencent l'appropriation différenciée des espaces publics selon le genre malgré leur importance centrale dans la vie urbaine et la sociabilité.

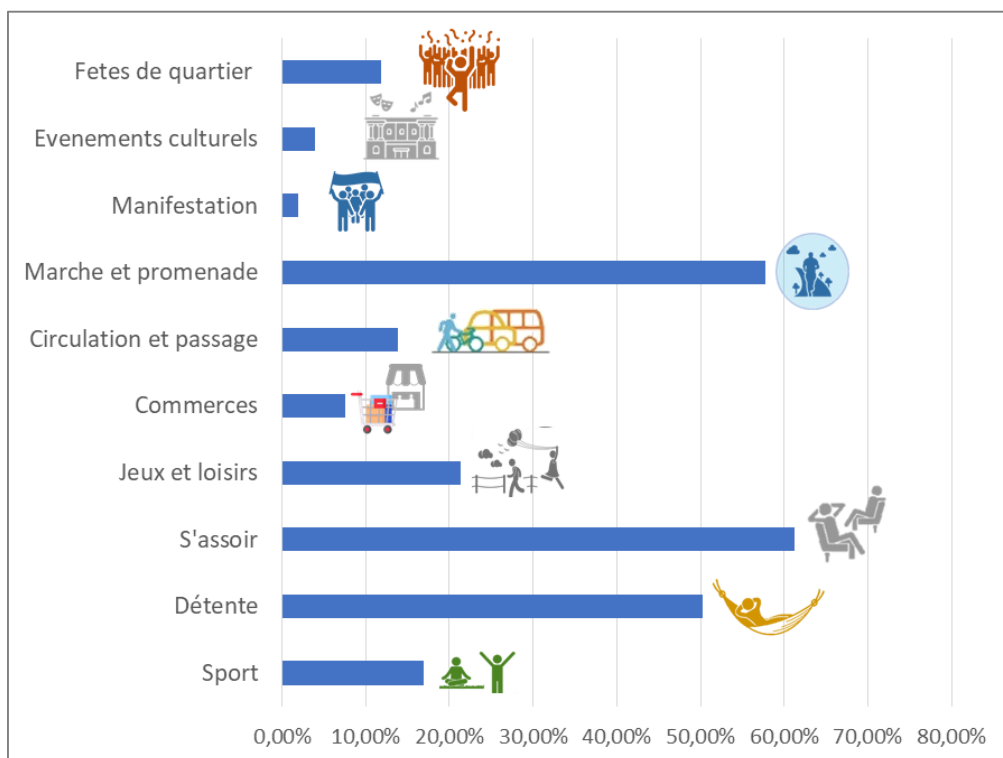


Figure 38 : Activités pratiquées dans les espaces publics à Oran
Source : auteure, 2025

Ces usages variés traduisent une appropriation active et multifonctionnelle des espaces publics à Oran combinant besoins de sociabilité, de loisirs et d'intégration dans le tissu urbain. Parce qu'ils concentrent une part essentielle des pratiques quotidiennes, ces espaces jouent un rôle déterminant dans la qualité de vie : ils offrent des lieux de respiration, de rencontre et de bien-être indispensables dans un contexte urbain dense. L'analyse fine de ces pratiques constitue ainsi un outil stratégique pour orienter les politiques d'aménagement : elle permet d'identifier les besoins réels des habitants, de repérer les zones insuffisamment équipées ou peu inclusives et de concevoir des environnements urbains plus sûrs, plus accessibles et mieux adaptés aux rythmes de vie.

En intégrant ces dynamiques d'usage dans la planification, il devient possible d'améliorer durablement la qualité de vie urbaine et de promouvoir une ville plus équitable, plus conviviale et plus attentive aux pratiques quotidiennes de ses habitants.

4. Test des hypothèses : Influence de l'implication des citoyens dans la fabrique des espaces publics sur la qualité de vie

L'analyse des résultats présentés précédemment permet désormais de confronter nos observations de terrain aux cadres théoriques posés au début de cette recherche. Après avoir identifié les dysfonctionnements et cartographié les usages à Oran, il convient de vérifier dans quelle mesure le processus participatif peut agir comme un correcteur de ces failles et un moteur de bien-être urbain.

Cette étape du travail vise à démontrer que l'implication citoyenne ne doit pas être perçue comme une contrainte administrative mais comme un outil stratégique d'aménagement. En testant nos hypothèses, nous cherchons à établir le lien de causalité entre le niveau de contribution des habitants à la décision urbaine et l'amélioration réelle de leur cadre de vie quotidien.

4.1. Lien entre participation citoyenne et qualité de vie dans la fabrique des espaces publics à Oran

Afin de vérifier notre hypothèse et d'examiner l'existence d'un lien entre la participation citoyenne et la fabrique des espaces publics à Oran, une analyse de régression linéaire simple a été réalisée à l'aide du logiciel SPSS 26.0.

La régression linéaire constitue une méthode statistique d'inférence permettant de prédire une variable dite dépendante à partir d'une variable indépendante en estimant la droite de régression

qui ajuste au mieux les données observées. Elle permet ainsi d'analyser simultanément le sens, l'intensité et la significativité de la relation étudiée tout en évaluant la capacité du modèle à être généralisé à l'ensemble de la population étudiée.

Dans cette analyse, la participation citoyenne (PC) est considérée comme la variable indépendante tandis que la fabrique des espaces publics (FABEP) constitue la variable dépendante. L'objectif est de déterminer si cette participation exerce un effet mesurable ou si la relation observée peut être attribuée au hasard. Pour ce faire, le test d'hypothèse compare une "hypothèse nulle" (absence d'effet) à une "hypothèse alternative" (effet réel).

Le premier indicateur examiné est la valeur de signification ($p = 0,001$). En statistique, ce chiffre constitue notre certificat de validité : puisqu'il est largement inférieur au seuil conventionnel de 0,05, il nous permet de rejeter l'hypothèse nulle. Cela signifie que le coefficient est statistiquement significatif et que la relation est réelle permettant ainsi une inférence (généralisation) des résultats à l'ensemble de la population étudiée.

Pour confirmer la crédibilité de ce modèle, nous nous appuyons sur le tableau ANOVA. D'une manière générale, cette technique sert d'arbitre pour vérifier si un modèle de régression est globalement pertinent. En tant que test de fiabilité, l'ANOVA compare la part de changement expliquée par notre étude (le "signal") à la part d'incertitude ou de hasard (les "résidus"). Elle permet ainsi de confirmer si l'influence de la participation citoyenne est suffisamment forte pour être retenue ou si les résultats ne sont que le fruit du hasard. Pour cela, elle compare deux forces:

- La part expliquée (Sum of Squares Regression : 1498,2) qui représente l'effort d'explication fourni par la participation citoyenne.
- La part inexpliquée (Sum of Squares Residual : 18510,4) qui regroupe les autres facteurs urbains (budgets, contraintes techniques, etc.).

Le verdict est donné par la statistique F (16,1). Ce score est suffisamment élevé pour démontrer que l'effet de la participation est bien réel. Associé à une probabilité de hasard quasi nulle (Sig. < 0,001), l'ANOVA confirme mathématiquement que la participation citoyenne est un levier déterminant et que le modèle est globalement valide (voir tableau n°5).

ANOVA ^a						
Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
1	Regression	1498,2	1,0	1498,2	16,1	<.001 ^b
	Residual	18510,4	199,0	93,0		
	Total	20008,6	200,0			
a. Dependent Variable: FABEP						
b. Predictors: (Constant), PC						

Tableau 5: Analyse de la variance du modèle (ANOVA)

Source : auteure, 2025.

Une fois cette structure validée, le modèle met en évidence une relation de nature linéaire traduite par l'équation suivante : **FABEP = 0,7 PC + 35,6**

Dans cette équation, le chiffre 35,6 représente l'état de base des espaces publics sans intervention citoyenne. Le coefficient de régression B associé à la participation citoyenne (B = 0,7) est le plus révélateur : il correspond à la pente de la droite de régression, c'est-à-dire la direction et la force de la relation. Il indique que chaque augmentation d'une unité de participation citoyenne entraîne en moyenne une amélioration de 0,7 point de la fabrique des espaces publics. Cette pente ascendante prouve mathématiquement l'efficacité de l'action citoyenne (voir tableau n°6).

Coefficients ^a						
Model		Unstandardized Coefficients		Standardized Coefficients	t	Sig.
		B	Std. Error	Beta		
1	(Constant)	35,6	2,9		12,3	<.001
	PC	0,7	0,2	0,3	4,0	<.001
a. Dependent Variable: FABEP						

Tableau 6: Coefficients de régression

Source : auteure, 2025.

Enfin, nous mesurons la qualité de l'ajustement du modèle grâce aux coefficients R et R² :

- Le coefficient de corrélation R (0,3) illustre une relation positive à hauteur de 30 % confirmant que les deux variables évoluent dans le même sens.
- Le coefficient de détermination R² (0,1) indique la proportion de variance expliquée : ici, la participation citoyenne explique à elle seule 10 % des améliorations constatées. Bien que ce chiffre puisse paraître modeste, il démontre que le facteur humain est un levier de gestion concret parmi d'autres paramètres techniques, institutionnels ou financiers (voir tableau n°7).

Model Summary				
Model	R	R Square	Adjusted R Square	Std. Error of the Estimate
1	0,3 ^a	0,1	0,1	9,6
a. Predictors: (Constant), PC				

Tableau 7: Résumé du modèle de régression

Source : auteure, 2025.

Au-delà de cette corrélation statistique, il est essentiel d'examiner les mécanismes concrets par lesquels l'implication des citoyens influe sur la qualité des aménagements urbains. Dans le contexte oranais, cette participation permet de mieux identifier les usages et attentes locales souvent négligés dans les démarches technocratiques standardisées. Lorsqu'ils sont associés dès les phases de diagnostic et de conception, les projets gagnent en pertinence, en inclusivité et en adéquation avec les réalités sociales et spatiales du territoire. Cette co-construction favorise aussi une appropriation durable des lieux et renforce la responsabilisation des usagers dans leur entretien.

4.2. Déterminants de la fréquentation des espaces publics à Oran : une évaluation multidimensionnelle de la qualité de vie urbaine

L'analyse de la fréquentation des espaces publics à Oran révèle une structure multidimensionnelle des motivations où la décision d'usage est avant tout un acte d'évaluation de la qualité de vie potentielle qu'offre le lieu, régi par une hiérarchie de facteurs liée à l'environnement physique et social primant sur la simple proximité ou la fonctionnalité. Les déterminants les plus importants sont l'accessibilité et la sécurité agissant comme des conditions

fondamentales et confirmant l'importance de la perception du risque dans la mobilité urbaine impactant directement la liberté de mouvement et la qualité de vie notamment chez les femmes pour qui l'ajustement du choix d'itinéraire est crucial pour garantir l'inclusion.

Les femmes accordent ainsi une importance particulière à la « bonne fréquentation » où le contrôle social informel joue un rôle déterminant alors que les hommes privilégient des aspects plus fonctionnels témoignant d'une recherche d'efficacité et d'autonomie. Viennent ensuite les facteurs de satisfaction qui enrichissent l'expérience et garantissent une haute qualité d'usage que sont la propreté, le confort, la disponibilité de services variés et la fréquentation positive des lieux qui témoignent de la qualité de l'expérience d'usage et de la gestion urbaine.

En effet, la présence d'une fréquentation perçue comme bénéfique et animée agit comme un puissant indicateur positif de la qualité de vie, de la sociabilité et de l'attractivité sociale. Enfin, des critères de commodité tels que le calme, la proximité du domicile et la présence de parkings jouent un rôle complémentaire confirmant que l'usage n'est pas uniquement dicté par la distance mais par une évaluation complexe formalisée par un modèle d'usage hybride.

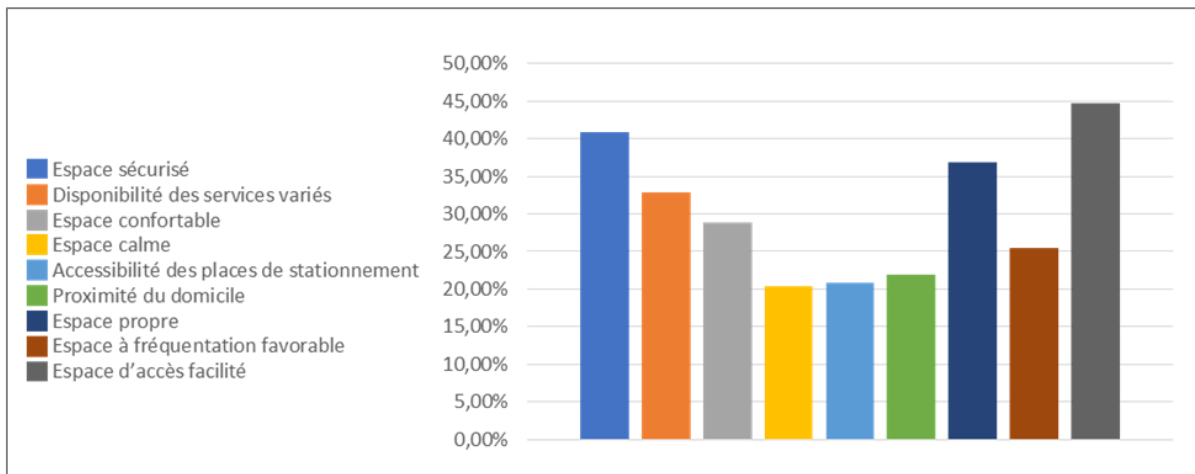


Figure 39 : Facteurs de fréquentation des espaces publics à Oran

Source : auteure, 2025

Ce modèle confirme que l'amélioration de la qualité de vie par les espaces publics repose sur une montée en gamme qualitative exigeant des politiques d'aménagement qui mettent l'accent sur la fiabilité de l'environnement et le bien-être de l'utilisateur pour garantir l'appropriation et l'usage bénéfique de ces lieux par l'ensemble des citoyens. En faisant de la gestion de la sécurité et de l'amélioration continue de la qualité de l'expérience des priorités stratégiques majeures. Ceci se traduit par le renforcement de la visibilité et de l'éclairage, l'amélioration de l'accessibilité physique et la mise en place de programmes d'entretien régulier pour garantir la

propreté. De plus, le confort bioclimatique (ombre, points d'eau) et l'encouragement de la mixité fonctionnelle sont essentiels pour générer l'animation et la surveillance naturelles. Le tableau ci-dessus synthétise l'impact des principaux facteurs sur l'usage des espaces publics selon les différentes tranches d'âge mettant en évidence les spécificités et priorités propres à chaque profil d'utilisateurs.

Facteur	Indicateur	Jeunes (18–30 ans)	Adultes (31–50 ans)	Seniors (50 ans et plus)	Homme	Femme	Total %	Interprétation
Accessibilité	Proximité du domicile- motif	45%	41%	14%	46	54	22%	L'usage des espaces publics dépend de leur qualité, accessibilité et adéquation aux besoins, Plus déterminante pour les jeunes et les femmes.
	Facilité d'accès-motif	53%	36%	11%	40	60	45%	
	Usage régulier	48%	40%	12%	47	53	60%	
Sécurité	Sécurité (motif de fréquentation)	35%	41%	23%	43	57	41%	L'insécurité (surtout la nuit) limite l'usage, accroît la vulnérabilité perçue et réduit la fréquentation, notamment chez les femmes et les seniors.
	Fréquentation en soirée/nuit	47%	40%	13%	56	44	34%	
	Fréquentation seule	52%	38%	10%	58	42	29%	
	Signalement d'insécurité	48%	44%	7%	46	54	27%	
Propreté	Propreté- motif	46%	36%	18%	43	57	37%	La maintenance défectueuse et les besoins non satisfaits limitent l'usage. Critère plus sensible chez les femmes.
	Saleté /pollution	53%	38%	9%	36	63	34%	

Disponibilité de services	Équipements variés	42%	39%	18%	47	53	33%	L'usage prolongé est favorisé par la variété des services, plus importante pour les adultes et légèrement plus valorisée par les femmes.
	Stationnement-motif	29%	55%	17%	43	57	21%	
Confort	Confort général	41%	41%	17%	47	53	29%	L'inadéquation du mobilier et de l'ergonomie limite l'expérience et le confort, particulièrement pour les seniors.
	Qualité du mobilier	29%	67%	5%	43	57	10%	
	Suffisance du mobilier	24%	71%	5%	59	41	10%	
Facteurs environnementaux	Manque d'espaces verts	59%	35%	6%	40	60	43%	Le besoin de végétation et de détente est limité par les nuisances sonores et environnementales.
	Bruit/Pollution	51%	36%	13%	42	58	50%	

Tableau 8 : Impact des facteurs clés sur l'usage des espaces publics selon les profils d'utilisateurs

Source : auteure, 2025

Ces facteurs ne traduisent pas seulement des préférences individuelles : ils constituent aussi des indicateurs essentiels de la qualité de vie urbaine. Un espace public sécurisé, accessible, propre et équipé favorise le bien-être physique et psychologique et renforce le sentiment d'appartenance au quartier. Ces lieux ne sont pas seulement des espaces de passage ou de loisirs : ils constituent des composantes essentielles du tissu urbain influençant directement la qualité de vie.

4.3. Satisfaction et impact des espaces publics sur la qualité de vie

L'évaluation de la satisfaction et de l'impact des espaces publics constitue le cœur de l'analyse de leur performance urbaine permettant de mesurer leur contribution effective au bien-être des habitants. Les résultats de l'enquête mettent en évidence une reconnaissance unanime de la valeur intrinsèque de ces lieux contrastant fortement avec une insatisfaction marquée quant à la quantité et à l'état de l'offre actuelle.

La majorité des habitants reconnaît l'importance capitale de la présence d'espaces publics en ville (87 %), cette reconnaissance se traduit également par un consensus majoritaire sur le rôle positif des espaces publics sur la qualité de vie : 68 % des habitants déclarent que ces lieux influencent positivement la qualité de leur vie. Leur rôle s'étend jusqu'à la sphère privée puisque les espaces publics ont joué un rôle quoique limité dans la décision de s'installer dans leur quartier d'habitation (25 %).

En théorie, ces espaces sont ainsi perçus comme des régulateurs sociaux et environnementaux indispensables participant activement à la construction d'un cadre de vie souhaitable. Malgré cette reconnaissance, la satisfaction des habitants est fortement érodée par un sentiment de carence et de dégradation. La question sur la suffisance des espaces publics montre que près de 72 % des répondants considèrent que l'offre actuelle est insuffisante ou moyennement suffisante révélant un déficit quantitatif perçu. Ce décalage entre l'importance attribuée et le sentiment d'insuffisance constitue un indicateur de tension dans la planification urbaine où la croissance démographique et urbaine n'a pas été accompagnée d'une offre proportionnelle et bien répartie d'espaces de qualité.

L'insatisfaction se cristallise particulièrement autour du mobilier et des aménagements. Concernant l'état du mobilier urbain : 82 % des habitants estiment qu'il n'est pas en bon état et que 83 % considèrent que le mobilier disponible est insuffisant. Le mobilier en tant qu'interface physique entre l'utilisateur et l'espace public est un marqueur direct de la qualité de la gestion et de l'entretien. Sa dégradation et son insuffisance altèrent le confort réduisent la période d'utilisation de l'espace (notamment la nuit en cas de mauvais éclairage) et par conséquent, diminuent la qualité de l'expérience d'usage et la satisfaction générale.

En conclusion, si les espaces publics à Oran sont perçus comme des catalyseurs fondamentaux de la qualité de vie, cette perception positive est contrecarrée par une réalité opérationnelle jugée défailante. La satisfaction est directement liée à des critères tangibles : la suffisance de l'offre et la qualité des aménagements. Les résultats appellent à des interventions ciblées non seulement sur la création de nouveaux espaces mais surtout sur l'amélioration qualitative et l'entretien rigoureux des équipements existants, condition sine qua non pour que l'impact théoriquement positif des espaces publics se concrétise pleinement dans le quotidien des Oranais.

4.4. Dysfonctionnements et facteurs de dissuasion

L'analyse des facteurs de dissuasion et des dysfonctionnements dans les espaces publics à Oran révèle que la dégradation de la qualité de vie urbaine résulte directement d'une combinaison de lacunes matérielles, environnementales et sécuritaires qui limitent l'usage des espaces publics et réduisent leur contribution au bien-être quotidien. Ces facteurs intimement liés au contexte physique, social et symbolique engendrent un rapport prudent parfois méfiant à l'espace public particulièrement marqué chez les femmes, les personnes âgées et les familles avec enfants.

Un premier ensemble de problèmes concerne l'état matériel et environnemental des espaces publics. Les nuisances urbaines représentent un dysfonctionnement important et fréquent qu'il s'agisse du bruit, de la circulation intrusive ou de comportements inciviques. À cela s'ajoutent le manque de propreté et la pollution qui altèrent fortement la qualité environnementale des lieux et dégradent le confort d'usage rendant l'espace désagréable et insalubre.

La dégradation du mobilier urbain et le manque d'espaces verts témoignent également d'une offre paysagère et fonctionnelle jugée insuffisante : ces déficits limitent les usages récréatifs, freinent les possibilités de détente et renforcent la perception d'un sous-équipement persistant. Enfin, l'éclairage inadéquat fréquemment évoqué réduit à la fois le confort et le sentiment de sécurité en particulier en soirée. L'ensemble de ces manques alimente ainsi l'idée d'une gestion urbaine peu efficace où l'entretien, la maintenance et la mise à niveau des équipements restent problématiques.

Au-delà des aspects matériels, les obstacles à la fréquentation relèvent également du social. L'insécurité constitue ici un élément central : les comportements jugés menaçants, l'absence de surveillance et la présence d'attroupements ou d'occupations perçues comme illégitimes contribuent à créer une atmosphère d'inconfort social.

Pour de nombreuses femmes oranaises, la qualité de la fréquentation devient alors un critère déterminant : un espace dominé par les familles, les enfants ou une sociabilité conviviale est perçu comme rassurant alors que l'absence de ces repères suscite l'évitement, la limitation des sorties seules ou la réduction des déplacements à des moments jugés plus sûrs. L'insécurité et le manque d'éclairage souvent associés par les habitants créent ainsi des zones de risque perçu qui restreignent la liberté de mouvement particulièrement après la tombée de la nuit et alimentent une peur urbaine diminuant le sentiment d'appartenance et de bien-être.

À ces éléments s'ajoutent enfin des formes de dissuasion plus structurelles telles que la surfréquentation ou l'occupation informelle des lieux qui réduisent le confort et la disponibilité des espaces. Cette saturation renforce la compétition d'usages et affecte particulièrement les femmes et les familles qui recherchent des lieux accessibles, calmes et confortables. Elle traduit également un déséquilibre plus général entre l'offre existante et la demande sociale pour des espaces publics plus nombreux, mieux répartis et davantage inclusifs.

L'ensemble de ces facteurs cumulés génère ce que l'on peut qualifier de non-fréquentation stratégique : les citoyens choisissent d'éviter les lieux qui ne garantissent pas un minimum de fiabilité et de confort transformant ainsi l'espace public pourtant censé être un support central de la qualité de vie en un lieu qui par ses multiples défaillances contribue à sa dégradation.

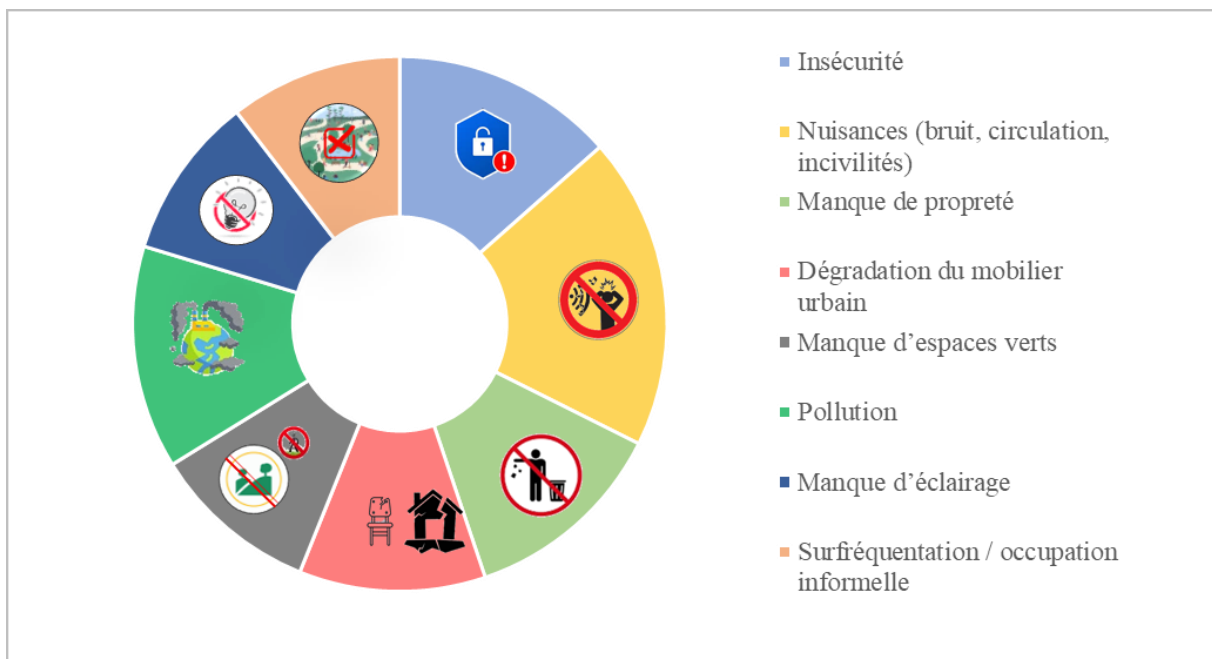


Figure 40 : Dysfonctionnements et obstacles à la fréquentation

Source : auteure, 2025.

Dans l'ensemble, ces dysfonctionnements mettent en évidence un écart persistant entre les attentes des habitants et les réponses apportées par la planification urbaine. Bien que les espaces publics soient largement perçus comme essentiels au bien-être quotidien, leur état, leur gestion et leur configuration actuels sont jugés insuffisants voire inadaptés. Ce décalage nourrit un rapport critique à l'espace public qui peine à remplir pleinement son rôle de support de sociabilité, de détente et d'amélioration de la qualité de vie.

4.5. La voix des habitants : besoins et solutions pour la qualité des espaces publics

L'étude menée auprès des habitants d'Oran a permis de recueillir un ensemble de propositions permettant de concrétiser l'objectif d'amélioration de la qualité de vie. Ces suggestions ont ensuite été analysées et classées selon trois critères essentiels : la faisabilité, la pertinence et l'impact potentiel sur la vie urbaine. Cette approche méthodologique a permis de dégager des priorités claires pour l'action publique tout en reflétant les besoins et attentes de la population.

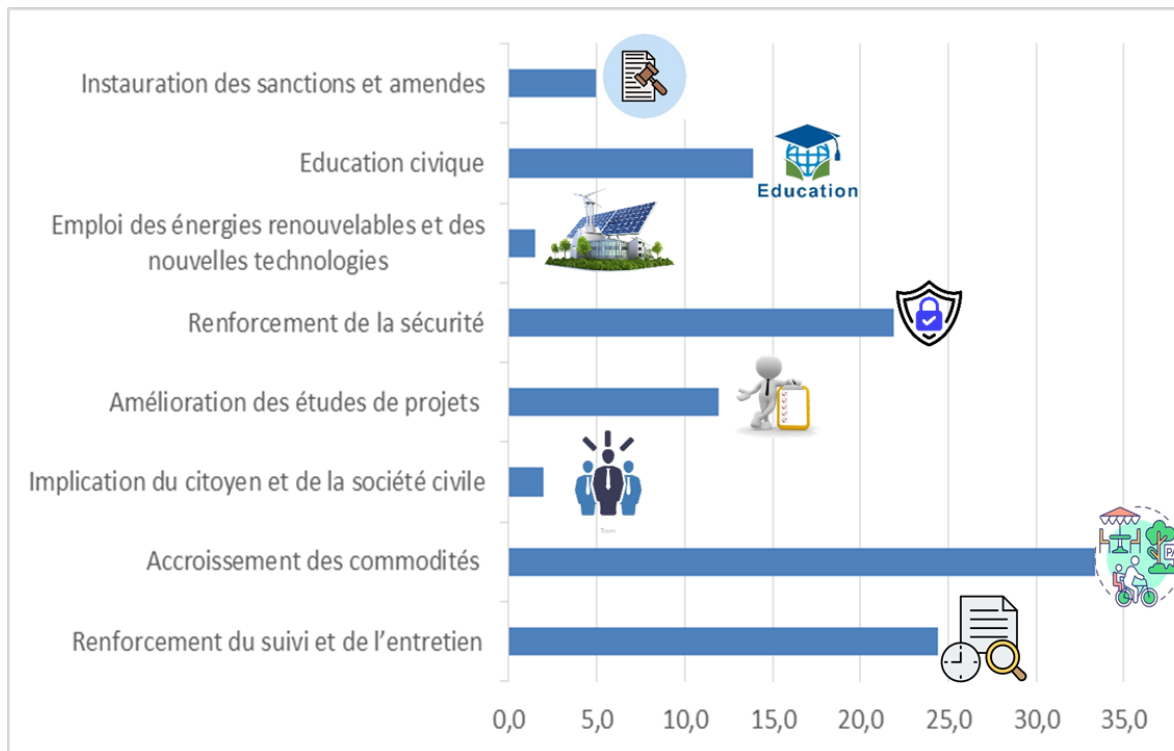


Figure 41: Solutions proposées par la population

Source : auteure, 2024

L'analyse des solutions proposées par les habitants d'Oran révèle que les attentes dépassent largement le simple réaménagement physique pour s'orienter vers une refonte des mécanismes de gestion et de gouvernance.

Les demandes d'accroissement des espaces et d'amélioration du confort (éclairage, trottoirs, bancs) traduisent un déficit fonctionnel des aménagements actuels face aux exigences climatiques et sociales locales. Toutefois, la priorité la plus stratégique se dégage autour des solutions liées à la pérennité : le suivi régulier et l'entretien, le renforcement de la sécurité et surtout l'implication des citoyens et de la société civile dans la conception et la gestion. Ces solutions de gouvernance et de gestion doivent être priorisées car elles corrigent les faiblesses structurelles du modèle Top-Down.

D'autres propositions, telles que l'amélioration de la qualité des études de projet et l'intégration des énergies renouvelables, bien que pertinentes pour la durabilité et l'image professionnelle, présentent une faisabilité plus limitée à court terme. Enfin, la nécessité de l'éducation civique et des sanctions pour vandalisme montre que l'amélioration de la qualité des espaces est indissociable d'un engagement social et d'un cadre réglementaire plus ferme.

Proposition citoyenne	Faisabilité	Pertinence	Impact potentiel
Accroissement des espaces publics avec améliorations des commodités et du confort (éclairage, pistes cyclables, trottoirs élargis, installations sanitaires, commerces, bancs, dispositifs de collecte des déchets)	Moyenne	Élevée	Élevé
Suivi régulier et entretien périodique des infrastructures	Élevée	Élevée	Élevé
Renforcement de la sécurité dans les espaces publics	Élevée	Élevée	Moyen à élevé
Implication des citoyens et de la société civile dans la conception et la gestion des espaces publics	Moyenne	Élevée	Élevé
Amélioration de la qualité des études de projet et engagement d'experts qualifiés	Moyenne	Élevée	Moyen
Intégration des énergies renouvelables et promotion de la durabilité	Moyenne à faible	Moyenne	Moyen
Sensibilisation et éducation civique pour la préservation des espaces publics	Élevée	Moyenne	Moyen
Imposition de sanctions pour vandalisme et non-respect des règles.	Élevée	Moyenne	Moyen

Tableau 9: Évaluation des actions proposées par les citoyens

Source : auteure, 2024

Cette hiérarchisation permet aux politiques publiques de concentrer les ressources sur les interventions les plus efficaces tout en considérant le citoyen comme un acteur stratégique de

la décision. En intégrant ses usages, besoins et priorités, elle renforce la pertinence et la légitimité des projets d'aménagement. Cette approche favorise également l'appropriation sociale des espaces publics en créant un lien direct entre les choix politiques et les attentes réelles des habitants et en soutenant des interventions plus ciblées, durables et inclusives. Sur la base de cette démonstration, les données collectées nous permettent de valider notre seconde hypothèse. Il apparaît clairement que l'implication des citoyens dans la fabrique des espaces publics à Oran renforce leur appropriation sociale et impacte directement la qualité de vie. Ce processus améliore le bien-être collectif et la cohésion sociale confirmant que la réussite d'un lieu réside au-delà de ses performances morphologiques dans son investissement par les habitants.

Conclusion

Ce chapitre a montré que les espaces publics à Oran occupent une place centrale dans la qualité de vie des habitants, un constat prouvé par le test des deux hypothèses posées au début de notre travail. À travers leurs dimensions sociale, récréative et écologique, la valeur de ces lieux est largement reconnue. Toutefois, un paradoxe d'aménagement fondamental apparaît : malgré leur importance vitale, ces espaces souffrent d'une insatisfaction fonctionnelle profonde liée à la mauvaise qualité de l'offre.

La fréquentation et les usages sont régis par des facteurs de sécurité, de confort et de sociabilité ainsi que par des contraintes matérielles et environnementales. Les dysfonctionnements identifiés : dégradation du mobilier, manque de propreté, insuffisance d'équipements, nuisances et sur-fréquentation agissent comme des facteurs de dissuasion limitant l'appropriation et érodant la qualité de vie.

En définitive, l'amélioration de la qualité de vie passera par une stratégie de densification qualitative exigeant une intervention architecturale et urbaine axée sur la fiabilité environnementale, l'accessibilité et la mise en place d'une gouvernance durable de l'entretien. Ces conclusions justifient la nécessité d'élaborer un modèle d'aménagement résilient et participatif.

**CHAPITRE VIII : ANALYSE ET EVALUATION DU
ROLE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS
LA FABRIQUE DES ESPACES PUBLICS ET
L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE A ORAN**

Introduction

Le chapitre précédent a révélé que la qualité de vie à Oran est compromise par les dysfonctionnements des espaces publics (insécurité, dégradation). Ces carences sont la conséquence directe d'une gouvernance d'aménagement descendante déconnectée des usages réels. Face à cette situation, la participation citoyenne devient la réponse stratégique incontournable car l'implication des habitants est le levier le plus puissant pour garantir la pertinence des projets, la pérennité des équipements et l'amélioration tangible de la qualité de vie.

Ce chapitre se donne pour objectif d'analyser la place de l'habitant dans le processus urbain oranais. Nous allons évaluer la culture participative locale (sensibilisation, intérêt et écart avec la pratique), détailler les expériences de participation existantes et mesurer les apports concrets de l'implication citoyenne sur la fonctionnalité des espaces publics oranais. L'ensemble de cette analyse servira de socle à l'élaboration de la proposition structurante de cette thèse : la définition d'un modèle participatif d'aménagement pour transformer durablement la ville d'Oran.

1. Culture participative des habitants d'Oran

Pour que la participation citoyenne puisse réellement servir de levier à l'amélioration de la qualité de vie, il est impératif d'évaluer le terreau socioculturel dans lequel elle est censée s'épanouir. Au sens large, la culture participative se définit comme l'ensemble des normes, des valeurs et des pratiques qui encouragent et légitiment l'implication des citoyens dans la sphère publique. Elle englobe non seulement le niveau de sensibilisation et la volonté d'agir des individus mais aussi la confiance qu'ils portent aux institutions et la reconnaissance que ces dernières accordent à leur rôle. Cette approche demeure associée à des valeurs telles que la responsabilité collective, la transparence dans la gestion des projets urbains et la volonté de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

C'est dans cette perspective qu'il convient d'examiner d'abord le niveau de sensibilisation à la participation citoyenne afin de comprendre comment les habitants oranais définissent cette notion, quelle importance ils lui accordent et dans quelle mesure ils se sentent concernés par les projets d'aménagement urbain en général et ceux relatifs aux espaces publics en particulier.

1.1. Sensibilisation et intérêt pour la participation aux projets d'espaces publics

Le niveau de sensibilisation des habitants d'Oran à la participation citoyenne constitue un indicateur clé pour comprendre leur potentiel d'engagement dans la fabrique de la ville et de ses espaces publics. Il mesure le degré de connaissance des citoyens quant aux mécanismes par lesquels ils peuvent concrètement influencer la décision urbaine.

Un constat majeur est la méconnaissance presque généralisée des outils et des instances formelles de participation existants. En effet, l'étude révèle que très peu d'habitants connaissent l'existence de mécanismes officiels permettant leur implication dans les décisions locales comme les délibérations communales. Ils ne comprennent pas le fonctionnement des dispositifs légaux ou municipaux qui pourraient leur permettre de s'exprimer sur les projets d'espaces publics. Parmi ceux qui en ont connaissance, seule une minorité a réellement participé à l'une de ces instances illustrant un écart important entre sensibilisation théorique et action concrète. Lorsqu'il s'agit de l'implication réelle des citoyens dans les décisions concernant leur ville, une large majorité se déclare insatisfaite. La plupart des habitants ne se sentent pas suffisamment associés aux choix et orientations urbaines.

Cette faible connaissance des dispositifs participatifs s'explique par plusieurs facteurs : une information limitée sur les procédures, un accès restreint aux canaux officiels de

communication ainsi qu'un déficit de culture urbaine orientée vers la citoyenneté active témoignant d'une communication institutionnelle déficiente qui ne parvient pas à vulgariser l'information et à rendre les processus accessibles à l'ensemble de la population creusant ainsi un fossé informationnel entre l'administration et le citoyen.

La sensibilisation constitue la première étape nécessaire pour encourager l'implication citoyenne. Développer l'information sur les projets communaux, clarifier les procédures et rendre visibles les instances participatives apparaît donc comme un levier essentiel. Une meilleure sensibilisation pourrait ainsi constituer un moteur pour traduire l'intérêt des habitants en engagement effectif favorisant une appropriation réelle des espaces publics et par conséquent, une amélioration de la qualité de vie urbaine à Oran.

Même si la connaissance des mécanismes participatifs reste limitée, la majorité reconnaît l'importance de leur engagement. Les habitants considèrent que leur implication est nécessaire pour améliorer la qualité, la fonctionnalité et la fréquentation des espaces publics et qu'elle constitue un moyen efficace de résoudre les problèmes liés aux lieux publics et d'orienter les projets urbains vers des solutions adaptées aux besoins locaux.

La volonté des habitants d'Oran de participer aux projets d'espaces publics représente une base solide pour développer des dispositifs participatifs plus visibles, accessibles et inclusifs permettant de transformer l'intérêt déclaré en engagement réel et durable pour la qualité de vie urbaine.

1.2. Écart entre intention déclarée et participation effective

Un autre constat majeur de l'étude est l'existence d'un écart significatif et problématique entre l'intention affirmée par les habitants de participer aux projets d'espaces publics et leur participation effective mesurée dans la réalité. Cet écart loin d'être le symptôme d'un désintérêt civique est le principal révélateur d'une crise de confiance qui entrave l'émergence d'une culture participative mature. Il est majoritairement alimenté par des facteurs externes au citoyen liés aux pratiques institutionnelles et à la gestion du processus participatif.

Bien que de nombreux habitants considèrent que leur implication pourrait améliorer la qualité et la fréquentation des espaces publics, le facteur de dissuasion le plus puissant reste le sentiment que les solutions proposées par les habitants ne sont pas prises en considération. De même, le manque de transparence quant aux critères de décision et l'absence de publication

claire des résultats des consultations nuisent à la crédibilité des démarches et provoquent une méfiance des citoyens qui ne croient plus que les autorités locales peuvent intégrer leurs avis.

De manière plus générale, une faible proportion des habitants déclarent avoir été impliqués dans un projet d'aménagement urbain à Oran ce qui confirme le faible niveau de participation effective malgré une volonté exprimée de contribuer. Ce faible niveau d'implication effective est la résultante d'une combinaison de facteurs dont les plus importants peuvent être classés en deux catégories principales :

Les obstacles institutionnels et structurels

Ces facteurs relèvent principalement du fonctionnement des dispositifs de participation mis en place ou plus souvent de leur absence ou de leur inefficacité :

- Le manque d'information et de communication (obstacle principal) : C'est le frein le plus fréquemment cité. Une communication institutionnelle déficiente empêche les citoyens d'avoir connaissance des projets en cours, des étapes de décision et des modalités concrètes pour y prendre part. Le défaut de transparence et l'utilisation de canaux de diffusion inappropriés ou inaccessibles limitent la portée des appels à la participation. L'accès aux dispositifs participatifs existants est par conséquent limité et inégalitaire freinant la mobilisation.
- L'accès restreint aux dispositifs participatifs : Les plateformes, réunions ou ateliers de consultation peuvent être inexistantes, mal situés, programmés à des heures incompatibles avec les contraintes professionnelles des citoyens ou perçus comme trop complexes ou trop formalisés excluant une grande partie de la population.

Les Freins individuels et socio-culturels

Ces obstacles sont liés aux contraintes personnelles et aux perceptions des habitants :

- Le manque de temps : Dans un contexte de vie urbaine dense, les contraintes professionnelles et familiales constituent un facteur limitant majeur. Certains citoyens estiment ne pas disposer du temps nécessaire pour s'investir durablement dans des projets longs et exigeants.
- Le manque d'intérêt ou d'envie : Ce motif bien que marginal peut s'expliquer par un sentiment d'impuissance et de fatalisme. Face à des expériences passées jugées

décevantes ou à la perception que leur voix n'aura aucun impact réel sur la décision finale certains habitants préfèrent se désengager.

- Sentiment d'inefficacité : La faible participation peut être le résultat d'une désillusion. Les citoyens qui s'impliquent peu peuvent anticiper que leur contribution n'aura qu'un impact minime voire nul sur la décision finale. C'est le signal d'un manque de redevabilité des autorités vis-à-vis des contributions citoyennes passées.
- La méconnaissance des enjeux techniques de l'aménagement, la barrière de la langue ou des terminologies administratives ou encore des facteurs sociaux (manque de légitimité perçue, timidité, etc.).

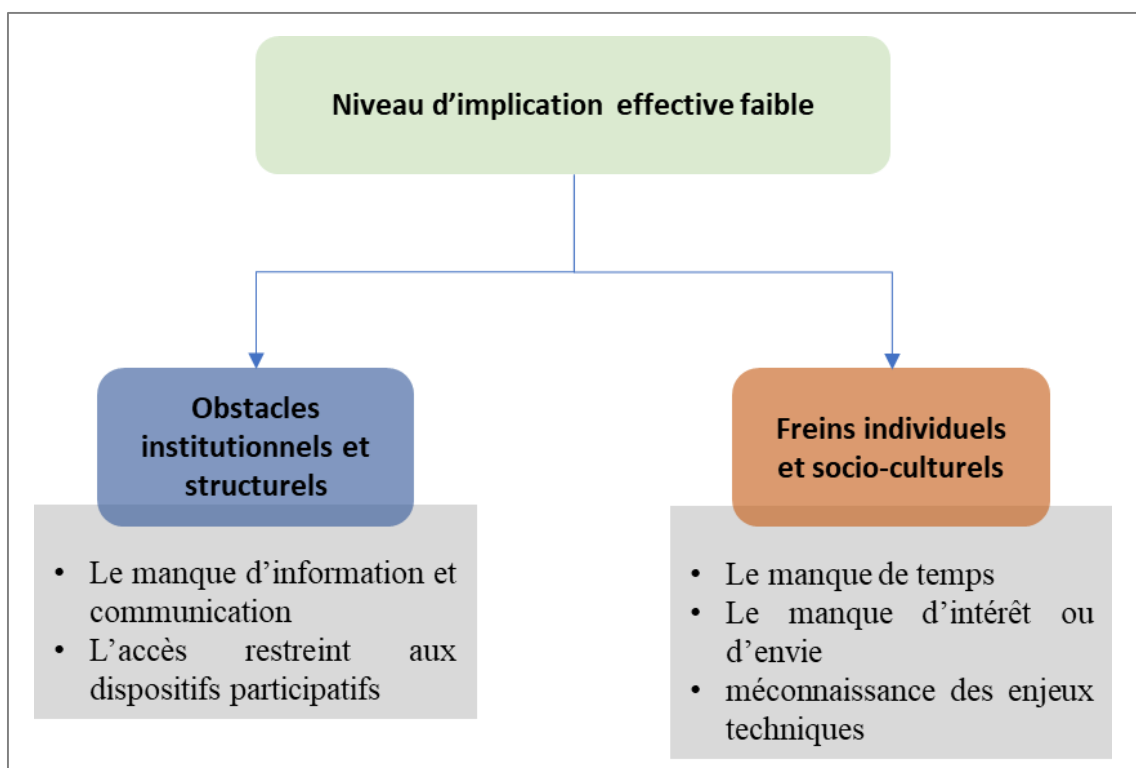


Figure 42 : Principaux obstacles à la participation citoyenne à Oran

Source : auteure, 2025.

Ces résultats soulignent avec force la nécessité d'une réorientation stratégique des politiques de participation à Oran. Il ne suffit pas que les habitants expriment une volonté de contribuer ; il est impératif que les autorités locales garantissent l'accessibilité des dispositifs via des canaux de communication clairs et décentralisés. Parallèlement, elles doivent assurer l'efficacité des démarches : l'implication citoyenne doit déboucher sur des actions concrètes et visibles. C'est à cette seule condition que la confiance et l'intérêt du public pourront être restaurés.

Sans une amélioration substantielle de la qualité de l'information et de la transparence du processus décisionnel, le fossé entre la volonté de participation et sa concrétisation effective ne pourra que s'élargir au détriment de la légitimité et de l'acceptabilité des projets d'aménagement urbain. Ainsi, si l'intention de participer est présente, elle reste largement théorique et non concrétisée dans la pratique. Réduire cet écart entre intention et participation effective est essentiel pour permettre aux habitants de s'approprier les espaces publics et contribuer durablement à l'amélioration de la qualité de vie urbaine à Oran.

2. Expériences de participation des habitants dans les projets d'espaces publics

L'analyse des expériences de participation dans les projets d'espaces publics à Oran met en évidence un paysage contrasté marqué par une volonté déclarée d'associer les habitants mais encore limité par des pratiques institutionnelles fragmentaires et peu structurées.

Les dispositifs recensés témoignent d'un engagement citoyen souvent ponctuel porté par des initiatives locales ou des actions institutionnelles isolées sans pour autant constituer un modèle consolidé de participation. Dans ce contexte, il apparaît pertinent de distinguer d'une part, les types de projets participatifs identifiés et d'autre part, les rôles et modalités d'implication réellement accordés aux habitants. Cette distinction permet de mieux comprendre le fonctionnement actuel de la participation à Oran, ses dynamiques, ses avancées mais aussi ses limites structurelles.

Seule une minorité de la population rapporte avoir déjà été impliquée dans un projet d'aménagement d'espace public à Oran. Cette faible participation traduit un déficit notable en matière de démocratie participative et de gouvernance urbaine révélant un décalage persistant entre d'une part, les discours institutionnels valorisant l'engagement citoyen et d'autre part, les pratiques effectivement mises en œuvre sur le terrain. Elle témoigne d'une planification et d'un aménagement principalement conduits par l'administration et les experts reléguant la participation des habitants à un rôle marginal. Cette situation met en évidence la nécessité de renforcer la culture participative au sein de la population oranaise tout en améliorant la visibilité, l'accessibilité et la transparence des processus proposés par les institutions locales.

2.1. Types de projets participatifs identifiés

La participation concerne des initiatives très ponctuelles et diversifiées chez la minorité d'habitants impliqués et met en évidence une dynamique d'engagement qui est souvent circonscrite à des actions "coup de poing" plutôt qu'intégrée à un processus continu de planification urbaine. En effet, le caractère très ponctuel des initiatives qu'il s'agisse d'actions

de reboisement ou d'entretien de quartier suggère que l'implication est rarement durable ce qui freine la construction d'une expertise citoyenne et le suivi des projets.

Les exemples cités tels que les actions d'entretien de quartier ou la réalisation d'infrastructures ponctuelles comme un stade de quartier confirment que l'intérêt et la mobilisation des habitants se cristallisent autour de l'espace de vie immédiat où leur connaissance du terrain ou expertise d'usage est la plus pertinente. De plus, ces actions diversifiées indiquent que l'engagement ne se limite pas toujours à la simple consultation mais inclut souvent des formes d'action concrète et de co-production avec un investissement personnel des habitants dans des actions de reboisement ou d'entretien comblant potentiellement les lacunes des services municipaux.

En conclusion, cette donnée est positive quant à la qualité de l'engagement, les habitants qui participent le font de manière active et concrète mais elle souligne également la fragmentation et la précarité de cette participation qui reste très localisée et éphémère ne constituant pas encore un système cohérent et intégré de gouvernance urbaine.

Dans le contexte oranais, certaines initiatives participatives révèlent le rôle spécifique joué par les associations à caractère culturel et patrimonial dans la restauration et la valorisation des espaces publics historiques. Ces structures associatives apparaissent comme des acteurs clés lorsque les projets dépassent la simple dimension fonctionnelle de l'aménagement pour intégrer des enjeux de préservation du patrimoine et de transmission culturelle. Elles interviennent notamment dans l'organisation de campagnes de sensibilisation, la mobilisation des habitants, la co-conception des aménagements et le suivi des travaux contribuant ainsi à inscrire la participation citoyenne dans une démarche de long terme.

Un exemple emblématique est celui du réaménagement du Jardin Ibn Badis anciennement connu sous le nom de promenade de Létang. Ce site chargé d'histoire et de valeur patrimoniale a bénéficié de l'implication d'associations locales. En mai 2022, lors du lancement d'un « mini-lifting » de la promenade, un représentant de l'association Bel Horizon Kouider Métaïr, a participé à la réunion préalable aux travaux. À cette occasion, l'association a contribué à infléchir certaines décisions techniques en particulier le choix de remplacer le revêtement goudronné des allées principales par du sable de carrière avec la perspective d'un usage ultérieur de pavés ou de béton imprimé sur certaines sections. Ce type d'intervention montre que l'engagement de Bel Horizon dépasse la simple sensibilisation, il s'inscrit dans un processus de co-conception impliquant des choix paysagers et techniques dans l'aménagement urbain (El Kebir, 2022).

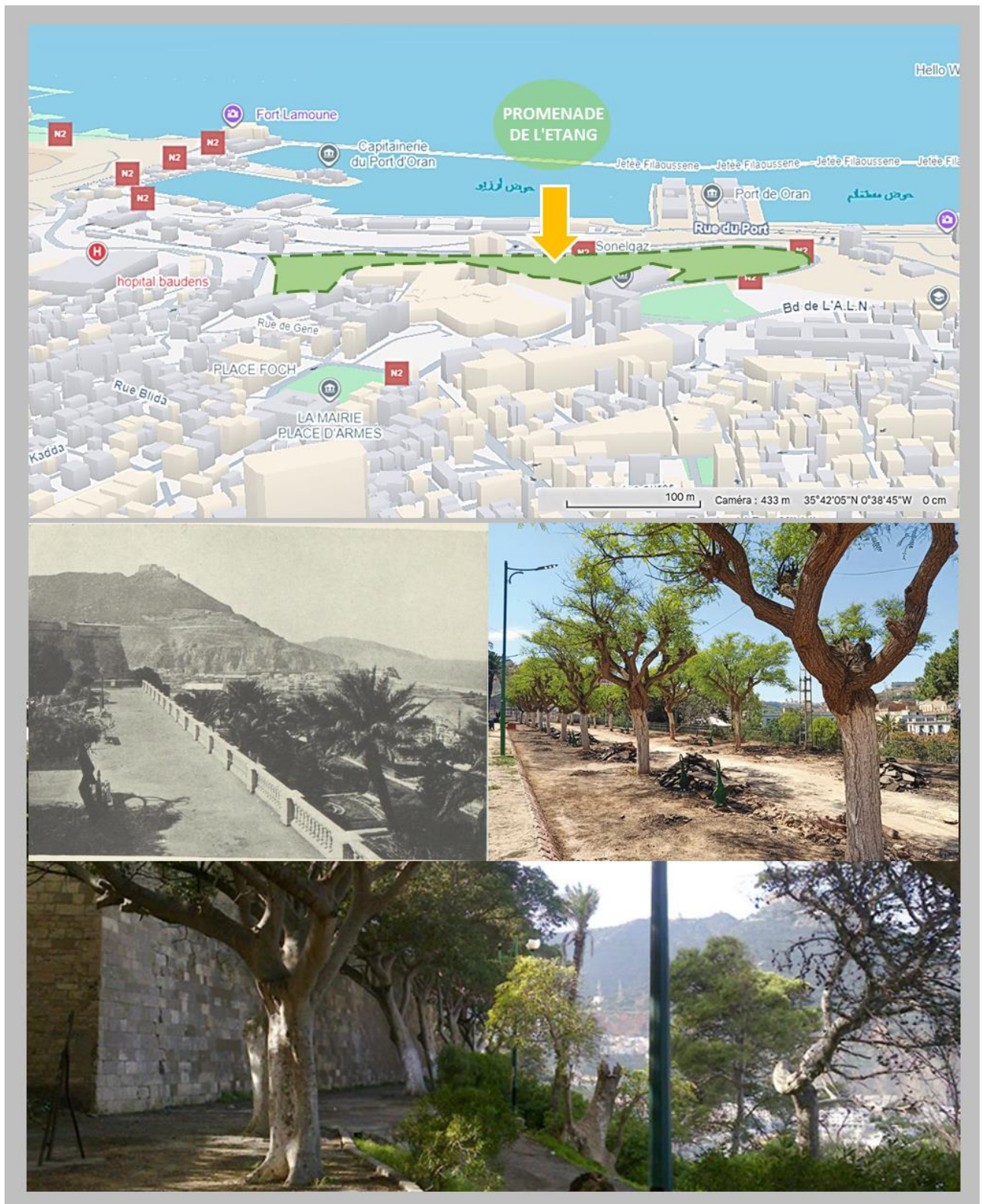


Figure 43: Jardin Ibn Badis (ex : promenade de Létang)

Source : mise en forme par l'auteure. Photos : El Watan, mai 2022. <https://www.oran-dz.com/tourisme/que-visiter/promenade-ibn-badisc>

La réussite durable de la réhabilitation d'un espace historique comme le Jardin Ibn Badis ne dépend pas seulement des moyens techniques et financiers mais fondamentalement de la reconnaissance du rôle pivot des associations dont la participation active transforme le projet de travaux en un acte de réappropriation citoyenne et culturelle du patrimoine.

La campagne nationale de plantation d'un million de plants d'arbres organisée le 25 octobre 2025 par le ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche et par la direction générale des forêts constitue une illustration significative de la place croissante accordée à la participation citoyenne dans les projets environnementaux de grande envergure. Réalisée en partenariat avec l'association Algérie Verte, cette initiative visait à renforcer le couvert végétal, prévenir l'érosion des sols, lutter contre la désertification et promouvoir une véritable culture du reboisement. Elle s'est distinguée par une vaste mobilisation notamment des jeunes générations mais également par l'implication directe de plusieurs ministres et autorités locales soulignant ainsi la dimension collective, inclusive et solidaire de l'opération.

Cette campagne représente un exemple concret de co-responsabilité entre l'État, les associations et la population. Elle a permis non seulement de restaurer et d'étendre les espaces verts mais aussi de renforcer la sensibilisation écologique et l'esprit civique au sein des communautés locales. La participation des établissements scolaires, des associations et des entreprises publiques et privées (Algérie Presse Service, 2025) témoigne de l'ampleur et de la diversité des acteurs mobilisés.



Figure 44: Campagne nationale de plantation d'un million de plants d'arbres

Source : Algérie Presse Service, 2025

C'est un exemple emblématique de projet participatif d'envergure dont la spécificité tient à son échelle exceptionnelle, à sa dimension thématique et à ses modalités d'exécution. Elle ne relève pas d'un aménagement urbain classique mais s'apparente plutôt à un mégaprojet d'action collective à vocation environnementale et sociale. Contrairement aux micro-projets de quartier ou aux opérations de réaménagement ciblées, cette initiative se déploie à l'échelle du territoire national et s'inscrit dans une dynamique macro-environnementale. Le thème fédérateur du reboisement a permis de mobiliser simultanément l'ensemble des wilayas autour d'objectifs stratégiques tels que le renforcement du couvert végétal ou la lutte contre le changement climatique.

Bien que l'opération ait été concentrée sur une seule journée, son ampleur géographique, la diversité des espaces concernés urbains, périurbains comme ruraux et le nombre d'acteurs impliqués lui confèrent une réelle portée structurelle. Par son mode de participation, la campagne relève de la co-production physique et du bénévolat actif : la contribution de millions d'algériens ne se limite ni à la consultation ni au plaidoyer mais se manifeste dans une mise en œuvre concrète fondée sur l'effort physique direct de plantation.

La réussite de ce dispositif repose en grande partie sur un modèle de partenariat public-associatif performant dans lequel l'État notamment le ministère de l'Agriculture et la Direction générale des forêts assure l'appui institutionnel et logistique alors que l'association Algérie Verte joue un rôle central d'ingénierie sociale et d'activation de l'engagement citoyen à large échelle.

Par ailleurs, cette campagne relève également des projets de cohésion sociale au regard de la diversité des acteurs mobilisés. Elle a en effet servi de catalyseur transversal réunissant administrations, forces de sécurité, institutions économiques, société civile et établissements scolaires. Si son objectif premier est écologique, l'initiative a également rempli une fonction sociale majeure en diffusant les valeurs de participation, de solidarité et d'attachement à l'intérêt collectif.

En définitive, cette vaste opération de reboisement met en lumière un modèle algérien de projet participatif fondé sur l'action directe soutenu par un haut niveau d'institutionnalisation grâce au partenariat entre l'État et la société civile. Elle illustre la capacité d'un thème fédérateur à susciter une mobilisation massive et à dépasser l'échelle locale ouvrant la voie à d'autres initiatives de grande ampleur fondées sur une coalition intersectorielle large et cohérente.

2.2. Rôles et modalités d'implication des habitants

La participation des citoyens à Oran est principalement encadrée et coordonnée par les associations locales qui constituent le principal vecteur de mobilisation pour les projets d'espaces publics. Les habitants déclarent contribuer aux projets au travers d'associations ce qui souligne le rôle central de ces structures dans l'organisation, l'information et la facilitation de l'implication citoyenne.

D'autres formes de contribution sont également présentes comme le volontariat ou l'aide directe aux travaux ainsi que la participation à des réunions, des cotisations ou la réalisation de travaux. Les interventions dans le choix de la nature du projet et la consultation de plans restent minoritaires tout comme l'implication directe via les instances locales ce qui suggère que la participation citoyenne formelle dans les processus décisionnels reste limitée et que l'action se concentre principalement sur la mise en œuvre et le soutien aux projets existants.

Concernant les canaux d'information mobilisés pour la participation, les associations apparaissent également comme le moyen prédominant pour connaître l'existence des projets même si d'autres sources de communication jouent un rôle complémentaire telles que le bouche-à-oreille, les réseaux sociaux, les convocations officielles par les autorités locales, la radio locale, les affichages publics, les informations distribuées dans les boîtes aux lettres et les sites web. Ces résultats confirment que la sensibilisation et la mobilisation des habitants reposent majoritairement sur des structures intermédiaires notamment les associations qui jouent un rôle de relais entre les institutions et la population.

Le rôle pivot des associations s'exerce sur deux fronts essentiels. D'abord, elles assurent l'organisation et la facilitation de l'engagement : les associations ne sont pas de simples intermédiaires mais le moteur et le lieu d'organisation de la participation, les habitants déclarant majoritairement contribuer à travers d'elles ce qui prouve qu'elles facilitent l'implication là où les institutions formelles échouent. Ensuite, elles agissent comme le canal d'information prédominant : les associations sont le moyen essentiel par lequel les citoyens prennent connaissance de l'existence des projets agissant comme des structures intermédiaires qui jouent un rôle de relais cruciaux entre des institutions dont la communication est souvent déficiente et la population.

L'analyse des formes de contribution révèle une hiérarchie claire dans l'engagement citoyen fortement inclinée vers l'action concrète plutôt que la décision. Les rôles des habitants se situent ainsi principalement au niveau de la co-gestion physique et du volontariat actif, la participation

se manifestant à travers des actions concrètes sur le terrain telles la réalisation de travaux relevant de la co-production et la contribution financière via des cotisations. Cette modalité souligne la dimension pratique et collaborative de l'engagement démontrant une forte volonté de co-responsabilité citoyenne qui complète efficacement les initiatives institutionnelles.

À l'inverse, on observe une implication stratégique minimale et l'implication directe via les instances locales formelles est également faible. Ce déséquilibre est fondamental : il suggère que la participation citoyenne formelle est limitée dans les processus décisionnels et de planification. En conséquence, les citoyens sont disposés à travailler, à financer et à soutenir les projets existants mais ils ont peu d'opportunités d'influencer leur orientation stratégique en amont.

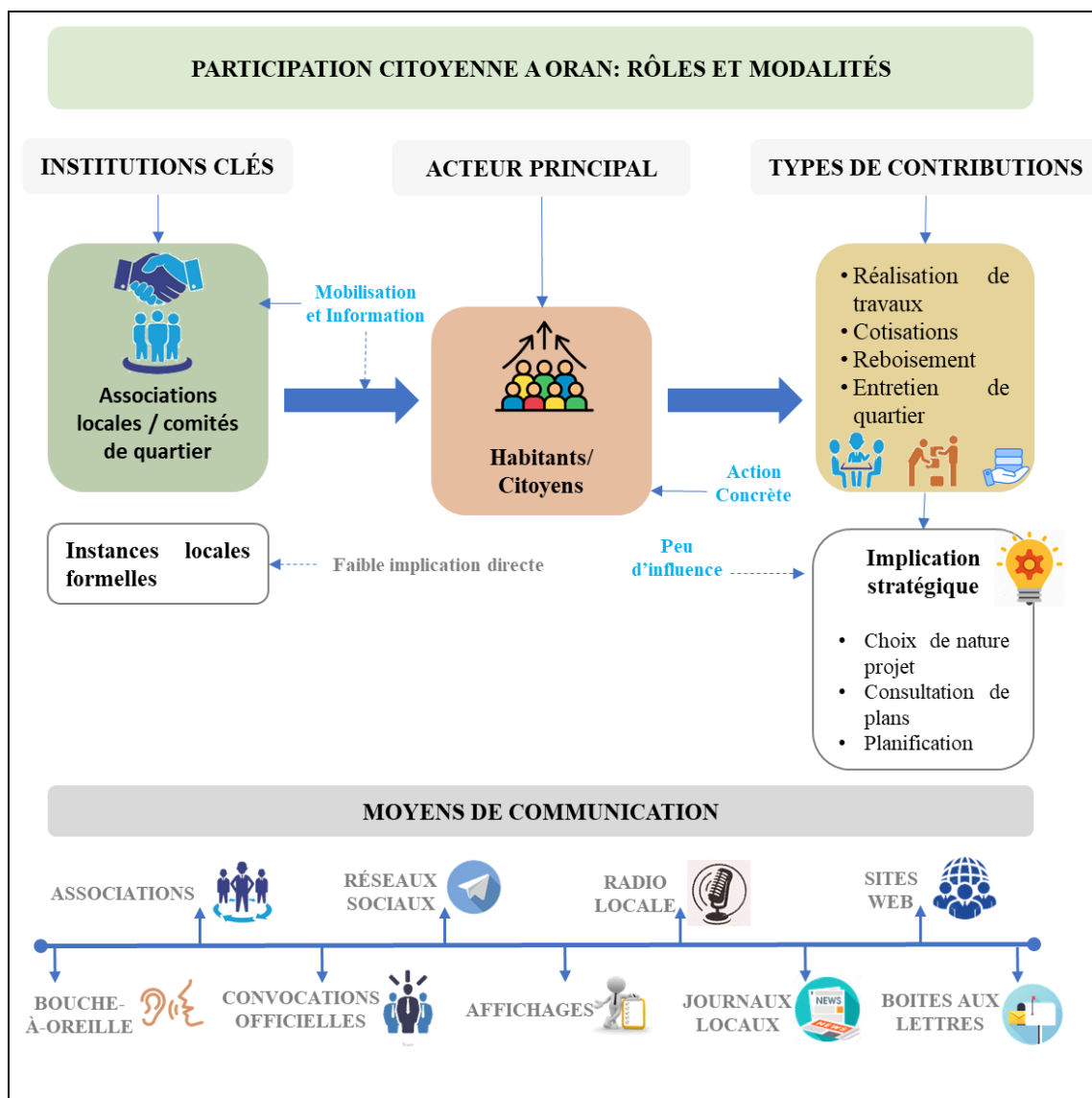


Figure 45 : Participation citoyenne à Oran : rôles et modalités

Source : auteure, 2025

Ces résultats constituent un signal fort adressé aux autorités locales, le faible niveau d'implication directe via les instances locales et la dépendance des citoyens aux associations pour l'information et la mobilisation confirment que les mécanismes institutionnels de participation sont inefficaces ou insuffisants. Dans certains cas, c'est le tissu associatif qui pallie le déficit de communication et l'absence de dispositifs consultatifs accessibles. L'efficacité des projets d'aménagement à Oran repose ainsi non pas sur la robustesse de la démocratie locale mais sur la vitalité de la société civile organisée.

Si la participation citoyenne reste globalement faible à Oran, les rares actions entreprises se distinguent par leur grande vigueur sur le terrain (volontariat, travaux) bien qu'elles peinent encore à peser sur les décisions. Les associations sont le lien vital qui permet à l'État de mobiliser les citoyens pour l'exécution renforçant la cohésion sociale mais elles ne parviennent pas encore à garantir une place égale aux citoyens dans les choix stratégiques de la fabrique urbaine.

3. Apports et limites de la participation citoyenne à la qualité de vie urbaine à Oran

L'analyse des expériences d'implication citoyenne à Oran révèle que la participation dans la fabrique des espaces publics n'est pas seulement un impératif de gouvernance mais un levier stratégique qui contribue directement et indirectement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Elle génère des bénéfices sociaux qui transcendent la seule dimension physique des aménagements. A ce titre, notre étude confirme que cette implication active renforce la cohésion sociale en développant le tissu social et les réseaux de solidarité locale, un phénomène puissamment médiatisé par les associations locales qui en organisant les efforts de volontariat et d'aide aux travaux fédèrent les citoyens autour d'un objectif commun.

De plus, les habitants perçoivent les espaces verts, les places publiques et les promenades comme des lieux essentiels pour le bien-être physique et mental et la sociabilité. Les lieux co-aménagés deviennent des vecteurs de rencontres intergénérationnelles, d'échanges culturels et d'activités collectives favorisant le sentiment d'appartenance au quartier et à la ville. Enfin, le fait que les habitants contribuent activement par leur volontariat ou leurs cotisations aux projets engendre un sentiment fondamental d'appropriation et de co-responsabilité. Ce lien affectif et pratique est essentiel au vivre-ensemble car il incite les citoyens à s'investir durablement dans la préservation et l'entretien des lieux transformant un simple espace public en un bien commun géré et respecté. La participation même concentrée sur la phase d'exécution, garantit une meilleure adéquation des espaces aux usages quotidiens ce qui est un gage de fonctionnalité.

Cette implication concrète qui se manifeste au niveau de la co-gestion physique des projets modestes tels que les stades de quartier ou les aires de jeux locales réduit l'écart souvent observé entre les décisions techniques des urbanistes et les usages réels et les pratiques quotidiennes des habitants.

Ainsi, grâce à la co-responsabilité citoyenne, les espaces co-produits ou co-gérés bénéficient d'une meilleure durabilité et valorisation étant mieux entretenus et moins sujets au vandalisme. Cette amélioration fonctionnelle majeure contribue également à l'amélioration de l'accessibilité perçue. Cependant, l'impact de cette amélioration est limité car la participation reste dynamique dans l'action mais fragile dans l'influence stratégique. La faible implication des citoyens dans le choix de la nature des grands projets (infrastructures majeures, grands parcs) révèle que les décisions structurantes qui affectent la qualité de vie globale de la ville sont encore prises sans leur expertise.

Enfin, la forte dépendance aux associations locales pour l'information crée des disparités territoriales liant la qualité de vie à la vitalité associative de chaque quartier et non à un processus institutionnel uniforme et accessible. La présente recherche confirme que la qualité de vie à Oran est intimement liée à la capacité des espaces publics à être façonnés en concertation avec les habitants. La participation citoyenne constitue un levier stratégique pour produire des espaces inclusifs, fonctionnels et socialement vivants renforçant le bien-être collectif.

Cependant, cette participation n'est pas un outil d'influence directe sur la décision politique mais un puissant levier de mise en œuvre et d'appropriation qui améliore la qualité de vie en assurant que les espaces créés ou rénovés sont utilisés, respectés et intégrés au tissu social local. Il ne suffit pas que les habitants expriment une volonté de contribuer ; il est impératif que les autorités locales garantissent non seulement l'accessibilité des dispositifs mais aussi l'intégration de l'expertise citoyenne en amont car l'absence de ce lien stratégique limite l'amélioration de la qualité de vie aux seules initiatives de proximité.

4. Discussion

La problématique centrale de cette thèse consiste à démontrer le rôle de la participation citoyenne comme levier de l'amélioration de la qualité de vie à travers l'espace public dans les villes algériennes. Les analyses révèlent un écart significatif entre le rôle fonctionnel attendu des espaces publics à Oran et leur performance réelle soulignant la nécessité d'une transformation de la gouvernance urbaine.

Pour structurer la discussion, il convient d'examiner successivement la place des espaces publics dans l'expérience quotidienne des habitants, le rôle et les limites de la participation citoyenne ainsi que les implications pratiques de ces constats pour la conception d'un modèle participatif adapté au contexte algérien, capable de renforcer l'appropriation des lieux et de contribuer durablement à la qualité de vie urbaine.

4.1. Les espaces publics comme composante structurante de la qualité de vie à Oran

Les habitants d'Oran accordent une grande importance aux espaces publics dans leur vie quotidienne même si leur compréhension du concept reste avant tout intuitive et ancrée dans l'expérience vécue. La compréhension spontanée centrée sur les lieux familiers et accessibles révèle une conception essentiellement pratique de l'espace public davantage liée à l'usage qu'à la définition institutionnelle ou planificatrice. Cette approche pragmatique n'est pas spécifique à Oran, elle rejoint des constats réalisés dans de nombreux contextes méditerranéens où l'espace public est d'abord perçu comme un lieu de sociabilité avant d'être envisagé comme un objet strictement urbanistique (Navez-Bouchanine, 2005).

Cependant, l'étude met en lumière plusieurs dysfonctionnements qui affectent fortement cette capacité des espaces publics à contribuer à la qualité de vie. Le manque d'entretien, le sentiment d'insécurité, l'insuffisance d'équipements, la pression urbaine et la saturation de certains lieux ainsi que la faible accessibilité pour certains profils de population notamment les femmes, les personnes âgées et les familles constituent autant de facteurs limitant leur usage. Ces carences traduisent une défaillance du système de gestion urbaine souvent caractérisé par un entretien réactif plutôt que préventif et par des processus décisionnels centralisés qui ne tiennent pas suffisamment compte des usages réels.

L'analyse des besoins exprimés par les habitants confirme que la qualité de vie urbaine dépend non seulement de la disponibilité de ces espaces mais aussi de leur qualité de gestion, de la sécurité qu'ils offrent, de leur convivialité et de leur accessibilité (Constantinescu et al., 2019). Pour intégrer pleinement les usages sociaux et les pratiques quotidiennes dans la conception et la gestion des espaces publics, il est nécessaire de dépasser une approche uniquement physique ou planificatrice. Il apparaît ainsi que cette évolution est indispensable pour renforcer la contribution des espaces publics à la vie urbaine et au bien-être des habitants.

4.2. Participation citoyenne : un potentiel reconnu mais faiblement exploité

Les habitants d'Oran manifestent un intérêt réel pour la participation dans la gestion et l'aménagement des espaces publics mais cet intérêt se traduit rarement en actions concrètes en raison de l'absence d'un cadre institutionnel clair, du manque de sensibilisation aux outils participatifs et de la faible tradition de concertation municipale. Les initiatives participatives recensées restent ponctuelles et portées principalement par des structures associatives ou locales avec une portée limitée due à la faible coordination entre institutions, à l'absence de méthodologie unifiée, au manque de compétences spécialisées dans les administrations et à la perception d'une influence marginale sur les décisions.

Malgré ces limites, ces expériences révèlent un potentiel mobilisateur qui se manifeste lorsque les habitants constatent un impact tangible de leur contribution. L'analyse démontre que même une participation restreinte favorise l'appropriation des espaces publics, renforce le sentiment de responsabilité et améliore la perception de sécurité et de convivialité. Cependant, cette participation reste essentiellement informelle, se traduisant davantage par des suggestions, des revendications ou des initiatives spontanées que par des dispositifs structurés de co-conception ou de co-gestion.

Les obstacles identifiés : absence de guide méthodologique national ou local, verticalité des processus décisionnels, faible coordination interinstitutionnelle, manque de ressources humaines formées à l'urbanisme participatif et perception d'une influence réelle limitée ; confirment que la participation à Oran demeure davantage réactive que proactive et plus symbolique qu'opérationnelle. Cette situation souligne la nécessité d'un cadre institutionnel structuré afin de transformer ce potentiel en un véritable levier de la fabrique urbaine.

Les constats issus des deux chapitres pratiques soulignent ainsi la nécessité d'un changement de paradigme dans la gestion des espaces publics. Les habitants d'Oran expriment un besoin d'espaces publics plus accessibles, mieux entretenus, plus sécurisés et mieux adaptés aux usages locaux. Toutefois, ces besoins ne peuvent être pleinement satisfaits que si la participation citoyenne devient une composante intégrée et structurante du cycle de vie des projets urbains.

La mise en perspective internationale renforce ces constats et permet de les situer dans un cadre plus large. Des travaux réalisés en Amérique latine et dans les Caraïbes (Córdoba Hernández & Pérez García-Burgos, 2020) montrent que l'amélioration des espaces publics repose sur l'articulation entre inclusion, justice sociale et développement économique. Dans ces contextes,

les démarches participatives jouent un rôle structurant dans la cohésion sociale, la régénération territoriale et la résilience urbaine.

Ces enseignements résonnent fortement avec la situation oranaise confrontée à des défis similaires en matière d'inclusion, de proximité et de durabilité. Cette comparaison permet de formuler des recommandations adaptées au contexte local notamment le développement d'outils participatifs ancrés dans les pratiques territoriales, la formation des professionnels à la gestion de processus inclusifs, le renforcement de la culture citoyenne et l'instauration de dispositifs transparents, accessibles et pérennes.

Les travaux récents sur les compétences en planification durable et la pédagogie transformatrice montrent que l'efficacité participative dépend moins du cadre légal que de la capacité des professionnels et des citoyens à comprendre et co-construire des processus complexes. Ils rappellent que la participation constitue un double défi institutionnel et éducatif nécessitant des urbanistes formés à la pensée systémique, aux compétences interpersonnelles et à la négociation de valeurs ainsi que des habitants capables d'appréhender les enjeux territoriaux (Ziafati Bafarasat et al., 2025). Contrairement à d'autres pays où ces compétences sont intégrées à la formation (Royaume-Uni, Belgique, Japon), la formation algérienne demeure centrée sur les aspects techniques au détriment des approches collaboratives et expérientielles limitant ainsi la mise en œuvre d'une participation effective.

Dans ce cadre, l'amélioration de la qualité de vie à Oran ne peut être dissociée ni de la qualité de ses espaces publics, ni de l'implication active de ses habitants dans leur conception et leur gestion. Les résultats montrent que la ville dispose d'un potentiel participatif significatif mais que celui-ci nécessite un cadre institutionnel clair et structuré pour devenir un véritable levier de transformation urbaine. Ce constat ouvre naturellement sur la proposition d'un modèle participatif contextualisé, conçu comme une contribution à la fois scientifique et opérationnelle pour les villes algériennes confrontées aux mêmes défis.

5. Vers un modèle participatif d'aménagement des espaces publics à Oran pour l'amélioration de la qualité de vie

L'amélioration durable de la qualité de vie à Oran à travers la fabrique de ses espaces publics nécessite un changement de paradigme fondamental passant d'un système descendant hérité à un modèle participatif d'aménagement structuré par un guide opérationnel de co-conception, co-réalisation et co-gestion.

Actuellement, l'aménagement des espaces publics à Oran s'inscrit encore dans un modèle centralisé (top-down) dans la plupart des interventions où les décisions sont prises majoritairement par les autorités (Wilaya/APC) et les bureaux d'études sans consultation effective des usagers. Ce fonctionnement unilatéral engendre plusieurs conséquences négatives: un déficit d'appropriation citoyenne avec des projets perçus comme imposés plutôt que comme biens communs. Cela favorise leur dégradation et le vandalisme ; une inadaptation fonctionnelle des lieux, les solutions étant souvent standardisées et ignorantes des besoins spécifiques et pratiques locales et une fragilité de la pérennité, la municipalité assumant seule la maintenance faute de mécanismes de co-gestion et de suivi citoyen. Cette fracture entre aménagement et usage justifie la transition vers une approche participative plus pertinente et durable.

Le modèle proposé doit s'appuyer sur la réalité du terrain telle qu'identifiée dans la thèse en reconnaissant et en valorisant les dynamiques locales existantes. Rappelons que la participation citoyenne à Oran bien que limitée et concentrée principalement sur les phases d'exécution constitue un levier décisif pour renforcer la pertinence, la durabilité et l'appropriation des aménagements publics. Le rôle des associations locales est central : elles doivent être considérées comme de véritables partenaires stratégiques dans le processus de co-conception et non comme de simples exécutants ou médiateurs logistiques. L'intégration de l'expertise d'usage des habitants dès la phase de conception permet de transformer leurs besoins en critères contraignants pour les bureaux d'études garantissant ainsi des décisions structurantes et adaptées aux pratiques locales.

5.1. Piliers de l'engagement citoyen à Oran

Pour encourager et pérenniser la participation, plusieurs leviers doivent être activés, il s'agit :

- de renforcer l'information et la sensibilisation,
- d'institutionnaliser la participation à travers des plateformes locales ou des cadres réglementaires favorisant la transparence,
- de former citoyens et techniciens aux pratiques de concertation et de médiation,
- de mobiliser les associations tout en assurant leur représentativité
- et de réduire les disparités entre quartiers et enfin d'intégrer le numérique par des outils de consultation, de signalement, de co-conception et de suivi des projets.

Ce nouveau modèle est fondé sur trois piliers :

- **Co-responsabilité** : La collectivité locale (APC, Wilaya) et les citoyens partagent la responsabilité du succès et de la pérennité du projet.
- **Transparence** : Les contraintes budgétaires et les choix techniques sont communiqués ouvertement dès le début de la démarche.
- **Citizen empowerment**: Plus un citoyen est informé et formé, plus sa contribution aux processus participatifs devient pertinente et constructive.

Pour garantir une participation significative, le modèle doit viser les niveaux supérieurs de l'échelle participative s'établissant au minimum au niveau du partenariat pour assurer que les contributions citoyennes soient traduites en décisions effectives.

5.2. Identification des Acteurs Clés

Un modèle participatif réussi repose sur une articulation claire des rôles au sein d'une gouvernance renouvelée :

- **La collectivité locale (APC, Wilaya)** : Elle tient le rôle essentiel de facilitateur institutionnel et de garant. Son rôle est d'assurer le cadre légal et budgétaire, d'ouvrir le dialogue, de maintenir la transparence du processus et contribue à la décision finale laquelle est prise conjointement avec les autres parties prenantes sur la base des recommandations issues du partenariat.
- **Les professionnels de l'aménagement** (Urbanistes, Architectes, Paysagistes) : Ces experts agissent comme des traducteurs de besoins. Leur mission n'est pas de concevoir seulement mais de synthétiser et de transformer les attentes et idées citoyennes brutes en solutions techniques, spatiales et réglementaires qui soient réalisables et conformes aux normes d'aménagement urbain.
- **Les citoyens et usagers** (incluant associations, universitaires et entreprises) : Ils constituent le cœur du processus. Ils sont détenteurs de la connaissance pratique, de l'expérience vécue et de la légitimité d'usage. Leur implication permet d'ancrer le projet dans la réalité quotidienne et de garantir l'adéquation fonctionnelle des futurs espaces.

L'objectif ultime de ce modèle participatif est d'améliorer concrètement et de manière mesurable la qualité de vie des habitants d'Oran. Il vise à créer des espaces mieux conçus, accessibles, sécurisés et entretenus, à renforcer le lien social par la multiplication des relations de voisinage et des activités collectives, à développer un sentiment d'appropriation qui valorise

le patrimoine local et réduit le vandalisme, à diminuer les inégalités urbaines par une distribution équitable des aménagements et opportunités participatives. Enfin, il tend à améliorer le bien-être collectif en augmentant la satisfaction des habitants, la confiance envers les institutions et la qualité générale du cadre de vie.

5.3. Outil de mise en œuvre : Guide opérationnel du projet participatif d'espace public à Oran

Ce guide définit le protocole méthodologique pour la mise en œuvre du modèle participatif d'aménagement des espaces publics à Oran. Il est structuré en quatre phases séquentielles qui intègrent les usagers à chaque étape du cycle de vie du projet, du diagnostic à la co-gestion.

Phase 1 : Préparation et cadrage

Cette phase vise à assurer l'engagement institutionnel et à définir clairement le cadre de travail. L'objectif principal consiste à établir les fondations de la collaboration tout en garantissant la transparence du processus. Dans ce cadre, un Comité de Pilotage Participatif (CPP) doit être créé constituant l'instance décisionnelle du projet et regroupant la collectivité, les professionnels et les représentants citoyens.

Phase 2 : Diagnostic partagé et identification des besoins

Le diagnostic constitue un effort conjoint visant à recueillir la connaissance d'usage des lieux et à comprendre les attentes des habitants. L'objectif de cette étape est d'identifier à la fois les dysfonctionnements et les potentiels d'amélioration des espaces publics à partir de la perspective des usagers. Pour ce faire, différentes méthodes participatives sont mobilisées telles que l'organisation de marches exploratoires sur site permettant un relevé sensoriel des problèmes ainsi que l'utilisation de la cartographie participative en ligne qui facilite la collecte de données géolocalisées à grande échelle. Ce dispositif est complété par la réalisation d'enquêtes et d'entretiens auprès des habitants permettant d'approfondir les perceptions, les besoins et les expériences d'usage.

Phase 3 : Co-conception et formalisation technique

Cette phase correspond à la création collaborative au cours de laquelle les idées recueillies sont transformées en solutions concrètes. L'objectif principal est de traduire les besoins exprimés par les habitants en scénarios d'aménagement réalistes tout en obtenant un consensus sur les choix adoptés.

Dans cette dynamique, un travail de Benchmarking doit également être réalisé afin d'identifier les meilleures pratiques et les "success stories" développées par d'autres collectivités en particulier celles ayant mené des projets participatifs réussis. Cette analyse comparative permet d'enrichir la réflexion locale, d'éviter la reproduction d'erreurs déjà observées ailleurs et d'intégrer des solutions innovantes adaptées au contexte oranais.

Pour ce faire, des ateliers de maquettage et d'esquisse sont organisés permettant aux citoyens d'ajuster l'implantation des équipements (bancs, éclairage, cheminements, plantations) sous la guidance des architectes et des urbanistes. Cette étape se conclut par l'élaboration d'un scénario d'aménagement validé par le comité de pilotage participatif qui sert de base à la rédaction du cahier des charges technique pour la consultation des entreprises.

Phase 4 : Réalisation et pérennité (Co-gestion)

La participation des habitants se poursuit après la livraison des aménagements afin de garantir la fidélité de l'exécution et la durabilité des espaces publics. L'objectif de cette phase est d'assurer la conformité du chantier tout en mettant en place des mécanismes de gestion durable. À cet effet, un suivi citoyen de chantier est instauré pour veiller au respect des choix définis lors de la co-conception.

Parallèlement, une charte de co-gestion est établie précisant les responsabilités partagées entre l'APC en charge du gros œuvre et de l'éclairage et les associations de quartier, responsables de l'animation et de l'entretien léger garantissant ainsi la vitalité et la pérennité de l'espace sur le long terme.

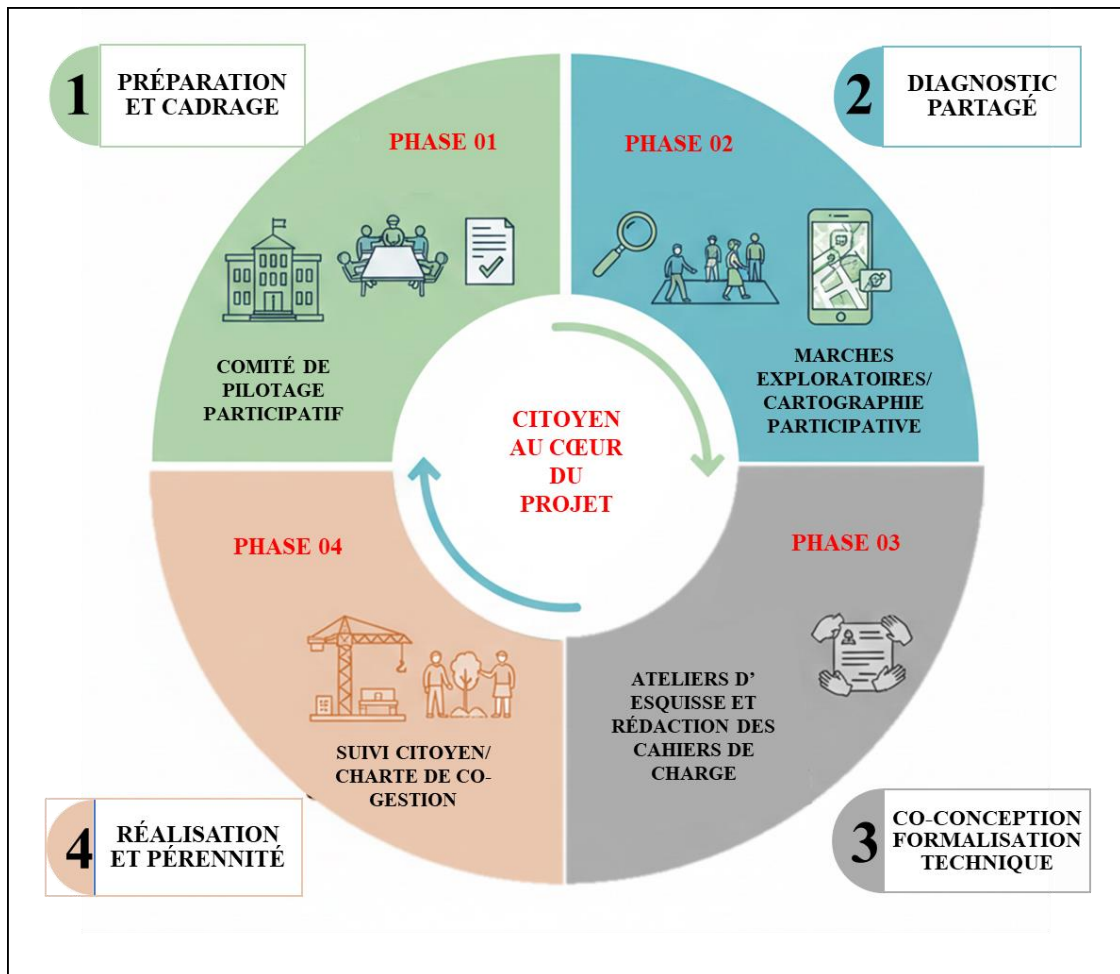


Figure 46: Guide opérationnel du projet participatif d'espace public à Oran

Source : auteure, 2025

Le modèle participatif fournit la légitimité et la raison d'être du changement pendant que le guide opérationnel en est la méthode d'exécution.

C'est par cette synergie que l'aménagement des espaces publics à Oran pourra dépasser l'échec des projets descendants garantissant que les investissements publics ne créent pas seulement des structures physiques mais de véritables leviers de cohésion sociale et d'amélioration concrète et pérenne de la qualité de vie urbaine.

Conclusion

En conclusion, l'analyse de la participation citoyenne dans la fabrique des espaces publics à Oran met en évidence son rôle central dans l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Si la culture participative des habitants révèle un intérêt réel pour l'implication dans les projets d'aménagement, un écart persistant entre intention déclarée et participation effective souligne la nécessité de dispositifs structurés et accessibles. Les expériences menées démontrent que l'engagement des citoyens lorsqu'il est organisé et encadré, contribue à la pertinence des aménagements.

Toutefois, les limites observées liées à la faisabilité, aux ressources et à la coordination institutionnelle montrent que la participation ne peut se réduire à un simple mécanisme consultatif. Le développement d'un modèle participatif structuré reposant sur des piliers tels que la concertation, la co-conception et la co-gestion ainsi que sur l'identification claire des acteurs clés constitue une voie prometteuse pour renforcer l'impact de la participation citoyenne. Le guide opérationnel du projet participatif d'espace public à Oran illustre concrètement cette démarche en offrant un cadre méthodologique clair pour intégrer les habitants à chaque étape du cycle de vie des projets.

Ainsi, la participation citoyenne lorsqu'elle est pensée comme un processus continu et inclusif apparaît comme un levier stratégique pour concilier aménagement urbain et qualité de vie tout en favorisant l'émergence d'espaces publics adaptés aux besoins réels de la population.

Conclusion de la deuxième partie

La deuxième partie de cette thèse a transposé le cadre théorique au plan empirique en mobilisant une méthodologie mixte et triangulée centrée sur le cas d'Oran. L'analyse des données de terrain articulée autour de l'étude des pratiques de planification (Chapitre V), de la méthodologie de recherche (Chapitre VI) et des résultats de l'enquête (Chapitres VII et VIII) permet de dresser un bilan précis de la fabrique des espaces publics et de la participation citoyenne en milieu urbain algérien.

Le diagnostic empirique met en évidence trois constats majeurs. D'abord, la déconnexion structurelle : la planification et la gestion des espaces publics en Algérie restent dominées par un modèle descendant, rigide et formalisé laissant peu de place à la co-production malgré l'existence d'initiatives citoyennes freinées par un cadre légal et politique peu favorable.

Ensuite, le lien entre espaces publics et qualité de vie est clairement établi : les habitants d'Oran reconnaissent leur rôle dans le bien-être social et le sentiment d'appartenance mais cet impact est limité par des dysfonctionnements tels que la sécurité, l'entretien et la végétalisation. L'insatisfaction tient davantage à la qualité perçue qu'au nombre de lieux disponibles.

Enfin, le potentiel participatif reste sous-exploité : les citoyens montrent un réel intérêt pour s'impliquer mais la participation effective reste faible, entravée par des freins institutionnels et socioculturels alors même qu'elle constitue un levier essentiel pour améliorer la pertinence et l'appropriation des espaces publics.

CONCLUSION GENERALE

Arrivé au terme de cette étude, il convient de mettre en perspective la démarche scientifique qui a guidé notre réflexion. Dans un monde où plus de la moitié de la population est désormais urbaine, la ville d'Oran s'inscrit pleinement dans cette dynamique d'expansion disposant d'un ensemble d'espaces publics essentiels au lien social. Cependant, lorsque ces espaces présentent des dysfonctionnements ou des situations d'inconfort, ils altèrent la perception des usagers, freinent leur fréquentation et entravent la possibilité d'une participation citoyenne active.

C'est dans ce contexte que notre recherche s'est structurée autour de deux hypothèses fondamentales. La première postule que la participation citoyenne constitue un levier essentiel pour réduire les dysfonctionnements liés à la conception, l'aménagement et la gestion des espaces publics à Oran. Dans la continuité de cette réflexion, la seconde hypothèse soutient que l'implication directe des citoyens oranais dans la fabrique des espaces publics favorise l'appropriation de ces lieux exerçant ainsi une influence significative sur leur qualité de vie urbaine dépassant les seules performances morphologiques pour s'ancrer dans la dimension humaine et sociale du territoire.

Pour valider ces hypothèses nous avons adopté une démarche méthodologique mixte articulée autour de plusieurs étapes complémentaires. Cette recherche a d'abord débuté par une phase théorique consacrée à l'établissement d'un cadre conceptuel liant les notions d'espaces publics, de qualité de vie et de participation citoyenne. Cette base théorique a ensuite été confrontée à une phase quantitative afin d'identifier des tendances générales et de quantifier les corrélations entre l'implication des usagers et le bien-être urbain. Parallèlement, une phase qualitative a été menée pour approfondir ces résultats ainsi que sur une observation systématique de terrain réalisée dans plusieurs espaces emblématiques de la ville d'Oran. Cette démarche a été systématiquement enrichie par l'analyse des documents d'urbanisme et des sources institutionnelles permettant de confronter les outils de planification officielle aux usages réels et aux attentes exprimées par la population.

Cette approche intégrée a permis d'accéder à une connaissance fine du vécu quotidien des Oranais. Elle confirme que l'association des habitants aux décisions ne se contente pas d'éclairer la réalité du terrain : elle favorise l'appropriation des lieux, renforce l'engagement citoyen et garantit la pertinence de projets véritablement ancrés dans les besoins de la population.

Principaux résultats de la recherche

L'analyse approfondie des données recueillies sur le terrain oranais confirme que la participation citoyenne n'est pas un simple accessoire de l'urbanisme mais un facteur déterminant pour que les espaces publics remplissent pleinement leurs fonctions sociales, environnementales et urbaines. Nos travaux mettent en exergue une déconnexion persistante entre une planification urbaine descendante et les usages réels des citoyens. Si l'implication des habitants dans les projets d'aménagement en Algérie s'inscrit dans une trajectoire historique amorcée dès le milieu des années 1990, elle a progressivement évolué sous l'impulsion de nouveaux cadres réglementaires et d'une prise de conscience académique croissante. On est ainsi passé d'une approche purement experte et technique à l'émergence d'initiatives locales plus ancrées dans les réalités sociales. Cependant, le constat reste sans appel : ces démarches demeurent marginales, peu institutionnalisées et insuffisamment intégrées aux pratiques réelles de gouvernance.

À Oran, ce déficit de participation se heurte à des verrous structurels et socioculturels complexes. Le système décisionnel fortement centralisé, laisse peu de place à l'initiative locale tandis qu'un déficit d'information prive les habitants de leur droit à la ville, la majorité ignorant les possibilités légales de s'impliquer. Ce manque de culture participative est accentué par une confiance limitée envers les institutions et une formation des urbanistes encore trop centrée sur la technique au détriment de la médiation sociale. Pourtant, notre recherche révèle un paradoxe fondamental : malgré ces freins, il existe une volonté d'implication manifeste. Cette participation que nous avons qualifiée de vigoureuse dans l'action, se manifeste par des solidarités de quartier et des initiatives associatives qui tentent d'instaurer des espaces de dialogue amorçant un changement qui ne demande qu'à être consolidé par des procédures stables et transparentes.

L'un des enseignements les plus riches de cette recherche réside dans l'analyse des inégalités de perception et d'appropriation des lieux selon le profil des usagers. Si les Oranais, toutes catégories confondues accordent une importance primordiale aux parcs et jardins pour leur qualité de vie, la fréquentation réelle est dictée par des facteurs structurels profonds. La question du genre apparaît ici comme centrale : les femmes investissent prioritairement des espaces utilitaires ou familiaux, leur présence étant souvent conditionnée par un sentiment d'insécurité plus marqué et par des responsabilités domestiques contraignantes. À l'opposé, les hommes privilégient les zones de rencontre spontanées à proximité du domicile. Ces disparités couplées aux critiques récurrentes sur le manque d'entretien et la précarité du mobilier soulignent que la

planification actuelle échoue encore à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des parents essentiels à une ville inclusive.

En définitive, cette thèse démontre que la qualité de vie à Oran dépend moins de la seule création physique d'espaces publics que de la capacité des institutions à les gérer de manière adaptée et concertée. Nos hypothèses de départ ont été prouvées par l'analyse : la participation citoyenne s'est confirmée être un levier efficace pour réduire les dysfonctionnements d'aménagement des espaces publics tout en garantissant une meilleure appropriation et un bien-être collectif accru impactant ainsi directement la qualité de vie des habitants.

Nous proposons donc un modèle de gouvernance renouvelé qui place les « savoirs d'usage » au cœur du cycle de vie des projets. En institutionnalisant la co-conception, la co-gestion et le suivi partagé, la participation citoyenne devient un véritable levier de transformation urbaine. Pour une métropole comme Oran, le défi majeur consiste désormais à convertir une croissance urbaine rapide en une amélioration réelle du quotidien. Seule une gouvernance capable de réduire l'écart critique entre la performance réelle des espaces et les attentes des citoyens permettra de bâtir une ville durable où l'espace public redevient un produit urbain et social partagé.

Recommandations et suggestions pratiques pour renforcer la participation citoyenne dans la production des espaces publics en Algérie

À la lumière des enseignements de cette recherche, l'amélioration de la qualité de vie à Oran ne peut plus reposer sur une approche exclusivement techniciste. La participation citoyenne doit devenir le levier central permettant de concevoir des lieux vivables et ancrés dans les besoins du terrain. Nos recommandations s'articulent autour de trois axes opérationnels :

- **Exigences de la conception spatiale**

Un espace public réussi à Oran doit cesser d'être un « vide urbain » pour devenir un lieu lisible et ordonné. Il est impératif d'identifier précisément la diversité des usagers (enfants, femmes, seniors, jeunes) pour adapter la morphologie des lieux. La sécurité et l'appropriation dépendent de proportions équilibrées, de limites claires et de l'intégration d'éléments de confort fondamentaux : ombrages, assises ergonomiques, jeux visibles et commerces de proximité. Nous préconisons une conception favorisant porosité visuelle entre le bâti et la rue (fenêtres, balcons, devantures ouvertes) afin de générer une surveillance naturelle complétée par des cheminements actifs et des transports publics sûrs. Ces principes de conception associés à des

règles d'usage partagées sont la condition sine qua non pour transformer l'espace de passage en un lieu de vie durable.

- **Inclusion et équité de genre**

L'analyse des données d'Oran confirme que les normes de genre influencent radicalement l'appropriation de l'espace public (Hammoumi & Belkaid, 2025). Pour construire une ville inclusive, il est indispensable d'écouter les expériences des femmes tout au long du cycle du projet en reconnaissant la multiplicité des rôles qu'elles assument (Pereira & Malcata Rebelo, 2024). Cela nécessite le déploiement d'outils spécifiques tels que les audits de sécurité et les cartographies genrées. La sécurité ne doit pas être pensée uniquement par l'éclairage ou l'entretien mais par le ressenti et la présence des femmes dans les instances décisionnelles. Relier les politiques de sécurité à celles de l'inclusion et de la culture permettra d'ancrer durablement la justice spatiale dans les politiques publiques oranaises.

- **Renforcer la participation : communication et compétences**

L'association des usagers aux différentes étapes du projet est cruciale et nécessite un dialogue structuré entre habitants, élus, concepteurs et gestionnaires. Ce dialogue doit s'accompagner d'une prise en compte fine des pratiques existantes ainsi que de l'entretien, des matériaux et du traitement du sol.

Pour être efficaces, les démarches participatives nécessitent une volonté politique affirmée, des plans d'action, des ressources dédiées et un suivi transparent. Pour renforcer la participation citoyenne en Algérie, il est essentiel de créer des espaces accessibles pour le dialogue et la co-construction notamment des structures de proximité (réunions, ateliers collaboratifs) et des outils numériques (sites web, applications mobiles) tout en veillant à réduire la fracture numérique par des dispositifs d'accompagnement.

Associer les citoyens à la création et à la gestion des espaces publics implique également de renforcer les compétences des professionnels. Il est indispensable de mettre en place la formation des élus et techniciens à la médiation et aux outils participatifs et de faire évoluer la formation des urbanistes vers l'ingénierie de la concertation. L'éducation à la citoyenneté doit être introduite dès le plus jeune âge. Enfin, la transparence et la stimulation de l'implication par le marketing territorial et la gamification (Belkaid & Alili, 2020; Khaldi et al., 2023; Sailer & Homner, 2020) sont nécessaires pour renforcer la confiance et la motivation. Ces orientations offrent un cadre opérationnel réaliste. Elles montrent que malgré les limites actuelles, la

participation citoyenne est un vecteur essentiel pour construire à Oran des espaces publics plus inclusifs, durables et adaptés aux besoins de tous.

Limites de la recherche

L'étude menée à Oran sur la participation citoyenne dans la fabrique des espaces publics fournit des résultats éclairants mais ceux-ci doivent être interprétés au regard de quelques limites méthodologiques et contextuelles. L'échantillon de 201 répondants bien que représentatif d'une diversité de profils demeure restreint au regard de l'ampleur de la population urbaine oranaise et ne permet pas une généralisation complète des résultats. Certaines catégories d'utilisateurs notamment les enfants n'ont pas été intégrés tandis que les données disponibles concernant plusieurs espaces publics restent partielles en raison d'un accès limité à la documentation ou d'une coopération institutionnelle insuffisante. Ces contraintes ont orienté l'analyse vers une mobilisation de données parfois ponctuelles liées aux opportunités d'enquête accessibles sur le terrain.

Un autre obstacle rencontré concerne la sensibilité du thème de la participation citoyenne. Malgré la garantie d'anonymat, une partie des habitants a exprimé des réticences ou refusé de répondre assimilant les questions à des enjeux politiques. Cette réserve souligne l'importance du contexte local dans la production de données sociales mais aussi la nécessité de renforcer la culture participative pour réduire la méfiance et favoriser l'expression citoyenne.

Ces limites n'altèrent toutefois pas la pertinence des enseignements dégagés. Au contraire, l'enquête révèle que la participation citoyenne possède un réel potentiel pour améliorer les espaces publics à condition d'être soutenue par un cadre institutionnel clair, des outils adaptés et un dialogue continu entre habitants, techniciens et élus.

Perspectives de recherche

Dans le prolongement de cette recherche consacrée à la participation citoyenne dans la fabrique des espaces publics à Oran, plusieurs perspectives se dessinent tant pour approfondir les connaissances que pour renforcer les pratiques à l'échelle locale et méditerranéenne.

Une première piste consiste à mobiliser plus systématiquement les Systèmes d'Information Géographique (SIG) et les outils numériques. Ces technologies offrent de réelles opportunités: elles permettent un suivi précis de l'état des espaces publics, du mobilier urbain ou de la propreté urbaine et favorisent l'implication des habitants grâce à des cartes interactives, des applications de signalement ou des plateformes collaboratives. Le développement d'un logiciel

local spécifiquement adapté au contexte algérien représenterait à cet égard, un levier important pour améliorer la prise de décision et renforcer l'efficacité des services urbains.

Une deuxième direction de recherche consiste à analyser de manière plus fine les liens entre territorialité, usages et insécurité notamment dans les quartiers populaires. Intégrer les besoins différenciés des femmes, des jeunes et des personnes âgées dans les stratégies de développement durable apparaît essentiel pour concevoir des espaces publics véritablement inclusifs, sensibles aux inégalités de genre, aux vulnérabilités sociales et aux pratiques quotidiennes de la ville.

Une autre perspective de recherche consisterait à développer une étude centrée sur d'autres méthodes et indicateurs de mesure de la qualité de vie appliquées spécifiquement aux espaces publics oranais. Un tel protocole constituerait un apport scientifique majeur pour articuler participation citoyenne, performance urbaine et bien-être social.

Enfin, cette approche gagnerait à être élargie à d'autres villes algériennes ou maghrébines afin de comparer les dynamiques locales et de diversifier l'échantillon des usagers étudiés. L'intégration de catégories spécifiques notamment les enfants permettrait de mieux saisir les besoins intergénérationnels et d'affiner la compréhension des relations entre participation citoyenne, cohésion sociale et qualité des aménagements urbains.

Pour conclure, cette thèse met en évidence que l'amélioration de la qualité de vie urbaine en Algérie repose sur une réconciliation nécessaire entre l'État et le citoyen autour d'un projet commun : celui de l'espace public. L'enjeu ne réside plus seulement dans la construction ou la rénovation des lieux mais dans une manière partagée de gouverner la ville. La participation citoyenne apparaît dès lors comme une condition essentielle pour transformer le droit à la ville en une réalité vécue, inclusive et durable. En plaçant l'espace public et l'engagement citoyen au cœur de la fabrique urbaine, cette recherche souligne que l'avenir de l'urbanité algérienne dépend d'une participation active, structurée et partagée.

Bibliographie

- Adjei Mensah, C., Andres, L., Baidoo, P., Kweku Eshun, J., et Barima Antwi, K. (2017). Community Participation in Urban Planning: The Case of Managing Green Spaces in Kumasi, Ghana. *Urban Forum*, 28, 125–141. <https://doi.org/10.1007/s12132-016-9295-7>
- Aggoun, L., et Aichour, B. (2025). The Impact of Poor Design in the Organization of Green Spaces in the Peripheral Districts of the City of Khenchela (Algeria). *Revista de Gestão Social e Ambiental*, 19(3), e011751. <https://doi.org/10.24857/rgsa.v19n3-135>
- Ahmed, N., Elshater, A., et Afifi, S. (2019). The Community Participation in the Design Process of Livable Streets. Dans G. Bassioni, C. M. F. Kebe, A. Gueye, et A. Ndiaye (Dir.), *Innovations and Interdisciplinary Solutions for Underserved Areas* (Vol. 296, pp. 144–157). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-34863-2_13
- Al Janabi, M. S., Aziz, N. F., et Motlak, J. B. (2024). Methods and Challenges of Community Participation Practices in Planning Public Open Spaces: A Review. *International Society for the Study of Vernacular Settlements*, 11(2), 192–209. <https://doi.org/10.61275/ISVSej-2024-11-02-13>
- Al-Hagla, K. (2008). Towards a sustainable neighbourhood: The role of open spaces. *International Journal of Architectural Research*, 2, 162–177.
- Allain, R. (2004). *Morphologie urbaine. Géographie, aménagement et architecture de la ville* (Vol. 49). Armand Colin. <http://id.erudit.org/iderudit/012570ar>
- Alvarado Vazquez, S., Madureira, A. M., Ostermann, F. O., et Pfeffer, K. (2024). Social participation in planning, design, and management of public spaces: The case of Mexico. *Planning Practice & Research*, 39(4), 565–596. <https://doi.org/10.1080/02697459.2024.2315391>
- Amireche, T. (2012). *Approche des espaces publics urbains : Cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli* [Mémoire de magister en faits urbains]. Université Mentouri Constantine.
- Arnstein, S. R. (1969). A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 216–224.

- Asadollahi Asl Zarkhah, S., Harteveld, M., Van Dorst, M., et Adlakha, D. (2025). The socio-spatial roles of public space as an enabler for community resilience. *URBAN DESIGN International*. <https://doi.org/10.1057/s41289-025-00288-1>
- Ataman, C., Perrault, S., et Tunçer, B. (2024). Fostering Inclusive Urban Design and Planning: Enhanced Trust and Reliability through Descriptive Instructions for Digital Citizen Participation. *Journal of Urban Technology*, 31(4–5), 25–48.
- Badache, H. (2014). *L'espace public entre conception et usage : Cas des jardins publics de Biskra* [Mémoire de magister en architecture]. Université de Biskra.
- Baines, R., Bradwell, H., Edwards, K., Stevens, S., Prime, S., Tredinnick-Rowe, J., Sibley, M., et Chatterjee, A. (2022). Meaningful patient and public involvement in digital health innovation, implementation and evaluation: A systematic review. *Health Expect*, 25(4), 1232–1245.
- Ballarini, L. (2017). Espace public. *Publicationnaire. Dictionnaire Encyclopédique et Critique Des Publics*, 8.
- Barlet, M., Foyart, P., Gohet, C., et Popelin, A. (2019). *La participation citoyenne à l'échelle des grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles* [Projet collectif]. France urbaine - École urbaine de Sciences Po.
- Bassand, M., Compagnon, A., Joye, D., et Stein, V. (2001). *Vivre et créer l'espace public*.
- Baziz, N. (2019). *La fabrique des espaces verts publics dans un contexte d'événementiel : Cas de Constantine capitale de la culture arabe 2015* [Thèse de doctorat en sciences, option Architecture et Environnement]. École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU).
- Beck, D., et Storópoli, J. (2021). Cities through the lens of Stakeholder Theory: A literature review. *Cities*, 118, 103377. <https://doi.org/10.1016/J.CITIES.2021.103377>
- Bekkouche, A. (2010). *Les espaces verts à Oran. Une composante de l'identité méditerranéenne*.

- Bekkouche, A. (2023). La question de la gouvernance urbaine à l'interface de la recherche scientifique. Quels enjeux pour quelle efficacité ? *Cahiers Géographiques de l'Ouest*, 11.
- Bekri, F. Z., Souiah, S.-A., et Nouiabat, B. (2024). Urban rehabilitation of the city center of Oran (Algeria): A reconciliation with the colonial heritage? *International Journal of Innovative Technologies in Social Science*, 2(42). https://doi.org/10.31435/rsglobal_ijitss/30062024/8135
- Belbachir, A. K., et Rahal, D. D. (2022). Study of the urban expansion of the city of Oran using LANDSAT satellite images and local data. *Modeling Earth Systems and Environment*, 8(3), 3283–3292. <https://doi.org/10.1007/s40808-021-01299-x>
- Belkaid, E. (2014). *Marketing de la ville et implication de ses parties prenantes - Cas de la ville de Tlemcen* [Thèse de doctorat en sciences de gestion]. Université de Tlemcen, Algérie.
- Belkaid, E., et Alili, A. (2020). Les déterminants de la participation citoyenne en Algérie - Exemple de la ville de Tlemcen. *Management international*, 24(3), 150–162. <https://doi.org/10.7202/1072629ar>
- Beltramo, R., Peira, G., Pasino, G., et Bonadonna, A. (2024). Quality of Life in Rural Areas: A Set of Indicators for Improving Wellbeing. *Sustainability*, 16(5), 1804. <https://doi.org/10.3390/su16051804>
- Bendjelid, A. (Dir.). (2010). *Villes d'Algérie : Formation, vie urbaine et aménagement*. Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC).
- Benevolo, L., Gherardi, S., et Pouthier, J.-L. (1993). *La ville dans l'histoire européenne*.
- Beraldo, E. B., Tourinho, A. C. C., Barbosa, S. A., Castro, S. R., et Alberto, K. C. (2022). Public open spaces and quality of life: Evidence from the WHOQOL-BREF protocol. *Oculum Ensaios*, 19, 1–20. <https://doi.org/10.24220/2318-0919v19e2022a5288>
- Bertrand, M. J., et Listowski, H. (1984). *Les places dans la ville, lectures d'un espace public (les pratiques de l'espace)*.

- Bezghiche, B. (2024). Local governance and citizen participation in public affairs between legal texts and obstacles. *Legal and Political Research*, 9(1), 959–970.
- Bouadam, R., et Chetbi, W. (2024). The contribution of inhabitants to the development of public spaces in eastern Algeria, Constantine. *Humanities and Social Sciences Communications*, 11(1), 53. <https://doi.org/10.1057/s41599-023-02557-2>
- Bounoua, L., Bachir, N., Souidi, H., Bahi, H., Lagmiri, S., Khebiza, M. Y., Nigro, J., et Thome, K. (2023). Sustainable Development in Algeria’s Urban Areas: Population Growth and Land Consumption. *Urban Science*, 7(1), 29. <https://doi.org/10.3390/urbansci7010029>
- Boussioud, M. (2017). *Espaces publics et paysages : Processus et efficience. Cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli* [Mémoire de magister en villes et paysages]. Université de Batna.
- Bouzguenda, I., Alalouch, C., et Fava, N. (2019). Towards smart sustainable cities: A review of the role digital citizen participation could play in advancing social sustainability. *Sustainable Cities and Society*, 50, 101627. <https://doi.org/10.1016/j.scs.2019.101627>
- Buccus, I. (2021). Rebuilding active public participation after the COVID-19 era: The South African case. *Journal of Public Affairs*, 21(4), e2720. <https://doi.org/10.1002/pa.2720>
- Cabanieu, J. (2001). *Les espaces publics urbains*. Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.
- Cai, T., Verze, P., et Bjerklund Johansen, T. E. (2021). The Quality of Life Definition: Where Are We Going? *Uro*, 1(1), 14–22. <https://doi.org/10.3390/uro1010003>
- Calisto Friant, M. (2019). Deliberating for sustainability: Lessons from the Porto Alegre experiment with participatory budgeting. *International Journal of Urban Sustainable Development*, 11, 81–99. <https://doi.org/10.1080/19463138.2019.1570219>
- Carmona, M. (2010). Contemporary Public Space: Critique and Classification, Part One: Critique. *Journal of Urban Design*, 15(1), 123–148. <https://doi.org/10.1080/13574800903435651>
- Carmona, M. (2016). Design governance: Theorizing an urban design sub-field. *Journal of Urban Design*, 21(6), 705–730. <https://doi.org/10.1080/13574809.2016.1234337>

- Carmona, M., et De Magalhaes, C. (2006). Public space management—Present and potential. *Journal of Environmental Planning and Management*, 49(1), 75–99.
- Carmona, M., Heath, T., Oc, T., et Tiesdell, S. (2003). *Public places - urban spaces: The dimensions of urban design*.
- Carr, S., Francis, M., Rivlin, L. G., et Stone, A. M. (1992). *Public space*.
- Cattedra, R. (2010). Chapitre I. Les grands projets urbains à la conquête des périphéries. *Les Cahiers d'EMAM*, 19, 58–72. <https://doi.org/10.4000/emam.114>
- Cattell, V., Dines, N., Gesler, W., et Curtis, S. (2008). Mingling, observing, and lingering: Everyday public spaces and their implications for well-being and social relations. *Health & Place*, 14(3), 544–561. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2007.10.007>
- Cavoli, C. (2021). Accelerating sustainable mobility and land-use transitions in rapidly growing cities: Identifying common patterns and enabling factors. *Journal of Transport Geography*, 94, 103093. <https://doi.org/10.1016/j.jtrangeo.2021.103093>
- Cella, D. F. (1994). Quality of life: Concepts and definition. *Journal of Pain and Symptom Management*, 9(3), 186–192. [https://doi.org/10.1016/0885-3924\(94\)90129-5](https://doi.org/10.1016/0885-3924(94)90129-5)
- Chachour, M. (2022). Le plan d'occupation des sols en Algérie. Outil de participation des habitants ou mode de domination sociale ? Deux études de cas à Oran. *Vertigo*, 22(1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.34924>
- Cheshmehzangi, A. (2025). Urban Planning for the Contemporary Age: Navigating Complexities and Shaping Urban Futures. *Encyclopedia*, 5(1), 19. <https://doi.org/10.3390/encyclopedia5010019>
- Chirisa, I., et Matamanda, A. (2019). Forces shaping urban morphology in Southern Africa Today: Unequal interplay among people, practice and policy. *Journal of Urbanism: International Research on Placemaking and Urban Sustainability*, 12(3), 354–372. <https://doi.org/10.1080/17549175.2019.1626262>
- Choay, F. (1977). Pour une nouvelle lecture de Camillo Sitte. *Communications*, 27, 112–121.

- Cilliers, E. J., et Timmermans, W. (2014). The Importance of Creative Participatory Planning in the Public Place-Making Process. *Environment and Planning B: Planning and Design*, 41(3), 413–429. <https://doi.org/10.1068/b39098>
- Cochran, W. G. (1977). *Sampling Techniques*. Wiley.
- Constantinescu, M., Orîndaru, A., Căescu, Ștefan-C., et Pachîțanu, A. (2019). Sustainable Development of Urban Green Areas for Quality of Life Improvement—Argument for Increased Citizen Participation. *Sustainability*, 11(18). <https://doi.org/10.3390/su11184868>
- Córdoba Hernández, R., et Pérez García-Burgos, A. (2020). Urbanización inclusiva y resiliente en asentamientos informales. Ejemplificación en Latinoamérica y Caribe. *Bitácora Urbano Territorial*, 30(2), 61–74. <https://doi.org/10.15446/bitacora.v30n2.81767>
- Coulet, W. (1993). Qualité de la ville et qualité de la vie. *Droit et Ville*, 35, 101-125. <https://doi.org/10.3406/drevi.1993.1344>
- Crambes, A., Zetlaoui-Léger, J., et Meunier, F. (2016). *La participation citoyenne réussir la planification et l'aménagement durables* (p. 184) [Les cahiers méthodologiques de l'AEU2]. ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).
- Curnier, S. (2022). *Universal Singular: Public Space Design of the Early 21st Century*. Birkhäuser.
- Das, D. (2008). Urban Quality of Life: A Case Study of Guwahati. *Social Indicators Research*, 88(2), 297–310. <https://doi.org/10.1007/s11205-007-9191-6>
- De Guimarães, J. C. F., Severo, E. A., Felix Júnior, L. A., Da Costa, W. P. L. B., et Salmoria, F. T. (2020). Governance and quality of life in smart cities: Towards sustainable development goals. *Journal of Cleaner Production*, 253, 119926. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2019.119926>
- De Oliveira, O. P. (2019). Participatory Budgeting. Dans A. M. Orum (Dir.), *The Wiley Blackwell Encyclopedia of Urban and Regional Studies* (1re éd., pp. 1–4). Wiley. <https://doi.org/10.1002/9781118568446.eurs0233>

- Delfante, C. (1997). *Grande histoire de la ville, de la Mésopotamie aux États-Unis*.
- Denolle, A.-S., et Duval, E. (2016). Urbanisme et participation. *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, 14, 31–39.
- Deore, P., et Lathia, S. (2019). Streets as Public Spaces: Lessons from Street Vending in Ahmedabad, India. *Urban Planning*, 4(2). <https://doi.org/10.17645/up.v4i2.2058>
- Derbal, K., et Tachrift, A. (2022). Citizenship participation in local and urban planning in Algeria. *Estudios Demográficos y Urbanos*, 37(1), 121–156. <https://doi.org/10.24201/edu.v37i1.1966>
- Dias, N. (2018). *Hope for Democracy: 30 Years of Participatory Budgeting Worldwide*. Epopeia Records-Oficina.
- El Kebir, A. (2022, 22 juin). Oran : Mini-lifting à la Promenade Ibn Badis. *El Watan*. <https://www.elwatan-dz.com/oran-mini-lifting-a-la-promenade-ibn-badis>
- European Union. (2011). *Cities of tomorrow: Challenges, visions, ways forward*. European Commission, Publications Office of the European Union, 1(1). <https://doi.org/10.2776/41803>
- Farquhar, M. (1995). Elderly people's definitions of quality of life. *Social Science & Medicine*, 41(10), 1439–1446. [https://doi.org/10.1016/0277-9536\(95\)00117-P](https://doi.org/10.1016/0277-9536(95)00117-P)
- Fegert, J. (2023). *Towards inclusive digital democracy: A conceptual framework for digital citizen participation*.
- Felce, D. (1997). Defining and applying the concept of quality of life. *Journal of Intellectual Disability Research*, 41(2), 126–135. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2788.1997.tb00689.x>
- Filho, W., Balogun, A.-L., Olayide, O. E., Azeiteiro, U. M., Ayal, D. Y., Chavez Muñoz, P. D., Nagy, G. J., Bynoe, P., Oguge, O., Toamukum, N. Y., Saroar, M., et Li, C. (2019). Assessing the impacts of climate change in cities and their adaptive capacity: Towards transformative approaches to climate change adaptation and poverty reduction in urban

- areas in a set of developing countries. *Science of The Total Environment*, 692, 1175–1190. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2019.07.227>
- Fleury, A. (2008). *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : De Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul* [Thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne]. *Trajectoires*, 2. <https://doi.org/10.4000/trajectoires.155>
- Fleury, A. (2009). Espaces publics et environnement dans les politiques urbaines à Paris et à Berlin. *Annales de Géographie*, 669, 522–542.
- Fleury, A. (2010). Espace public. *Hypergeo*, 1–3.
- Gaid, S., et Kettaf, F. (2008). *Oran entre logique d'étalement et logique d'aménagement urbain durable*. Actes du colloque Aménagement urbain et développement durable, Université des sciences et de la technologie d'Oran.
- Gauthiez, B. (2003). *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*.
- Gehl, J. (1987). *Life between buildings*.
- Gehl, J., et Gemzøe, L. (2001). *New city spaces*.
- Gherraz, H. (2013). *Les espaces publics entre forme et pratique dans les villes arides et semi-arides (Cas des places publiques de la ville de Ouargla)* [Mémoire de magister en architecture]. Université Mohamed Khider – Biskra.
- Gomes, P. (2017). *La production de l'espace public à Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve : Politiques, processus et prise en compte des usages* [Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme]. Université Paris-Est.
- Guedoudj, W. (2013). *Étude analytique des espaces publics urbains en Algérie. (Cas des places et placettes de la ville de Batna)* [Mémoire de magister en architecture]. Université Mohamed Khider – Biskra.

- Guerchouh, M., et Si-Mohammed, D. (2020). Développement durable et gouvernance environnementale : La place de la participation citoyenne. *Revue algérienne d'économie et gestion*, 14(2).
- Guillard, S., et McGillivray, D. (2022). Eventful policies, public spaces and neoliberal citizenship: Lessons from Glasgow. *Cities*, 130, 103921. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2022.103921>
- Haas, B. K. (1999). Clarification and Integration of Similar Quality of Life Concepts. *Image: The Journal of Nursing Scholarship*, 31(3), 215–220. <https://doi.org/10.1111/j.1547-5069.1999.tb00483.x>
- Hafsi, F. Z. (2024). Planning and designing livable recreational open spaces in developing countries. Insights from Souk Ahras City, Algeria. *Journal of Regional and City Planning*, 35(2), 150–179. <https://doi.org/10.5614/jpwk.2024.35.2.3>
- Hammoumi, Y., et Belkaid, A. (2025). Gender and public spaces in Oran (Algeria): A comparative study of the attendance and participation in the creation of public spaces between women and men. *Anaqueel de Estudios Árabes*, 36, 1–24. <https://doi.org/10.5209/ange.100958>
- Haubold, D. (1997). *Nachhaltige Stadtentwicklung und urbaner öffentlicher Stadtraum*.
- Horlings, L. G., Lamker, C., Puerari, E., Rauws, W., et Van Der Vaart, G. (2021). Citizen Engagement in Spatial Planning, Shaping Places Together. *Sustainability*, 13(19), 11006. <https://doi.org/10.3390/su131911006>
- Hunt, S. M. (1997). The problem of quality of life. *Quality of Life Research*, 6, 205–212.
- Hurard, M. (2011). *La participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe*. Collection Working Paper, 8, 26. [En ligne] : http://observatoire-territoiresdurables.org/IMG/pdf/working_paper_participation_citoyenne_.
- Ikhlefhoum, K., et Ziane, M. (2019). Popular Participation in the Elaboration of Urban Planning Tools in Algeria. The Case of Blida State. *Journal of Settlements & Spatial Planning*, 10(1), 1–12. <https://doi.org/10.24193/JSSP.2019.1.01>

- Innes, J. E., et Booher, D. E. (1999). Consensus Building and Complex Adaptive Systems: A Framework for Evaluating Collaborative Planning. *Journal of the American Planning Association*, 65(4), 412–423. <https://doi.org/10.1080/01944369908976071>
- Irvin, R. A., et Stansbury, J. (2004). Citizen Participation in Decision Making: Is It Worth the Effort? *Public Administration Review*, 64(1), 55–65. <https://doi.org/10.1111/j.1540-6210.2004.00346.x>
- Ismail, W. A. W., et Said, I. (2015). Integrating the Community in Urban Design and Planning of Public Spaces: A Review in Malaysian Cities. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 168, 357–364. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2014.10.241>
- Jiaxu, L. (2025). The Concept of Quality of Life: The Main Vectors of Development. *Society: Sociology, Psychology, Pedagogics*, 7, 49–55.
- Jiménez-Caldera, J., Durango-Severiche, G. Y., Pérez-Arévalo, R., Serrano-Montes, J. L., Rodrigo-Comino, J., et Caballero-Calvo, A. (2024). Methodological proposal for the inclusion of citizen participation in the management and planning of urban public spaces. *Cities*, 150, 105008. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2024.105008>
- Joseph, I. (1992). L'espace public comme lieu de l'action. *Les Annales de la recherche urbaine*, 57(1), 211–217. <https://doi.org/10.3406/aru.1992.1716>
- Jung, S., Lee, J. S., et Kim, S. (2024). Citizen Oversight of Public Spaces: Evaluating Public Participation in Managing Privately Owned Public Spaces. *Urban Affairs Review*, 61(4), 1071–1108. <https://doi.org/10.1177/10780874241300469>
- Jurlina Alibegović, D., et Slijepčević, S. (2018). Attitudes towards Citizen Participation in the Local Decision-Making Process: A Comparative Analysis. *Drustvena Istrazivanja*, 27(1), 155–175. <https://doi.org/10.5559/di.27.1.08>
- Kachef-Atout, S. (2015). *Évaluation des opérations d'amélioration urbaine au sein de la démarche du Projet Urbain, pour des espaces publics urbains durables. Cas de Sétif (Ain Arnat)* [Mémoire de magister en ville et projet urbain]. Université Constantine 3.

- Kadri, Y., et Madani, M. (2015). L'agglomération oranaise (Algérie) entre instruments d'urbanisme et processus d'urbanisation. *EchoGéo*, 34. <https://doi.org/10.4000/echogeo.14386>
- Kaouche, I. (2008). *La valorisation des espaces publics dans les tissus traditionnels. Cas d'étude Biskra* [Mémoire de magister en gestion des techniques urbaines]. Université de M'sila.
- Kaw, J. K., Lee, H., et Wahba, S. (2020). *The Hidden Wealth of Cities: Creating, Financing, and Managing Public Spaces*. International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1449-5>
- Kellil, A.-E., et Laacisse, M. (2024). The ethics of civil society work is a basic pillar for achieving community security. *Journal of Law and Sustainable Development*, 12(10), e4049. <https://doi.org/10.55908/sdgs.v12i10.4049>
- Kettaf, F. (2013). *La fabrique des espaces publics : conceptions, formes et usages des places d'Oran (Algérie)* [Thèse de doctorat en géographie et aménagement de l'espace]. Université Paul-Valéry Montpellier III.
- Kettaf, F. (2019). *Architecture urbaine : espace de la ville, projet et composition urbaine*.
- Khaldi, A., Bouzidi, R., et Nader, F. (2023). Gamification of e-learning in higher education: A systematic literature review. *Smart Learning Environments*, 10(1), 10. <https://doi.org/10.1186/s40561-023-00227-z>
- Kingsbury, K., Lowry, M., et Dixon, M. (2011). What makes a “complete street” complete?: A robust definition, given context and public input. *Transportation Research Record: Journal of the Transportation Research Board*, 2245(1), 103–110. <https://doi.org/10.3141/2245-13>
- Knight, S. J., McClean, C., et White, P. (2022). The importance of ecological quality of public green and blue spaces for subjective well-being. *Landscape and Urban Planning*, 226, 104510. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2022.104510>
- Kołat, K., Furmankiewicz, M., et Kalisiak-Mędelska, M. (2022). What Are the Needs of City Dwellers in Terms of the Development of Public Spaces? A Case Study of Participatory

- Budgeting in Częstochowa, Poland. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(9), 5171. <https://doi.org/10.3390/ijerph19095171>
- Korosek-Serfaty, P. (1988). La sociabilité publique et ses territoires. Places et espaces publics urbains. *Architecture et Comportement*, 4(2), 111–132.
- Laib, R., et Laib, S. (2025). The strategy of the high authority for transparency and anti-corruption in promoting transparency and ethical governance in Algeria. *Journal of Law and Sustainable Development*, 13(2), e4334. <https://doi.org/10.55908/sdgs.v13i2.4334>
- Lavedan, P. (1982). *L'urbanisme à l'époque moderne : XVIe—XVIIIe siècles*. Librairie Droz.
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Anthropos.
- Lefebvre, J. (2024). Changing Urban Movements Repertoires Following the Erosion of Porto Alegre's Participatory Budgeting: From Institutionalized Participation to Deinstitutionalization. *Latin American Politics and Society*. <https://doi.org/10.1017/lap.2024.31>
- Leino, H., et Puumala, E. (2021). What can co-creation do for the citizens? Applying co-creation for the promotion of participation in cities. *Environment and Planning C: Politics and Space*, 39(4), 781–799. <https://doi.org/10.1177/2399654420957337>
- Lespès, R. (1938). *Oran : étude de géographie et d'histoire urbaines*. Librairie Félix Alcan.
- Li, W., Feng, T., Timmermans, H., Li, Z., Zhang, M., et Li, B. (2020). Analysis of citizens' motivation and participation intention in urban planning. *Cities*, 130, 102921. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2020.102921>
- Lifa, A., et Daoued, N. (2024). Impact of Private Real Estate Promotion on Urban Sprawl and Tourism Development in Skikda. *Indonesian Journal of Social Science Research*, 5(2), 533–544. <https://doi.org/10.11594/ijssr.05.02.14>
- Lopez-Rieux, C. (2009). *L'aménagement participatif, entre injonction et co-construction : l'expérience de la création du Parc Entre Nubes à Bogotá (Colombie)* [Thèse de doctorat en architecture et aménagement de l'espace]. Université de Toulouse II Le Mirail.

- Malchykova, D. (2021). Participatory budgeting practices and civic activism for urban space renovation: the case of Kherson. *Ekonomichna Ta Sotsialna Geografiya*, 85, 38–48. <https://doi.org/10.17721/2413-7154/2021.85.38-48>
- Manaa, N. (2017). *Les espaces publics dans les quartiers d'habitat collectif. Vers des espaces de qualité. Cas de la ville de Tébessa* [Mémoire de magister en gouvernance urbaine et gestion de proximité]. Université Salah Bounider Constantine 3.
- Mangin, D. (2004). *La ville franchisée : formes et structures de la ville contemporaine*. Éditions de la Villette.
- Mantey, D., et Kępkowicz, A. (2018). Types of Public Spaces: The Polish Contribution to the Discussion of Suburban Public Space. *The Professional Geographer*, 70(4), 633–654. <https://doi.org/10.1080/00330124.2018.1443475>
- Mebirouk, H. (2012). Espaces publics dans les périphéries urbaines d'Algérie. *La Pensée*, 371, 135–144.
- Mebirouk, H. (2023). *Lire, concevoir et gérer les espaces publics en ville. Pour une participation implicite des citoyens*.
- Mehan, A. (2016). Investigating the Role of Historical Public Squares on Promotion of Citizens' Quality of Life. *Procedia Engineering*, 161, 1768–1773. <https://doi.org/10.1016/j.proeng.2016.08.774>
- Merhoum, L. (2007). L'espace urbain : la prière de l'absent. *Vies de Villes*, Hors-série n°1, 130–133.
- Merlin, P., et Choay, F. (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Presses Universitaires de France.
- Messahel, A. (2010). *Les mécanismes de productions foncières et immobilières en Algérie* [Thèse de doctorat en urbanisme]. Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf (USTO-MB).
- Messaoudene, M., et Messaoudi, K. (2016). Quelle « démocratie » participative en Algérie ? *La Pensée*, 385(1), 61–70. <https://doi.org/10.3917/lp.385.0061>

- Miaux, S., et Demers-Renaud, M. (2020). Planning and Designing Facilities that Enhance Rivers and Encourage the Development of Tourist and Recreational Spaces: Urban Promenades. Dans *The Urban River* (pp. 39–45). Springer. https://doi.org/10.1007/978-3-030-48709-6_5
- Mitchell, D. (2003). *The right to the city: Social justice and the fight for public space*. Guilford Press.
- Mittal, S., Chadchan, J., et Mishra, S. K. (2020). Review of Concepts, Tools and Indices for the Assessment of Urban Quality of Life. *Social Indicators Research*, 149(1), 187–214. <https://doi.org/10.1007/s11205-019-02232-7>
- Moons, P., Budts, W., et De Geest, S. (2006). Critique on the conceptualisation of quality of life: A review and evaluation of different conceptual approaches. *International Journal of Nursing Studies*, 43(7), 891–901. <https://doi.org/10.1016/j.ijnurstu.2006.03.015>
- Mouaziz-Bouchentouf, N. (2008). Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d’Oran. Dans *Colloque international Penser la ville – approches comparatives*, 25-27 octobre 2008, Khenchela, Algérie (p. 159).
- Mouratidis, K. (2021). Urban planning and quality of life: A review of pathways linking the built environment to subjective well-being. *Cities*, 115, 103229. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2021.103229>
- Naili, H. (2020). La démocratie participative et le financement du développement local. *Dirassat et Abhath. The Arabic Journal of Human and Social Sciences*, 12(3), 15–35.
- Nasution, A. D., Shalleh, A. G., et Julaihi, W. (2014). Livable Public Open Space for Citizen’s Quality of Life in Medan, Indonesia. *International Transaction Journal of Engineering, Management, & Applied Sciences & Technologies*, 5(2), 131–142.
- Nasution, A. D., et Zahrah, W. (2014). Community Perception on Public Open Space and Quality of Life in Medan, Indonesia. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 153, 585–594. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2014.10.091>

- Nasution, A. D., et Zahrah, W. (2018). Quality of Life: Public open space effects. *Asian Journal of Environment-Behaviour Studies*, 3(10), 124–132. <https://doi.org/10.21834/aje-bs.v3i10.319>
- Navez-Bouchanine, F. (2005). Les espaces publics des villes maghrébines, enjeu et partie prenante de l'urbanisation. Dans J.-L. Arnaud (Dir.), *L'urbain dans le monde musulman de Méditerranée* (pp. 101–119). Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC).
- Nazir, N. N. M., Othman, N., et Nawawi, A. H. (2014). Green Infrastructure and its Roles in Enhancing Quality of Life. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 153, 384–394. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2014.10.071>
- Nemouchi, H. (2023). Peri-Urban Pressures: The Interplay of Land Strategies and Urbanization in Algeria's Oran Metropolis. *Journal of Contemporary Urban Affairs*, 7(2), 1–19. <https://doi.org/10.25034/jcua.2023.v7n2-1>
- Nijkamp, P., et Kourtit, K. (2013). The “New Urban Europe”: Global Challenges and Local Responses in the Urban Century. *European Planning Studies*, 21(3), 291–315. <https://doi.org/10.1080/09654313.2012.716243>
- OCDE. (2020). *Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être*. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/ab72c502-fr>
- OMS (Bureau régional de l'Europe). (2016). *Urban green spaces and health*.
- ONU. (2015). *Sustainable development goals*. <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>
- ONU-Habitat. (2011). *Global Report on Human Settlements 2011: Cities and Climate Change*.
- Panerai, P., Depaule, J.-C., et Demorgon, M. (1999). *Analyse urbaine*.
- Paquot, T. (2009). *L'espace public*. La Découverte.
- Paravicini, U. (1999). Quel avenir pour les espaces publics de la quotidienne ? *Revue CREE*, 292.

- Pereira, A., et Malcata Rebelo, E. (2024). Women in public spaces: Perceptions and initiatives to promote gender equality. *Cities*, 154, 105346. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2024.105346>
- Perrot, M. (1961). *Le mode de vie des familles bourgeoises 1873-1953*.
- Phago, K., et Molosi-France, K. (2018). Reconfiguring local governance and community participation in South Africa and Botswana. *Local Economy: The Journal of the Local Economy Policy Unit*, 33(7), 740–756. <https://doi.org/10.1177/0269094218809615>
- Pimentel Walker, A. P., et Friendly, A. (2021). The value of participatory urban policy councils: Engaging actors through policy communities. *Environment & Urbanization*, 33, 436–455. <https://doi.org/10.1177/09562478211031705>
- Plante, S., Chouinard, O., et Martin, G. (2011). Gouvernance participative par l'engagement citoyen à l'heure des changements climatiques : Études de cas à Le Goulet, Pointe-du-Chêne et Bayshore Drive (Nouveau-Brunswick). *Territoire en mouvement*, 11, 33–49. <https://doi.org/10.4000/tem.1234>
- Pribyl, P., et Pribyl, O. (2015). Definition of a Smart Street as Smart City's building element. Dans *Smart Cities Symposium Prague 2015* (pp. 1–6).
- Przybyłowski, P., Przybyłowski, A., et Kałaska, A. (2021). Utility Method as an Instrument of the Quality of Life Assessment Using the Examples of Selected European Cities. *Energies*, 14(10), 2770. <https://doi.org/10.3390/en14102770>
- Răducan, R., Lozsa, J., Virga, D., et Matichescu, M. (2025). New Integrative Model of the Quality of Urban Life: A Systematic Review. *Social Indicators Research*, 179(2), 895–921. <https://doi.org/10.1007/s11205-025-03642-6>
- Rapport National NUA. (2021). *Algérie : Rapport national de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes* [Rapport national].
- Rezig, A. (2013). *L'impact de l'accessibilité et de la visibilité sur le mouvement des usagers dans les espaces publics* [Mémoire de magister en architecture]. Université de Biskra.

- Rondelli, C. (2016). *Analyse et pratique d'une procédure participative. Mise en œuvre d'une gestion durable des espaces verts : Méthode et stratégie pour le gestionnaire. Le cas de la ville d'Antibes Juan-les-Pins* [Thèse de doctorat en géographie]. Université Nice Sophia Antipolis.
- Safar Zitoun, M. (2020). Les expériences participatives en Algérie : Un révélateur des attentes citoyennes ? *Insaniyat*, 90, 29–46. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.24227>
- Saïdouni, M. (2000). *Éléments d'introduction à l'urbanisme : Histoire, méthodologie, réglementation*. Casbah.
- Sailer, M., et Homner, L. (2020). The Gamification of Learning: A Meta-analysis. *Educational Psychology Review*, 32(1), 77–112. <https://doi.org/10.1007/s10648-019-09498-w>
- Samb, N. M. (2014). *Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal* [Thèse de doctorat en géographie et aménagement de l'espace]. Université Montpellier III - Paul Valéry.
- Sandalack, B. A., et Uribe, F. A. (2010). Open space typology as a framework for design of the public realm. Dans R. Barelkowski (Dir.), *The Faces of Urbanized Space: Architectural Volumes* (pp. 47–86).
- Semenova, A. M., Sanina, A., Styryn, E., et Titov, E. A. (2021). Stakeholder analysis as a tool for improving strategic planning of the urban environment. *Vestnik of Saint Petersburg University. Management*. <https://doi.org/10.21638/11701/spbu08.2021.305>
- Semeraro, T., Nicola, Z., Lara, A., Sergi Cucinelli, F., et Aretano, R. (2020). A Bottom-Up and Top-Down Participatory Approach to Planning and Designing Local Urban Development: Evidence from an Urban University Center. *Land*, 9(4), 98. <https://doi.org/10.3390/land9040098>
- Soma, K., Dijkshoorn-Dekker, M., et Polman, N. (2018). Stakeholder contributions through transitions towards urban sustainability. *Sustainable Cities and Society*, 37, 438–450. <https://doi.org/10.1016/j.scs.2017.10.003>

- Stanley, B. W., Stark, B. L., Johnston, K. L., et Smith, M. E. (2012). Urban open spaces in historical perspective: A transdisciplinary typology and analysis. *Urban Geography*, 33(8), 1089–1117.
- Szczepańska, A., Zagroba, M., et Pietrzyk, K. (2022). Participatory Budgeting as a Method for Improving Public Spaces in Major Polish Cities. *Social Indicators Research*, 162(1), 231–252. <https://doi.org/10.1007/s11205-021-02831-3>
- Tacherifte, M. E. A. (2012). *Efficacité du projet urbain en Algérie, essai d'évaluation de quelques cas à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication autour de la participation publique* [Mémoire de magister en sciences de la terre]. Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene (USTHB).
- Tappert, S., Mehan, A., Tuominen, P., et Varga, Z. (2024). Citizen Participation, Digital Agency, and Urban Development. *Urban Planning*, 9. <https://doi.org/10.17645/up.7810>
- Tchakouni, S., Mawufe Yawo, D., Kouassi Rodolphe, A., Sékdja Prosper, S., Chenal, J., et Aholou, C. C. (2025). Urban Planning Through Participatory Democracy: Analysis of Citizen Participation in Urban Planning in Ho (Ghana) and Kpalimé (Togo). *Sustainability*, 17(3), 1161. <https://doi.org/10.3390/su17031161>
- Thiberge, C. (2003). *La ville en creux*.
- Thietart, R.-A. (2003). *Méthodes de recherche en management* (2e éd.). Dunod.
- Thoneick, R. (2021). Integrating Online and Onsite Participation in Urban Planning: Assessment of a Digital Participation System. *International Journal of E-Planning Research*, 10(1), 1–20. <https://doi.org/10.4018/IJEPR.2021010101>
- Timhadjelt, S. (2024). *La participation citoyenne pour la préservation des établissements humains dans les milieux fragiles : cas du village Ait El Kaid* [Thèse de doctorat en architecture]. Université Mohamed Khider – Biskra.
- Timhadjelt, S., et Gueliane, N. (2024). Citizen participation in traditional Algerian societies: The cases of new ksour of Mzab and the village of Ait El Kaid. *International Journal of Innovative Technologies in Social Science*, 4(44). [https://doi.org/10.31435/ijitss.4\(44\).2024.2869](https://doi.org/10.31435/ijitss.4(44).2024.2869)

- Tomas, F. (2002). *Espaces publics, architecture et urbanité de part et d'autre de l'Atlantique*. Université de Saint-Étienne.
- Toussaint, J.-Y., et Zimmermann, M. (2001). *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*.
- Turken, A. O., et Eyuboglu, E. E. (2021). E-participatory Approaches in Urban Design. *Journal of Contemporary Urban Affairs*, 5(2), 169–182. <https://doi.org/10.25034/ijcua.2021.v5n2-2>
- Úcar Martínez, X., Jiménez-Morales, M., Soler Masó, P., et Trilla Bernet, J. (2017). Exploring the conceptualization and research of empowerment in the field of youth. *International Journal of Adolescence and Youth*, 22(4), 405–418. <https://doi.org/10.1080/02673843.2016.1209120>
- UN DESA. (2018). *The 2018 Revision of the World Urbanization Prospects*. United Nations, Department of Economic and Social Affairs. <https://esa.un.org/unpd/wup/>
- UN-Habitat. (2022). *Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation*.
- UN-Habitat. (2025). *Healthier Cities and Communities Through Public Spaces*.
- United Cities and Local Governments. (2016). *UCLG public space policy framework by and for local governments*. United Cities and Local Governments. https://www.uclg.org/sites/default/files/public_space_policy_framework.pdf
- United Nations. (2017). *New Urban Agenda* (1re éd.). United Nations Editions. www.habitat3.org
- Van Eijk, C. (2014). Growing Access to Local Decision-Making? Explaining Variation among Dutch Municipalities in the Institutional Measures to Promote Citizen Participation. *Journal of Urban Affairs*, 36(2), 256–275. <https://doi.org/10.1111/juaf.12033>
- Veloso, Á., Fonseca, F., et Ramos, R. (2024). Insights from Smart City Initiatives for Urban Sustainability and Contemporary Urbanism. *Smart Cities*, 7(6), 3188–3209. <https://doi.org/10.3390/smartcities7060124>

- Voisin-Bormuth, C. (2012). *La création de nouveaux espaces publics au centre-ville de Dresde et de Chemnitz : quels espaces pour quelle société ?* [Thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme]. Université Lyon 2.
- Wang, L., Liu, X., Zheng, H., et Caneparo, L. (2024). Quality Improvement of Urban Public Space from the Perspective of the Flâneur. *Land*, 13(6), 808. <https://doi.org/10.3390/land13060808>
- Wesz, J. G. B., Miron, L. I. G., Delsante, I., et Tzortzopoulos, P. (2023). Urban Quality of Life: A Systematic Literature Review. *Urban Science*, 7(2), 56. <https://doi.org/10.3390/urbansci7020056>
- Yelles, A., et Khalfallah, B. (2022). Impact of citizen participation in precarious housing resorption programs in Algeria (case of Sidi Slimane neighborhood, city of Boussaâda). *Technium Social Sciences Journal*, 38, 918–929.
- Yong, S. (2020). *Conflits urbains et démarche participative dans le processus de la rénovation urbaine : étude comparative entre la France et la Corée du Sud* [Thèse de doctorat en géographie et aménagement / architecture]. CY Cergy Paris Université ; KyungHee University.
- Younes, S. R., Marques, B., et McIntosh, J. (2024). Public Spaces for Older People: A Review of the Relationship between Public Space to Quality of Life. *Sustainability*, 16(11), 4583. <https://doi.org/10.3390/su16114583>
- Zaninović, T., Palaiologou, G., et Šćitaroci, B. B. O. (2019). Walkspace as Cultural Heritage Within Urban Landscape. Dans *Cultural Urban Heritage*. https://doi.org/10.1007/978-3-030-10612-6_19
- Zepf, M. (1999). *Concevoir l'espace public. Les paradoxes de l'urbanité : analyse sociospatiale de quatre places lausannoises* [Thèse de doctorat en sciences techniques]. École polytechnique fédérale de Lausanne.
- Zepf, M. (2009). L'espace public en expérimentation : penser et réinterpréter l'urbain en permanence. *Tracés : revue de sciences humaines*, 13–15.

- Zeybekoglu Sadri, S. (2020). City, Urban Transformation and the Right to the City. *Journal of Contemporary Urban Affairs*, 4(1), 1–10. <https://doi.org/10.25034/ijcua.2020.v4n1-1>
- Ziafati Bafarasat, A., Baker, M., Cheshmehzangi, A., Goodspeed, R., Scott, M., Sharifi, A., Shirazi, M. R., Valler, D., Van Assche, K., Butt, A., Gkartzios, M., Román-López, E., Stangl, P., Vitale Brovarone, E., Pull, E., Van Den Broeck, P., Córdoba-Hernández, R., Akbari, P., Cotella, G., ... Katsigianni, X. (2025). Planning competencies and transformative pedagogy for sustainable development. *Progress in Planning*, 200, 100996. <https://doi.org/10.1016/j.progress.2025.100996>
- Ziour, W. (2020). *Les représentations socio-spatiales du territoire et leur impact sur la participation citoyenne dans un cadre de projet urbain. Cas de Ighzer N'thaga dans les Aurès* [Mémoire de magister en architecture et en urbanisme]. Université Salah Boubnider Constantine 3.
- Zitoun, M. S. (2011). *Les politiques d'habitat et d'aménagement urbain en Algérie ou l'urbanisation de la rente pétrolière*. Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation dans les États arabes.
- Zouani, R. (2016). *Les instruments d'urbanisme entre textes législatifs et réalité pratique. Le cas des POS à Bir El Djir* [Mémoire de magister en géographie et aménagement du territoire]. Université d'Oran 2.
- Zounbot, F., et Bouaoukaz, K. (2025). The Constitutional Foundations of Local Government Authorities in Algeria. *Science, Education and Innovations in the Context of Modern Problems*, 8(5), 325–349. <https://doi.org/10.56352/sei/8.5.36>

Annexes

Le formulaire de question

Madame, Monsieur,

Cette étude est réalisée dans le cadre d'un travail de recherche universitaire. Nous avons besoin de votre collaboration pour accomplir et réussir ce travail qui porte sur les espaces publics à Oran. Les données obtenues seront traitées dans l'anonymat, et pour répondre aux questions, il suffit juste de mettre une croix dans la ou les cases qui vous conviennent. Nous vous remercions de votre aide et coopération.

1-Age : **2-Vous êtes :** **3-Niveau d'instruction :** **4-Vous êtes :** **5-Que faites-vous dans la vie ?**

<input type="checkbox"/> 18-20 ans	<input type="checkbox"/> Une femme	<input type="checkbox"/> Pas de scolarité formelle	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Etudiant
<input type="checkbox"/> 21-30 ans	<input type="checkbox"/> Un homme	<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> Marié (sans enfants)	<input type="checkbox"/> Salarié
<input type="checkbox"/> 31-40 ans		<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Marié (avec enfants)	<input type="checkbox"/> Fonction libérale
<input type="checkbox"/> 41-50 ans		<input type="checkbox"/> Lycée		<input type="checkbox"/> Retraité
<input type="checkbox"/> 51-60 ans		<input type="checkbox"/> Universitaire (Bac+3)		<input type="checkbox"/> Sans emploi
<input type="checkbox"/> Plus de 60 ans		Universitaire (Bac+5)		
		<input type="checkbox"/> Universitaire (plus de Bac+5)		

6-Habitez-vous quel quartier ?

Sidi El Houari <input type="checkbox"/>	Es Seddikia <input type="checkbox"/>	Belgaid <input type="checkbox"/>	Bir El Djir <input type="checkbox"/>	El Menzeh <input type="checkbox"/>
Akid Lotfi <input type="checkbox"/>	El Amir (Centre-ville) <input type="checkbox"/>	El Hamri <input type="checkbox"/>	El Othmania <input type="checkbox"/>	Es Senia <input type="checkbox"/>
El Kerma <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/> (Précisez) :			

7-Depuis quand ?

Moins d'une année 1-5ans 6-10ans 11-15ans 16-20ans Plus
de 20ans

8-Quand on vous dit le mot « Espaces publics », qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ?

.....
.....
.....
.....
.....

9- Pour vous, lequel de ces espaces est un espace public :

Rue Trottoir Chaussée Façade Parking
Parc
Place Jardin Espace vert Marché Boulevard

10-Vous fréquentez les espaces publics :

Rarement Quotidiennement Plusieurs fois par
semaine Une fois par semaine Une fois par mois
Plusieurs fois par mois

Plutôt: (veuillez cocher une réponse pour chaque ligne)

❖ Le matin Le midi L'après-midi Le soir
La nuit

❖ Jours de semaine Week-end Les vacances

❖ Eté Hiver Printemps Automne

11-Venez-vous : Seul En famille Avec vos amis

12-Quel(s) type(s) d'espace(s) public(s) fréquentez-vous à Oran ? (vous pouvez cocher plusieurs cases)

Jardin public Placette Parc Boulevard Aire de jeux
 Marché Autres (Précisez svp)

13- Quel est l'espace public que vous fréquentez le plus à Oran ?

Jardin Sidi Mhamed Jardin Ibn Badis Ex
 Promenade de l'Etang à Sidi El Houari

Les espaces verts aux alentours du stade olympique « Miloud Hadfi » à Belgaid Front
 de mer

Autres (Précisez svp).....

14- Pourquoi fréquentez-vous cet espace public ? (vous pouvez cocher plusieurs cases)

C'est sécurisé Il y a des équipements et des services variés C'est confortable

C'est calme Il y a des places de stationnement C'est proche de la maison

C'est propre Il est bien fréquenté Il est facilement accessible

15- Quelles activités y faites-vous ?

Sport Détente S'asseoir Jeux et loisirs Commerce

Circulation et passage

Marche et promenade Manifestation Evènements culturels

Fêtes de quartier

16- Veuillez exprimer votre degré d'accord ou de désaccord avec les affirmations suivantes :

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas	Ni d'accord ni pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
La présence des espaces publics en ville					

est importante.					
Les espaces publics à Oran sont suffisants.					
Le mobilier urbain (bancs, tables, poubelles, éclairage,...) est en bon état.					
Le mobilier urbain dans les espaces publics est suffisant.					
Les espaces publics ont joué un rôle dans ma décision de m'installer dans mon quartier d'habitation.					
Les espaces publics à Oran influencent positivement sur la qualité de vie des habitants.					

17-Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans les espaces publics à Oran ? (Vous pouvez cocher plusieurs réponses)

Insécurité Manque de propreté Manque du mobilier

Manque d'espaces verts

Pollution Bruit Manque d'éclairage

Manque d'espace (trop de monde)

18-Quelles solutions proposez-vous à ces problèmes ?

.....

.....

.....

.....

19-Est ce que vous sentez que ces solutions sont prises en considération ?

Oui Non

20- Veuillez exprimer votre degré d'accord ou de désaccord avec les affirmations suivantes :

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas D'accord	Ni d'accord ni pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
Les citoyens algériens sont intéressés par la participation aux affaires de leur ville					
La participation du citoyen dans les projets d'aménagement de sa ville est indispensable.					
La participation citoyenne est un moyen à adopter pour résoudre les problèmes des espaces publics à Oran.					
Les citoyens algériens sont suffisamment impliqués dans les décisions concernant leur ville.					
L'habitant oranais doit être impliqué dans la production des espaces publics, pour qu'ils soient plus réussis et mieux pratiqués.					

21-Saviez-vous que les délibérations concernant les projets de la commune (en Algérie) sont ouvertes à tous les citoyens ? Oui Non

22- Si oui, avez-vous déjà participé à l'une d'elle ? Oui Non

23-Avez-vous déjà été impliqué (participé) dans des projets d'aménagement d'espaces publics au niveau de la ville d'Oran ? Oui Non

(Si vous avez répondu « oui » à cette question, veuillez répondre aux questions 25 à 29, si vous avez répondu « non », veuillez répondre à la question 24 et passez directement à la question 30)

24-Si Non, pourquoi ?

Manque de temps Manque d'intérêt et d'envie

Manque d'information et de communication

Autres

(précisez).....

...

25-Si **oui,** **Quand**
?.....

26- A quel projet avez-vous participé ?

Réaménagement du **jardin Ibn Badis Ex Promenade de l'Etang à Sidi El Houari**

Aménagement des espaces verts aux alentours du **stade olympique « Mouloud Hadfi » à Belgaid**

Création du **parc urbain prévu à la place de « Batimat Talian » à Seddikia**

Réaménagement d'une place publique Citez son nom :
.....

Aménagement d'un espace vert (Plantation d'arbres) Citez son nom :.....

Entretien et nettoyage d'un quartier Citez son nom :.....

Travaux de réalisation d'un boulevard ou d'une route Citez son nom :.....

Désignation du nom d'une rue, d'un quartier ou d'une école Citez son nom.....

Autres

(précisez).....

27-Quelle était votre contribution dans ces projets ?

Participer au choix de la nature du projet Consultation de plans

Réalisation de travaux

Participation à des cotisations Assister à une réunion

Assister aux chantiers

Autres

(Précisez).....

28-Avec quelle institution ?

L'APC

L'APW

Une Association

Du Volontarisme

Autres

(précisez).....

29-Par quel biais êtes-vous informé(e) de ces projets ? (Plusieurs réponses possibles)

Bouche à oreille

Journaux locaux

Convocation officielle (par les autorités locales)

Réseaux sociaux

Radio locale

Information dans les boîtes aux lettres

Site web

Affichage

Autres

(précisez) :.....

30-Avez-vous des propositions pour améliorer et encourager la participation citoyenne des habitants oranais dans la fabrique des espaces publics ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci pour votre collaboration

Guide d'entretien

Cet entretien portera sur la question de la participation citoyenne dans la fabrique des espaces publics à Oran. L'objectif est de rendre compte des effets de la participation citoyenne sur l'espace public produit à l'issue d'un projet et d'étudier les différentes formes de participation du citoyen dans des opérations d'aménagement d'espaces publics à Oran.

- Pouvez-vous décrire le processus d'un projet d'aménagement d'espace public (ex : jardin, espace vert, boulevard, rue, place, parc, etc...)

هل يمكنك وصف عملية مشروع تطوير الأماكن العامة (على سبيل المثال، حديقة، مساحات خضراء، شارع، ساحة، حديقة، إلخ).

-Quels sont les types d'espaces publics fabriqués actuellement à Oran ? (donnez des exemples de projets d'aménagement)

ما هي أنواع الأماكن العامة المصنوعة حالياً في وهران؟ (أعط أمثلة على مشاريع التنمية)

.- Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'intégrer les habitants et usagers dans le projet d'aménagement d'un espace public ? Oui Non

هل تعتقد أنه من الضروري دمج السكان والمستخدمين في مشروع تطوير مساحة عامة؟ نعم لا

-Selon vous la participation citoyenne est-t-elle présente dans les projets d'espaces publics à Oran ? Oui Non Si oui, Citez un exemple de projet

برأيك هل مشاركة المواطنين حاضرة في مشاريع الفضاءات العامة بوههران؟

إذا كانت الإجابة بنعم، فاذكر مثالاً لمشروع ما لا نعم

-Avez-vous entendu parler de la commission citoyenne pour l'embellissement de la ville d'Oran³? Oui Non Si oui, qu'en pensez-vous de cette démarche ?

³ Commission citoyenne pour l'embellissement de la ville d'Oran : installée en décembre 2017, elle est constituée de personnalités de la société civile, de la presse et de l'art, cette commission a joué un rôle consultatif pour participer à l'amélioration du paysage urbain d'Oran pour l'échéance des Jeux Méditerranéens 2021 لجنة.

المواطنين لتزيين مدينة وهران: تأسست في ديسمبر 2017، وهي مكونة من شخصيات من المجتمع المدني والصحافة استعداداً لألعاب البحر الأبيض المتوسط. وقد لعبت هذه اللجنة دوراً استشارياً للمشاركة في تحسين المشهد الحضري في مدينة وهران

هل سمعت عن لجنة المواطنين لتحسين مدينة وهران؟ نعم لا إذا كان الأمر كذلك، ما رأيك في هذا النهج؟

-Votre formation d'origine :.....

-Votre fonction actuelle (poste occupé) :.....

TABLE DES MATIERES

Remerciements	02
Résumé.....	04
Sommaire	07
Liste des figures	08
Liste des tableaux	10
Liste des sigles et abréviations	11
Introduction générale	12
Introduction	13
Problématique	18
Hypothèses Objectifs de la recherche.....	23
Méthodologie de la recherche	24
Structure de la thèse	25
PREMIERE PARTIE : Fondements théoriques et conceptualisation	27
Introduction de la première partie.....	28
Chapitre I : Concept et évolution des espaces publics	29
Introduction	30
1. Conceptualisation de l'espace public et genèse de la notion	31
1.1. Définitions de l'espace public selon les disciplines	31
1.1.1. Définition urbaine et spatiale.....	31
1.1.2. Définition sociologique	32
1.1.3. Définition politique	32
1.1.4. Définition juridique	33
1.2. « Espace public » ou « espaces publics » : une distinction conceptuelle	34
2. Évolution historique des espaces publics	34
2.1. Les espaces publics dans les villes antiques	34
2.2. Les espaces publics dans les villes européennes médiévales	37
2.3. Les espaces publics dans les villes arabo-musulmanes	38
2.4. Les espaces publics à la Renaissance	39

2.5. Les espaces publics à l'ère classique	40
2.6. Les espaces publics à l'ère industrielle : nouveaux cadres urbains et nouveaux usages.....	41
2.7. Les espaces publics dans l'urbanisme contemporain	42
3. Typologie et classification des espaces publics	43
3.1. Espaces publics minéraux	45
3.2. Espaces publics verts	49
4. Dynamiques des espaces publics	50
5. Enjeux des espaces publics contemporains	52
Conclusion	54
Chapitre II : La fabrique des espaces publics urbains	55
Introduction	56
1. Évolution de l'intérêt pour l'espace public et modèles urbanistiques	58
2. La complexité du processus de production	59
3. Phases constitutives d'un projet d'espace public	63
4. Acteurs de la production : diversité, coordination et tensions	67
5. Aménager l'espace public aujourd'hui : entre sur-gestion, sous-gestion et quête d'équilibre.....	71
6. L'espace public face aux crises contemporaines : vers une ville juste et durable	72
Conclusion	75
Chapitre III : Qualité de vie et espaces publics urbains	76
Introduction	77
1. La qualité de vie : origine, définition et développement conceptuel.....	78
2. Les approches de la qualité de vie	83
3. La dualité Objectif–Subjectif de la qualité de vie	85
4. Les dimensions de la qualité de vie	87
5. Les indicateurs et déterminants de la qualité de vie	90
6. Les méthodes de mesure de la qualité de vie	95
7. L'espace public comme déterminant de la qualité de vie	98
7.1. Les bénéfices des espaces publics	98
7.2. Critères d'évaluation de la qualité des espaces publics	100

Conclusion	103
Chapitre IV : Participation citoyenne et gouvernance urbaine dans la fabrique des espaces publics	104
Introduction	105
1. Définitions et fondements de la participation citoyenne	106
2. Historique et genèse du concept de participation citoyenne	107
3. Typologies et niveaux de la participation citoyenne	109
4. Gouvernance et gestion urbaine	115
4.1. La “Bonne gouvernance” : un modèle normatif	115
4.2. La théorie des parties prenantes dans la gouvernance urbaine	118
5. La participation citoyenne dans la fabrique des espaces publics	119
5.1. Dispositifs de participation : entre tradition et innovation numérique	120
5.2. Obstacles et limites de la participation citoyenne dans le processus de planification des espaces publics	121
5.3. Participation citoyenne dans les espaces publics : enjeux et défis dans les pays émergents.....	123
Conclusion	125
Conclusion de la première partie.....	126
DEUXIEME PARTIE : Analyse empirique de la fabrique des espaces publics, de la participation citoyenne et de la qualité de vie à Oran	127
Introduction de la deuxième partie.....	128
Chapitre V : Planification urbaine, production des espaces publics et participation citoyenne en Algérie	129
Introduction	130
1. Les pratique de planification, de production et de gestion des espaces publics en Algérie.....	131
1.1. La conception des espaces publics à travers les instruments d’urbanisme.....	133
1.2. Les acteurs de la production et de la gestion des espaces publics.....	136
2. Participation citoyenne dans la production de la ville en Algérie.....	138

2.1. Le cadre institutionnel et juridique de la participation en Algérie.....	139
2.2. Les pratiques de la participation en Algérie : tension entre formalisme et initiatives citoyennes	142
2.3. Défis et limites de la co-production urbaine	146
Conclusion	149
Chapitre VI : Méthodologie de la recherche	150
Introduction	151
1. Présentation du terrain : la ville d’Oran	152
1.1. Justification du choix du terrain d’étude	153
1.2. L’évolution historique des espaces publics de la ville d’Oran	154
1.2.1. Les fondations urbaines d’Oran	154
1.2.2. L’époque espagnole (1509–1708, 1732–1790)	156
1.2.3. La période ottomane (1708–1732, 1790–1831)	157
1.2.4. La période coloniale française (1831–1962)	158
1.2.5. La période post-indépendance	162
1.3. Contexte et enjeux des espaces publics et de la qualité de vie à Oran	163
2. Outils de recherche et collecte des données	164
2.1. Phase quantitative	165
2.2. Phase qualitative	167
2.3. Observation de terrain	168
2.4. Considérations éthiques	168
3. Traitement des données	169
Conclusion	172
Chapitre VII : Perception, usages et qualité de vie dans les espaces publics à Oran	173
Introduction	174
1. Profils sociodémographiques et caractéristiques de l’échantillon	175
2. Représentations et compréhension du concept des espaces publics par les habitants	177
2.1. Une compréhension spontanée ancrée dans l’expérience vécue	177
2.2. Identification formelle : quels lieux sont considérés comme espaces publics ?	179

3. Fréquentation et usages des espaces publics	183
3.1. Types d'espaces publics fréquentés	184
3.2. Fréquence, horaires et temporalités d'usage.....	185
3.3. Motivations et pratiques sociales	187
4. Test des hypothèses : Influence de l'implication des citoyens dans la fabrique des espaces publics sur la qualité de vie	188
4.1. Lien entre participation citoyenne et qualité de vie dans la fabrique des espaces publics à Oran	188
4.2. Déterminants de la fréquentation des espaces publics à Oran : une évaluation multidimensionnelle de la qualité de vie urbaine.....	191
4.3. Satisfaction et impact des espaces publics sur la qualité de vie	194
4.4. Dysfonctionnements et facteurs de dissuasion	196
4.5. La voix des habitants : besoins et solutions pour la qualité des espaces publics....	198
Conclusion	201
Chapitre VIII : Analyse et évaluation du rôle de la participation citoyenne dans la fabrique des espaces publics et l'amélioration de la qualité de vie à Oran.....	202
Introduction	203
1. Culture participative des habitants d'Oran	204
1.1. Sensibilisation et intérêt pour la participation aux projets d'espaces publics	204
1.2. Écart entre intention et participation effective	205
2. Expériences de participation des habitants dans les projets d'espaces publics	208
2.1. Types de projets participatifs identifiés	208
2.2. Rôles et modalités d'implication des habitants	213
3. Apports et limites de la participation citoyenne à la qualité de vie urbaine à Oran	215
4. Discussion	216
4.1. Les espaces publics comme composante structurante de la qualité de vie à Oran.....	217
4.2. Participation citoyenne : un potentiel reconnu mais faiblement exploité	218
5. Vers un modèle participatif d'aménagement des espaces publics à Oran pour l'amélioration de la qualité de vie	219
5.1. Piliers de l'engagement citoyen à Oran	220

5.2. Identification des acteurs clés	221
5.3. Outil de mise en œuvre : Guide opérationnel du projet participatif d'espace public à Oran	222
Conclusion	225
Conclusion de la deuxième partie.....	226
Conclusion générale	227
Bibliographie	234
Annexes.....	255